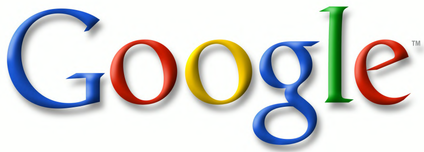
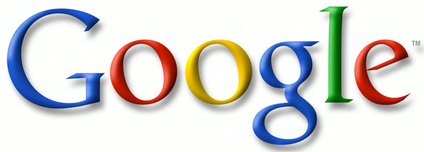
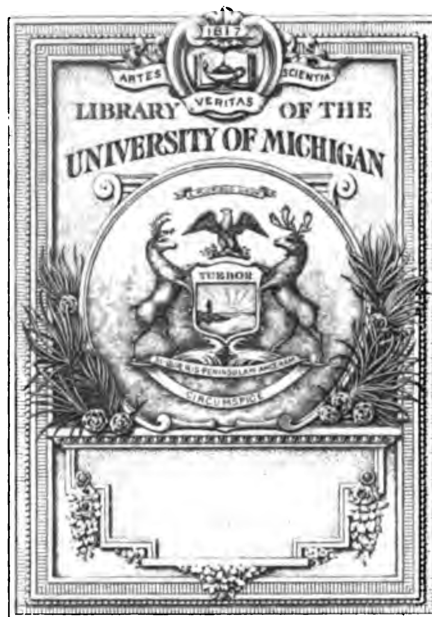
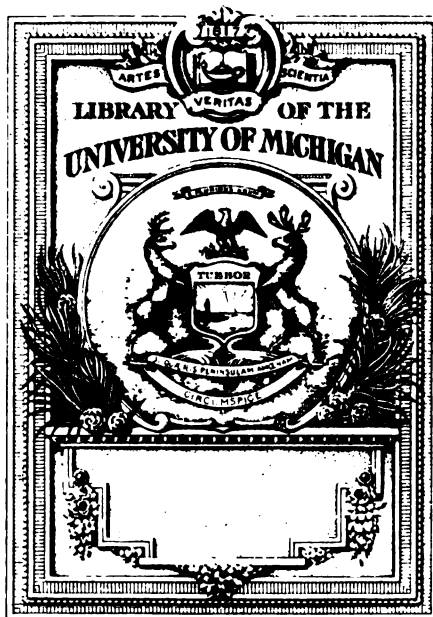





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

LA BASSE-BRETAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HUMAINE

PAR

Camille VALLAUX

Ancien Élève de l'École Normale Supérieure,
Agrégé de l'Université, Docteur ès-lettres,
Professeur de Géographie à l'École Navale.

6 PLANCHES HORS TEXTE, 9 FIGURES EN TEXTE



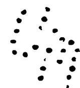
PARIS
PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(*Anct rue Cujas*)
ÉDOUARD CORNELY & Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101
1907

A Monsieur le capitaine de vaisseau Perrin
commandant l'École navale
hommage de l'auteur —
Camille Vallaux

LA BASSE-BRETAGNE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HUMAINE

PAR

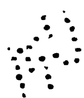


Camille VALLAUX

Ancien Élève de l'École Normale Supérieure,
Agrégé de l'Université, Docteur ès-lettres,
Professeur de Géographie à l'École Navale.



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(*Anc^t rue Cujas*)
ED. CORNÉLY & Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101
PARIS



A Monsieur P. VIDAL DE LA BLACHE

Professeur a la Sorbonne

PRÉFACE

Il n'est peut-être pas de pays en France où la terre soit, autant qu'en Basse-Bretagne, maîtresse de la destinée de l'homme. L'isolement géographique de la péninsule, l'isolement linguistique de la race, les eaux stagnantes ou sauvages sur sol imperméable, les roches compactes rebelles au défrichement, la mer âpre et violente sur une côte hérissée de dangers, déterminent avec une inflexibilité tout au moins apparente le sort des colonies humaines, en les réduisant à végéter sur place, sans relations avec l'extérieur et presque sans développement autonome, à la manière des êtres fixés aux rochers. Si, de nos jours, ces barrières naturelles qui *compartimentaient* la Basse-Bretagne tombent complètement sur certains points et s'entr'ouvrent sur d'autres, cette heureuse transformation ne provient pas tant de l'effort spontané de la race que des impulsions extérieures et surtout de l'ouverture des communications. Cela ne veut pas dire que le Bas-Breton soit réduit à une passivité absolue. On lui a fait, à ce point de vue, une légende complaisante, en le représentant comme un être incapable de se plier aux basses nécessités de la vie terrestre, désarmé dans la lutte pour l'existence, idéaliste d'instinct. « Le trait caractéristique de la race bretonne à tous les degrés, dit Renan, est l'idéalisme, la poursuite d'une fin morale et intellectuelle souvent erronée, toujours désintéressée [1]. » Il est trop visible que l'auteur des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* a projeté sur tous ses compatriotes l'image agrandie de sa séduisante et ondoyante nature. Il a vu dans tout Breton un petit Renan, un Renan d'avant Saint-Sulpice. La réalité est moins belle peut-être, mais sûrement plus intéressante. Marin ou paysan, le Bas-Breton, comme tous les

1. Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 75.

marins et tous les paysans, a une existence terre à terre parce que les nécessités journalières de la vie s'imposent durement et continuellement à sa pensée. Le paysan est très réaliste, très positif; le marin l'est beaucoup moins parce que la tutelle de l'Etat lui donne la certitude de ne jamais mourir de faim; mais l'un et l'autre, dès qu'ils arrivent à dégager leur nature morale de la grossièreté primitive et à s'affranchir de l'alcoolisme, se révèlent comme doués d'un bon sens pratique et d'un goût de la juste mesure qui en font les hommes les moins mystiques qu'on puisse voir.

Le présent travail n'aurait pu être mené à bonne fin que très difficilement, si je n'avais rencontré de précieuses collaborations pour éclairer et pour guider mes recherches. Je tiens à remercier ici mes aimables correspondants, qui ont mis à ma disposition la connaissance profonde qu'ils avaient de régions dont beaucoup sont originaires et que tous habitent depuis longtemps [1]. Je remercie aussi les 29 notaires et les 11 secrétaires de mairie qui ont bien voulu compléter ma documentation sur la division de

1. Ce sont, dans l'ordre où leurs communications me sont parvenues, MM. Stenfort, docteur en droit, à Gourin; Picard, professeur au collège de Saint-Pol de Léon; Grall, instituteur à la Feuillée; Guéguen, conducteur des Ponts et Chaussées, à Saint-Pol de Léon; Larue, contre-maître-gérant des mines de Poullaouen; Lefranc, négociant à Carhaix; Salaun, juge de paix à Châteauneuf du Faou; Le Scoul, instituteur à Névez; Dénez, instituteur à Lennon; Le Pautremat, instituteur en retraite, à Pluméliau; Nicol, ancien inspecteur primaire, à Châteaulin; Allier, professeur en retraite, à Quimper; Bonduelle, négociant, à Concarneau; Guillard, à Auray; Le Rouzic, conservateur du musée Miln, à Carnac; Donnard, instituteur à Crozon; Le Chapelain, armateur à Paimpol; Soubigou, maire de Lesneven; Cléran, instituteur à Brasparts; Mauger, directeur du "Lannionais", à Lannion; Guillerm, maire de Tréguier; Prima, pharmacien, à Belle-Isle-en-Terre; Le Hénaff, médecin, à Saint-Nicolas du Pélem; Le Pichon, instituteur à Pleyben; Bissaud, contrôleur des contributions directes, au Faou; Perrotte, instituteur au Faou; Kervella, huissier à Daoulas; Louarn, instituteur à Cléden-Cap-Sizun; Plouzané, médecin, conseiller général de Pont-l'Abbé; Thibault, propriétaire, à Kerihuel, en le Faouët; Le Floch, notaire, à Locminé; Giband, maire d'Hennebont; Le Loupp, professeur d'agriculture, à Morlaix; Pouliquen, instituteur à Huelgoat; Victor Guillard, directeur de l'école de pêche de Groix; Madéléneau, à Tréflez; Loric, instituteur, à Pontivy; Laot, instituteur, à Saint-Renan; Viaud, professeur à l'Ecole d'agriculture du Lézardeau; Bott, directeur de la "Bretagne Nouvelle", à Morgat, par Crozon; Prigent, instituteur, à Rosporden; Veisenburger, médecin, à Fouesnant; Grappin, instituteur, à Pontivy; Herlemont, instituteur, à Lanildut; Vesques, percepteur, à Callac; Amieux, industriel, à Chantenay-lès-Nantes; Davy, notaire, à Loudéac; Guillerm, instituteur, à Guiclan; Cadic, juge de paix, à Lézardrieux.

la propriété, sur la situation actuelle des domaines congéables et sur les courants d'émigration [1].

1. On nous permettra d'indiquer quelques travaux particuliers que nous avons déjà publiés sur la Basse-Bretagne : *Brest port de commerce* (Entretiens économiques et financiers, 20 novembre 1902) ; *Sur les oscillations des côtes occidentales de Bretagne* (Annales de Géographie, 15 janvier 1903) ; *Le pays de Sizun* (Bretagne Nouvelle, octobre 1903) ; *La vie et les saisons en Basse-Bretagne* (Bretagne Nouvelle, mars 1904) ; *Un groupe industriel, Huelgoat-Poullaouen* (Bretagne Nouvelle, juin 1904) ; *L'évolution de la vie rurale en Basse-Bretagne* (Annales de Géographie, 15 janvier 1905) ; *Toponymie de la Montagne d'Arrée* (Bulletin de la Société archéologique du Finistère, mai 1905).

Kerhuon, 12 novembre 1905.

INTRODUCTION

I. *Traits généraux du sol et du climat.* — Eléments géologiques du sol. — Roches compactes et roches fissurées. — Dépôts récents. — Les granites, les grès et les schistes. — Climat maritime. — Climat continental. — Effets généraux sur la végétation et sur les cultures. — II. *Les pays de granite.* — Noyaux intérieurs et pénéplaines. — Massifs de Quintin Duault, du Huelgoat, de Guéméné-Pontivy, du Faouët. — Climat, lignes d'eau, tourbières, forêts, landes. — Les *Toul.* — Les ségalas. — Trégorrois-Goëlo et Léon : manteau de recouvrement de limon, caractères climatiques. — Côtes : falaises et dunes ; instabilité des dunes ; le maërl. — Cornouaille et Vannetais ; structure rayée, douceur du climat. — Végétation forestière. — Landes des crêtes. — Côtes à dunes. — III *Les landes gréseuses.* — Les deux rubans de grès. — Montagne d'Arrée et Montagne Noire. — Violences des pluies et des vents ; neiges hivernales. — Les *Menez*, les *Roc'h*, les *Créac'h.* — Le ruissellement ; les lignes d'eau. — Caractères de la lande et de la forêt du grès. — Sectionnement du pays armoricain par la montagne d'Arrée et la Montagne-Noire. — IV *Le bocage schisteux.* — Bassin de Châteaulin, hémicycles de Sizun et de Cast. — Absence d'affleurements. — Caractères climatiques. — Régime inégal des eaux. — La prairie et la culture. — Dispersion des habitations. — V. *Le val.* — *Toul* et *Traon.* — Lignes d'isolement. — Régime torrentiel. — Biefs et moulins. — Fonds tourbeux. — Accentuation du profil en travers. — Partie marine des *Traon.* — Absence d'habitations. — VI. *La mer littorale et les iles.* — Les influences marines. — Marées et courants de marée dans le golfe de Gascogne et dans la Manche. — Le Morbraz. — Le plateau continental du Sud. — L'Iroise. — Le plateau continental dans la Manche. — Les îles : Belle-Ile, Groix, Sein, Ouessant, Molène, Batz. — VII. *Divisions naturelles et historiques.* — Haute Bretagne et Bretagne bretonnante. — Ar-Coat et Ar-Mor. — Trégorrois, Goëlo, Léon, Cornouaille, Vannetais, Poher, Porhoët.

1. V. planche VI : *La Basse-Bretagne et ses régions naturelles*, à la fin du volume.

I

Traits généraux du Sol et du Climat

Le sol de la Basse-Bretagne, ou *Armorique* [1], paraît, à première vue, peu favorable à l'établissement de sociétés florissantes [2].

Les roches anciennes qui le composent n'ont été recouvertes de dépôts récents que sur quelques horizons d'une médiocre étendue. Dans la majeure partie du pays, le terrain agricole a été formé par la décomposition, sur place, du terrain géologique primitif, sous l'action de l'érosion subaérienne. C'est pourquoi la nature du sous-sol se reflète, à la surface, non seulement dans la variété des formes du terrain et dans l'inégalité de la distribution des eaux, mais dans la variété de la végétation naturelle et dans la répartition des cultures. Livre d'échantillons géologiques, disposés à leur affleurement en minces lamelles étirées de l'E. à l'W. ou en noyaux allongés, la Basse-Bretagne est une région, ou plutôt un ensemble de régions, où avec chaque tranche nouvelle du sol changent les conditions générales de la vie [3].

Dans leur disposition en une sorte de faisceau dont les baguettes montrent une tendance à s'amincir et à se resserrer vers l'W., les roches constituantes de l'Armorique se présentent, tantôt

1. Ce nom d'*Armorique*, que portent, sous la forme *Armorique*, *Armor* ou *Larmor*, de nombreux points de la côte de la Bretagne bretonnante, nous paraît aussi propre à désigner cette région que celui de Basse-Bretagne.

2. Politiquement, la Basse-Bretagne, dont nous déterminerons plus loin les limites physiques, comprend : tout le Finistère ; dans les Côtes-du-Nord, les arrondissements de Lannion et de Guingamp, les cantons de Châtelaudren, Lanvollon, Paimpol, Plouha, Etables (arr. de St-Brieuc), de Corlay, Gouarec et Mur (arr. de Loudéac) ; dans le Morbihan, les arr. de Pontivy et de Lorient. En tout, 13.420 kq peuplés de 1.407.971 hab. (1901), soit 105 au kq.

3. Pour les traits essentiels de la tectonique, v. Barré, *l'Architecture du sol de la France*, p. 271 et suiv. Etudes de Ch. Barrois dans *Bull. Soc. Géol. de Fr.* t. xiv, 3e série, 1886, dans *Notices* des feuilles de la *Carte géol. détaillée*, et autres travaux cités plus bas.

en masses compactes ou en rubans de roches dures, tantôt en strates feuilletées et fissurées.

Les premières sont les granites, les roches métamorphiques telles que les gneiss et les schistes cristallins, les grès armoricains et les quartzites.

Les secondes sont des schistes, presque toujours assez fortement redressés pour affleurer en strates très inclinées et même verticales.

Les roches dures de la première série ne déterminent pas d'une manière identique les formes du terrain partout où elles dominent. Elles se déroulent, au N. dans les pays de Léon et de Tréguier, au S. dans ceux de Cornouaille et de Vannes, en deux rubans d'anciens anticlinaux, rabotés jusqu'à la racine, et de terrains éruptifs, où les efforts tectoniques ne ressortent plus dans la topographie. Aussi les gneiss, les schistes cristallins, les granites et même quelques lambeaux de grès s'y développent avec uniformité en horizons tabulaires, faiblement inclinés vers la Manche et vers le golfe de Gascogne. Ce sont deux pénéplaines où les eaux séjournent, à l'intérieur, sur le sol imperméable, et se précipitent, au voisinage du niveau de base marin, en rigoles étroites, aux arêtes vives, profondément entaillées, à moins qu'elles ne suivent longtemps, dans le sens des lignes directrices et parallèlement à la côte, les affleurements de roches moins dures, à l'intérieur des pénéplaines.

C'est dans ces horizons tabulaires que les roches compactes de première formation ont été recouvertes, sur plusieurs points, de dépôts récents qui, sans rompre l'uniformité du paysage, modifient sensiblement les conditions d'existence des hommes.

Sur la côte N. du Léon et dans tout le Trégorrois, un actif alluvionnement fluvial, au début du quaternaire, a déterminé la formation d'une couche de limon jaunâtre dont les éléments constituants sont les mêmes que ceux du sol primitif [1], mais dont la dissociation bien plus complète rend le sol agricole plus aisément utilisable. Ce manteau de recouvrement tranche d'une manière très nette avec les terrains qui résultent de la décomposition ordinaire des roches cristallines, transformées tantôt en enduit argileux, tantôt en arène à gros grains, l'un et l'autre peu favorables à la culture.

Dans la pénéplaine du Sud, les galets roulés du tertiaire forment, aux sources du Jet et de l'Isole, un second manteau de recouvre-

1. Ch. Barrois, *Sur l'extension du limon quaternaire en Bretagne (Ann. Soc. Géol. du Nord*, t. XXVI, p. 33-34).

ment très différent du premier. Ces galets, avec leur sous-sol argileux, aggravent, s'il est possible, la stérilité des horizons cristallins en entravant l'aménagement des eaux.

Ainsi, quoique les formes du terrain ne diffèrent guère d'un bout à l'autre des deux pénéplaines, les conditions primitives d'existence y sont tantôt très âpres, tantôt moins âpres, tantôt relativement faciles, du seul fait de la composition du sol.

En dehors des pénéplaines, c'est dans les formes mêmes du terrain que les roches dures soulignent leur diversité.

Effacées dans les deux rubans du N. et du S., les actions tectoniques ont laissé de visibles témoignages, tantôt dégradés, tantôt soulignés par l'érosion, dans la région intérieure où l'énergie de ces actions a été très grande. Par suite de la compression latérale à laquelle ont été soumises les roches compactes, ces roches, même rongées et détruites, ont une topographie moins émoussée que dans les pénéplaines. Les noyaux granitiques allongés se distinguent par leûr surface régulièrement moutonnée en longues ondulations, où la roche affleure parfois en masses sphériques ou en éboulis aux angles estompés. Les eaux ne séjournent guère, faute de plans horizontaux, sauf dans le cirque intérieur des marais de Saint-Michel (*Yeûn-Elez*) ; mais elles sont colligées, dans les sillons tortueux qui séparent les ondulations, en un réseau complexe et incertain ; la décomposition relativement rapide du granite en arène rend spongieux et tourbeux le terrain agricole ; aussi, malgré la régularité des pentes, ce sont des eaux sauvages ou des eaux dispersées qui ruissellent sur le sol peu perméable.

Plus compactes encore que les noyaux granitiques, les bandes de grès armoricain et de quartzite, énergiquement plissées, relativement rebelles à l'érosion, ont subsisté en grande partie tandis que tout s'émoussait et s'émiettait autour d'elles. Elles forment la montagne d'Arrée et la montagne Noire. Les grès s'y décomposent en coupoles assez semblables aux moutonnements granitiques. Les quartzites associés à des schistes ont un mode particulier de dénudation ruiniforme, aux aspects très variés. Sur les uns et sur les autres le sol est très dur, les pentes sont très rapides. Les eaux n'y pénètrent pas et n'y séjournent pas davantage. Aussi la surface est sèche, et les sources sont rares. Toutes les eaux de ruissellement descendent jusqu'aux lignes d'intersection des grès avec les roches voisines, schistes ou granites. Ces lignes sont jalonnées par de nombreux points d'eau. Ce sont les principaux niveaux d'eau du pays ; c'est de là que viennent la plupart des rivières.

Dépourvus d'eau, dépourvus de terre arable, développés à une altitude moyenne de 250 à 300 mètres qui suffit à donner à leur climat une certaine rigueur, les grès ont une allure presque désertique. Ils séparent nettement les groupements de population. Ils localisent au N. et au S. les variétés d'habitudes, de langage et de mœurs. Ils s'opposent à l'unité sociale de la presqu'île.

A la base des rides gréseuses, et entre les deux grandes lignes qu'elles dessinent, les horizons du bassin intérieur se déroulent sur des roches feuilletées et fissurées, où la topographie s'est émoussée comme dans les deux pénéplaines.

Ces roches, qui sont des schistes de la série paléozoïque où dominent le dévonien et le carbonifère, se ressemblent, malgré leur variété, par la décomposition rapide de la couche superficielle, par le manque total d'affleurements et par les sillons tortueux que tracent les rigoles d'érosion. Les éléments calcaires font défaut, sauf sur quelques rubans restreints ou dans quelques poches isolées. La terre, tantôt lourde, argileuse et noire, tantôt arénacée et jaunâtre, ne vaut nulle part les horizons limoneux du Nord, mais elle est plus aisément transformable que les horizons granitiques et surtout gréseux. L'éloignement relatif de la côte, en diminuant la violence des vents, favorise la végétation forestière sur les pentes abritées. Aussi le bassin intérieur est-il un pays de Bocage. Les eaux, grâce à la perméabilité relative du sol sur certains points et à l'adoucissement général des pentes, sont mieux aménagées que dans les pays de grès et de granite. Les eaux stagnantes sont rares, et les eaux sauvages disparaissent [1].

Il semble de prime abord que sur ces horizons géologiques variés les actions climatiques doivent établir un niveau uniforme, puisque l'étendue du pays et l'inégalité d'altitudes, qui pourraient introduire des éléments de différenciation climatique, sont toutes deux très médiocres.

Cependant, le climat de Basse-Bretagne est plus varié qu'un examen superficiel le ferait croire. Quoique nos données sur ce climat ne soient ni aussi complètes, ni surtout aussi précises que sur le sol, nous en savons pourtant assez pour affirmer que les actions climatiques soulignent, au lieu de les effacer, les diversités du pays, en particulier de la côte vers l'intérieur.

Baignée de trois côtés par la mer qui l'entaille profondément, surtout sur le front occidental, exposée aux vents chargés d'eau

1. Ch. Barrois, *Des divisions géographiques de la Bretagne* (*Ann. de Géogr.*, 15 janvier et 15 mars 1897).

et généralement tièdes du S.-W. au N.-W., l'Armorique possède une lisière littorale au climat très régulier, surtout dans les presqu'îles et dans les petites îles exclusivement soumises aux influences maritimes. Ce climat se définit par l'égalité de la température, par une pluviosité à peu près également répartie entre toutes les saisons et donnant une hauteur d'eau assez modérée, par les brumes d'été sur les eaux côtières, par la rareté des orages d'été et par la fréquence relative des orages d'hiver, enfin par la rareté des gelées et par la non-persistance de la neige sur le sol.

Tous ces caractères ne se réalisent pleinement que dans les îles, dans les presqu'îles, et sur une lisière continentale très étroite, de trois ou quatre kilomètres de largeur. Et encore cette lisière de climat régulier se divise assez nettement en deux parties. Sur la première, qui s'étend du Morbihan à la rade de Brest, face aux eaux du golfe de Gascogne et de l'Iroise, où le médiocre relief intérieur amortit quelque peu les vents froids du N.E. et où les vents du S.-W. arrivent de plein fouet, la température moyenne de l'air et des eaux de la mer semble un peu plus élevée ; les températures d'été, en particulier, révèlent, par rapport à la côte nord, un excès de chaleur notable ; la hauteur des pluies, qu'apportent sans obstacles les vents d'W., dépasse aussi la hauteur de la côte nord. La zone des brumes d'été de l'île d'Ouessant [1] sépare les deux régions côtières. Au N., de la rade de Brest à la baie de Saint-Brieuc, la diminution de la chaleur de l'air et des eaux marines, sauf sur les étroites zones privilégiées de Roscoff et de Lézardrieux, ainsi que la diminution de la hauteur des pluies qui demeurent toujours également réparties entre les saisons, suffisent à différencier légèrement le climat régulier de ce littoral et celui du littoral S. Ces différences se reflètent dans la végétation. La vigne arrive jusqu'à Sarzeau ; elle pourrait remonter encore sur le littoral du Vannetais et même en Cornouaille [2]. Le châtaignier prospère dans la pénéplaine méridionale ; il atteint à peine, vers le N., les premières rampes de la Montagne-Noire. Les plantes méridionales qui vivent au N. de la Loire se raréfient et disparaissent au-delà de la pointe de

1. Ces brumes figurent dans une proportion de 10 à 25 °/₀ des observations pendant les mois de juin, juillet, et août 1902. *Pilot Charts of the meteorological Office, 1902.*

2. On relève au moyen âge, selon M. Sée « l'existence de vignes très nombreuses dans toutes les parties de la Bretagne, dans des régions qui, de nos jours, n'en possèdent plus ; au XIVe siècle, on plante encore des vignes, et jusqu'au XVe siècle, l'exportation des vins bretons donne lieu à un commerce considérable » (Sée, *Les classes rurales en Bret. au moyen-âge*, p. 86).

Cornouaille, pour ne reparaître qu'à Roscoff : M. Crié croit à un « centre de végétation armoricaine » sur la côte S. de Bretagne [1]. La végétation forestière elle-même, qui partout s'étiole aux vents de mer, s'approche plus de la côte S., où les forêts touchent à la mer sur la limite de la Cornouaille et du Vannetais, que de la côte N., entièrement déboisée. Mais sur ce dernier point l'action humaine s'est ajoutée aux forces naturelles, soit pour accentuer leurs effets, soit plutôt pour les contrarier.

Si les différences climatiques des deux zones côtières ne sont pas assez fortes pour transformer, de l'une à l'autre, la végétation et les cultures, il n'en est pas de même des changements progressifs que l'on relève en avançant vers l'intérieur.

Les crêtes de la montagne d'Arrée et de la Montagne-Noire, couvertes pendant de longs jours d'hiver de cette neige qui ne tient jamais sur la côte, la croûte de glace hivernale des ruisseaux d'Armorique dans leur chevelu d'origine, la fréquence des orages d'été dans le bassin intérieur, les pluies violentes et courtes qui contrastent si fort avec le *crachin* côtier, parlent assez aux yeux pour ne laisser aucun doute sur les modifications profondes du climat. Mais ce serait une erreur de croire qu'il faille arriver aux crêtes gréseuses ou aux vallées supérieures de l'Aulne et du Blavet pour constater ces modifications. Elles sont sensibles dès que l'on quitte l'étroite lisière littorale, le fond des estuaires et les presqu'îles où soufflent presque toujours les vents de mer. La neige tient sur le sol dans le Léon intérieur et même dans le bassin de Morlaix, tout comme en montagne d'Arrée. Elle demeure à Saint-Pol-de-Léon, tout en fondant à Roscoff, à cinq kilomètres de là [2]. La température moyenne, à Quimper, est déjà inférieure d'un demi-degré à la moyenne des stations de la côte [3]. A plus forte raison les écarts de température s'accentuent dans le bassin intérieur, avec l'altitude croissante et la disparition des influences marines. Ces écarts sont particulièrement sensibles en hiver dans les périodes de vents d'E., car l'écran de nuages qui recouvre, en été, l'Armorique intérieure elle-même, atténue les écarts d'été.

1. Picquenard, *La végétation en Bretagne*, p. 16. Liégeard, *Flore de Bretagne*, p. V et VI. Lloyd, *Flore de l'ouest de la France*, p. 108.

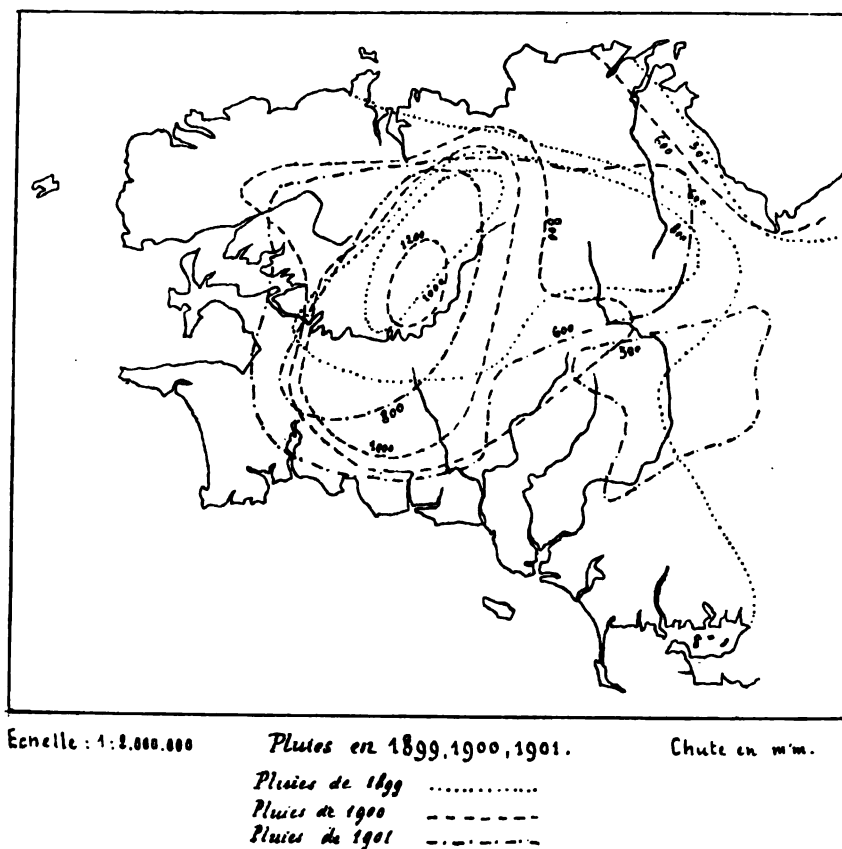
2. Bagot, *Roscoff au point de vue médical*, p. 12.

3. Pour 1899 et 1900, les sept stations côtières du Bec-du-Raz, de Bréhat, de Brest, d'Er-Hastellic (Belle-Ile), de Batz, de Lorient et de Saint-Mathieu ont une température moyenne de 12°18 ; à Quimper, pour les mêmes années, la moyenne n'atteint que 11°67 *(Ann. Bureau central météor.)*.

Mais l'hiver souligne fortement les diversités climatiques. L'écart atteint alors 5° à 6° entre Brest et la Feuillée.

A défaut de notions précises sur les températures, les vents et

Fig. 1



les pressions, les observations pluviométriques nous permettent d'établir l'existence du climat armoricain *continental*[1]. L'Armorique intérieure appartient au régime des pluies de *relief*[2]. Ces pluies atteignent une hauteur supérieure de 30 à 40 centimètres à celle des pluies côtières ; en revanche, elles sont très inégalement

1. V. fig. 1.
2. Angot, *Traité de Météorologie*, p. 225, fig. 63.

réparties ; elles tombent avec violence en automne et au printemps, sont plus rares en hiver, plus rares encore en été, où parfois des mois entiers s'écoulent sans une goutte d'eau, chose qui n'arrive presque jamais sur les côtes. Il est vrai que le rayonnement solaire n'en est guère plus actif pour cela, car les nuages d'W., qui laissent la plus grande partie de leur humidité sur les côtes, ne restent pas confinés au littoral ; ils remontent sur les crêtes et dans le bassin intérieur, où ils enveloppent le pays entier de leur ouate brumeuse.

Aussi la végétation, que retardent les froids de la fin de l'hiver dans toute la région continentale, ne peut être activée, au printemps et en été, par la chaleur solaire, qui n'est pas plus vive à l'intérieur que sur la côte. Il en résulte, pour tous les genres de culture, un retard sensible qui est évalué à près d'un mois, en moyenne, par rapport au littoral. Ce retard interdit absolument à toute la zone continentale la lucrative culture des primeurs, que les froids de l'hiver, à eux seuls, suffiraient à rendre fort incertaine dans cette zone.

En étudiant de plus près les grands horizons, nous verrons apparaître plus nettement les diversités qui expliquent la répartition sur le sol d'Armorique des colonies humaines, des cultures, des formes de la vie sociale et économique.

II

Les Pays de granite

Les pays de granite dominent. A l'intérieur, le granite affleure en plateaux accidentés, allongés de l'E. à l'W., qui s'effilent et disparaissent avant d'arriver aux côtes de l'Iroise. Dans les deux pénéplaines, le granite et les roches granitoïdes forment la majeure partie des horizons tabulaires faiblement inclinés vers la Manche et vers le golfe de Gascogne. Les noyaux intérieurs et les horizons tabulaires diffèrent assez sensiblement. Ces différences ne tiennent cas tant à la variété des roches qu'à la diversité des altitudes, du plimat et de la distribution des eaux.

Les noyaux granitiques se développent sur une grande étendue dans la zone orientale de la Basse-Bretagne intérieure, entre Pontivy et Guingamp ; ils se rétrécissent et cessent vite d'exister dans le Finistère, dont la partie médiane presque entière est en grès et en schistes. Au N., le massif très étendu de Quintin-Duault et le massif beaucoup plus petit du Huelgoat flanquent le rebord méridional des schistes et des grès d'Arrée ; au S., les granites de Pontivy-Guéméné et du Faouët suivent le rebord méridional de la forêt de Quénécan et de la montagne Noire.

Les pays granitiques du Nord, avec leurs ondulations doucement inclinées, ont une altitude moyenne supérieure à celle des crêtes gréseuses elles-mêmes. Ce n'est pas sans raison que les paysans d'Armorique donnent le nom de « Montagne », non seulement aux landes du grès comme l'Arrée, mais aux landes du granite. Si les premières, dans le plissement de leurs rides étroites, atteignent sur quelques points des cotes dont les pays granitiques n'approchent pas, les landes bombées du granite se déroulent à une hauteur moyenne plus grande. De Duault à Quintin, de Bourbriac à Saint-Nicolas-du-Pélem, le massif de Quintin-Duault se maintient à 280 ou 300 mètres d'altitude, et c'est par des talus rapides qu'il tombe sur les régions voisines, sauf au N. W. où les schistes de

Coat-an-Dé et de Coat-an-Noz ont été redressés à une hauteur égale à la sienne. De même, les granites du Huelgoat sont à une hauteur de 225 à 290 mètres ; appuyés, au N. W. et à l'W., sur le demi-cercle des grès d'Arrée qui les dominent, ils tombent, au S. E., par de raides pentes semées d'éboulis, sur les schistes du bassin de Carhaix.

Sur ces plateaux, les pluies sont violentes, torrentielles, relativement courtes. Par la quantité d'eau tombée, elles dépassent notablement le régime littoral ; par le nombre des jours pluvieux, elles lui sont inférieures. Pour trois années[1], à Corlay, à la limite S. du massif de Quintin-Duault, 1101 mm. d'eau sont tombés annuellement, en moyenne, en 119 jours. A la Feuillée, au cœur du massif du Huelgoat, on relève, en 119 jours aussi, une moyenne de 1109 mm. A Brest, dans la même période, les chiffres sont 646 mm. et 169 jours. Ainsi, chaque jour de pluie, qui ne donne pas 4 mm. d'eau à Brest, en donne en moyenne près de 10 à Corlay et à la Feuillée. Mais ce n'est pas tout. Les périodes de sécheresse, qui semblent avoir leurs points culminants en février et au cœur de l'été, ne correspondent guère, au premier moment surtout, à des périodes de calme. A ces époques de l'année, des vents qui soufflent en brises faibles dans les pénéplaines soufflent en fortes brises sur les hauteurs. Les vents d'E. surtout, qui dominent presque invariablement en beau temps, atteignent une grande vitesse. Ils mordent sur le sol aussi bien que les grosses pluies de printemps et d'automne. Ils ont leur part dans l'active désagrégation superficielle qui décompose les ondulations granitiques.

Partout où n'affleure pas la roche compacte, qui elle-même, se dégrade assez rapidement à l'air libre, les granites du Nord, rongés, dissociés en une arène spongieuse de 1 m. à 1 m. 50 d'épaisseur, qui repose sur un bouclier imperméable, retiennent les eaux dans une demi-stagnation dès que les pentes ne sont pas trop fortes, et les filtrent partiellement vers les thalwegs peu accusés, dont les profils en travers ne s'accentuent que vers les rebords extérieurs des massifs. Ces eaux sont abondantes, grâce à la chute annuelle qui dépasse 1 mètre. Le massif de Quintin-Duault est le principal centre de dispersion des eaux de la Basse-Bretagne. Du cœur du massif sortent le Blavet, le Leff et le Trieux. Sur le

1. 1899-1900-1901, d'après *Annales du Bureau central météorologique de France*; 1899 a été en Basse-Bretagne une année moyenne, 1900 une année très pluvieuse, 1901 une année très sèche. Il semble que les résultats rapprochés de ces trois années donnent une idée à peu près exacte du régime météorologique.

rebord, taillé, en quelque sorte, à l'emporte-pièce sur les horizons voisins, existe une ligne d'eau périphérique très définie [1], d'où viennent le Léguer, le Gouet, le Corlay, et tous les ruisseaux qui se réunissent dans l'Aven, branche importante du réseau de l'Aulne. Du noyau granitique du Huelgoat. malgré sa médiocre étendue, viennent trois des plus forts ruisseaux de l'Aulne, le Squiriou, le Fao et l'Elez. Mais, tant que les eaux ruissellent sur le granite, ces réseaux sont incertains et mal définis, surtout dans les périodes de grosses pluies. Tous les fonds sont noyés : tous ces *Toul*, de forme circulaire, où se rassemblent les eaux qui glissent des dômes voisins, sont impraticables. Toute source devient marais. Aussi la végétation tourbeuse s'étend-elle sur de nombreux horizons dans les *Toul*, où elle trace des anneaux autour des sources. Le *Toul* (fond) devient *Poul* ou *Yeûn* (étang ou marais). Le plus vaste est le *Yeûn-Elez*, sur le massif granitique du Huelgoat, dans le chevelu d'origine de l'Elez. Dans cet amphithéâtre aux pentes insensibles, limité par les grès d'Arrée, la tourbe s'accumule en couches épaisses. Le Yeûn Elez donne une idée de ce que seraient à l'état naturel tous les horizons granitiques du Nord, si les pentes étaient partout aussi atténuées.

Mais l'accentuation des profils, sur les dômes intérieurs et sur les rebords extérieurs des massifs, interdit un développement illimité de la tourbière. Les horizons élevés et les horizons en forte pente, que la tourbière n'occupe pas, sont en landes et en forêts.

De même que la tourbière forme anneau autour des sources, la lande forme anneau, sur le sommet des dômes, autour des affleurements de roches où des boules granitiques, tantôt à demi enterrées, tantôt entièrement dégagées, crèvent la surface du sol végétal. C'est une lande d'arbustes épineux, de bruyères, d'ajoncs et de genêts, comme dans les horizons tabulaires. Mais cette végétation sauvage est bien plus vigoureuse sur les dômes de l'intérieur. C'est une « brousse » presque forestière, à l'époque de son plus grand développement estival.

La forêt déroule de minces et longs rubans verdoyants sur les pentes déclives des massifs granitiques, où la hache des défricheurs l'a respectée à cause de ces déclivités mêmes. La forêt de Duault se développe en arc de cercle au-dessus des schistes du bassin de Carhaix. Presque en face, à 20 kilomètres à l'W., les bois du Huelgoat dominent les mêmes horizons. Ces forêts n'ont guère de hautes futaies. Le hêtre et le chêne sont les essences les plus repré-

1. CH. BARROIS, *Carte géol. dét.*, feuille 59 (Saint-Brieuc). Notice.

sentées, avec une proportion variable de sapins, de pins, d'épicéas[1]. Ces lambeaux forestiers sont des restes témoins de la grande masse de bois qui couvrait autrefois toute la Basse-Bretagne intérieure à l'exception de quelques crêtes, et qui se reliait aux masses boisées de la Haute Bretagne pour former le *Poutrocoët* ou *Porhoët*[2], la légendaire *Brocéliande* du moyen-âge. Assurément, le Poutrocoët n'était point une forêt continue. Très dense sur les pentes et sur les parties décomposées du granite, il devait se changer, aux approches des affleurements des dômes, en une brousse forestière assez semblable à la lande. De sorte que, les défrichements mis à part, la physionomie du pays, au moyen âge, était assez voisine de ce qu'elle est aujourd'hui.

Les bois, les *Toul* noyés une bonne partie de l'année, les affleurements rocheux des dômes réduisent dans de fortes proportions, sur les massifs granitiques du Nord, non seulement la surface utilisable du pays, mais les emplacements propres à l'habitation. Aussi la population relativement peu nombreuse établie sur ces massifs n'a-t-elle pu bâtir ses maisons dans les *Toul*, au voisinage des sources ; elle ne s'est pas établie davantage sur les dômes ou sur les pentes déclives ; elle a construit ses villages et ses hameaux sur les pentes douces, et ces pentes ne sont pas assez nombreuses pour permettre l'éparpillement indéfini des habitations. Sur toute pente commode, on bâtit à plusieurs ; la population se groupe en villages ; les épars très petits et les fermes isolées sont rares.

Ces caractères sont bien moins accentués sur les massifs granitiques ondulés du Sud, développés, de Pontivy à Guéméné et au Faouët, sur le rebord méridional de la forêt de Quénécan et de la Montagne Noire.

De 280 à 300 mètres, l'altitude moyenne tombe à 180 ou 200 sur ces horizons. Les rebords des pays de granite ne sont pas découpés sur les horizons voisins avec la netteté qui distingue si particulièrement les granites du Nord, sauf à l'Est, où le sillon du Blavet, aux environs de Pontivy, trace une ligne de démarcation entre les granites d'Armorique et les schistes bocagers de la Haute-Bretagne. Les ondulations des massifs sont moins régulières et plus effacées. La physionomie du pays s'estompe en quelque sorte. Le climat perd l'âpreté et la pluviosité violente du Nord. On a relevé au Faouët une moyenne de 782 mm. seulement répartis sur

1. Lloyd, *Flore de l'Ouest de la France*, p. 109.
2. Loth, *L'Émigration Bretonne en Armorique*, p. 65-66. De la Borderie, *Hist. de Bret.*, t. I, p. 42-50.

127 jours : c'est une sorte d'échelon intermédiaire entre Brest et Corlay. Vers l'E., le climat s'atténue encore davantage. A mesure que l'on approche de la Haute-Bretagne, les pluies semblent perdre à la fois la violence particulière aux zones élevées et la fréquence assez générale en Armorique, et à Pontivy, la chute n'atteint qu'une moyenne de 502 mm., répartis sur 116 jours. La violence des vents diminue de même sur ces horizons plus bas de 100 mètres que les horizons du Nord. Aussi la dégradation superficielle du granite est moins active, et les zones spongieuses où se forme la tourbe sont moins étendues.

Avec leurs pentes adoucies, leur faible altitude, leurs pluies moyennes et atténuées, les massifs granitiques de Pontivy-Guéméné et du Faouët n'ont qu'un petit nombre de *Toul* marécageux et d'affleurements de roches sur les dômes, et presque aucune déclivité forestière. Les landes conservent une grande extension ; mais leur surface est souvent desséchée au lieu d'être spongieuse ; le granite s'y transforme en une arène pulvérulente qui convient aux plantations modernes de sapins. L'habitation se disperse ; elle n'est plus contrainte à choisir ses horizons dans un pays où rien, ni dans les fonds, ni sur les plateaux, ne s'oppose absolument à l'aménagement du sol pour la demeure de l'homme.

Ainsi les noyaux granitiques intérieurs, qui sont tous très ondulés et portent tous la marque des efforts tectoniques, diffèrent très sensiblement du Nord au Sud. Ceux du Nord sont des pays élevés et âpres où le climat extrême et la trop grande abondance des eaux rendent plus difficiles les conditions générales de la vie ; les noyaux granitiques du Sud, où l'altitude est moindre, où le climat s'adoucit et où la quantité des eaux n'est pas excessive, semblent plus favorables aux établissements humains. Au moins ceux-ci se dispersent-ils au sud, au lieu de se grouper comme ils le font au Nord.

Mais, au Sud comme au Nord, les pays de granite de l'Armorique intérieure sont infertiles. Ce sont des terres à seigle, des « ségalas ». La population qui croît sur ce sol n'y trouve que des moyens d'existence limités. Aussi sort-elle volontiers de ces horizons ingrats. Elle vit de la vie nomade à l'intérieur du pays, ou elle quitte le sol d'Armorique, à temps ou pour toujours. Les granites de Quintin-Duault et de Pontivy-Guéméné sont des « pôles de répulsion », à cette frontière de la Haute et de la Basse-Bretagne où l'émigration est plus active que dans tout le reste de la terre armoricaine [1].

1. V. plus loin, chap. X.

Les pays granitiques des deux pénéplaines, développés en horizons tabulaires, doivent en partie à des particularités de la composition de leur sol, et surtout à leur faible altitude et àleur climat plus doux, de n'être des pôles de répulsion que sur quelques zones peu étendues.

De la baie de Saint-Brieuc au chenal du Four, la pénéplaine du Nord déroule, en une sorte de presqu'île massive, le Trégorrois-Goëlo, et en un ruban allongé, le pays de Léon : ces deux régions sont séparées par la baie de Morlaix. Du Raz de Sein au Morbihan, en une série de strates parallèles et presque rectilignes, la pénéplaine du sud comprend la Cornouaille méridionale ou *extérieure* [1] et le Vannetais.

Les tables granitiques du Trégorrois-Goëlo, où le modelé d'érosion est à peu près achevé, sont presque entièrement recouvertes, entre le Menez-Bré et la côte, d'une épaisse couche de limon quaternaire, « identique à celui de Picardie et aux lœss de la vallée du Rhin [2] ». Aussi, non seulement les granites et les roches granitoïdes n'affleurent nulle part, sauf sur la côte où elles sont découpées en îlots, en récifs ou en falaises, mais un niveau de perméabilité constante s'établit sur le sol presque tout entier, où disparaissent tout à fait les *Toul* marécageux, et où les rivières ont un régime égal et régulier, à l'exception de celles qui reçoivent, comme le Leff, le Trieux et le Léguer, les eaux sauvages des granites de l'intérieur. Mais les rivières formées, comme le Jaudy et le Guindy, aux points d'eau qui correspondent à l'intersection des rubans schisteux de Coat-an-Noz et du granite de Goëlo, ont sur tout leur cours une pente faible et un débit constant. Ainsi, malgré son sous-sol granitique, la presqu'île du Trégorrois-Goëlo perd à peu près entièrement les caractères extérieurs des pays de granite pour prendre ceux des terres d'alluvion. Sa médiocre altitude d'une centaine de mètres, la faiblesse des ondulations du sol, enfin le climat que la rareté relative des pluies distingue si nettement des autres climats locaux de l'Armorique, achèvent d'en faire une région à part. Pour la période de trois années dont nous avons déjà parlé, l'île de Bréhat, à la pointe N. E. du Trégorrois, n'a eu malgré les influences marines qu'une moyenne de 495 mm. d'eau en 149 jours. A Bréhat, c'est le nombre seul des jours

1. Gallouédec, *Études sur la Basse-Bretagne* (Ann. de Géogr. II, p. 173; III, p. 42 et 456).

2. Ch. Barrois, *Sur l'extension du Limon quaternaire en Bretagne* (Ann., Soc. Géol. du Nord, t. XXVI, p. 40).

pluvieux qui rappelle le voisinage de la mer : par la quantité de pluie tombée, Bréhat est inférieur à tout autre point de l'Armorique. A la vérité, la pluviosité semble augmenter graduellement, et les traits propres au climat maritime s'accentuent, à mesure que l'on avance vers l'W. du Trégorrois et que l'on approche des limites du Léon. Mais l'ensemble des conditions naturelles désignait le Trégorrois-Goëlo pour devenir un pays de belle culture et de culture à peu près uniforme. Point de landes, sauf sur quelques lambeaux de grès. Point de ces affleurements de roches et de ces rubans marécageux qui isolent les établissements humains, en empêchant les exploitations de se souder et les cultures de s'unifier. Partout on peut se grouper, partout on peut cultiver et bâtir. Et la première conséquence visible de ces facilités, si peu ordinaires en Armorique, c'est le grand nombre et la petite étendue des communes, presque aussi pressées les unes contre les autres que dans les vallées de la Seine et de la Loire.

Le pays de Léon ne présente ni la même unité de structure, ni les mêmes avantages physiques.

Le manteau de limon qui a recouvert la presqu'île du Trégorrois tout entière ne s'étend en Léon que sur la côte N., de la baie de Morlaix à l'embouchure de l'Aber Benoît; il ne pénètre pas très avant dans l'intérieur; il disparaît tout à fait à une distance de 15 à 20 kilomètres du littoral. Aussi la surface du pays n'est perméable, et le régime des eaux n'est régulier que jusqu'à cette distance. Au-delà, reparaissent les eaux stagnantes ou sauvages des pays granitiques, avec leur dispersion encore aggravée, dans le Léon intérieur, par la faiblesse des pentes. Car ce pays n'a ni les dômes arrondis, ni les *Toul* circulaires des massifs de Quintin-Duault et du Huelgoat. En Léon, les horizons sont presque rigoureusement tabulaires. Aussi, sur la ligne d'eau intérieure que détermine, du Conquet à Plounéventer, la rencontre des granites et des roches métamorphiques, se multiplient les marais et les tourbières, tels que les marais de Saint-Renan, de Lanrus et surtout le *Land-Gazel* de Trémaouézan, presque comparable, pour l'étendue, l'horizontalité et la stagnation des eaux, au Yeûn Elez. L'humidité croissante du climat, de l'E. à l'W., et le déboisement presque total accentuent les effets de la stagnation des eaux. Dès Roscoff, on relève une moyenne de 672 mm. répartis sur 146 jours. A Saint-Mathieu, la moyenne arrive à 769 mm. répartis sur 155 jours. Les vents de mer dominent toute l'année; ils maintiennent une humidité constante ; ils maintiennent aussi un écran de nuages qui rend



l'évaporation extrêmement faible. Quant au déboisement, il est aussi complet en Léon qu'en Trégorrois, pour des raisons différentes. Les gens de Tréguier ont arraché leurs arbres parce qu'il leur paraissait plus avantageux de livrer à la culture un sol meuble et facile à travailler. En Léon, l'ancienne végétation forestière, à en juger par les lambeaux qui restent, était pauvre et rabougrie. Elle était contrariée par les vents de mer et par les émanations salines du S. W. et surtout du N. W., d'où viennent les plus forts coups de vent d'hiver. Presqu'île assez basse et exposée de plein fouet au N. W., le Léon ne pouvait avoir une végétation forestière luxuriante. Il connaissait la brousse forestière plutôt que la forêt, et cette brousse elle-même a disparu. Rien n'entrave maintenant les effets du mauvais aménagement des eaux sur le sol imperméable.

Le Léon ne jouit donc point des heureuses conditions naturelles qui font du Trégorrois-Goëlo une terre d'exception parmi les pays armoricains. En Léon, la zone littorale du nord, avec son manteau de limon qui, aux approches immédiates du rivage, se transforme en arène, est la seule partie du pays qui rappelle, avec ses eaux aménagées, ses landes rares et ses nombreux champs de blé, les riches cultures du Trégorrois ; le sol sablonneux de la zone côtière se prête merveilleusement, surtout au N. E., à la culture maraîchère, que favorise encore la douceur particulière du climat, sur les horizons inclinés à l'E., vers la baie de Morlaix, et quelque peu abrités des coups de vent du N. W., autour de Roscoff et de Saint-Pol-de-Léon. Mais dans le reste du pays reparaissent, surtout en Bas-Léon, entre Lesneven et le Conquet, les réseaux de plus en plus serrés de landes et de marais. Comme sur le massif de Quintin-Duault, les régions de sources sont peu habitables et peu habitées ; les chefs-lieux de groupement sont clairsemés, sauf sur la zone littorale où la pêche change totalement les conditions d'existence des hommes.

Les granites de la pénéplaine du nord tombent sur la Manche en pentes assez abruptes en Trégorrois, où les falaises ont 40 à 50 mètres d'élévation, et plus douces en Léon, où les falaises ne dépassent pas 15 à 20 mètres. Dans l'un et dans l'autre pays, la mer remonte loin dans l'intérieur, par les *rivières* du pays de Tréguier, par les *abers* du Léon, où le modelé et l'amplitude des rias dépendent du double gonflement quotidien de la marée. En Tréguier comme en Léon, une sorte d'émiettement du granite a semé les côtes d'une poussière de récifs et d'îlots, de Bréhat aux Sept-Iles,

à Batz et à Molène. Mais, sur les côtes du Léon, l'érosion éolienne et marine, sous la poussée des vents du N. W., révèle une activité plus grande par le nombre et par la mobilité des dunes qui remplissent les intervalles en retrait des falaises et des promontoires [1]. De Portsall à Santec, près de Saint-Pol-de-Léon, ces dunes ont laissé des traces historiques de leur poussée envahissante. En 1726, l'église de Tremenech, en Plouguerneau, dut être abandonnée aux sables [2]. En 1741, les habitants de Roscoff se plaignent de voir leurs rues envahies [3]. Sur le territoire de Santec, à l'W. de Saint-Pol, les sables quartzeux « d'une ténuité extrême, presque fluides » avançaient au XVIII[e] siècle vers Saint-Pol et provoquaient l'abandon de 100 hectares cultivés ; une lutte énergique, soutenue sous Louis XVI et sous la Restauration, a fixé les dunes au moyen de barrières de fascines et de piquetages d'ajonc [4].

Mais les tempêtes qui poussent en avant les dunes jettent aussi sur les côtes du Léon et du Trégorrois les sables calcaires (*maërl*) et les goémons qui ont permis aux habitants d'amender leur sol au point d'accroître encore la fertilité, sur les manteaux de limon, et d'arracher peu à peu à la lande les horizons granitiques tabulaires, jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur. Les sables calcaires abondent sur la côte de Pleubian, dans la baie de Morlaix et sur la grève de Goulven [5]. Les goémons sont recueillis partout sur le littoral. Ainsi, par ses ressources naturelles, la pénéplaine du nord, même dans ses parties les plus déshéritées, offre aux hommes un champ d'exploitation bien supérieur aux noyaux granitiques de l'Armorique centrale. Aussi n'est-elle nulle part « un pôle de répulsion ».

On peut en dire autant de la plus grande partie de la pénéplaine du sud. Cependant, les roches cristallines de cette pénéplaine ne sont nulle part recouvertes d'un manteau fertile de limon. Les lambeaux modernes qui en recouvrent une partie, entre Guiscriff et Coray, au S. de la montagne Noire, sont composés de galets roulés du tertiaire, imperméables et infertiles. Partout ailleurs, les roches constituantes du sol se sont décomposées sur place. Des

1. La profondeur diminue dans la partie S. de la rade de Morlaix (*Inst. Naut.* n° 785, p. 161).

2. *Bull. Soc. archéol. du Finist.*, *1904*, t. XXXI, p. 314.

3. *Requête au lieutenant-général de l'amirauté de Léon, à Brest*, 21 octobre 1741. Bibl. de Brest, mss. 32.

4. Déclaration de l'évêque de Léon, 17 septembre 1790, Arch. dép. Finist. L. 379 bis. G. Goury, *Appendice des souvenirs polytechniques*, 1828, p. 57-70.

5. Fourcy, *Explic. de la carte géol. du Finistère*, p. 169.

lambeaux schisteux friables y affleuraient, en bandes très allongées, dans le sens général de l'anticlinal, entre les roches compactes. Les eaux de ruissellement ont affouillé en rainures ces lambeaux schisteux et s'y sont concentrées. Un sillon médian traverse ainsi la Cornouaille d'une manière presque ininterrompue, le long du Jet, de l'Odet et du Goayen, de Rosporden à la pointe du Raz. En Vannetais, des sillons du même genre, qui suivent des bandes argilo-schisteuses entre d'étroites et rectilignes crêtes granitiques, règlent la distribution des eaux d'une manière encore plus stricte qu'en Cornouaille. De Plumelin à Lanvaudan, le Taran, l'Evel et le Blavet suivent une rainure dominée au N. par les granites de Baud, au S. par ceux de Lanvaux et de Camors. Une autre rainure suivie par le Loc est dominée par les crêtes granitiques allongées de Grand-Champ. Ces sillons de drainage, ainsi que la médiocre largeur des crêtes cristallines qui les séparent, empêchent les horizons granitiques du Vannetais et de Cornouaille de se dérouler, comme ceux du centre, en marais et en tourbières, à l'exception de la plaine d'Auray où les sillons et la pente cessent à la fois d'exister, et où les eaux stagnantes reparaissent, sauf sur la zone littorale sablonneuse et perméable. Ainsi, par suite de la présence de quelques bandes argilo-schisteuses creusées en sillons, les eaux sont moins mal aménagées dans la pénéplaine du Sud que le ferait croire la prédominance des horizons cristallins, à l'exception de la plaine qui va de Guiscriff à Coray et de la plaine d'Auray, où se montre encore l'excès des eaux stagnantes, sinon des eaux sauvages.

La médiocrité de l'altitude et la douceur du climat sont aussi des causes de régularité et de stabilité dans la distribution des eaux. La pénéplaine du Sud a une altitude moyenne à peu près égale à celle de la pénéplaine du Nord, et les pentes de la première sur le golfe de Gascogne sont plus doucement inclinées que celles de la seconde vers la Manche. Le climat est humide, égal, et déjà relativement chaud, comme le montrent les nombreux spécimens de la flore méridionale qui croissent au fond des baies de Cornouaille, l'extension jusque sur la côte de la végétation forestière, et les températures observées. Quant aux pluies, si elles ont atteint 847 mm. sur 112 jours à Quimper, situé au fond d'une ria où s'accumulent les nuages chargés de pluies du S. W., elles n'ont pas dépassé 655 mm. sur 113 jours à Lorient, et 655 mm. aussi sur 108 jours à Auray. Les chutes d'eau et le nombre des jours de pluie sont donc également modérés, et le rayonnement solaire

plus intense permet à la vigne de remonter jusqu'à la presqu'île de Rhuis, aux limites de la Haute et de la Basse Bretagne. L'épaisseur et le relief, si faibles pourtant, de l'Armorique intérieure, suffisent à atténuer la violence des vents froids du N. et du N. E. qui dessèchent la végétation. Ces vents abaissent la température dans la pénéplaine du Sud, mais ils n'y soufflent guère en tempête.

Toutes ces raisons expliquent l'essor pris, en Vannetais et surtout en Cornouaille, jusque sur les côtes, par les cultures arborescentes et par la végétation forestière. La Cornouaille est par excellence, en Armorique, le pays du pommier à cidre, qu'elle seule connaissait il y a peu d'années. Les débris forestiers sont encore nombreux sur les crêtes et sur les croupes de granite. En Vannetais, les bois de Camors, de Floranges et de Lanvaux alternent sur les crêtes avec les landes rubanées. En Cornouaille, c'est aussi sur les roches cristallines que se développent les forêts de Cascadec, de Coatloch et de Clohars Carnoët, et les bois du Duc et de Névet couronnent à 290 mètres la petite chaîne granitique de Locronan. On relève, aujourd'hui encore, des traces peu douteuses de l'ancienne extension de ces forêts maintenant réduites à l'état de débris [1]. Pays moins bocager que le bassin schisteux intérieur, la pénéplaine du Sud est un pays plus forestier. Mais c'est aussi un pays de landes. Ici la lande accompagne la forêt, de même qu'elle accompagne la tourbière dans les massifs de Quintin-Duault et du Huelgoat. Les arides crêtes de Grandchamp et de Lanvaux en Vannetais se développent en landes continues, dans l'intervalle des massifs boisés. La lande de Cornouaille n'a jamais autant d'extension, sauf dans la région exceptionnellement dénudée, stérile et marécageuse, que déterminent les galets roulés du tertiaire entre Guiscriff et Coray. Mais les pentes déclives des sillons intérieurs sont sous landes; sous landes aussi, des horizons assez étendus sur les plateaux, ainsi que les anneaux de terre végétale à peine constituée autour des affleurements de roches. Les fonds argileux des vallées sont peu propres à la culture. La terre des plateaux, trop légère, dépourvue de calcaire, est une terre à seigle dans les parties les plus pauvres, une terre à sarrasin sur les meilleurs horizons. Aux approches de la côte, la décomposition arénacée du granite, plus avancée que dans la zone inté-

1. Ch. Picquenard, *Recherches sur l'extension ancienne de la forêt de Névet* (Rev. de Bret. 1903, p. 474 et suiv.) De la Borderie, *Hist. de Bret.*, t. I, p. 68.

rieure, jointe à l'égalité du climat maritime, permet, comme dans la pénéplaine du Nord, les cultures de légumes et de primeurs : mais ces cultures ont une médiocre extension.

Malgré ses causes d'infériorité par rapport aux riches terres du Trégorrois et même du Léon, la pénéplaine du Sud, en Cornouaille surtout, offre de précieuses ressources naturelles pour le développement agricole. Ces ressources lui viennent surtout des sables de mer, qui sont particulièrement riches, sur ses côtes, en carbonate de chaux, et qui compensent en grande partie l'insuffisance agricole du terroir.

Les pentes faiblement inclinées de la pénéplaine du Sud se terminent, sur la baie d'Audierne et sur le golfe de Gascogne, en falaises très basses et surtout en grèves immenses, largement découvertes à basse mer [1]. Sur ces grèves les dunes mobiles des *Palues* rendent continuellement incertains le tracé et les limites des zones de marées. Dans la partie S.E., sur la côte du Vannetais, de Quiberon au Morbihan, succèdent aux dunes elles-mêmes des sédiments alluviaux, apportés par les courants de marée du *Morbraz* [2]. L'émiettement granitique de récifs et d'îlots qui caractérise la lisière maritime de la pénéplaine du Nord ne se retrouve nulle part sur ces côtes, à l'exception de la pointe de Penmarch. Ce sont les concavités régulières des côtes à grèves et à dunes qui l'emportent. Or les sables côtiers contiennent une proportion de carbonate de chaux fort élevée, qui dépasse les proportions constatées sur la côte Nord. Cette proportion monte à 82 °/o pour les sables de la baie d'Audierne [3]. Elle est de 70 à 80 °/o sur les grèves de Mousterlin, de Névez et du Pouldu ; elle oscille entre 20 et 70 °/o d'après Durocher, entre 68 et 85 °/o d'après Delesse, sur les vases alluviales de la côte morbihannaise [4]. Cet inépuisable dépôt de calcaire a permis, concurremment avec l'emploi des goémons, l'amendement des terres voisines de la côte. Et c'est ainsi que, sans dépôt de limon superficiel, le littoral de Cornouaille et même celui du Vannetais, en dehors de la stérile plaine d'Auray,

1. Avec rivières marines dont la formation diffère sensiblement de celle des rias du Nord. De Martonne, *Le développement des côtes bretonnes et leur étude morphologique*. (*Bull. de la Soc. scientifique et médicale de l'Ouest*, t. XII, n° 1, 1903).

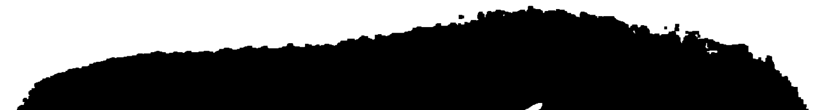
2. Ch. Barrois, *Sur les phénomènes littoraux actuels du Morbihan*. (*Ann. Soc. Géol. du Nord*, t. XXIV, p. 182-226).

3. Moyenne déterminée en 1898 par l'autorité préfectorale.

4. Ch. Barrois. *Sur les phénomènes littoraux actuels du Morbihan* (*Ann. Soc. Géol. du Nord*, t. XXIV, p. 200).

possèdent des cultures de froment presque égales aux cultures trégorroises. Mais ces cultures n'existent que sur une zone très limitée.

Au total, les horizons granitiques des pénéplaines du Nord et du Sud, malgré les variétés naturelles qu'ils présentent, offrent partout, sauf sur le lambeau tertiaire de Guiscriff à Coray et sur la partie du Vannetais qui s'étend d'Auray à Baud, des facilités relatives à l'existence et au développement des sociétés humaines. Aussi, à l'exception des deux zones restreintes que nous avons citées et qui sont toutes deux au Sud, ces pays sont plutôt des « pôles d'attraction » que « des pôles de répulsion » : ils ne connaissent plus le nomadisme, et n'ont jamais connu l'émigration en masse.



III

Les Landes gréseuses [1]

Tandis que les pays de granite s'étendent sur de vastes horizons, développés en longueur et en largeur, les landes du grès se déroulent en rubans allongés et étroits, de l'E.N.E. à l'W. S.W. Comme les noyaux granitiques auxquels ils s'associent, ces rubans de grès comprennent deux séries, l'une au N., l'autre au S. du bassin intérieur.

Au N., dans la forêt de Beffou et dans la Montagne d'Arrée, les horizons gréseux sont continus de Belle-Isle-en-Terre, près de Guingamp, à Rosnoën sur la rivière de Châteaulin ; les plis, violemment redressés, dépassent, de Beffou à Brasparts, une hauteur moyenne de 300 mètres, malgré l'activité de l'érosion, et près de Brasparts, dans un arc développé en amphithéâtre au-dessus du Yeûn-Elez, ils atteignent la cote maxima de la Bretagne (391 mètres). Au N. W. de l'Arrée, au-delà des schistes décomposés de Sizun, une crête de grès isolée, déroulée de Plouigneau à la rade de Brest, reproduit les formes du relief intérieur dans les rochers de Plougastel.

1. La dénomination de *landes gréseuses* n'est pas tout à fait exacte au point de vue de la géologie. Les landes de l'Arrée et de la Montagne-Noire ne sont pas seulement formées de *grès armoricain* (Silurien) ; elles comprennent encore et surtout des schistes et des quartzites d'âge dévonien. Notamment, l'arc d'Arrée développé à l'W. des marais de Saint-Michel (représenté dans la partie gauche de la fig. 3) et rattaché jusqu'ici au grès armoricain, doit probablement, selon M. Barrois, se rapporter au dévonien influencé par le granite (Carte géol. feuille 58, *Morlaix*, notice). Toutefois, au point de vue de l'étude des formes du terrain, ce changement d'attribution n'a guère d'importance. Car le mode de dénudation du dévonien métamorphisé d'Arrée, roche extrêmement compacte, est le même que celui des grès authentiques. Les horizons représentés à gauche de la fig. 3 ne se distinguent en rien de ceux des landes au S. de Glomel, des landes de Conveau et de Laz, des crêtes du Menez Hom et de la presqu'île de Crozon, où le grès armoricain domine.



Les landes gréseuses du Sud s'allongent aussi en crêtes étroites, de la forêt de Quénécan au Menez Hom, par la Montagne-Noire, dont l'altitude est un peu inférieure à celle de l'Arrée ; mais, d'une montagne à l'autre, l'analogie est complète. Comme pour les landes du Nord, des crêtes détachées du faisceau méridional reparaissent sur des horizons étrangers, à petite distance du faisceau principal. Au N. E. de Quénécan, les pierrailles de Saint-Mayeux et de Lanfains donnent un dernier échantillon du paysage de la Montagne-Noire, comme les rochers de Plougastel en donnent un du paysage d'Arrée.

Les grès du Nord et du Sud fusionnent en quelque sorte, à leur extrémité occidentale, dans la presqu'île de Crozon, promontoire de roches dures et déchiquetées jeté dans l'Iroise. Les marées et les flots semblent avoir peu contribué aux digitations complexes de la presqu'île [1], où les efforts tectoniques se sont résumés et entassés dans un étroit espace. Dans sa structure, la presqu'île de Crozon est très échantillonnée. Mais ce sont les talus de grès qui dominent. Ce sont eux qui donnent au pays de Crozon son relief, ses lignes d'eau, sa stérilité et ses hautes falaises [2].

Tous ces rubans de grès sont, à proprement parler, dans le langage du pays, « la Montagne », mot dont le sens, autrefois généralisé, tend à se restreindre à ces longues et étroites landes où le roc affleure souvent.

Mais la structure de la Montagne n'est pas uniforme sur toute son étendue.

Parmi les rubans montagneux, les uns sont uniformément composés de grès : ce sont les landes gréseuses. Les autres sont composés de schistes dévoniens, et de quartzite ou grès métamorphisé : ce sont les landes gréso-schisteuses. Dans les premières, il n'y a que des roches dures ; dans les secondes, aux quartzites compacts se mêlent des schistes plus ou moins friables et décomposés.

L'association constante de ces deux sortes de landes, en montagne d'Arrée et en Montagne-Noire, donne au paysage du grès sa variété relative. Chaque lande possède sa forme propre de dénudation et d'érosion, déterminée par les influences climatiques. Cette variété de formes est même soulignée, en Montagne-Noire,

1. Selon M. Barrois. M. Kerforne pense au contraire que « le contour de la côte est indépendant des plis et des failles » ; qu'il est déterminé par la nature lithologique des assises et par l'action des vagues (*Étude de la région silurique occidentale de la presqu'île de Crozon*, p. 167-172).

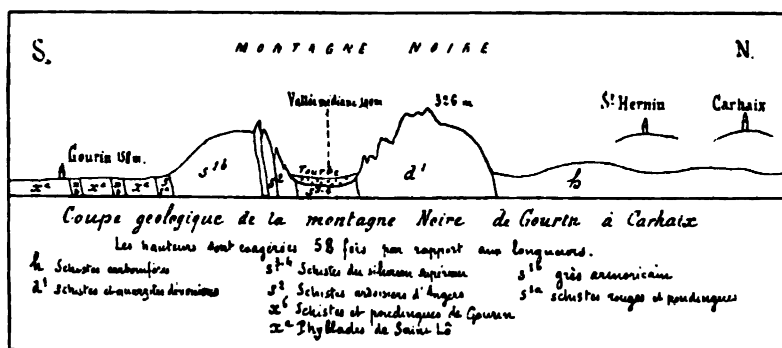
2. Ch. Barrois, *Tectonique de la presqu'île de Crozon* (*VIIIe Congrès géol. intern.*, 1900, Livret-guide, Bretagne).

par la présence d'une vallée médiane longitudinale, dont les éboulis et les tourbières séparent les grès des quartzites [1].

Ce sont les vents et les pluies qui ont réglé souverainement, en montagne d'Arrée et en Montagne-Noire, les formes du terrain, que ne protègent ni humus végétal, ni manteau forestier, sauf à l'extrémité orientale des rubans de grès.

Les traits principaux du climat presque extrême des noyaux granitiques se retrouvent sur les landes gréseuses. Et même, sur ces strates qui forment des talus aux pentes déclives, la violence des pluies et la violence des vents semblent croître encore. Le régime des pluies de la Feuillée, qui se trouve sur le granite à

Fig. 2



proximité des crêtes de grès, donne sans doute une idée approchée des pluies d'Arrée entre Beffou et Sizun. Les moyennes de la station de Goarem Liziard [2] donnent un point de repère analogue pour la Montagne-Noire. On a relevé à Goarem Liziard une chute annuelle de 1047 mm. en 143 jours. Les précipitations sont toujours fortes ; mais elles paraissent un peu moins inégalement réparties que dans l'Arrée. C'est l'Arrée qui connaît les pluies les plus fortes et les plus longues.

La violence des vents [3], surtout de ceux qui soufflent pendant les périodes de sécheresse, contribue autant que l'érosion pluviale à désagréger les roches, à ruiner les tranches extérieures des

1. V. fig. 2.

2. Entre Briec et Laz.

3. PICQUENARD, *La végétation en Bretagne*, p. 24. « Les plantes sous-montagneuses de l'Arrée et de la Montagne Noire exigent un air souvent renouvelé, un air vif ».

strates et à niveler les affleurements. Sans doute, la surface des grès, et en particulier des grès recristallisés et métamorphisés, ne se change pas aussi aisément en arène meuble que les granites. Mais les schistes qui affleurent sur une multitude de points des landes gréseuses s'effritent et disparaissent en talus doucement inclinés, en laissant dénudés et debout au milieu d'eux les pointements de quartzite.

Enfin, les fortes gelées hivernales, les chutes d'une neige qui demeure plusieurs jours sur le sol et que les vents entassent, dans les *Toul* circulaires et dans les coins de rocher, jusqu'à 40 et 50 centimètres de hauteur, achèvent de montrer la rigueur toute continentale du climat de ces hautes landes.

L'érosion a différemment sculpté les landes gréseuses et les landes gréso-schisteuses.

L'usure uniforme du grès homogène des premières les arrondit, dans l'Arrée et dans la Montagne Noire, en collines en forme de coupoles et de dômes, assez semblables, avec des profils plus déclives, aux dômes des noyaux granitiques. Comme dans les granites, ce sont des *Menez* aux pentes sèches et pelées, qui s'abaissent dans la plaine par des *Roz* ou *Reûn* (tertre), où l'humidité superficielle augmente à mesure que les pentes s'adoucissent et que la composition du sol se modifie. Dans la presqu'île de Crozon, les collines gréseuses ne s'isolent pas en *Menez*, sauf à l'extrémité orientale, aux approches du Menez Hom ; elles forment des talus rectilignes et continus aux flancs escarpés.

Dans les landes gréso-schisteuses, l'effritement des schistes et la résistance opposée par les dures masses de quartzite donnent une grande variété aux formes du terrain. Les quartzites se dressent en hautes murailles découpées en dents de scie : ce sont les *Roc'h* dont les profils singuliers ou étranges ont de tout temps frappé l'imagination du paysan breton, qui les baptise de noms pittoresques et localise sur ces hauts lieux nombre de ses légendes. Les rochers de quartzite plus petits, qui se mélangent, à l'affleurement, aux schistes à demi-décomposés, forment au sommet des *Reûn* des amas de pierrailles moins imposants, mais aussi curieusement fouillés que les *Roc'h* : ce sont les *Créac'h*, dont beaucoup sont devenus, comme les *Roc'h* et aussi comme les *Menez*, des lieux sacrés, habités par un saint, ornés d'une chapelle qui a parfois succédé à un mégalithe. Le développement rectiligne de ces rochers sur des lieues de longueur, aux frontières politiques et religieuses des petits pays d'Armorique, la stérilité et la solitude de leurs

Fig. 3

Horizon de la montagne d'Arrée (grès, schistes, quarzites). Vue prise de la cote 280, 500 m. S.E. de La Feuillée

abords, ont contribué, autant que leurs formes étranges, à cette vénération des hauts lieux dont quelques traces subsistent encore dans la mentalité armoricaine [1].

Sur les grès en coupoles, les eaux ruissellent sans points d'origine permanents, sans tracé défini. Elles sont tout à fait sauvages sur ce sol très incliné et entièrement imperméable. Aussi la surface est-elle d'une sécheresse absolue. Mais dans les horizons où les schistes alternent avec les quartzites, soit sur les plateaux, soit à l'intérieur de quelques *Toul* ovales ou circulaires qui séparent les crêtes gréso-schisteuses, quelques points d'eau se montrent, très-clairsemés, au milieu d'une végétation tourbeuse peu abondante, où le chevelu d'origine des ruisseaux suit un tracé indécis. Ainsi commencent, au cœur de l'Arrée, l'Elorn et le Rivoal. Ainsi se forment, dans la vallée médiane de la Montagne-Noire, quelques ruisseaux qui s'échappent vers le N., par des cluses ouvertes dans les schistes. Ainsi se constitue le chevelu d'origine du Steir, dans la plaine marécageuse de Briec, à la pointe W. de la Montagne-Noire.

Mais ces points d'eau sont isolés et ne forment pas réseau. Les vraies lignes d'eau ne sont pas à l'intérieur des landes, qui, même dans les parties gréso-schisteuses, demeurent sèches à la surface. Les eaux courent sur les quartzites, s'infiltrent entre les schistes, et les lignes d'eau permanentes se trouvent reportées aux points où l'horizon géologique se modifie, c'est-à-dire aux lignes de démarcation entre les landes gréseuses et les granites ou les schistes tendres qui les entourent.

Des lignes d'eau suivent donc la périphérie de l'Arrée et de la Montagne-Noire. Ces lignes sont jalonnées, autour de l'Arrée, par les ruisseaux de la rade de Brest, la Penzé, le Jarlot, le Queffleut, le Guic, l'Aulne et le Grand-Pont ; au S. de la montagne Noire, par l'Odet, le Jet, l'Aven, l'Isole, l'Ellé et le Scorff. La structure linéaire des deux rubans de grès entraîne donc une très grande dispersion des eaux, et la proximité du niveau de base marin conserve à chacun de ces petits réseaux hydrographiques son autonomie, à peu de chose près.

Sur les lignes périphériques des landes gréseuses, les points d'eau, situés au fond des *Toul* demi-circulaires, coïncident presque partout avec la limite supérieure des cultures et des habitations. La lande gréseuse est uniquement pastorale ; elle rappelle, malgré sa faible altitude, les pacages des montagnes dénudées, comme les

1. Voir fig. 3. V. aussi plus bas, chap. I.

Alpes calcaires, où l'extrême perméabilité du sol produit des résultats semblables à ceux qui sont dus à l'extrême imperméabilité et à la raideur des pentes dans l'Arrée et dans la Montagne-Noire. La végétation est rare et pauvre. Autant la « brousse » de la lande granitique est souvent riche, touffue et vigoureuse, avec ses bruyères, ses genêts, ses ajoncs drus et développés en hauteur, autant la brousse de la lande gréseuse, faute d'eau, est indigente, au point de laisser voir le sol, sur les coupoles de grès, par larges plaques grises ou blanchâtres, ce qui explique que cette végétation n'oppose aucun obstacle à l'actif ravinement des eaux et ne se transforme guère en épaisses masses tourbeuses. La tourbe qui se forme çà et là sur l'Arrée et sur la Montagne-Noire n'a qu'une puissance insignifiante. La pauvreté de la végétation, dans l'ensemble de la lande, se traduit d'une manière bien évidente par le grand nombre des noms de lieu empruntés aux plantes de lande, dont la présence suffit à désigner nettement un endroit. Si ces plantes avaient été très communes, comme elles le sont sur les landes granitiques, la toponymie n'eût pas pris leurs noms pour localiser les horizons et les villages. C'est ainsi qu'il y a sur le pourtour de l'Arrée un certain nombre de *Balanec* (les Genêts), de *Quélennec* (la Houssaye), et même de *Kerbruc* (Bruyères). Sur le sol, tondu ras, les moindres arbrisseaux individualisent les localités.

Ce sol, rebelle à la lande touffue, est aussi rebelle à la forêt. La végétation forestière naturelle est absente des crêtes de l'Arrée et de la Montagne-Noire, et à plus forte raison de celles de Plougastel et de Crozon, où les influences marines s'ajoutent, pour chasser la forêt, à l'extrême dureté de la masse gréseuse. C'est seulement à l'extrémité orientale des rubans de grès, à Beffou, au N.E. de la montagne d'Arrée. et à Quénécan, à l'E. de la Montagne-Noire, que la forêt reparaît sur les pentes et même sur les crêtes, avec les hautes futaies de Beffou et les taillis de Quénécan. Encore ces forêts se développent surtout, à Beffou, parce que les grès compacts et les grès recristallisés n'y existent qu'à l'état de lambeaux, et, à Beffou et à Quénécan, parce que, très éloignée des vents marins, la forêt a plus de chances de vivre, même sur les surfaces gréseuses. Il est vraisemblable que le déboisement n'a jamais eu à atteindre les crêtes de l'Arrée et de la Montagne-Noire, que seule la brousse recouvrait ; la forêt, à en juger par la toponymie, n'entourait les deux montagnes que jusqu'à leurs pentes moyennes. Quelle que soit la vérité sur ce point, il est certain que de nos jours, dans ces régions, le reboisement utile ne peut porter que sur des essences

très résistantes, comme les sapins et les pins sylvestres et maritimes.

Les « terres froides » de la Montagne gréseuse et gréso-schisteuse sont des marches incultes et désertes. D'anciennes tentatives ont été faites pour pousser la charrue jusqu'aux crêtes, et quelques restes de *fossés* de séparation en conservent le souvenir. Mais ces essais ont échoué, et la culture permanente a abandonné, sur presque toute leur étendue, les landes gréseuses rubanées. Aussi nul horizon géologique ne se prête mieux que ces crêtes longues et étroites à un tracé de frontières. Elles sectionnent l'Armorique intérieure en petits pays dont l'individualité géographique est assez accusée. La montagne d'Arrée sépare de la Cornouaille le Trégorrois et le Léon. La Montagne-Noire trace une ligne de démarcation entre la Cornouaille extérieure et cette Cornouaille intérieure qui a eu, sous le nom de *Poher*, une assez longue existence historique. D'un versant à l'autre de la montagne, les mœurs, les habitudes, le costume, et même les dialectes diffèrent [1].

Incultes, les crêtes de la montagne sont peu habitées. Les villages d'en haut eux-mêmes (*Huella*) ne couronnent ni les Créac'h ni les Menez, déserts les uns comme les autres. Ces villages sont sur les pentes moyennes des *Reûn*, à portée des sources, et à très peu de distance des villages d'en bas (*Izella*), qui sont bâtis, eux, au fond même des *Toul* et aussi près des ruisseaux que le permettent les horizons tourbeux. Le paysan de la Montagne vit donc en réalité sur les pentes moyennes et dans la plaine. Seulement, il traverse volontiers les crêtes qui lui sont familières, ce que l'homme de la plaine, naguère encore, ne faisait presque jamais. Aussi le paysan de la Montagne sert-il d'intermédiaire entre les groupes sédentaires des pays granitiques et du bocage schisteux.

1. V. Chap. I.

IV

Le Bocage schisteux

Le pays de bocage s'étend à l'intérieur de l'Armorique, entre les massifs granitiques et les landes du grès, dans un bassin allongé et étroit, de Châteaulin à Carhaix et à Uzel. Il est presque clos à ses deux extrémités. A l'E., il se termine aux arides crêtes de grès de Lanfains, d'Allineuc et de Saint-Mayeux. A l'W., les landes de l'Arrée et de la Montagne-Noire se rejoignent presque près de Rosnoën, où elles ne sont séparées que par la profonde coupure de l'Aulne. Ainsi, par la topographie comme par la structure du sol, le bassin de Châteaulin s'isole entièrement des autres régions armoricaines.

Cependant, les pays de bocage s'étendent un peu au-delà des limites naturelles de ce bassin. Au N.W. de Châteaulin, une région schisteuse ondulée se développe entre les crêtes de grès de l'Arrée et la crête de Plougastel. Elle est entièrement inclinée vers la rade de Brest, qui n'est autre chose qu'une partie ennoyée de ces schistes dont le prolongement se retrouve à l'W. de la rade, dans la presqu'île de Crozon [1]. Ce bassin a une forme demi-circulaire ; nous l'appelons l'hémicycle de Sizun. Au S.W. de Châteaulin, au-delà de l'étroit ruban de la Montagne-Noire, un autre bocage descend en pente douce vers la baie de Douarnenez, entre le Menez Hom et les *Menez* granitiques de Locronan. C'est l'hémicycle de Cast. La baie de Douarnenez, elle aussi, n'est autre chose que la partie ennoyée de cet hémicycle, dont les schistes tendres se développaient entre les roches dures de la presqu'île de Crozon et de la pointe du Raz (Cap Sizun).

Les deux petits bocages de Sizun et de Cast diffèrent de structure et même de climat avec le grand bocage de Châteaulin-Carhaix.

1. Aussi Daoulas et Crozon ont-ils été réunis au moyen âge (Dom Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, t. I, p. 709).

Mais ils lui ressemblent par l'absence complète d'affleurements et par le caractère achevé du modelé.

Ni horizons tabulaires, ni horizons de rocs, ni *Menez* dénudés, ni *Créac'h* pierreux, ni marais : dans le bassin de Châteaulin disparaissent tous ces traits de paysage si fréquents en Armorique. L'unité de structure du bassin, composé tout entier de schistes carbonifères, leur décomposition superficielle uniforme, l'adoucissement des pentes estompées, la régularisation du profil en long des vallées d'érosion, où glissent lentement des rivières qui sont déjà des rivières de plaine, comme sur le manteau limoneux du Trégorrois, tout concourt à donner au pays une unité physique véritable et à le distinguer des granites et des grès qui l'entourent. Cependant, comme dans le reste de l'Armorique, les vallées d'érosion sont étroites et profondes, surtout à l'W., aux environs immédiats de Châteaulin, où la proximité du niveau de base affouille profondément les schistes. Car, malgré l'adoucissement des pentes et malgré la régularisation du profil en long des vallées, ces schistes ne se nivellent pas. Argileux, peu perméables, ils se délitent irrégulièrement, suivant des lignes capricieuses, comme les schistes de la Meuse et de la Moselle, en étroits fossés dont la juxtaposition bout à bout exagère la longueur du réseau hydrographique. Ainsi les méandres de l'Aulne valent presque ceux de la Semoy. Du confluent de l'Aven à Port-Launay (28 kilomètres en ligne droite), l'Aulne se déroule sur 55 kilomètres. Aussi son étroite vallée, malgré la régularité de la pente, ne trace pas une voie naturelle de l'Armorique intérieure vers la mer. Avec un tracé moins sinueux, l'Aulne abondante et navigable eût supprimé ou tout au moins atténué l'isolement du bassin de Châteaulin, que ses méandres soulignent et accentuent.

Uniforme et homogène par la structure, le bassin de Châteaulin présente, de l'W. à l'E., d'assez remarquables différences climatiques.

La partie occidentale, aux environs de Châteaulin, participe à la fois du climat maritime, dont la zone est fort proche, et du régime des fortes pluies, spécial aux hautes landes dont les rubans se rejoignent presque en aval de Châteaulin, aux bords de l'Aulne. Les hauts talus déclives de la vallée de l'Aulne et des vallées d'érosion secondaires contribuent à la chute, dans cette partie du bassin, de pluies presque aussi torrentielles et aussi fréquentes que dans la Montagne-Noire et dans l'Arrée. On relève à Châteaulin une moyenne de 994 mm. en 135 jours. Les vents de mer du N.W.

soufflent plus souvent que les autres dans le couloir inférieur de l'Aulne, d'où ils excluent la végétation arborescente, sauf dans quelques replis abrités. Même chose se retrouve sur les plateaux ondulés de la rive droite de l'Aulne, entre Châteaulin et Pleyben. Aussi, dans cette partie inférieure du bassin, le pays n'a pas encore un caractère bocager très accentué. Les arbres sont clairsemés ; les chênes plantés sur les fossés sont peu vigoureux ; ce ne sont pas des trognes, mais des sortes de fûts grêles. Le voisinage de la mer et celui de la Montagne étouffent le bocage ou le rendent malingre.

A mesure que l'on remonte de Châteaulin vers l'E., en suivant le cours de l'Aulne, le climat se modifie, et le bocage se développe plus complètement.

Les vents de mer s'atténuent et se raréfient. Le ruissellement diminue de violence sur les pentes des vallées, souvent déclives, mais moins profondes qu'aux environs de Châteaulin. La neige persistante d'hiver apparaît. Au lieu de l'atmosphère sans cesse en mouvement de la côte et des hautes landes, le pays connaît d'assez longues périodes de calme, avec des brumes épaisses dans les vallées et presque diaphanes sur les plateaux. Les pluies sont plus rares et moins fortes. Dès Carhaix, la chute moyenne n'atteint que 650 mm. en 129 jours : c'est un régime de plaines, et un régime presque continental. A Gouarec, sur le haut Blavet, dans la zone où ce torrent du granite devient calme et lent en traversant les schistes, avant de s'engager dans une cluse profonde à travers les grès de Quénécan, la chute n'est plus que de 569 mm. en 107 jours. Une seule partie du bocage connaît les grosses pluies : c'est la partie incrustée au N., comme un détroit schisteux, à la base de l'Arrée, entre les noyaux granitiques du Huelgoat et de Quintin-Duault, aux environs de Poullaouen. Les violentes pluies des deux massifs se rejoignent au-dessus du *détroit de Poullaouen* qu'elles inondent. Et ce sont ces venues d'eaux débordantes qui ont amené l'abandon des mines de plomb argentifère du pays, le seul riche dépôt métallique de Basse-Bretagne [1].

Le bassin de Châteaulin n'a guère de lignes d'eau particulières. Mais il reçoit toutes les eaux qui roulent des hauteurs granitiques et gréso-schisteuses qui l'environnent, et, quoique les schistes du bassin soient assez friables à la surface, ils sont trop argileux pour tamiser et régulariser les eaux de ruissellement qui confluent dans le Blavet et dans l'Aulne. L'adoucissement des pentes atténue

1. V. chap. VII.

le régime torrentiel ; mais l'apport des eaux, réglé par le régime climatique des hautes landes, est très inégal suivant les saisons. Aussi, à l'intérieur en particulier, la faiblesse du régime d'été détermine une sécheresse superficielle que les granites sans cesse arrosés des pénéplaines ne connaissent pas, et que les granites tourbeux de l'intérieur ne connaissent pas davantage. Les ruisseaux, réduits à un mince filet d'eau, languissent dans un lit de boue. Les thalwegs, fait unique en Basse-Bretagne, ont un sol sec et solide. La terre des plateaux se fendille et durcit, et les horizons, malgré leur caractère bocager, malgré les arbres enchevêtrés à l'infini sur les fossés, ne donnent pas une note aussi verdoyante que les granites du Trégorrois, de Cornouaille et même du Léon.

Pourtant, le sol agricole du bassin de Châteaulin est partout friable et décomposé. La roche affleure rarement, même sur les talus déclives des vallées dont la dénudation paraîtrait assez naturelle ; le terreau végétal et les débris schisteux mélangés forment partout une couche assez épaisse. Mais le calcaire fait défaut. Les poches et les minces filons calcaires qui affleurent sur certains points des schistes dévoniens manquent tout à fait aux schistes carbonifères du bassin de Châteaulin. Les terres uniformément argilo-schisteuses ne se prêtent qu'après de longs amendements à une culture développée. Les facilités que l'agriculture des pays granitiques, dans les pénéplaines, trouve dans l'emploi des engrais marins sont inconnues aux cultivateurs du bocage central : les engrais de mer arrivent malaisément dans ce noyau de l'Armorique continentale, sauf aux environs de Châteaulin et de Pleyben, où sont les seules belles terres à blé du pays. Cependant, le sol est partout amendable. Rien ne s'oppose d'une manière invincible à son aménagement et à son utilisation. Nulle part on ne rencontre ces landes à affleurements que la charrue ne peut défoncer. Nulle part les eaux ne séjournent assez sur le sol pour le transformer en marais et en tourbières, sauf sur quelques points très clairsemés.

Avec un sol amendé, le bassin de Châteaulin est très propre à devenir une terre à cultures. Par sa nature particulière, il est plutôt une terre à pâturages, bien que la prairie y soit assez souvent contrariée, dans la partie continentale, par l'insuffisance d'eau.

L'insuffisance d'eau, à certaines époques de l'année, nuit autant aux prairies du bassin de Châteaulin que le trop plein d'eau nuit aux pâtures des tables granitiques imperméables. Si le drainage est une nécessité pour ces dernières, l'irrigation en est une pour les prairies du bocage central, et il n'est pas étonnant que les

méthodes modernes d'irrigation, en Armorique, se soient fait jour d'abord dans ce pays [1]. Un fait assez remarquable accuse la sécheresse de la prairie dans toute la partie continentale : l'élevage du mouton, qui tend à disparaître partout ailleurs, même sur les arides crêtes de grès de la Montagne, se maintient florissant aux environs de Carhaix [2].

Sur les terres amendées pour la culture, le bassin de Châteaulin est surtout une terre à sarrasin. Et c'est, comme nous le verrons, l'éloignement de la mer qui explique la persistance de cette céréale, combattue sur les côtes par le blé.

Plus que les horizons granitiques et gréseux, le bocage de Châteaulin-Carhaix se prête, sur tous ses horizons, à l'établissement de l'habitation rurale. Jamais la nature du sol n'y localise l'habitation en certains endroits à l'exclusion des autres. Seul, le peu de largeur des vallées étrangle les agglomérations et les chasse vers les plateaux ; mais les thalwegs sont plus propres que dans le reste de l'Armorique à l'établissement des habitations isolées. Aucun de ces affleurements rocheux qui éloignent l'habitation comme ils éloignent les défrichements. Point de marais temporaires ou permanents, point de tourbières. Aussi les maisons éparses s'égrènent à l'infini sur toute l'étendue du pays. Leur dispersion n'est pas arrêtée par la rareté relative de l'eau. Car, si les eaux ruissellent inégalement et sont en somme peu abondantes, elles sont, elles aussi, très dispersées, et il est rare que l'habitation du plateau elle-même se trouve trop éloignée d'un point d'eau. En outre, comme les nappes argileuses sont très rapprochées de la surface et que les eaux d'infiltration ne vont que jusqu'à elles, un puits peu profond suffit le plus souvent à procurer l'eau, si toute source fait défaut dans le voisinage.

Les petits bocages de Sizun et de Cast sont, comme le bocage principal, des pays d'habitation éparse. Mais les conditions générales du climat et du sol ne sont pas tout à fait les mêmes.

Ouverts vers la mer, les hémicycles de Sizun et de Cast sont entièrement sous le régime marin. La température est tiède, les pluies sont longues et modérées, l'humidité superficielle est abondante et également répartie. La proximité du niveau de base affouille les schistes, et multiplie, surtout dans l'hémicycle de Sizun, les rigoles d'érosion. L'excès d'humidité noie les thalwegs, que l'habitation délaisse entièrement. Les talus des vallées, moins

1. V. chap. V.
2. V. chap. V.

déclives que ceux du bocage central, portent une abondante végétation, qui prend un caractère forestier sur quelques points du pays de Sizun, dans la forêt du Cranou et dans les bois du Gars. Quelques filons et quelques poches calcaires existent dans les schistes dévoniens de l'hémicycle de Sizun, et l'amendement par engrais de mer est facile dans presque toute l'étendue des deux bocages. Aussi les conditions générales de la vie agricole primitive y sont un peu plus faciles que dans le bassin de Châteaulin.

V

Le Val

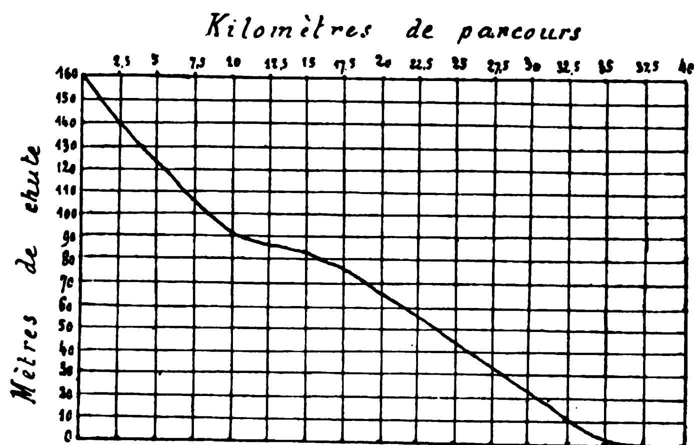
Les multiples vallées qui rayent en tous sens les horizons granitiques, gréseux et schisteux d'Armorique sont de puissants agents d'isolement social.

Comme nous l'avons vu, le *Toul* circulaire ou demi-circulaire, qui se trouve dans la Montagne et dans les landes granitiques, à l'origine des rigoles d'érosion, n'est dans sa partie centrale qu'une tourbière ou tout au moins une prairie spongieuse, et les habitations se groupent sur les pentes, là où celles-ci ne sont pas trop inclinées. Plus bas, le val succède au creux d'origine, le *Traon* remplace le *Toul*; mais, contrairement à l'évolution normale de la vallée dans les pays de plaines, les caractères physiques du *Toul* se retrouvent dans le *Traon* et s'y accentuent même. Les rainures des *Traon* sont presque toujours des pays d'eaux sauvages, de terrains noyés, d'horizons âpres, de pentes abruptes. Or, ces rainures sont nombreuses, à cause de l'extrême dispersion du réseau hydrographique et de l'autonomie que tant de vallées conservent, sinon jusqu'à la mer, au moins jusqu'au point où remonte la marée, car c'est à ce point que sont établies les principales bifurcations. Tant de rainures tourbeuses, spongieuses, enfoncées entre des parois à pic, peu habitables, sectionnent les pays d'Armorique et séparent les centres de peuplement comme le font les rides gréseuses de la Montagne. Tandis que le *val* ou la *varenne* de Champagne, d'Anjou, de Touraine, est une ligne de jonction où se pressent les hommes et les habitations et où se multiplient les cultures, le *Traon* d'Armorique est une ligne isolante d'où les hommes et les cultures s'écartent.

Le profil du *Traon* n'est que rarement régularisé suivant une courbe concave. C'est seulement dans le bassin de Carhaix-Châteaulin et dans la partie septentrionale du Trégorrois que l'achève-

ment du modelé a donné aux rivières et aux vallées une pente régulière. Sur les grès, sur les granites et même sur les schistes de Morlaix, ainsi que sur ceux des hémicycles de Cast et de Sizun, la courbe de descente des rivières est toujours capricieuse, selon les horizons géologiques traversés. En général, la pente est relativement douce aux abords du chevelu d'origine, pour les ruisseaux qui se forment sur les granites de l'intérieur et des pénéplaines ainsi que sur les galets roulés de la plaine de Guiscriff-Coray, tandis qu'aux approches du niveau de base marin, reporté par la

Fig. 4



Profil du cours de l'Odet.

marée au fond des rias et des estuaires, à 10 ou 14 kilomètres de la côte, les eaux se précipitent plus rapidement dans les *Traon* profondément creusés [1]. Les ruisseaux formés dans les landes gréso-schisteuses, comme l'Elorn, ont un profil originel plus rapide que les rivières du granite. Tantôt cette déclivité se maintient jusqu'à la mer, tantôt, si le développement du réseau est étendu, elle s'adoucit, et le profil général de la vallée se rapproche des profils concaves du Trégorrois et du bassin de Châteaulin ; mais ce dernier cas est assez rare. Le régime torrentiel domine donc pour tous ces petits cours d'eau. Sujets à de grandes inégalités de niveau, ils sont capables, malgré leur faible débit moyen,

1. V. fig. 4.

d'inonder entièrement leurs étroites rainures, car les eaux des grès et des granites ruissellent en masse vers les zones inférieures, surtout lors de la fonte des neiges hivernales dans l'Arrée et dans la Montagne-Noire. Comme ces neiges ne tiennent sur le sol guère plus d'une semaine ou deux, c'est en hiver même que leurs eaux font inondation dans les vallées.

Le profil irrégulier du *Traon*, avec ses ressauts de roches qui percent par endroits dans le lit des rivières, détermine la formation de biefs que les moulins à chute ont soulignés et utilisés. Ces moulins sont très nombreux : leurs murs lépreux, leurs toits moussus, leurs roues à turbines, leurs étangs de retenue rappellent souvent à eux seuls, dans le solitaire vallon d'Armorique, la vie et l'activité humaines. Favorisés par la grande dissémination des marchés agricoles, ils ne tendent que lentement, même de nos jours, à se concentrer en grandes minoteries. Leurs étangs de retenue suffisent à noyer une bonne partie des vallées. Leurs vannes et leurs digues établissent définitivement les biefs ébauchés par la nature. Ces biefs entravent la fixation du lit des ruisseaux, que le régime torrentiel et le sol imperméable suffiraient déjà à contrarier. Et la divagation des ruisseaux nuit d'autant plus, dans le *Traon*, à l'aménagement du sol et à l'habitation humaine, que le *Traon* est toujours fort étroit.

Sauf à l'origine des rigoles d'érosion, dans les horizons tabulaires et granitiques des pénéplaines où la pente du sol vers les fonds où se réunissent les eaux est très peu accentuée, le val d'Armorique est invariablement réduit à quelques centaines de mètres de largeur, dans le bassin de Carhaix-Châteaulin comme en Trégorrois, dans le Vannetais comme en Léon ou en Cornouaille, pour des rivières à fort débit comme le Blavet et l'Aulne aussi bien que pour les insignifiants filets d'eau de Daoulas et du Faou. Le fond plat, resserré, imperméable, est tapissé de tourbières ou de prairies spongieuses, à peine utilisables pour le pacage. Faute de pente, faute de lit fixe pour la rivière qui descend le val, l'excès d'eau qui rend ces terrains rebelles à l'exploitation ne peut être corrigé. Même quand le fond de la vallée s'élargit, le terrain demeure partout si plat et si peu perméable, que les marais s'étendent avec la vallée elle-même. Ainsi la vaste tourbière du Yeûn Elez s'étend jusqu'aux pentes qui limitent le large *Toul* originel de l'Elez. Ainsi les marais de Saint-Renan couvrent toute la largeur du *Traon* de l'Aber-Ildut, qui atteint sur ce point 1500 mètres d'un côté à l'autre. Le val armoricain n'est qu'un ruban sinueux de tourbières et de prairies noyées.

Ces fonds plats sont dominés par des pentes sèches et abruptes. Le profil en travers du *Traon* est très accentué, surtout aux abords du niveau de base. Même dans les pays où le modelé semble à peu près achevé, comme le Trégorrois et le bassin de Châteaulin, les escarpements gardent leur déclivité rapide. Aussi les roches dures affleurent-elles souvent au flanc de ces coteaux. Ces affleurements des pentes des *Traon* sont les seuls points où se montre la roche compacte dans le pays de Châteaulin et à l'intérieur du pays de Tréguier. La rapidité de ces pentes, sur un sol en général imperméable, où les eaux ruissellent violemment, empêche la formation d'une terre végétale épaisse, sauf aux points où ont pu croître des bois de pente. Partout où les arbres ne se sont pas établis à flanc de coteau, c'est le roc ou la lande rase : la lande bonne tout au plus au pacage ; le roc soumis à une érosion active. Les eaux sauvages des pentes, aussi bien que les eaux de séjour du fond des vallées, interdisent l'exploitation.

Ces conditions générales du *Traon* ne se modifient guère à partir du point où le flot de marée commence à se faire sentir. Les tourbières disparaissent ; mais elles sont remplacées par les vasières marines. Le gonflement de la marée suffit à remplir tout l'étroit thalweg, en ne laissant au-dessus des hautes mers, de chaque côté, qu'une berge très mince en corniche, parfois artificielle. A basse mer, l'étroit et sinueux courant d'eau douce se trace un chemin à travers les lits de vase ; à haute mer, il ressemble à l'estuaire d'un grand fleuve. Mais ses bords sont toujours étroits, les pentes du val sont toujours abruptes, et la vie fuit aussi bien les bords de la rivière marine que ceux de la petite rivière intérieure.

Les *Traon* sont presque toujours déserts. L'habitation humaine ne peut s'établir, ni dans les fonds tourbeux, ni sur les pentes déclives. L'habitation isolée elle-même est assez rare. A plus forte raison les villages, les bourgs et les villes évitent la vallée où ni les uns ni les autres ne pourraient se développer. Villes et bourgs s'établissent sur les plateaux. Il y a une exception pourtant en faveur du *Traon* : une ville ou une grosse bourgade s'y établit presque toujours au point où remonte la marée, quoique l'établissement dans un vallon étroit étrangle la ville et arrête son développement. C'est que le point extrême de la marée est le fond du chemin naturel maritime que trace l'estuaire vers l'intérieur du pays. Et ce point extrême se trouve souvent à une bifurcation de vallées, par suite à une bifurcation de routes qui descendent en corniche les pentes escarpées du *Traon*.

VI

La Mer littorale et les Iles

La mer n'entoure pas seulement l'Armorique sur trois de ses côtés. Elle y pénètre par les rivières marines, qui, deux fois par jour, reportent à 10 ou 20 kilomètres dans l'intérieur le niveau des eaux salées. Elle l'assiège par ses coups de vent de la partie W., qui délitent et dépècent schistes et granites. Elle recouvre les zones côtières de ses embruns. Elle détermine la douceur et l'humidité du climat en entourant la presqu'île d'un anneau de nuages. Dure pour l'homme, parce qu'elle est sans cesse soulevée par les tempêtes et déchirée par les pointements rocheux, elle est pourtant féconde et nourricière. Ses gisements côtiers de carbonate de chaux, produits par l'accumulation des coquilles de nullipores, permettent d'amender les terres exclusivement siliceuses. Ses goémons, fucus flottants, recueillis près du rivage ou sur les roches côtières, recouvrent d'un engrais fertile les carrés de légumes du littoral. Aux céréales et aux légumes de la côte la mer donne tout, le sol arable et le climat. Elle est en outre, sur le plateau continental d'Armorique, une zone de pêches favorisée par l'égalité de la température, par la rapidité des courants et par les fonds rocheux et sableux.

La mer bretonne n'est pas identique à elle-même sur tout le pourtour de la péninsule. La pointe de Bretagne ne sert pas seulement de limite conventionnelle à l'Océan et à la Manche. Cette pointe, où se trouve le banc de brumes d'Ouessant, sépare deux zones marines dont les caractères physiques diffèrent, et les conditions de l'existence humaine changent aussi de l'une à l'autre côte.

Du côté du golfe de Gascogne, la marée n'atteint sur le littoral qu'une hauteur moyenne, qui s'accroît peu à peu de Belle-Ile à Penmarch. Les courants de marée, seule forme discernable de la

circulation régulière, n'ont qu'une vitesse modérée, excepté dans quelques passes étroites comme les entrées du Morbihan et de la rade de Lorient [1]. Les lignes isobathes sont espacées et régulières, sauf aux abords de Penmarch où elles se resserrent et s'étranglent, et où la ligne des fonds de 50 mètres passe à toucher les îlots côtiers. Le profil général du plateau continental est donc régulier et faiblement déclive [2]. La température moyenne des eaux est assez tiède, de même que le climat de la côte est plus doux.

Au delà de l'Iroise, dans la mer littorale de la Manche, la marée se gonfle rapidement, car d'une mer ouverte on passe dans une mer resserrée, et la hauteur moyenne, à Bréhat, atteint le double de la hauteur relevée dans la baie de Quiberon. La violence et la vitesse des courants de flot et de jusant augmentent dans des proportions semblables. Les isobathes côtières sont extrêmement tourmentées, par suite du resserrement du plateau continental et du morcellement infini des granites. La température des eaux fléchit un peu, par suite du régime climatique un peu plus rigoureux. Les deux mers diffèrent donc assez l'une de l'autre pour que les diversités se reflètent sur les populations côtières.

La mer littorale du Sud comprend, entre Hœdik, Houat, Belle-Ile et Quiberon, le bassin presque intérieur du *Morbraz*.

Le Morbraz, dont l'extrémité occidentale appartient seule à la Basse-Bretagne, est une région de brassiage et, semble-t-il, de lent atterrissement, où les courants de marée apportent et mélangent les sédiments alluviaux qui viennent de la Vilaine et de la Loire, sables et vases où l'emportent les éléments calcaires. Ces éléments ont déjà changé le Morbihan en vasière, à marée basse ; le comblement de ce petit golfe est favorisé par la violence du courant traversier à l'entrée. Ce courant atteint 8 nœuds à Port Navalo, où il forme barrage [3]. Les troubles charriés alluvionnent les côtes au delà même du Morbraz, jusqu'à la rivière d'Etel [4]. Cependant, la flèche de sable qui a joint au continent les rochers de Quiberon retient dans la baie la plus grande partie des sédiments.

1. *Instr. Naut.*, n° 795.

2. M. Barrois attribue cette faible déclivité à un ennoyage qui aurait submergé toute une ancienne côte, des Glénans à Belle-Ile, en laissant subsister des îles témoins. Ces îles seraient donc le résultat d'une *submersion* d'une partie du continent, et non le résultat de l'*érosion* marine (Ch. Barrois, *Répartition des îles méridionales de Bret.* ; *Ann. Soc. géol. du Nord*, t. XXVI, p. 15).

3. Ch. Barrois. *Sur les phénomènes littoraux actuels du Morbihan* (*Ann. Soc. Géol. du Nord*, t. XXIV, p. 210-225).

4. *Instr. Naut.*, n° 795, avis 919 de 1903.

De Belle-Ile au Raz de Sein, le long des grands arcs réguliers où se délitent les granites et les schistes cristallins du Vannetais et de Cornouaille, le plateau continental se déroule assez régulièrement dans le Coureau de Groix, entre la côte et les Glénans, et dans la baie d'Audierne, avec des fonds faiblement inclinés et une côte basse, mais saine, où les récifs émiettés par l'érosion marine sont rares, sauf à la pointe de Penmarch, dont les granites, particulièrement exposés par leur situation et par le peu de largeur du plateau continental, se sont délités à l'infini. Les grandes baies ne sont dangereuses que pour l'atterrissage, difficile, à causes des grèves sablonneuses, sur les parties de la côte où des rias ne s'ouvrent pas. Tel est le cas de la baie d'Audierne, entre Penmarch et l'estuaire du Goayen. Aussi la vie maritime s'éloigne des arcs sablonneux, où les villages de pêcheurs sont assez rares. Mais elle déborde partout où s'offrent des abris même rudimentaires. Car cette zone du golfe de Gascogne est la zone de la sardine. Une température moyenne très douce, qui, même pour la froide année 1902, s'est élevée pour les eaux de surface à 13°18, donne à ce poisson les éléments d'existence et surtout la nourriture planktonique qui lui conviennent [1]. Pêche d'été, pratiquée en vue des côtes, par petits fonds, la capture de la sardine est particulièrement favorisée par la disposition des côtes et par la régularité des fonds, où les pointements rocheux sont rares, dans les baies de Concarneau, d'Audierne et de Douarnenez. La douceur et le calme relatif de l'atmosphère, dans la belle saison, sur la côte Sud et dans la mer littorale, permettent presque toujours aux légers esquifs sardiniers ces sorties fructueuses qui seraient plus rares pour eux sous le ciel plus âpre de la Manche.

Entre la chaussée de Sein, continuation du granite de Cornouaille, et le plateau de Molène, zone occidentale d'ennoyage des granites du Léon, s'ouvre la petite mer intérieure de l'Iroise.

C'est au seul point de vue de la topographie que l'on peut regarder l'Iroise comme une mer intérieure. Encadrée entre la chaussée de Sein, le plateau de Molène et l'extrémité du géosynclinal intérieur de la Bretagne, elle ressemble à un golfe. Mais ce golfe est parcouru par de violents courants traversiers de flot et de jusant, qui se précipitent entre les cailloux de la chaussée de Sein et du plateau de Molène comme à travers autant de portes ouvertes, de l'océan vers la Manche et la Manche vers l'océan. Ces courants sont surtout rapides dans l'étroite et profonde coupure du From-

1. *Pilot Charts of the Meteorological office*, 1902.

veur, entre Ouessant et le plateau de Molène, où ils atteignent le maximum de vitesse connu sur les côtes d'Armorique, 9 nœuds : rien n'a plus fait pour isoler Ouessant, qui est un petit monde à part. Le Fromveur est une sorte de fleuve qui coule tantôt au N. E., tantôt au S. W. La vitesse du courant de marée est moindre dans le raz de Sein lui-même [1].

Zone périlleuse entre toutes, la mer d'Ouessant oppose à la navigation le triple obstacle de ses écueils, de ses courants et de ses brumes, sans compter les coups de vent d'hiver et d'équinoxe. Cette zone est pourtant une des plus fréquentées du globe. Car ce sont les feux d'Ouessant que viennent reconnaître les navires qui viennent de la Méditerranée et de l'Atlantique tropical, et qui entrent en Manche. Mais ces navires ne s'arrêtent jamais aux côtes de l'Iroise. Leur sillage lointain et leurs fumées glissant à l'horizon donnent une image frappante de l'isolement de ce rocher armoricain, que les grandes routes du monde se contentent d'effleurer et ne touchent ni ne traversent jamais.

Au Nord, la mer littorale du Léon et du Trégorrois continue l'âpre Iroise et contraste avec la douceur relative de la mer littorale du Sud.

La température des eaux s'abaisse en Manche. En 1902, la température moyenne des eaux superficielles de la Manche, au large de la Basse Bretagne, n'a été que de 12°46 [2]. Cet abaissement de trois quarts de degré suffit à chasser la sardine des eaux côtières, sauf dans la baie relativement abritée de Lannion ; encore la pêche de la sardine est-elle fort incertaine dans cette baie. Le flot de marée ne cesse de croître en hauteur et en rapidité, des roches de Portsall aux Héaux de Bréhat : il va de 7 mètres 50 à 10 mètres en vive-eau, au lieu des 3 à 5 mètres de la côte Sud ; les courants de flot oscillent entre 3 et 7 nœuds, ainsi que ceux de jusant, tandis que ceux de la côte Sud ne font que 1 à 3 nœuds, sauf dans quelques passes resserrées. Le plateau continental, étroit, inégal, plein de ressauts brusques et de petites fosses localisées, est bosselé irrégulièrement, et la côte est délitée en rocs innombrables. Les rias, où la marée aide tant à la sculpture et à l'affouillement, s'avancent loin dans l'intérieur, surtout en Trégorrois. Cependant, malgré la hauteur grandissante du flot, la largeur de la zone des grèves n'augmente pas ; elle est même moindre que sur la côte sud, à cause de l'élévation moyenne plus grande des côtes du Léon et surtout de

1. *Inst. naut.*, n° 785.
2. *Pilot Charts of the Meteor. off.* 1902.

celles du Trégorrois. C'est seulement à l'extrémité occidentale du Léon, qui s'abaisse en pente douce vers la mer, que se retrouvent les grandes grèves, instables, mobiles comme celles du Sud, et, comme celles du Sud, abondamment pourvues de légendes de villes submergées [1].

Si l'on fait abstraction de la sardine, les fonds de roches de la côte Nord sont aussi favorables à la pêche que ceux de la côte Sud. C'est la pêche des crustacés qui donne le meilleur rendement sur les cailloux du Nord. Elle semble sur cette côte la pêche type, indiquée par les conditions physiques, comme celle de la sardine au Sud.

Au Sud, comme au Nord, les marins pêcheurs ont pu s'établir, non seulement sur la grande terre, mais sur le chapelet d'îles et d'îlots qui dépendent du roc armoricain. En raison de leur petitesse, toutes ces îles ont une physionomie à part, à l'exception de Belle-Ile, que son étendue assimile tout à fait à un morceau de continent en partie schisteux, en partie cristallin. Mais les autres îlots habités, Groix, Sein, Molène, Ouessant, Batz et même Bréhat, se distinguent nettement de la grande terre et vivent de leur vie à eux.

Tout en laissant de côté la question de savoir si les îles ont été détachées du continent par érosion ou par ennoyage, nous ne pouvons méconnaître la parenté structurale étroite des îles et de la terre d'Armorique. La décomposition des roches s'opère dans les îles comme sur le continent. Les schistes cristallins de Groix s'effritent à la surface en une terre argileuse et lourde [2]. Les granites de Sein, de Molène, d'Ouessant et de Batz se décomposent en langues de sable appuyées à des morceaux de rocher ; à Ouessant, la couche de terre meuble et sablonneuse atteint à peine 1 mètre dans les endroits cultivés, et ne dépasse pas quelques centimètres dans les pacages [3] où l'on élève la race petite et noire des moutons de cette île ; à Sein et à Molène, le sable, plus meuble encore, parfois enlevé ou submergé par les coups de mer, ne permet guère que la culture des pommes de terre et de l'orge. La première de ces cultures a pris depuis dix ans à Batz, pour des raisons locales, une remarquable extension.

1. Si les côtes de Cornouaille ont la ville d'Is, celles du Léon ont, à l'embouchure de l'Abervrach, Tolente, qui n'est pas moins fabuleuse. Au reste, la ville d'Is se retrouve dans les traditions locales du Léon et même en Trégorrois, où on la place à Saint-Michel en Grève.

2. A. Bernard, *l'île de Groix* (Ann. de Géog. 15 avril 1892, p. 264).

3. Bohéas, *Topographie médicale de l'île d'Ouessant*, p. 13-14.

Les îles armoricaines sont balayées par les embruns, ainsi que par les coups de vent qui passent presque toujours en forte brise ou en tempête sur elles. Elles ont cependant un climat doux, tempéré, moins pluvieux que le fond des baies côtières et des rias de la grande terre, où se ralentissent et se condensent les nuages. Il pleut moins à Ouessant qu'à Saint-Mathieu [1], moins à Groix qu'à Lorient [2], moins à Batz qu'à Roscoff [3]. Le climat maritime atteint dans les îles ses effets les mieux vérifiés d'égalisation des températures : l'écart entre les moyennes des mois les plus chauds de l'été et des mois les plus froids de l'hiver ne dépasse pas 7 à 8 degrés.

Ces îles sont rases et pelées. Elles sont trop petites, et leur relief est trop faible, pour qu'aucune partie de leur surface soit à l'abri des vents de mer et des émanations salines. La végétation arborescente ne peut prospérer. Les ormes, cependant, croissent à Groix, et quelques figuiers s'y cachent derrière des murailles de jardins ; des sureaux poussent çà et là dans les vallons de Groix ; il y en a même à Ouessant, mais dans cette île ils sont très rabougris, très exigus, ce qui est le trait essentiel de la faune et de la flore ouessantines. Groix reçoit plus de rayons et de chaleur solaires qu'Ouessant, si souvent noyée dans les brumes : aussi la flore de Groix comprend-elle plus de 500 espèces naturelles [4], parmi lesquelles le très rare et presque unique *Narcissus reflexus*, importé des Glénans, tandis qu'Ouessant ne compte pas plus de 330 espèces en tout, y compris les espèces cultivées [5]. La flore est plus pauvre encore sur l'île de Sein et dans l'archipel de Molène, à peu près dépourvus d'eau douce et de protection contre le vent de mer. La végétation de l'île de Batz est un peu plus luxuriante. Les talus S.E. de cette île, qui sont abrités des vents dominants du large et qui participent à la douceur du climat de Roscoff, sont tapissés de *ficoïde edule*, « plante méridionale parfaitement acclimatée, qui semble très vigoureuse [6] ».

Si la flore est curieuse, au moins à Groix et à Batz, par ses espèces rares et par son caractère presque méridional, la faune terrestre est partout très pauvre et mal représentée. Seule, l'île

1. Moyenne de 1899-1900-1901 : Ouessant, 614 mm., Saint-Mathieu, 769 mm.
2. D'après A. Bernard, art. cit. p. 267.
3. Moyenne de 1899-1900-1901 : Batz, 554 mm., Roscoff, 672 mm.
4. Bernard, p. 272.
5. Bohéas, p. 16.
6. Lettre de M. Thomas, professeur de sciences naturelles au collège de Saint-Nazaire, 17 mars 1904.

d'Ouessant a longtemps possédé de singulières races naines de moutons et de chevaux. Les chevaux étaient encore nombreux au milieu du siècle dernier ; dès 1882, on ne trouvait plus que « des sujets abâtardis et sans valeur [1] » ; aujourd'hui la race a péri tout entière. Les petits moutons noirs sont encore assez nombreux dans les pacages de l'île ; on en importe même quelques-uns sur le continent, où on les mélange aux troupeaux indigènes des pointes finistériennes.

Les cultures varient suivant les nuances climatiques. A Groix, le froment vient à maturité. Dans les autres îles, il ne peut réussir ; Ouessant, Molène, Sein et Batz ne connaissent d'autres céréales que l'orge et l'avoine. En revanche, les terres sablonneuses et légères de ces quatre îles et de Batz surtout se prêtent très bien à la culture de la pomme de terre. Les eaux de pluie s'infiltrent partout dans le sol perméable, sauf à Groix où le sous-sol argileux les retient en flaques stagnantes : de là est née la pratique du *sillon* à dos d'âne, large de 4 à 6 mètres, qui forme la base de la division territoriale de Groix.

Toutes ces îles, divisées à l'infini, sont cultivées sur la plus grande partie de leur étendue. Ce ne sont pourtant que des postes de pêche. Les traits spéciaux de climat, de flore et même de faune qu'elles doivent à leur isolement n'empêchent pas leurs habitants de partager la destinée commune des pêcheurs de la *grande terre*. Seuls, les habitants de Groix, les *Grésillons*, ont su, comme nous le verrons [2], changer et améliorer leur sort.

1. Bohéas, *Topogr. médicale de l'île d'Ouessant*, p. 19.
2. V. chap. VIII.

VII

Divisions naturelles et historiques

L'ensemble physique que nous venons d'esquisser nous permet de distinguer de la Bretagne bretonnante la Haute-Bretagne, qui se rattache à elle sur la zone de transition située entre Saint-Brieuc et Vannes.

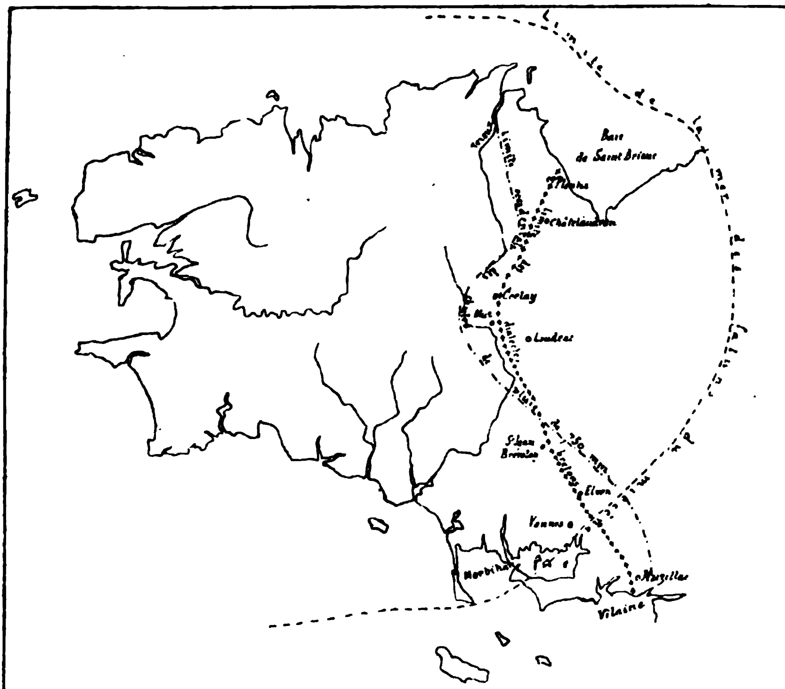
Le caractère péninsulaire s'affaiblit tout de suite, dès la partie W. de la Haute-Bretagne, où la distance s'accroît entre l'Océan et la Manche. Le sol géologique est moins laminé et moins échantillonné qu'en Basse-Bretagne. Roches compactes et roches tendres se présentent en grandes masses qui uniformisent les horizons. Les distances plus grandes entre le niveau de base marin et le centre du pays atténuent les affouillements de l'érosion. Les lignes de relief du val, du coteau, de la coupole granitique, des ondulations schisteuses, s'estompent et s'adoucissent. Les affleurements naturels deviennent très rares.

Cet effacement des aspérités du sol, qui substitue un pays de plaines longuement ondulées aux collines tourmentées de la Basse-Bretagne, entraîne la disparition des pluies *de relief* qui tombent au cœur de la péninsule, et par suite un changement complet du régime climatique, qui est soustrait à la fois aux influences du relief et aux influences marines. A la brume et aux pluies fines du littoral, aux pluies violentes des hauteurs, à un ciel presque toujours couvert de nuages, succèdent en Haute-Bretagne les pluies et les orages de l'intérieur, les jours de soleil plus nombreux, les périodes de chaleur plus étendues, les neiges et les glaces hivernales. Par leur climat, les plaines de la Vilaine se rapprochent déjà des plaines de la Loire ; par leurs cultures, elles s'en rapprochent aussi. Au pays de seigle et de sarrasin de la Basse-Bretagne intérieure succède le pays du blé.

Si la terre de la Haute-Bretagne est plus riche et plus aisément utilisable que celle de la Bretagne bretonnante, elle se prête mieux

aussi à une pénétration venant de l'extérieur ; elle s'unifie plus aisément avec les régions françaises qui l'avoisinent ; elle perd plus vite son individualité originelle [1]. Car le sol n'y est pas coupé, comme en Basse-Bretagne, de cette multitude d'obstacles

Fig. 5



Limites naturelles de la Basse Bretagne

Echelle : 1 : 2.000 000

qui arrêtent la pénétration. Plus de lignes de roches dures et de landes. Plus de ces *Traon* qui sont en Armorique autant de barrières peu franchissables : le val du pays de Rennes est, au contraire, une zone d'attraction, comme celui des plaines françaises. L'insignifiance complète du relief, le facile aménagement du sol, l'extension de la zone de contact avec les régions voisines sont

1. Ch. Barrois, *Des divisions géographiques de la Bretagne* (*Ann. de Géogr.*, 15 mars 1897).

autant de commodités offertes à la pénétration. Aussi la langue bretonne a-t-elle depuis longtemps disparu en Haute-Bretagne, tandis qu'elle se maintient encore dans l'Armorique presque entière.

Ainsi nettement séparée de la Haute-Bretagne [1], l'Armorique est sectionnée, comme nous l'avons vu, en compartiments distincts.

Pour les gens du pays, il n'y a qu'une division naturelle et élémentaire qui s'impose. C'est la division du pays de la mer *(Ar-Mor)* et du pays de l'intérieur ou pays des bois *(Ar-C'hoat* ou simplement *Ar-Coat)* [2]. Cette division est très acceptable, car elle répond à un ensemble de faits physiques et sociaux qui se groupent assez bien sous les deux dénominations : aussi l'emploierons-nous communément au cours de ce travail. Mais nous pensons qu'il convient de la préciser et de combler les lacunes. L'Ar-Mor comprend exclusivement la lisière maritime sur une largeur de 10 kilomètres au plus ; car nous avons vu que dès cette distance le régime climatique, régulateur souverain des productions, subit des changements notables ; et nous verrons que les facilités offertes par les engrais marins aux habitants de l'Ar-Mor disparaissent à une petite distance de la côte [3]. L'Ar-Coat, l'ancien pays des bois, comprend à la lettre les massifs granitiques de l'intérieur, le bocage schisteux du bassin de Carhaix-Châteaulin et même la plus grande partie des hémicycles côtiers : c'est à ces régions que nous limiterons l'appellation d'Ar Coat. Restent les zones de granite, de gneiss et de schistes cristallins du Nord et du Sud, et les landes gréseuses de l'Arrée et de la Montagne-Noire. Aux premières nous conserverons simplement le nom de pénéplaines du Nord et du Sud, lorsqu'il y aura lieu de considérer l'ensemble des bandes côtières. Les landes gréseuses seront désignées sous ce nom de Montagne qui leur est aujourd'hui spécialement réservé, comme nous l'avons vu, dans la langue des paysans francisés [4].

Nous aurons aussi à faire souvent allusion aux quatre divisions historiques qui répondent, non seulement aux souvenirs du passé féodal, mais aux divisions actuelles de la langue : le Trégorrois et le Goëlo, le Léon, la Cornouaille et le Vannetais.

1. V. fig. 5.
2. L'écriture *C'h*, proposée par Le Gonidec pour représenter l'aspiration, ne s'impose pas, d'après les celtisants, d'une manière irrésistible.
3 Voir chap. V.
4. Voir plus haut, § III.

Cependant, il faut remarquer que ces divisions ne s'appliquent d'une manière bien nette qu'aux pénéplaines, et qu'entre le Trégorrois et le Léon d'un côté, la Cornouaille et le Vannetais de l'autre, existait au moyen âge un vaste pays dont la destinée politique incertaine reflétait bien la situation physique de Marche montagneuse et forestière.

Ce pays comprenait la montagne d'Arrée, la Montagne-Noire et le bassin de Châteaulin-Carhaix, entre la rade de Brest et Uzel. Sa partie occidentale, entre l'Arrée et la Montagne-Noire, a fini par dépendre de la Cornouaille : c'est la « Cornouaille intérieure » ; les limites du pays cornouaillais ont été reportées jusqu'à la frontière de Tréguier, au Bois de Cornouaille, *Coat ar C'herno*, au S.E. de Lannéanou [1]. Mais pendant longtemps le bassin de Châteaulin a vécu de la vie particulière que lui indiquaient les conditions naturelles, sous le nom de comté de Poher [2]. De même, les régions forestières de l'E., qui se rattachaient au vaste *Poutrocoët* déroulé sur les limites de la Haute et de la Basse-Bretagne, ne dépendaient ni du Trégorrois, ni du Goëlo, ni du comté de Vannes. Elles ont formé à la fin du xe siècle la vicomté de Porhoët, qui s'étendait de Glomel à Rostrenen, de Corlay à Camors, et qui se scinda plus tard en deux morceaux, la vicomté de Rohan et la châtellenie de Kemenet-Guézan [3]. Longtemps le Poher et le Porhoët ont assuré l'autonomie politique de l'Ar-Coat, dont ils couvraient l'étendue presque entière. Ces divisions auraient mérité de subsister, comme celles du Léon, du Trégorrois, de la Cornouaille et du Vannetais, car elles n'étaient point artificielles ; elles étaient nées directement du sol, du climat et de la forêt.

1. Canton de Plouigneau.
2. Nous indiquerons en parlant du domaine congéable (chap. III) les limites du comté de Poher au moyen âge.
3. A. DE LA BORDERIE, *Hist. de Bret.*, p. 42-50.

CHAPITRE PREMIER

LE LEGS DU PASSÉ : MŒURS, CROYANCES, LANGUE

Le sol et l'histoire. — Paysans et marins. — Ilots de population : pays Julot, pays Plougastel, pays Bigouden. — Attachement au sol et déracinement. — Subordination et indépendance. — Conséquences de l'isolement : dédain des professions non-rurales. — Situation morale de la domesticité agricole. — Marins-pêcheurs : service de l'Etat et industrie ; agglomé-tions semi-urbaines. — Extension de la famille. — Faiblesse de la criminalité. — Rudesse des mœurs. — Situation économique et morale de la femme chez le pêcheur et chez le paysan. — Le décor et les coutumes extérieures du mariage. — Le culte de la mort. — Survivance des croyances naturalistes. Le christianisme armoricain ; mouvement néo-chrétien du XVIIe siècle. — Puissance et nombre des saints. Le clergé de Basse Bretagne ; éléments de son influence. — La langue bretonne ; sa fragmentation, son domaine géographique.

S'il est vrai, comme nous le pensons, qu'en Basse-Bretagne les groupements sociaux se modèlent exactement sur les conditions naturelles et se localisent d'après elles, il semblerait logique de placer en tête de notre étude l'analyse de l'exploitation du sol et de la mer. Car en chaque région la rigueur ou la douceur relatives de la vie matérielle, déterminées par la quantité des ressources directement utilisables, se reflètent sur les habitudes sociales et individuelles dont la somme permet d'esquisser la physionomie d'ensemble de la race, non telle qu'elle fut, mais telle qu'elle est. Par le travail de l'homme on arrive à connaître l'homme lui-même. Ses mœurs, ses croyances, sa langue même ne sont que des résultats ; elles ne sont pas des causes. Pourquoi donc les étudier d'abord ?

C'est que, si la langue, les mœurs et les croyances ont leurs racines dans le sol même, elles ont aussi leurs racines historiques

en partie transplantées. Pour être complet, il faudrait faire dans leur étude le départ de ce qui appartient au sol et de ce qui appartient à l'histoire. Nous ne pouvons avoir tant d'ambition, car dans leur développement les mœurs et les croyances dues à l'une ou à l'autre origine se sont confondues au point que la ligne de démarcation n'est visible que par intermittences.

Le Bas-Breton vit de l'exploitation du sol et des produits de la mer. A ces moyens d'existence il ajoute dans des proportions croissantes le service de l'Église et le service de l'État. Il n'est pas trafiquant, hors la vente immédiate des produits de l'agriculture et de la pêche ; il n'est ni industriel, ni manufacturier. Les deux groupes fondamentaux sont donc les marins-pêcheurs et les paysans. Ces deux groupes forment des masses très inégales : le premier n'occupe que la lisière de l'Ar-Mor sur une épaisseur de 1 à 4 kilomètres et les petites îles qui dépendent de la péninsule [1] ; le second comprend les deux tiers de la population totale.

De Léon en Vannes, de Tréguier en Cornouaille, le paysan de Basse-Bretagne se montre fréquemment identique à lui-même par des caractères moraux et sociaux qui s'harmonisent. Mais à côté et peut-être au-dessus des similitudes qui accusent l'individualité de la race, s'accumulent les traits discordants.

Les horizons agricoles sont variés et limités. Les granites de l'intérieur sont des pays de culture, chétive et clairsemée. L'Ar Coat schisteux est une terre à prés. La Montagne n'a que de longs rubans de landes. Le Trégorrois a de riches labours. Le Haut-Léon est un foyer de grand élevage, tandis que le Bas-Léon vit surtout de ses sillons. Les pommiers, les prairies et les cultures se partagent la Cornouaille. Le pays de Vannes est pauvre par ses grandes landes rubanées. L'Ar-Mor montre, à côté de ses petits et riches carrés de beau froment, les carrés plus petits encore où prospèrent fruits, légumes et primeurs.

Au milieu de cette diversité, des îlots distincts de population se sont formés parfois dans les régions où il y a accumulation de richesse rurale déjà ancienne, et dans celles où l'autonomie de la vie agricole est soulignée par un demi-isolement géographique. Le premier cas est celui de l'aristocratie paysanne du Haut-Léon, dit

1. Le nombre des pêcheurs sur les côtes de Basse-Bretagne a été, en 1902, de 35.800 pour la pêche en bateau (hommes seulement), de 13.897 pour la pêche à pied (hommes, femmes et enfants), en tout 49.697 (Statist. Pêches Mar. 1902, p. 16-18). En multipliant ce chiffre par 5 on obtient une évaluation approximative du nombre des personnes qui vivent de la pêche, soit 250.000 au plus sur 1.400.000 habitants.

familièrement « pays des Julots » ; le second est celui des « Plougastel » et des « Bigouden », qui peuplent les presqu'îles de Plougastel et de Pont-l'Abbé.

Dans le Haut-Léon, la propriété rurale de longue date affranchie, le démembrement des domaines nobles en biens nationaux, l'afflux d'argent dû au productif élevage des chevaux et la quasi inexistence des domaines congéables ont amené la formation d'une aristocratie paysanne, fait unique en Basse-Bretagne où les « Julots » sont le seul groupe social de cette nature. On y sent dans les mœurs l'influence d'une richesse depuis longtemps établie. Malgré leur instinct conservateur et traditionnaliste, les « Julots » ont rejeté les habitudes sociales dont l'archaïsme sentait trop la misère et l'isolement d'une société primitive. Ils sont plus instruits que les autres paysans bas-bretons : c'est en partie pour eux qu'existent les collèges demi-ecclésiastiques de Lesneven et de Saint-Pol-de-Léon. Ils vivent plus largement : l'abondance grossière de leur vie matérielle rappelle le bien-être de Normandie ; les bombances sont fréquentes, et en particulier, pour les jours gras, les ripailles du *mouillar-jest* mettent le pays en fête. Le pays « julot » s'étend de Landivisiau à Morlaix, de Plouvorn à Sizun.

A côté de ce groupe créé par l'afflux de l'argent dans une région déterminée, les groupes de Plougastel et de Pont l'Abbé, tout en bénéficiant, eux aussi, de l'abondance relative des capitaux due chez eux à la culture intensive maraîchère, ont une autre origine. Ce sont des groupes péninsulaires. Aussi leur individualité ne s'accuse-t-elle pas, comme dans le Haut-Léon, par l'usage extérieur de la richesse. Elle se traduit par la persistance d'habitudes anciennes. Les costumes qui étalent un luxe original et barbare, et qui, sauf exceptions réduites à quelques communes, tendent à disparaître avec le nivellement moderne de la Basse-Bretagne en ne se maintenant guère que dans la coiffure, subsistent toujours en leur entier chez les « Plougastel », avec leurs petites vestes superposées et leurs boutons de nacre, et chez les « Bigouden », avec le bariolage et les broderies des costumes de femmes. Des traits physiques spéciaux, comme le teint basané, la taille massive, courte et trapue en pays « bigouden », ou des habitudes sociales comme la consanguinité des mariages chez les « Plougastel », accusent encore l'autonomie de ces groupes. Aussi l'imagination des chercheurs d'origines s'est donné carrière à leur sujet. L'usage des broderies bariolées fait penser à une origine orientale ; de même, la face aplatie, la petite taille et le teint basané des

Bigouden paraissent les rattacher aux races ouralo-altaïques; c'est l'origine de l'idée assez répandue [1] que par voie de migrations très-lointaines les côtes de Basse-Bretagne auraient été partiellement colonisées. Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de chercher si loin l'explication de l'autonomie des deux groupes ruraux côtiers. Leur péninsularité suffit à tout expliquer. Chez les Plougastel et chez les Bigouden, en des presqu'îles plus réduites, revit avec ses habitudes sociales toute l'ancienne Basse-Bretagne péninsulaire. La péninsularité agit encore aujourd'hui chez eux pour les spécialiser, comme l'insularité agit chez les marins d'Ouessant et de Batz, parce que les uns et les autres sont hors des voies de circulation et de nivellement. En outre, la spécialité de travaux agricoles plus soignés et plus rémunérateurs accentue les différences sociales qui séparent des groupes voisins les Bigouden et les Plougastel.

Par l'inégalité des conditions d'existence s'expliquent aussi les discordances dans les rapports du paysan bas-breton avec le sol qui le nourrit. En Basse-Bretagne, l'attachement à la terre n'est point le fait général que l'on relève chez la plupart des populations agricoles de la France. La Basse-Bretagne est pourtant dans son ensemble un pays de petite propriété. Mais la petite propriété ne suffit pas toujours à attacher le paysan au sol. Elle est un leurre lorsqu'elle ne consiste qu'en morceaux de rocs et de landes unis par des chemins défoncés; elle est un leurre encore lorsque le morcellement des héritages, poussé à l'extrême dans une population prolifique, réduit la propriété à une poussière cadastrale où les familles ne peuvent se maintenir. Au contraire, la petite propriété tient toutes ses promesses dans les régions où l'amendement est facile et où de grandes surfaces ne sont pas nécessaires, par exemple dans les cantons maraîchers. De là l'existence d'un double courant dans les idées et dans les habitudes : d'une part, des groupes qui s'attachent à la terre au point d'en exagérer les avantages et les bienfaits; de l'autre, des groupes qui ne s'enracinent pas au sol et qui essaiment au dehors.

Partout où la production est assez large et rémunératrice, la terre est la seule richesse et l'attachement à la terre la première vertu. Dans le Haut-Léon, à Plougastel, à Roscoff, à Pont-l'Abbé,

1. Notamment chez des écrivains locaux comme Mahé de la Bourdonnais, simple copiste de Cambry (*Au pays Bigouden*) et P. de Ritalongi (*Les Bigouden*). Mais la même idée se trouve dans des travaux plus sérieux (*l'Influence orientale en Bretagne*, dans l'*Anthropologie* de 1901, p. 207).

la population est fixée au sol ; toutes les économies se placent en achats de terre et de bétail ; l'abondance de la demande hausse les prix sur des zones restreintes. A Roscoff, pour une ferme vacante il y a toujours un minimum de quinze ou vingt compétiteurs. A Plougastel existe une véritable superstition pour la « terre de Plougastel » : on a vendu 37.000 francs une ferme qui n'en rapporte que 480. Ainsi se maintiennent par la glèbe les anciens groupes de population.

Au contraire, sur les rubans de grès et de quartzite de la Montagne, sur les grandes protubérances granitiques de Quintin-Duault, de Guéméné et de Pontivy, du Faouët, les petites propriétés au sol ingrat, les grandes fermes composées de landes pour moitié ou deux tiers, empêchent l'enracinement au sol. De longue date les gens de la Montagne sont maquignons et coureurs de foires : leurs mœurs reçoivent l'empreinte de cette humeur voyageuse ; passant de Tréguier en Vannes, de Léon en Cornouaille, ils maintiennent entre les quatre parties de la terre basse-bretonne une communication constante. Mais, outre ces déracinés provisoires et temporaires, les déracinés définitifs sont nombreux : de toute la zone orientale de la Basse-Bretagne, qui est un pôle de répulsion, ils débordent sur Paris et sur le nord-ouest de la France, et beaucoup partent pour ne plus revenir. Chez ces paysans l'attachement au sol n'existe pas.

Ainsi les deux pôles extrêmes de la terre « attractive » et de la terre « répulsive » existent sur le sol de Basse Bretagne et agissent en sens contraire sur les mœurs de la population.

D'une manière analogue s'expliquent les contradictions morales qui se montrent chez les Bas-Bretons, au point de vue du sens et du goût de l'indépendance individuelle. Beaucoup d'écrivains bretons vantent, chez leurs compatriotes, ce goût d'une indépendance un peu hautaine qui tourne aisément au « quant à soi » ombrageux. Par ailleurs, il est aisé de constater, en nombre d'endroits, une déférence presque superstitieuse pour la hiérarchie sociale et pour ceux qui la représentent d'une façon tangible, c'est-à-dire les grands propriétaires fonciers. Les deux sentiments généraux, indépendance et servilité, existent tous les deux : ils dépendent étroitement, non seulement de la nature de la propriété foncière, mais de son régime.

Ce serait une erreur de croire qu'en Basse-Bretagne, la petite propriété rend nécessairement les hommes indépendants, tandis que la grande les rend serviles. Il est exact que le sens de la

hiérarchie sociale est beaucoup plus vif, en général, dans les pays de moyenne et de grande propriété. A Lannion, c'est avec une sorte de soumission dévote que le fermier parle de « son monsieur ». A Saint-Nicolas-du-Pélem, à Rostrenen, à Pluvigner, à Gourin, à Plomelin près de Quimper, pays de grande propriété, le possesseur de la terre parle en maître. A Saint-Pol-de-Léon, il imposait encore à ses fermiers des coutumes somptuaires [1], il y a une quarantaine d'années. Mais il n'en est pas toujours ainsi, même dans les pays de grands domaines. Quand le propriétaire ne réside pas, la masse rurale oublie assez vite cette subordination qui rappelle la soumission ancienne au chef de clan. Tel est le cas au Faouët, à Locminé, à Tréguier.

Quant aux pays de petite propriété, ce sont en général les milieux de développement naturels de l'esprit d'indépendance. A Paimpol, à Lézardrieux, au Faou, à Huelgoat, dans la plus grande partie de la Cornouaille, le paysan propriétaire est affranchi de toute tendance servile. Mais il n'en est pas de même partout. La petite propriété est asservie, et le petit propriétaire l'est aussi, quand le sol est trop fractionné ou quand sa puissance de production est trop faible. Dans ce cas, quelques grands propriétaires fonciers dominent indirectement un pays entier auquel ils fournissent le supplément de travail nécessaire. Aux environs de Carhaix, beaucoup d'ouvriers agricoles sont des petits propriétaires que leur propre exploitation ne suffit pas à nourrir *(pentyer)*. A Belle-Isle-en-Terre, un seul grand propriétaire a sur toute la région une immense influence.

Tandis que les mœurs rurales de la Basse Bretagne sont inharmoniques sur les points que nous venons de signaler, elles sont assez uniformes pour d'autres caractères où les mêmes causes agissent sur tous les points du territoire.

A ces sentiments généraux appartient le mépris pour les professions étrangères à la culture, si bien exprimé dans les chansons populaires publiées par Luzel. Du temps de Cambry, les cordiers et les tailleurs étaient déjà regardés comme des hommes de peu [2]. Dans le recueil de Luzel, cordiers, tailleurs, meuniers, sabotiers recueillent les uns et les autres leurs parts de dédains [3]. Le meunier est un voleur ; le tailleur en est un autre ; le cordier bat sa

1. Notamment il surveillait de près la toilette des filles de ses fermiers et exigeait qu'elle ne fût pas trop luxueuse.
2. Cambry, *Voyage dans le Finistère en 1794*, p. 80.
3. Luzel, *Soniou Breiz Izel*, II, 203, 210, 219, 229, 235, 239, 245.

femme ; le sabotier se grise abominablement. Sans doute, il serait facile de trouver ailleurs qu'en Basse-Bretagne des traces d'anathèmes populaires du même genre, car partout le paysan a une instinctive répulsion pour ceux qui n'appartiennent pas à la culture. Mais chez le paysan bas-breton cette répulsion arrive à une acuité particulière. Son isolement et son éparpillement en fermes isolées et en villages, loin des bourgs, en sont les causes. Les professionnels tels que les meuniers, les tailleurs, les sabotiers deviennent, par la force des choses, des ambulants, presque des nomades, en tout cas des étrangers. Ils viennent au client, le client ne venant pas à eux et ne demeurant pas près d'eux. Ils sont englobés dans la défiance générale du paysan à l'égard de l'étranger, et, pour atteindre des hommes de même race et de même langue, cette défiance n'est pas moins vive. Une séparation morale si profonde entre les ruraux et les non-ruraux est bien spéciale à la Basse-Bretagne. Une autre marque propre à la race, c'est qu'une seule profession non-rurale échappe au mépris qui atteint toutes les autres. Cette profession est celle du *cloarek*, du clerc, de l'homme qui se destine ou qui s'est destiné à la prêtrise [1].

On constatera aussi à peu près partout que le salarié agricole et surtout le domestique de ferme jouissent d'une situation morale relativement élevée. Quoique leur condition économique soit en général déplorable, il n'y a point de nos jours d'eux à leurs maîtres un intervalle accentué d'échelon social. Non seulement le domestique est de toutes les fêtes rurales ; mais à une date qui n'est pas encore éloignée, il jouait le principal rôle dans les réjouissances universellement célébrées de l'*aire neuve* et de l'*écobuage* (*eur waradek*). Aujourd'hui la fête de l'aire neuve a disparu ou tend à disparaître ; la pratique de l'écobuage est délaissée, et les solennités de l'écobue ne sont qu'un souvenir : mais il est toujours admis que les domestiques peuvent aller à tous les pardons s'ils ne sont pas de *première messe*, c'est-à-dire gardiens de la maison ; et sur ce terrain des pardons la fusion morale est constante entre maîtres et serviteurs. En particulier, le premier domestique (*mével-braz*) est presque l'égal du maître : rien ne distingue ces deux hommes, ni l'habit, ni le langage, ni la nourriture, ni le genre de vie [2]. Cette égalité a la pauvreté pour cause. Ni le fermier, ni le paysan propriétaire, habitués à un

1. Le motif du « clerc séducteur » revient souvent dans les *Soniou* de Lūzel sans acrimonie (I, 205, 255, 269, 325 ; II, 127).

2. LIMON, *Usages et coutumes du Finistère*, p. 214, p. 224.

horizon restreint et à une vie rude, n'ont même l'idée d'une existence supérieure à celle que mènent leurs domestiques et qu'ils mènent eux-mêmes. L'égalité durera donc tant que durera la pauvreté, et cessera avec elle. La condition présente des domestiques dans le Haut-Léon le montre bien. Dès aujourd'hui, dans le pays « julot », où ont pris racine des habitudes d'aisance relative, le fossé se creuse entre maîtres et serviteurs, et les premiers tiennent les seconds à distance.

Tous ces traits de mœurs dépendent étroitement de l'existence et des travaux agricoles. Aussi ne se retrouvent-ils pas chez les marins pêcheurs du littoral, bien qu'une grande partie de ceux-ci joignent aux ressources de la pêche l'exploitation d'un lopin de terre. Mais, comme les pêcheurs du *type mixte* sont tous très petits propriétaires, le sens de la hiérarchie foncière leur échappe ; et comme leurs travaux agricoles ne nécessitent aucune main-d'œuvre autre que la leur propre, les pêcheurs paysans eux-mêmes ne montrent aucun des traits les plus saillants des mœurs rurales.

Les populations de la lisière maritime forment donc des groupes distincts, bien séparés des groupements ruraux, au point qu'on a voulu y voir des « îlots ethniques » d'origine différente [1]. Mais cette explication de la visible autonomie sociale des pêcheurs ne nous semble ni nécessaire ni vraisemblable. Comme pour les « Bigouden » et les « Plougastel », il y a eu ici une spécialisation morale résultant d'une longue hérédité de spécialisation économique. Les marins pêcheurs ont passé par deux phases successives. Avant la mainmise de l'État sur les populations côtières, l'homme de la côte avait des tendances individualistes et même anarchiques. Il ne souffrait aucune discipline sociale : la mer n'est-elle pas à tout le monde ? Il n'avait point le sens de la subordination et le goût de l'ordre que donnent la propriété ou la location régulières du sol. C'était l'âge des naufrageurs de la côte du Léon, à Kerlouan et à Guisséný [2], ces « païens » (*pagans*) sans règle, ni foi, ni loi, dont les vieilles habitudes de déprédation se retrouvent encore de nos jours sur ce littoral, malgré l'adoucissement des mœurs, et se traduisent par une méconnaissance entêtée de nos lois sur les épaves : pour les marins du Léon, tout ce qui va à la côte est la propriété des riverains [3]. Mais cette survivance

1. P. Sébillot, *Le folklore des pêcheurs*, p. III-VII.

2. Ch. Le Goffic, *Sur la côte* (études sur les pilleurs d'épaves). — Kerlouan, canton de Lesneven ; Guisséný, canton de Lannilis.

3. V. chap. IX.

des mœurs anciennes n'a pas empêché le service de l'État d'agir sur ces populations depuis la création de l'inscription maritime : c'est la seconde phase de leur existence. Le service de la flotte de guerre uniformise et nivelle les anciens groupes sociaux si variés du littoral. Toutefois, si la tutelle de l'État donne aux marins pêcheurs des habitudes d'ordre et de discipline, elle ne corrige point leur ancien esprit de passivité et d'insouciance : au contraire, elle l'aggrave au point que l'insouciance du pêcheur bas-breton entraîne les mêmes conséquences économiques que la défiance ignorante du paysan ; le premier ne se montre pas plus capable d'initiative que le second.

Cependant, les marins pêcheurs ne vivent pas isolés. De tout temps ils ont eu tendance à former des agglomérations semi-urbaines. Aujourd'hui le développement des industries dérivées de la pêche précipite la transformation en ville de l'ancien village côtier aux maisons étroitement groupées. Les districts sardiniers deviennent rapidement urbains pour une bonne partie. Douarnenez, Audierne, le Guilvinec, Concarneau, Port-Louis, villes anciennes ou bourgades nées d'hier, centralisent la population maritime dont l'existence gravite autour des usines. Cette nouvelle vie urbaine fait peu à peu succéder à l'ancienne population mixte des pêcheurs paysans, de Douarnenez à Port-Louis, une autre population mixte, mi-maritime, mi-ouvrière.

Si dissemblables sous bien des rapports, les marins et les paysans se rapprochent pourtant par certains traits qui soulignent leur origine commune.

Le premier de ces traits est l'extension de la famille. Au lieu de se fractionner et de se disjoindre, comme il arrive dans les pays de civilisation avancée, la famille basse-bretonne conserve longtemps son unité dans les lignes directes et dans les lignes collatérales. Ce fait, d'autant plus remarquable que les familles se multiplient vite, se révèle clairement, dans la masse rurale, par la pratique de l'indivision de l'héritage foncier, répandue surtout en Vannetais. Cette indivision se perpétue pendant plusieurs générations, au point que le revenu des petits héritages, distribué entre tous les ayants-droit, en arrive à faire une poussière impalpable. Chez les pêcheurs, une pareille pratique est impossible. Mais l'étendue des familles se montre chez eux, d'une manière plus concrète encore, par le petit nombre des noms patronymiques. Dans les îles en particulier, les mêmes noms reviennent toujours. A Sein, presque tous les habitants s'appellent *Porsmoguer*, *Guilcher*

ou *Miliner*. A Ouessant dominent les noms de *Stéphan*, de *Morvan* et de *Malgorn*. Ces liens familiaux si multiples et si forts sont en relation directe avec le grand nombre des mariages consanguins sur plusieurs points de la Basse-Bretagne [1]. Les mariages de cette nature sont fréquents en pays « julot » ; ils sont plus fréquents encore chez les « Plougastel », où la consanguinité se joint à l'antique coutume de célébrer la plus grande partie des mariages au même moment de l'année, à la veille du carême ; quant aux « Iliens », la consanguinité est presque la règle chez des gens qui n'admettent pas l'union avec les « terriens » : à l'île de Batz, qu'un canal de 500 mètres sépare de la terre ferme, un mariage entre « terrien » et « Ilienne » est un événement extrêmement rare [2].

L'extension de la famille, qui tend à réduire le nombre des déclassés et des isolés, contribue peut-être à la faiblesse de la criminalité. Ni chez les pêcheurs, ni chez les paysans, les causes d'assises ne sont nombreuses. En 1902, les Côtes-du-Nord n'ont fourni que 26 accusés, le Finistère 44, le Morbihan 21 ; la moyenne départementale de la France ressort à 33 ; et, en considérant que les trois départements bas-bretons ont une population très supérieure à la moyenne et qu'un d'eux, le Finistère, est un des plus peuplés de France, on se rend aisément compte que partout en Basse-Bretagne la criminalité d'assises est très inférieure à la moyenne française. De même pour les tribunaux correctionnels. Il n'y a guère que les coups volontaires et l'ivresse pour fournir abondante matière à ces tribunaux. La fréquence relative des rixes se chiffre par 287 procès dans les Côtes-du-Nord, 501 dans le Finistère, 396 dans le Morbihan. Encore ces chiffres n'ont-ils rien d'exagéré, la moyenne départementale étant de 387, puisque les départements bretons sont plus peuplés que les autres. On pourrait en dire autant pour les procès d'ivresse, si le Finistère n'avait le triste honneur de venir en tête de tous les départements français avec 866 causes, alors que la Seine-Inférieure, qui vient tout de suite après lui, n'en a que 211, et que le total de la France entière n'est que de 2.562. Proportion effrayante, qui montre, mieux que toutes les phrases, les ravages de l'alcoolisme à la pointe de Bretagne [3].

1. Ces habitudes de consanguinité remontent très loin. Loth, *l'Émigration bretonne en Armorique*, p. 118.

2. A Groix la plupart des mariages sont consanguins (A. Bernard, *l'île de Groix*, *Ann. de Géogr.* 15 avril 1892, p. 274).

3. *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, 1902, p. 7, 35, 77, 79.

Ainsi, hors l'ivresse et les coups qui vont naturellement ensemble, les crimes et délits sont assez rares. Cela ne veut pas dire que les mœurs soient douces. Mais leur rudesse même a quelque chose de naïf et en tout cas de peu dangereux. Si l'on ne se fait pas faute de souhaiter la mort de son ennemi, on n'emploie guère pour y parvenir que des conjurations et des envoûtements. Tel était le service que rendait à ses fidèles Saint-Yves-de-Vérité, dans sa chapelle de Trédarzec en Trégorrois, où l'on envoûtait ceux dont on désirait la mort. Si le pouvoir de Saint-Yves s'est affaibli, les autres moyens d'arriver au même but ne manquent pas [1]. Un autre témoignage de cette rudesse primitive se trouve dans le désir d'abréger par la mort les souffrances des moribonds. A Pontivy on fait des neuvaines dans ce but ; en Léon, les jeunes filles adressent des prières à la Vierge pour que le malade « soit immédiatement délivré » ; à Quelven en Guern [2], on mettait sur la tête des malades un caillou, le maillet bénit, *ar mael beniguet ;* à Lanrivain [3] et au Saint, [4] Saint-Diboan rend le même service, que les fidèles demandent aussi à la vierge de Rumengol [5]. De toutes ces pratiques, celle du *mael beniguet* est la seule périmée, quoique son souvenir soit encore présent chez le peuple : les antres vivent toujours.

La faiblesse de la criminalité et la rudesse des mœurs sont communes aux cantons ruraux et maritimes. Mais les uns diffèrent profondément des autres pour la condition sociale et économique des femmes. La femme n'est pas chez le paysan ce qu'elle est chez le pêcheur, et chez le paysan lui-même, sa condition se modifie suivant les régions.

Dans la maison du marin, la femme gouverne. Il ne peut en être autrement, car le marin paysan possède à terre des intérêts qu'il ne peut surveiller lui-même. Sa maison, sa vache, son champ de choux et de pommes de terre réclament des soins aussi importants que ceux de la barque et du filet. La femme bénéficie de la direction économique qui lui est confiée ; aux nombreuses et longues absences du mari elle doit aussi une liberté d'allure et un « quant à soi » très accentués. Cette domination de la femme se vérifie aisément dans les districts où les marins font nombre : à

1. Le Braz, *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, I, 155 et suiv.

2. Canton de Pontivy.

3. Canton de Saint-Nicolas-du-Pélem.

4. Canton de Gourin.

5. A. Le Braz, ouvr. cit. I, 84-85. — Rumengol, canton de Daoulas.

Paimpol, chez les « Capistes » de la pointe du Raz ou Cap-Sizun, à Penmarch. A l'île de Batz, les « îliennes », habituées à être séparées de leurs maris, se prêteraient difficilement à une cohabitation constante : cela explique la rareté des mariages entre « îliennes » et « terriens ». La main-mise féminine sur tous les intérêts de la maison chez le marin pêcheur va jusqu'à de singulières interversions dans les occupations de chacun : à l'île d'Ouessant, la femme est « masculinisée » au point de faire seule les plus rudes travaux des champs ; elle remue la terre, elle monte des fardeaux de goémon ; et pendant ce temps l'homme, si le gros temps l'empêche d'être en mer, s'occupe à tricoter des bas [1].

D'économique, la domination de la femme dans la maison du pêcheur devient morale par une transition naturelle. La femme compte par ses conseils autant que par ses travaux. Rien ne se fait sans elle, tout se fait par elle.

Chez le paysan, les rapports entre mari et femme ne peuvent avoir un aspect aussi simple. Toutefois il y a des raisons pour que la femme ait en Basse-Bretagne une importance supérieure à celle qu'elle a d'ordinaire dans le ménage paysan. Une raison historique est donnée par la constitution ancienne de la famille et par le vieux droit armoricain, où la femme paraît l'égale de l'homme : « les femmes vendent et achètent du vivant de leurs maris et sans qu'il soit parlé de leur permission et de leur assentiment [2] ». Puis la femme est souvent « masculinisée » par les rudes travaux agricoles non spécialisés : on le constate aussi bien à l'intérieur que sur la côte. Enfin, la fréquentation abusive des foires trop nombreuses détermine chez le paysan un « absentéisme » qui n'est pas sans rapports avec celui du marin pêcheur et dont les conséquences sont souvent les mêmes. Mais à ces raisons générales s'en ajoute une plus puissante encore : la femme est dans le ménage rural la gardienne des coutumes et de l'esprit religieux.

Malgré ces éléments d'influence, la paysanne n'a nulle part l'indépendance et la liberté d'allures de la femme des groupes maritimes. Sur les limites des groupes maritimes importants, à Paimpol, au Cap-Sizun, à Penmarch, la différence est frappante. Si bien traitée que soit la paysanne, sa condition est d'un degré au dessous de celle de la femme du marin. Dans l'intérieur, à mesure que l'on s'éloigne des côtes, les inégalités s'accentuent. En Vannetais et dans le sud de la Cornouaille, en Trégorrois, dans le

1. Bohéas, *Topographie médicale de l'île d'Ouessant*, p. 27.
2. Loth, *l'Emigration bretonne en Armorique*, p. 225.

Bas-Léon, aux abords de la rade de Brest, les femmes ont une direction économique et morale presque incontestée chez le fermier et chez le paysan petit propriétaire. Mais cette direction se fragmente, diminue ou disparaît avec la transformation du régime d'exploitation, avec l'éloignement de la côte ou avec les progrès de la richesse. Quand les intérêts matériels deviennent considérables et mettent en jeu de notables capitaux, ou quand les travaux agricoles se spécialisent, la direction économique n'appartient plus à la femme, qui ne conserve que son influence morale ; tel est le cas dans le pays « julot », où les femmes n'ont pas les clefs de la caisse. Des résultats plus accentués se produisent dans les districts de l'intérieur à peu près soustraits à toute communication avec les districts maritimes : la condition de la femme y devient assez rude ; à Saint-Nicolas-du-Pélem, la femme n'est pas une compagne, mais simplement une « faiseuse d'enfants » ; à Belle-Isle en-Terre, elle est « le premier domestique ».

Quelles que soient l'influence et la direction ultérieures de la femme, le mariage paysan a presque toujours une origine exclusivement intéressée. Comme il a le caractère d'un simple marché, il se règle souvent par intermédiaires. Du temps de Cambry, les tailleurs servaient ordinairement d'intermédiaires dans la région de Lesneven [1] ; aujourd'hui, les débitants jouent le même rôle à Ploéven [2] ; à Cast, les mariages sont parfois réglés comme chez les nobles d'ancien régime, par convention entre les parents, sans que les fiancés se soient même vus avant le jour des noces ; à Plumergat [3] et dans le sud du Morbihan, les demandes en mariage sont faites le soir par un officieux qui se charge spécialement de ce métier, le *cousir* (causeur), auquel on donne en récompense des rubans qu'il porte à la noce. L'affaire ainsi conclue, les suites en sont le plus souvent les mêmes : le paysan est brutal pour sa femme, même s'il écoute ses conseils et suit ses directions ; le recueil de Luzel, en nombre de chansons, dépeint « les misères des gens mariés » avec une sincérité naïve ; le motif ordinaire de ces plaintes, c'est la femme vouée « à Saint Fagot », ou goûtant « le festin du bâton ». pour toute récompense de la peine qu'elle prend « à piler l'ajonc avec ses pieds nus » [4].

Ces misères n'empêchent pas la survivance en nombre d'endroits du décor et des coutumes extérieures attachés au mariage. Ces

1. Cambry, *Voyage dans le Finistère en 1794*, p. 80.
2. Canton de Châteaulin.
3. Canton d'Auray.
4. Luzel, *Soniou Breiz Izel*, II, 11, 19, 21, 23, 27, 29.

coutumes sont, avec les veillées des morts et les célébrations d'anniversaires, celles qui résistent le mieux au nivellement moderne. Elles sont pourtant très entamées, surtout sur la lisière de l'Ar Mor, où s'efface rapidement la traditionnelle Bretagne. La plus connue, celle de la *soupe au lait* servie aux mariés le soir des noces, avec un tel enchevêtrement de fils dans les morceaux de pain qu'ils ne peuvent prendre une bouchée, existe encore sur de nombreux points de l'intérieur comme Elliant [1], Cast, Locminé, Pontivy, Le Faouët : ailleurs elle a disparu, comme à Pluméliau [2], ou est en voie de disparaître, comme à Belle-Isle-en-Terre. En revanche, l'empreinte religieuse se révèle très nette et très vivante dans la consécration de la première nuit à Saint-Joseph ou à la Vierge, coutumes puissantes par exemple à Locminé, Lennon [3], Cast, la Feuillée, ainsi que dans l'usage du repas servi aux pauvres par les mariés le troisième jour des noces : ce dernier usage est en vigueur au Faouët, à Landévant, à Pluvigner, et en général dans le sud du Morbihan. Dans la même région existe aussi pour la mariée l'habitude de se cacher quand son mari vient la chercher accompagné de ses amis. Partout se retrouvent les énormes festins de noces avec nombreux invités. Mais ces festins n'ont plus guère de couleur locale : ils ressemblent de plus en plus aux ripailles normandes ; ce n'est que dans quelques cantons de l'intérieur, comme Pontivy et le Huelgoat, qu'on les sert maintenant en plein champ entre deux rangs de sillons tracés pour la circonstance, où prennent place les invités. Sur l'Ar Mor, les coutumes du mariage ont disparu ou se sont modernisées : à Penmarch, le premier présent offert par le fiancé est une bouteille d'eau-de-vie ; si ce présent est agréé, il l'est lui-même ; à Névez, Nizon [4] et Trégunc [5], le soir des noces, au lieu de donner la soupe au lait aux mariés déjà couchés, leurs proches leur servent à boire.

Toutes ces coutumes et ces rites propres au mariage plongent en d'anciennes croyances leurs racines profondes. Mais, de nos jours, ces liens du présent au passé se présument, ils ne se discernent pas. Les rites extérieurs du mariage ont perdu, avec l'effacement des sentiments généraux qui les inspiraient, leurs certificats d'origine. Il n'en est pas de même des coutumes relatives à la mort.

1. Canton de Rosporden.
2. Canton de Baud.
3. Canton de Pleyben.
4. Canton de Pont-Aven.
5. Canton de Concarneau.

Ici l'ancien naturalisme celtique conserve une bonne partie de sa signification et de sa puissance : il établit une liaison visible entre les peuples de même origine, des deux côtés de la Manche [1].

Si le culte de la mort a chez le peuple de Basse-Bretagne un caractère particulier, il le doit à l'absence complète de tout symbolisme métaphysique ou religieux. Ce n'est point à proprement parler le culte de la mort, mais celui des morts. Non seulement les morts survivent ; mais ils ne quittent point les horizons étroits où s'est passée leur existence ; ils demeurent au même bourg, au même village, près de leurs amis et de leurs proches dont ils sont les démons familiers ou terribles. Si l'on redoute tant en Basse-Bretagne les âmes en peine, ou *Anaon*, c'est qu'elles sont constamment présentes quoique invisibles. Elles exigent des soins et des hommages continuels. Cette hantise de l'Anaon se traduisait autrefois par l'exposition permanente des restes mortels dans les charniers et dans les ossuaires dont les derniers disparaissent peu à peu de nos jours : elle se traduit maintenant par l'usage et l'extraordinaire multiplication des messes anniversaires. La malfaisance des morts est donc extrêmement redoutée, car ils sont assez proches pour en faire sentir immédiatement les effets [2].

Très local et individuel se montre aussi le culte des hauts lieux [3], des pierres et des fontaines. Ainsi que les morts ne sont vénérés que dans leurs bourgs ou dans leurs villages dont ils dominent l'existence, de même presque tous les groupes ruraux ont chacun son *Créac'h*, son menhir, ou sa source, dont le rayon d'influence est très-petit. Le sol lui-même a favorisé cet émiettement à l'infini des croyances naturalistes, tant le pays est vallonné et zébré de crêtes dures ou de pierrailles, tant le réseau hydrographique est dispersé. Dans presque tous les villages l'imagination populaire a sanctifié quelque tas de pierrailles ou *Créac'h*, quelque arête (*Roc'h*), quelque dos arrondi (*Menez*) ; à plus forte raison a-t-elle consacré les fontaines. Hauts lieux et sources n'ont qu'une réputation locale, qui s'étend, en des cas exceptionnels, à quelques cantons, mais qui demeure le plus souvent confinée à une ou deux communes, ou qui même peut dépendre du caprice de tout petits groupes et de fantaisies individuelles. Une phrase que nous

1. A. Le Braz, *Légende de la mort chez les Bretons Armoricains*, t. II, p. 423.
2. A. Le Braz, *La légende de la mort chez les Bretons Armoricains*, t. I, p. XXVII, XXXI, XXXVIII, LXIV ; t. II. p. 68, 127, 139, 237.
3. Le Braz, *La légende de la mort chez les Bretons Armoricains*, I, 329.

avons entendue prononcer par une femme de Gourin donne une idée nette du naturalisme bas-breton : « Chacun se fait sa religion ».

Cet émiettement des croyances naturalistes aurait dû, semble-t-il, en faciliter la destruction, puisque nulle part un vrai corps de doctrine ne s'opposait à l'invasion et aux progrès d'une religion organisée. Mais c'est justement la rigoureuse adaptation au sol de ces vieilles croyances, village par village, qui leur a permis de pousser dans la conscience populaire des racines si puissantes et si profondes que rien jusqu'à nos jours n'a pu les arracher, et que le christianisme a dû simplement se superposer, sans le détruire, au naturalisme. Dans cette population foncièrement stable d'agriculteurs et de marins de la petite pêche, tous réfractaires aux abstractions et aux symboles, l'horizon natal dominait toutes les idées, et les croyances locales étaient assurées de garder leur empire. A ce résultat contribuait aussi l'isolement péninsulaire de la Basse-Bretagne. La presqu'île ne s'est jamais trouvée sur le passage de grands courants religieux. Les siècles de l'Inquisition n'y ont pas laissé plus de traces que le siècle de la Réforme. Les mouvements de la Ligue y eurent un caractère séparatiste et avant tout politique. L'élan religieux de la Vendée atteignit à peine les côtes du Morbihan. La Basse-Bretagne n'a ressenti que les contre-coups affaiblis des grands chocs de consciences des foules. Elle était donc assurée de conserver longtemps l'autonomie de sa conscience religieuse, et, à vrai dire, elle ne l'a pas encore perdue, car elle n'a guère fait qu'ajuster un vêtement chrétien à ses croyances anciennes.

L'adaptation du christianisme au naturalisme bas-breton ne s'est faite ni sans peine, ni sans à coups. Il n'y a pas d'exagération à dire que la christianisation de la Basse-Bretagne a été d'abord incomplète et superficielle ; elle a dû être recommencée. Tout nous prouve qu'aux âges héroïques du christianisme, l'Église n'avait guère imposé au pays que sa hiérarchie et ses rites extérieurs, et qu'elle n'avait pas réussi à atteindre la conscience profonde des masses. On trouve une indication de ce fait dans l'état d'infériorité relative où demeurèrent les abbayes de la Bretagne armoricaine par rapport à leurs riches et influentes voisines de la Gaule [1] : au lieu d'être, comme ces dernières, de grands centres d'action morale et spirituelle autant que matérielle, les abbayes armoricaines n'ont

1. Bourde de la Rogerie, *le Prieuré de l'île Tristan* (Bull. Soc. Arch. Finist., t. XXXII, 1905, p. 84).

guère été que des colonies de défrichement. Lorsqu'au XVII[e] siècle recommença l'évangélisation du pays, les apôtres catholiques trouvèrent en Cornouaille et en Léon des pratiques naturalistes très vivantes : on tenait à Plouguerneau des assemblées de nuit au moment de la nouvelle lune ; on offrait en Cornouaille des sacrifices aux fontaines ; on déposait des pierres autour des feux de la Saint-Jean, afin que les âmes des ancêtres vinssent s'y chauffer à l'aise. Il y avait même à cette époque des survivances obscures d'allure manichéenne, car les paysans sacrifiaient au démon et croyaient à son action parallèle à l'action divine et égale en puissance : Dieu avait produit le seigle et le blé, le diable le sarrasin [1].

Le peuple d'Armorique n'adhéra vraiment au christianisme romain qu'au XVII[e] siècle. Les guerres de la Ligue, malgré leur caractère uniquement politique, donnèrent l'impulsion première. Elles avaient amené les Espagnols sur deux points, dans la presqu'île de Crozon et à l'embouchure du Blavet, d'où rayonna sur tout le pays le mouvement néocatholique. Tandis que la domination espagnole laissait des traces matérielles sensibles jusqu'à nos jours où l'on emploie encore l'unité monétaire du *réal* dans les marchés de la région quimpéroise [2], le catholicisme renaissait, vigoureux et actif, pour conquérir définitivement la Basse-Bretagne. De cette époque datent les grands calvaires, qui sont ce que l'architecture religieuse a produit de plus remarquable en Armorique. Le calvaire de Plougastel-Daoulas est de 1602, celui de Pleyben de 1650. Le sentiment religieux populaire s'éveillait ; deux hommes le stimulèrent d'une manière admirable en le canalisant dans les voies du catholicisme romain ; le premier, qui a laissé une renommée brillante, est Michel le Nobletz, de Kerodern en Plouguerneau ; le second était étranger au pays ; sa personne s'est effacée devant son œuvre, mais cette œuvre est plus grande peut-être et plus solide que celle de Michel le Nobletz ; c'est un jésuite, le P. Maunoir.

Il n'est pas douteux que les apôtres modernes du Léon et de Cornouaille essayèrent loyalement d'éliminer du christianisme armoricain renaissant les végétations parasites et les lambeaux

1. H. Le Gouvello, *Le vénérable Michel le Nobletz*, p. 58, p. 137. — Séjourné, *Vie du R. P. Maunoir*, Paris, 1895. — Malgré leurs tendances hagiographiques, ces travaux sont très consciencieux.

2. Le réal quimpérois vaut cinq sous (cantons de Quimper, Plogastel Saint-Germain et Pont l'Abbé). Le réal s'emploie aussi à Groix.

des anciennes croyances naturalistes et polythéistes. Mais le caractère multiforme et local des croyances armoricaines résista sur bien des points. Tout au plus les vieilles superstitions se parèrent-elles d'une enseigne catholique qui assura leur survivance : ce fut un service de cet ordre que les nombreux saints de l'hagiographie bretonne rendirent aux fontaines consacrées et aux hauts lieux vénérés. C'est par les saints que s'est fait le passage des anciennes aux nouvelles croyances. A l'époque même de l'apostolat de Michel le Nobletz et du P. Maunoir, la légende dorée de l'Armorique se ravivait et se précisait dans les consciences, grâce à l'éveil du sentiment religieux. Un dominicain de Morlaix, le P. Albert-le-Grand, écrivait en 1636 les « Vies des Saints de la Bretagne-Armorique ». Ce livre fut très populaire : deux siècles et demi n'ont pas épuisé son succès, car une 5e édition a paru à Quimper en 1901 ; il a nourri et nourrit encore la conscience religieuse du peuple [1]. Or le légendaire du P. Albert-le-Grand, sur 97 saints, n'en contient que trois dont la vie et les mérites soient reconnus par l'Église. Les saints armoricains sont vraiment nationaux et locaux. De nos jours encore, ils interviennent constamment dans la vie courante ; constamment ils sont associés aux anciens et aux nouveaux lieux consacrés ; s'ils laissent le ciel à un Dieu quelque peu reculé et lointain, ils sont partout présents sur terre et partout gouvernent.

Cette puissance des saints n'a pas son siège unique dans les églises paroissiales dont chacune a son patron. Les saints ont des autels plus nombreux, plus importants peut-être, dans les chapelles qui couvrent le territoire bas-breton. Tandis que les églises paroissiales ne sont que les chefs-lieux de la religion moderne, les chapelles, presque toujours installées sur les *Créac'h* et les *Menez*, ou voisines de monuments mégalithiques, ou encore, et surtout, voisines de fontaines vénérées, perpétuent le souvenir vivace des croyances naturalistes. Les saints ont hérité du pouvoir miraculeux des fontaines ou partagent ce pouvoir avec elles. « Or, chaque source a son *arwez*, son mal déterminé [2] », dont elle guérit les gens qui s'adressent à elles. Et ce pouvoir ne s'est point affaibli avec les siècles. Dans le seul diocèse de Vannes, M. l'abbé Guillotin de Corson compte 18 sources consacrées d'une manière à peu près officielle [3].

1 Quellien, *Chansons et danses des Bretons*, p. 26.

2. Le Braz, *Culte des fontaines chez les Bretons Armoricains* (*Bull. Soc. Arch. Finist.*, 1899, p. 202 et suiv.).

3. Guillotin de Corson, *Pardons et pèlerinages en Basse-Bretagne* (diocèse de Vannes), p. 33-174.

La source et le saint ont l'un et l'autre le même pouvoir guérisseur. La source de Saint-Vizia, dans la vallée de la Penzé (Haut-Léon), guérit les maladies des enfants. Les nombreuses fontaines de Notre-Dame-de-la-Clarté, ainsi que celles de Saint-Jean, mettent fin aux maladies d'yeux. Notre-Dame de Pen Dréo, à Locmaria, près de Belle-Isle-en-Terre, est la fontaine de la coqueluche. Les sources consacrées à Saint-Maudez, le plus populaire des saints bretons, guérissent les abcès de toute nature. La source de Saint-Gildas, à Cast, est antirabique ; celles de Saint-Herbot en Plonévez du Faou [1] et de Saint-Eloi en Belle-Isle-en-Terre sont souveraines contre les maladies des chevaux. Il est peu de maux ou d'événements désagréables qui ne nécessitent l'intervention de quelque saint à chapelle et à fontaine. A force de consulter les saints pour tous les accidents de la vie et de cohabiter, pour ainsi dire, avec eux, le Bas-Breton a pris dans son culte des allures très familières : en Trégorrois, il fouette la statue de Saint-Idunet pour le rendre attentif à ses vœux [2].

A ces croyances spécialisées et localisées répondent les innombrables fêtes religieuses, les *pardons* de Basse-Bretagne. Le pardon est la fête d'une paroisse ou d'une chapelle ; il est l'expression extérieure d'une religion particulariste. Cependant quelques-uns des pardons ont pris une extension plus grande. De locaux, ils sont devenus régionaux. Ce sont les pardons annuels de Saint-Yves de Vérité à Tréguier, de Sainte-Anne d'Auray, de Sainte-Anne-la Palue près de Douarnenez, de Saint-Jean-du-Doigt près de Lanmeur, de Notre-Dame-de-Rumengol près du Faou, et la grande *Troménie* de Saint-Ronan, à Locronan, qui revient tous les six ans. De ces six grandes fêtes, cinq ont lieu en l'honneur de saints et de saintes ; une seule est consacrée à la Vierge. Les pardons régionaux sont à la fois des pèlerinages, des rendez-vous de plaisir, et des foires où se brassent des affaires [3].

Le catholicisme, grâce aux pardons, aux saints et aux chapelles dont il tire le meilleur parti, demeure extrêmement populaire. Des missions parcourent sans cesse le pays ; elles combattent très efficacement l'immobilisation du sentiment religieux dans les formules et dans les pratiques trop locales ; elles entretiennent dans les chrétientés d'Armorique la circulation nécessaire à la vie.

1. Canton de Châteauneuf du Faou.

2. Dr Liégard, *Les saints guérisseurs en Basse-Bretagne (Bretagne nouvelle*, mai, juin, juillet, août 1904).

3. A. Le Braz, *Au pays des Pardons*, passim.

Aux emblèmes semi-païens, à la dévotion trop grande pour les saints légendaires et au culte compromettant des fontaines répondent les croix des chemins, les calvaires, les croix de mission et aussi les marques extérieures purement orthodoxes placées sur la porte principale des maisons : ce sont des monogrammes pieux avec les lettres JHS entrelacées, ou des images en cuivre repoussé représentant la Vierge et le Sacré-Cœur, comme on le voit à Bignan [1], à Pleyber-Christ [2], au Faou et presque partout dans la Cornouaille.

Mais c'est avant tout le recrutement du clergé qui vaut au catholicisme bas-breton sa vitalité et sa jeunesse. Régulier ou séculier, le clergé d'Armorique tient par ses racines profondes à toutes les classes de la société, et en particulier aux classes rurales. Le service de l'Église satisfait d'une certaine manière les goûts d'indépendance du Bas-Breton, Aux yeux du paysan, celui qui devient « recteur » s'affranchit de toutes les sujétions sociales, car, du jour au lendemain, il se place sur le même échelon que le noble ou le grand propriétaire foncier qui le méprisaient la veille. Aussi chaque famille tient à honneur d'avoir au moins un des siens dans les ordres ; c'est une parure d'orgueil, et aussi un certificat d'honorabilité. Ainsi l'interprètent les familles du pays « julot », qui ont toutes leur recteur ou leur religieuse. Sur plusieurs points de la Basse-Bretagne, les préoccupations de cette nature vont jusqu'à un remarquable exclusivisme. A Moustoirac [3], un citoyen n'a aucune chance d'être nommé conseiller municipal, s'il n'a dans sa famille un ecclésiastique qui réponde de lui.

Cette puissance si étendue du clergé n'atteint pas partout le même degré. Elle est grande surtout dans le Léon et au pays de Vannes, avec cette différence entre les deux que l'Église du Léon ne partage son pouvoir avec personne, tandis que celle du Vannetais est obligée de compter avec les grands propriétaires fonciers, qui la soutiennent et la contiennent à la fois. En Trégorrois et en Cornouaille, la puissance du clergé a quelque peu décliné sur de nombreux points; mais l'Église y conserve encore son organisation, ses cadres bien remplis et son caractère populaire.

Pour rendre cette puissance durable, l'Église d'Armorique a deux espèces de ressources à sa disposition. La première est d'ordre économique : c'est l'afflux d'argent que procurent les pra-

1. Canton de Saint-Jean Brévelay.
2. Canton de Saint-Thégonnec.
3. Canton de Locminé.

tiques religieuses propres à la Basse-Bretagne. La seconde est d'ordre intellectuel : c'est l'usage de la langue bretonne, qui est pour le catholicisme le meilleur élément d'influence.

L'Église d'Armorique est assurée de la vie matérielle. Elle doit sa richesse, pour une bonne part, aux services anniversaires et aux quêtes en argent et en nature. Nous avons vu quelle puissance ont sur l'âme du Bas-Breton le souvenir des morts et la préoccupation de la mort. Souvenir et préoccupation se traduisent par les messes célébrées pour les défunts. Bien qu'il soit impossible de fournir des chiffres en cette matière, le grand nombre et l'important rendement des services anniversaires ne sont pas contestables. Quant aux quêtes, elles tendent aujourd'hui à se raréfier et à se localiser. On ne les pratique plus guère dans les petites villes et dans les gros bourgs ; mais elles n'ont pas disparu à la campagne. Ainsi, au Faouët, à Concarneau, à Pont l'Abbé, à Gourin, la communauté urbaine est affranchie des quêtes, qui subsistent toujours aux environs. Souvent ces quêtes sont régulièrement organisées. Les communes sont divisées par quartiers dans chacun desquels un préposé recueille les offrandes au nom du clergé : cette organisation existe, par exemple, à Locminé, à Belle-Isle-en-Terre et à Pleyben. Les quêtes consistent en blé, beurre ou lard, rarement en argent ; elles se font alternativement au profit de chacun des ecclésiastiques et des serviteurs d'Église, et sont échelonnées d'après la hiérarchie. Il y avait autrefois à l'appui des quêtes une contrainte morale assez forte pour tourner à l'abus ; aussi, de 1830 à 1851, le Conseil général du Finistère protesta tous les ans contre elles. A partir de 1851, ces plaintes cessèrent brusquement ; mais on aurait peine à croire que la contrainte et l'abus cessèrent en même temps [1].

La force intellectuelle et morale de l'Église d'Armorique trouve dans la langue bretonne un précieux auxiliaire. Comme les rameaux linguistiques analogues de Cornwall, du pays de Galles, d'Écosse et d'Irlande, le breton a vécu grâce à l'isolement géographique des populations qui le parlaient ; aujourd'hui il concourt à prolonger cet isolement qui lui a permis de durer.

Cependant, la langue bretonne ne forme pas un bloc homogène et réfractaire à toute dissociation. Au contraire, il est peu de langues qui soient fractionnées au même degré. Elle comprend quatre grands dialectes qui répondent aux divisions régionales, les dialectes de Tréguier, de Léon, de Cornouaille et de Vannes.

1. Limon, *Usages et règlements locaux en vigueur dans le Finistère*, p. 430-441.

Il est vrai que les différences entre les trois premiers sont assez faibles : mais des trois premiers au quatrième la distance est telle que le breton du Vannetais n'est pas compris dans le reste de l'Armorique [1]. Ce n'est pas tout. Aux différences dialectales consignées par les celtisants s'ajoutent de multiples variétés qu'ils n'ignorent point, mais qu'ils ne peuvent cataloguer, tant elles sont nombreuses. Il arrive que le breton d'une commune diffère assez du breton d'une commune voisine pour rendre les conversations fort malaisées. Non seulement la langue n'est pas unifiée, mais ses quatre dialectes s'éparpillent en une poussière de sous-dialectes.

Ce fourmillement de nuances dénote une certaine pauvreté de circulation intellectuelle : c'est le fait d'une langue que l'on parle bien plus qu'on ne l'écrit. Aussi la grammaire et le vocabulaire ont-ils un caractère incertain et multiforme. Les nombreuses mutations des consonnes initiales des noms d'après l'article ou la préposition qui précèdent montrent combien la figure des mots est peu fixée. Les multiples conjugaisons du même verbe, comme l'auxiliaire essentiel *beza* (être), qui n'a pas moins de quatre conjugaisons différentes, révèlent une broussaille de formes qu'aucun travail littéraire n'a élaguée. D'autre part, il y a des mots qui ont un sens imprécis, incertain, et qui s'appliquent indifféremment à des notions bien distinctes : tel est le cas de certains adjectifs de couleur [2].

Dans une langue ainsi constituée, la littérature spontanée et populaire est purement orale. Elle ne connaît donc que la forme de la chanson [3]. Encore ces chansons d'Armorique ne sont-elles pas l'œuvre collective d'un peuple entier. Les populations maritimes n'y ont pris presque aucune part : la Bretagne maritime a peu ou point de chansons de bord [4]. Quant à la masse rurale, elle a autre chose à faire que des chansons. La genèse de la poésie armoricaine est donc en rapport avec l'état économique et social d'une

1. Le Braz, Préface pour les *Soniou* de Luzel, p XVIII. Loth, *l'Emigration bretonne en Armorique*, p. 187 ; *Essai sur le verbe néo-celtique*, p. V.

2. Ex. l'adj. *glas* (bleu, vert, pâle, blême, gris) (Le Gonidec, *Dict. celto-breton*, Angoulême, 1821, p. 234). Des adjectifs de couleur sont employés aussi pour des notions étrangères à la couleur : *louet* signifie *de couleur grise* et aussi *moisi* (Le Gonidec, p. 314). Les nuances colorées ne peuvent s'exprimer que par des alliances de mots; ex. *vermeil* qui se traduit par *ruz glas*, à la lettre *rouge-braise* (Le Gonidec, p. 392).

3. Le Braz a démontré l'origine étrangère et importée du théâtre populaire (A. Le Braz, *le Théâtre celtique*, Paris, 1904).

4. Quellien, *Chansons et danses des Bretons*, p. 15. Luzel, *Soniou Breiz Izel*, II, 276, note.

petite partie de la population. Cette poésie s'est développée surtout au pays de Tréguier [1], « où l'on chante autant que dans tout le reste de la Bretagne [2] ». Or, le Trégorrois est le pays du lin, et c'étaient surtout les fileuses de lin qui assuraient la transmission orale de la chanson, compagne naturelle de leurs occupations sédentaires. Avec les fileuses, les principaux ouvriers de la chanson ont été les demi-nomades, comme les colporteurs, les sabotiers, les *pillaouer* ou chiffonniers, dont l'esprit était plus vif, plus libre et plus curieux que celui des paysans [3]. Mais les groupes sociaux qui ont fait la poésie dépérissent de nos jours, et la poésie s'en va avec eux. La culture du lin diminue, même dans le Trégorrois, malgré les primes qui la soutiennent artificiellement ; le nombre des fileuses diminue aussi ; les nomades se font rares. C'est juste à temps que le consciencieux et patient folkloriste Luzel a recueilli les monuments de la poésie bretonne, qui disparaît dans ses formes vivantes et spontanées, car même à Tréguier, à Lannion, à Morlaix et à Guingamp, la chanson bretonne se francise.

Après la disparition de la poésie populaire subsiste encore une littérature religieuse. Celle-ci est prospère ; elle produit les seuls imprimés en breton qui se vendent de nos jours. On lit en breton plus encore qu'en français les « Vies des Saints », légendes nationales de l'Armorique. On imprime en breton, à Saint-Brieuc, à Tréguier, à Vannes, à Quimper, les catéchismes, les mandements, les journaux religieux, les Propagandes de la Foi (*Kelenio ar Fe*). Mais cette littérature a un caractère purement pratique. Elle ne suffit pas à conserver à la langue bretonne son rang de langue littéraire, qui semble perdu à jamais.

Le domaine géographique des dialectes bretons est séparé du pays français par une ligne de démarcation commençant à Plouha sur la Manche. De là, la ligne descend au S. S.W., puis au S., entre Guingamp et Châtelaudren, jusqu'à Corlay ; à partir de ce point elle s'infléchit légèrement au S. S.E., passe entre Mur et Loudéac, à l'E. de Naizin [4] et de Saint-Jean-Brévelay, à l'W. d'Elven, et aboutit à l'embouchure de la Vilaine près de Muzillac. Un îlot breton s'est conservé près du Croisic, au bourg de Batz.

1. Cambry, *Le Finistère en 1794*, p. 24.

2 Quellien, *Chansons et danses des Bretons*, p. 18. Dans les *Soniou* de Luzel, sur 182 chansons dont a provenance est indiquée, 77 viennent des environs de Tréguier et de Lannion.

3. Luzel, *Gwerziou Breiz Izel*, II, 29, 444. Préface des *Soniou* par Le Braz, p. XVI-XXX.

. Canton de Locminé.

Cette ligne a subi peu de variations en un siècle [1]. Cependant, la situation respective du français et du breton n'est pas immuable. Le français gagne peu à peu du terrain. Mais sa marche en avant ne ressemble pas à un mouvement de front sur la limite des deux langues. On pourrait plutôt la comparer à un double mouvement tournant qui, par les routes littorales de Rennes à Brest et de Nantes à Brest, enveloppe le domaine breton. C'est chez les populations maritimes et industrielles de l'Ar Mor que le français fait les plus grands progrès. Le groupe ouvrier d'Hennebont ne parle que français au milieu des populations bretonnantes. Le breton tend à disparaître à Belle-Ile-en-Mer. Il recule dans toutes les agglomérations de pêcheurs de la presqu'île de Crozon. A l'intérieur même, il cède sur plusieurs points devant le patois français de la Haute-Bretagne, le *gallo*. Dans les cantons de Corlay, de Mur et de Cléguérec se sont établis d'assez nombreux fermiers du pays *gallo*, tentés par le prix relativement bas des fermages. Cette invasion pacifique commence à franciser le pays. Déjà les communes de Sainte-Brigitte et de Saint-Aignan [2] forment des îlots *gallo* en plein pays breton. La langue bretonne perd donc du terrain, mais elle ne recule que pas à pas.

Après avoir étudié le sol, nous avons tâché de donner une idée de l'homme d'Armorique, tel que l'ont fait les anciennes conditions d'existence, les mœurs traditionnelles, les croyances superposées, la langue populaire. Nous devons maintenant le suivre dans toutes les manifestations de sa vie économique et sociale, en rapport avec le sol et avec la mer.

1. Et même antérieurement (Loth, *l'Émigration bretonne en Armorique*, p. 193). La ligne de démarcation tracée par Paul Sebillot diffère peu de celle qu'indiquait dom Vaissete au XVIII[e] siècle (d'Espinay, *l'Ancien droit successoral en Basse-Bretagne*, p. 3).

2. Canton de Cléguérec.

CHAPITRE II

LA LANDE, LE MARÉCAGE ET LA FORÊT [1]

Association de la forêt, de la lande et du marécage. — Etendue actuelle des landes. — Phases successives de la lande : tentatives de défrichement permanent, écobuage et *pentyer*, exploitation de l'ajonc. — Marais tourbeux ; difficultés du défrichement. — Exploitation de la tourbière. — Destruction des forêts. — Industries forestières. — Reconstitution partielle de la forêt par les sapinières, dans la pénéplaine du Sud et en Montagne Noire.

Représentons-nous la Basse-Bretagne avant toute culture : c'est un enchevêtrement de bois, de landes et de marais tourbeux. Les bois, gênés sur la côte par les émanations marines et par la violence des vents, passent peu à peu, vers l'intérieur, de la brousse rabougrie aux taillis et aux futaies ; les landes tracent sur la côte un ruban continu et se prolongent entre les bois de l'intérieur, sur les longues crêtes des quartzites et des grès armoricains ; les tourbières sont favorisées par un climat humide et égal, par l'imperméabilité des granites et par l'abondance du ruissellement ; en général, elles ne sont pas étendues, mais elles sont fort nombreuses ; elles tamisent en une multitude de filets les eaux des pentes et des vallées. Landes, forêts et marais de tourbe s'opposent au travail humain sur toute l'étendue du pays.

Aujourd'hui, leur domaine s'est fortement restreint. La Basse-Bretagne n'a plus de grande masse de bois. Les débris les plus imposants de l'ancien Poutrocoët jalonnent, dans les Côtes-du-Nord et dans le Morbihan, la limite de la Haute et de la Basse-Bretagne, en se développant sur la première. C'est sur les schistes du bassin de Rennes que se trouvent les forêts de Lorges, de Loudéac, de Branguily et de Lanouée. L'Ar-Coat d'Armorique est

1. V. planche VI.

déboisé. Il n'a conservé que de petites forêts de lisière étirées en rubans sur les crêtes et sur les pentes moyennes des strates du bassin intérieur, comme Quénécan, Duault, Coat an Dé, Coat an Noz, Beffou, Conveau, le Duc et Névet, ou quelques touffes éparses sur les granites de Cornouaille et du Vannetais, comme Coatloch, Pont Callek, Carnoët, Floranges, Camors et Lanvaux.

La répartition des grandes landes d'un seul tenant qui existent encore est en rapport avec la répartition des forêts de crêtes. De longues lignes de landes relient ou flanquent les forêts isolées de l'Ar-Coat. La lande d'Arrée, qui commence entre Coat an Noz et Beffou, se déroule sans interruption jusqu'à la forêt du Cranou. Les landes du haut Blavet se développent à l'E. de la forêt de Duault. Celles de Saint Roch et de Glomel tracent un ruban à peu près continu de Quénécan aux bois de Conveau, et les landes de la montagne Noire rattachent les bois de Conveau à ceux du Toulaëron, de Laz et du Menez-Kerke. Les bois et les landes sont donc associés dans le massif de Duault et sur la double ligne de la montagne d'Arrée et de la montagne Noire, c'est-à-dire dans tout l'Ar-Coat, à l'exception du bassin intérieur de Carhaix-Châteaulin où les progrès des défrichements ont morcelé l'ancienne brousse à l'infini : 3500 hectares d'incultes, sur 7300, ont disparu dans le canton de Carhaix de 1852 à 1902.

Associée à la forêt, la lande de l'Ar-Coat est associée aussi à la tourbière. La plaine marécageuse de Briec sert de trait d'union entre les landes du Menez Kerke et de la montagne Noire et la forêt du Duc. Les marais de Plouray et de Langonnet font suite vers le S. à la forêt de Conveau et aux landes de Glomel. L'immense tourbière du Yeûn Elez est encadrée par le demi-cercle des landes d'Arrée. La lande et le marais tourbeux se mélangent intimement dans la région du haut Blavet.

On constate la même association de la lande et du marais dans les deux pénéplaines, à travers la fragmentation infinie qu'y subissent de nos jours les incultes. Car, si la forêt se prête trop peu au morcellement pour subsister dans ces pays de morcellement très avancé, la lande et la tourbière, qui se fractionnent avec facilité, continuent partout d'exister côte à côte, et il n'y a pas un coin de Basse-Bretagne où elles aient totalement disparu. Elles font à travers les terres cultivées un réseau d'incultes aux mailles tantôt lâches, tantôt serrées ; elles ne sont pas *hors* de l'exploitation du sol, telle que le Bas-Breton la comprend ; elles sont plutôt *à la base même* de cette exploitation.

Dans les pays de culture avancée et riche, la place tenue de nos jours par la lande n'est vraiment négligeable qu'en Trégorrois. Le canton de Tréguier, avec ses relais de mer, n'a que 629 hectares en landes sur 11.373, c'est-à-dire 1/20 en chiffres ronds. Mais la proportion est plus élevée partout ailleurs, même dans les pays les plus prospères. A cette catégorie appartiennent des cantons comme Plouescat, avec 1/6 de landes (1754 hectares sur 10.053), Pont-l'Abbé avec 1/7 (2.477 sur 17.889). La commune des primeurs, Plougastel-Daoulas, doit à son double ruban de quartzite et de grès armoricain la forte proportion de 2/5 de landes (1.941 hectares sur 4.686). Dans les cantons de moyenne culture des pénéplaines, la proportion varie de 1/5 à 1/4 : 1/5 pour Belle-Isle-en-Terre (2.476 sur 11.500), 1/4 pour Plouigneau (4.996 sur 20.731), Lanmeur (4.080 sur 14.514), Saint-Renan (4.982 sur 20.225), Pont-Croix (4.125 sur 17.698). La proportion s'élève en moyenne de 1/4 à 1/3 quand on avance dans l'intérieur : on trouve déjà presque le 1/3 pour les cantons de Plouzévédé (3.490 sur 11.713), et de Sizun (3.722 sur 12.282) ; le 1/3 est atteint ou dépassé pour les communes de montagnes, comme la Feuillée (1.200 sur 3.156), Laz (1.533 sur 3.429), Botmeur (453 sur 1.445) ; la proportion oscille entre le 1/3 et moins du 1/4 pour les terres à prés du bassin de Carhaix-Châteaulin (canton de Callac 1/3, canton de Châteauneuf du Faou moins de 1/4). Exceptionnellement, elle descend à 1/7 dans le canton de Carhaix, dont le défrichement est aussi avancé que celui des districts maraîchers (3.308 sur 28.757). Elle dépasse beaucoup ces chiffres sur deux horizons côtiers : le premier est la région de granites et de micaschistes d'Auray à Hennebont, répétition un peu affaiblie des landes de Grandchamp et de Lanvaux, où plus du 1/3 du sol est encore inculte ; le second est la presqu'île de Crozon, où l'entassement en faisceau serré des grès et des quartzites multiplie les horizons stériles : dans le canton de Crozon, les landes couvrent encore la moitié du territoire, 10.027 hectares sur 20.224. Cette proportion est la plus élevée qu'on puisse rencontrer dans une région bien définie de quelque étendue [1].

Comme vue d'ensemble, on peut admettre que les landes et tourbières occupent encore *le quart* de la superficie totale sur l'Ar-Mor et dans les deux pénéplaines du Nord et du Sud, à l'exception du Trégorrois où les incultes ont à peu près disparu, des riches cantons maraîchers et agricoles de Saint-Pol-de-Léon, Plouescat,

1. Tous les chiffres qui précèdent sont extraits des statistiques cantonales de 1903.

Lesneven et Pont l'Abbé, où la proportion descend à 1/6 et à 1/7, et des pays d'Auray et de Crozon où elle s'accroît jusqu'à la moitié. On peut admettre aussi que les landes et tourbières couvrent *le tiers* du pays dans l'Ar-Coat et dans la Montagne, à l'exception des terres à prés de l'Aulne où la proportion descend au quart et même plus bas.

Ces proportions, qui sont fortes, ne diminuent pas très vite, ce qui est surprenant à première vue dans un pays de population surabondante. En quarante ans, de 1852 à 1892, les landes du Finistère ont diminué en moyenne de 1.000 hectares par an ; le mouvement s'est ralenti entre 1882 et 1892, où la décroissance annuelle n'a été que de 873 hectares ; il s'est accéléré depuis 1892, à en croire la statistique très suspecte de 1903 ; toutefois, à l'heure présente, il est impossible d'évaluer à moins de 170.000 hectares, sur 672.569, les landes du Finistère ; c'est le quart de l'étendue totale du pays. Le rapport serait plus élevé pour la partie bretonnante du Morbihan, mais il serait bien moindre pour la partie de la Basse-Bretagne qui dépend des Côtes-du-Nord.

Pourquoi le Bas-Breton laisse-t-il sur son sol tant de landes et de marais et se montre-t-il relativement peu empressé de les détruire ? Est-ce faute de capitaux, faute d'énergie et d'esprit de suite ? Ni l'un ni l'autre. En cas de besoin, les capitaux viendraient du dehors ; et le cultivateur breton n'est dépourvu ni d'esprit de suite, ni d'énergie.

En fait, la lande et le marais ne sont pas, de nos jours, pour le paysan, des ennemis à vaincre à tout prix. Il s'accommode très bien d'eux : il vit avec eux ; il les fait entrer dans sa conception personnelle de l'économie rurale.

La lande d'Armorique a passé par trois phases. Dans la première, elle a été en butte aux efforts des défricheurs qui voulaient la transformer tout entière en cultures permanentes. Dans la seconde, les colons se sont contentés de lui demander des moissons de loin en loin, sans plan arrêté, sans méthode d'ensemble. Dans la troisième, qui est la phase moderne, la lande est utilisée et exploitée comme lande.

Les défrichements du moyen-âge se sont attaqués sans distinction aux terres cultivables et aux rocs stériles, aux schistes décomposés et aux grès, aux granites et aux quartzites. On peut même dire que, comme les défricheurs étaient en même temps des déboiseurs, leurs efforts se portèrent sur les rubans stratifiés de l'Ar-Coat qu'ils découronnèrent de leurs bois. Cela se voit bien au seul

examen des emplacements choisis par les grandes abbayes d'Armorique. En Basse-Bretagne comme partout, les abbayes et les prieurés donnèrent naissance à de florissantes colonies rurales. Or, des 14 abbayes dont M. de la Borderie donne la carte [1], 5 s'établirent sur la ligne de bois et de landes du Nord, de l'E. du massif de Quintin-Duault à l'W. de l'Arrée : ce sont Coetmaloen, Sainte-Croix, Bégard, le Relec et Daoulas, auxquelles il faut ajouter la commanderie de l'Ordre de Malte à la Feuillée [2]. Trois autres, Bon-Repos, Langonnet et Landévennec, s'établirent sur la ligne boisée du Sud, de Quénécan au Menez-Hom. Une neuvième est l'abbaye de Lanvaux. Ce sont donc neuf abbayes et une commanderie qui se fondèrent sur les grandes landes ou tout près d'elles. Elles portèrent la charrue partout, comme le témoignent les traces anciennes de clôtures qui existent en montagne d'Arrée et en Montagne-Noire, comme le témoignent aussi quelques-uns des actes que nous avons conservés. L'exploitation agricole de l'abbaye de Daoulas s'étendait jusqu'à la Roche-aux-Loups *(Roc'h ar Bleiz)*, en montagne d'Arrée [3]. L'estimation des biens du Relec, à une époque où l'abbaye était démembrée et déchue, comprenait encore en montagne d'Arrée des terres closes, donc exploitées [4].

Même après la ruine des abbayes, des faveurs exceptionnelles entretinrent jusqu'aux temps modernes le zèle des défricheurs. A ce point de vue, la déclaration royale du 6 juin 1768 [5] est significative. Elle accorda une exemption de dîmes de quinze ans aux défrichements de landes, de vingt ans aux desséchements de marais. Efforts et faveurs furent également inutiles. La lande et le marais résistèrent sur bien des points et notamment sur les deux rubans montagneux. Alors se substitua peu à peu la culture temporaire à la culture permanente, par la pratique de l'écobuage et par la colonisation irrégulière des *pentyer*.

Comme les pays montagneux, la Basse-Bretagne a connu l'écobuage sur les parties infertiles de son sol, où les moissons de l'écobue alternaient avec les pacages. Mais l'écobue n'était point un acte simple de la vie agricole. Les réjouissances exceptionnelles qui l'accompagnaient montrent bien que ce mode de culture, qui

1. A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, pl. V.

2. Guillotin de Corson, *Les templiers et les hospitaliers en Bretagne*, p. 3-46.

3. *Aveu et dénombrement des terres de l'abbaye de Daoulas*, 9 juillet 1699 (Bibl. de Brest, mss. 53).

4. *Estimation des biens de l'abbaye du Relec*, 26 janvier 1791 (*Arch. dép. du Finistère*, H 98).

5. Complétée par les lettres patentes du 23 octobre 1773.

paraît ordinaire en montagne, avait sur le sol armoricain quelque chose de tout à fait insolite. L'écobue, *eur waradek*, était une fête de village où le paysan qui appliquait ce traitement à un morceau de montagne [1] conviait ses proches et ses amis. On écobuait entre la mi-mai et la mi-juillet. Avec l'étrèpe, on coupait les mottes et bruyères d'un terrain inculte ; on brûlait le tout, et la terre fertilisée pour quelques mois était ensemencée en seigle. Ce travail facile, accompli en commun au compte d'un seul, était suivi de réunions joyeuses [2].

L'écobuage était médiocrement productif, parce qu'il était impossible de le renouveler souvent sur le même terrain. Il fallait que la lande se reposât quatre ou cinq années, afin que la bruyère eût le temps de repousser. Et même, dans les parties les plus ingrates des terres de montagne, les périodes étaient bien plus longues. Un mémoire des intéressés aux mines de Poullaouen, de 1773, parle d'une pièce de « terre froide », où « l'ingratitude du sol et l'inégalité du terrain plein de rochers permettent d'écobuer tout au plus de génération en génération [3] ».

De nos jours, l'écobuage a disparu en montagne d'Arrée. Il se pratique encore de loin en loin sur le versant méridional de la Montagne-Noire, entre Laz [4] et Roudouallec.

Au mode d'exploitation intermittent répondit longtemps sur les landes la présence du colon irrégulier et intermittent, ou *pentyer*. Le pentyer était, en quelque sorte, un déclassé de la vie rurale, auquel les landes et les marais communaux et surtout les frontières incertaines des propriétés et des fermes, où abondaient les terres « vaines et vagues », donnaient le moyen de continuer à vivre sur le sol. Ancien fermier ou colon, ouvrier agricole chassé de partout, le pentyer colonisait un morceau de terrain négligé ou contesté entre propriétaires. C'était une « issue » ou une « garenne » (goarem). Les deux mots ont à peu près le même sens. Ils s'entendent l'un et l'autre de ces vieux et mauvais chemins d'exploitation aux ornières multiples et profondes, au tracé indécis, qui

1. C'était en général une terre vaine et vague, propriété commune d'un village. Celui qui y pratiquait l'écobuage en devenait propriétaire temporaire ; mais pendant ce temps, il perdait ses droits de pacage sur le reste des biens de la communauté (LIMON, *Usages et règlements locaux en vigueur dans le Finistère*, p. 88).

2. Y. PICARD, *Au pays breton il y a cinquante ans : « eur waradek » dans la montagne d'Arrée* (*Dépêche de Brest*, 17 février 1904).

3. *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, C. 1489.

4. Canton de Châteauneuf du Faou.

s'épanouissent largement en éventail en arrivant dans la lande où ils se perdent. Là, le pentyer bâtissait sa hutte et défrichait quelques parcelles qui soutenaient sa vie précaire et celle de sa famille. En général, on tolérait ses empiètements, parce qu'il n'y avait aucun intérêt à le chasser. Les pentyer étaient encore nombreux, il y a un demi-siècle, dans les terres à landes de l'arrondissement de Morlaix [1], c'est-à-dire sur le versant nord de l'Arrée. Aujourd'hui, le progrès des défrichements, le partage des terres vaines et vagues et les délimitations plus précises ont mis fin à ce colonat rudimentaire de la lande. Le mot même de pentyer a changé de sens. Il s'entend aujourd'hui, dans le pays de Carhaix, du petit propriétaire que sa terre ne suffit pas à faire vivre et qui loue ses services comme ouvrier agricole.

Avec la disparition de l'écobuage et du pentyer ont pris fin les tentatives intermittentes et spasmodiques pour défricher les incultes. Ce sont de nos jours les produits naturels de la lande qui ont pris place dans l'économie agricole.

En Léon et en Cornouaille, en Léon surtout, les progrès continus de l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes demandent une quantité de plus en plus grande de litière que ne suffit pas à fournir la paille courte et peu abondante des moissons du pays. Aussi emploie-t-on dans ce but les ajoncs mêlés de bruyères qui forment le gros de la végétation dans « la Montagne », surtout depuis que la rapide diminution des moutons a réduit presque à rien la dépaissance dans l'Arrée et dans la Montagne-Noire. Les ajoncs de montagne servent pendant la belle saison au pacage des bêtes à cornes qui ne contrarie pas leur développement ; au bout de cinq ou six ans, on les coupe et on les vend pour servir de litière, dans le pays d'élevage, où tantôt on les emploie seuls, tantôt on les mélange à la paille. Cette pratique a donné une certaine valeur aux landes ; aussi s'est-elle étendue hors de « la Montagne », sur tous les incultes de l'Armorique ; elle est en vigueur tout près des riches cultures du Trégorrois, où l'on exploite pour la litière la surface stérile du « Lanno-Pell », sur les bords du Trieux.

Mais l'on ne se contente pas d'exploiter la lande à l'état sauvage. Sur tout le pourtour du bassin d'élevage de Châteaulin, les ajoncs de montagne servent non seulement de litière, mais de nourriture d'hiver aux animaux de ferme et en particulier aux chevaux. A Pleyben, à Châteauneuf du Faou, l'ajonc est la « luzerne du pays ». Aussi, dans ces régions, l'ajonc est-il semé tout comme

1. Limon, *Usages et règlements locaux en vigueur dans le Finistère*, p. 207.

le blé et le seigle. C'est à cet ajonc cultivé que le paysan bas-breton donne le nom de « lande », étendu de la terre aux produits de la terre. Cette « lande » est à maturité au bout de deux années. Après la coupe, on la soumet à un broyage, soit avec des pilons ou masses à mains en bois, dans des auges de granit, soit avec des broyeurs mécaniques dont l'usage tend à se généraliser ; on donne aux bestiaux la « lande » ainsi pilée. L'ancien inculte devient donc une prairie artificielle de qualité inférieure : c'est le stade moderne de son utilisation. Est-il étonnant que dans un pays où le labour est souvent ingrat et l'élevage lucratif, cette utilisation des incultes soit en plus d'un cas préférée au défrichement ? [1].

Les marais tourbeux qui voisinent avec les landes se sont maintenus comme elles. Comme tous les pays de relief varié où peut se développer la tourbe, la Basse-Bretagne a des tourbières de pente et des tourbières de plaine ou de plateau. Les premières sont très peu étendues et pratiquement inexploitables, parce que la tourbe ne s'y superpose pas en couches assez épaisses pour arriver à complète formation ; elles existent dans toutes les régions de sources. Dans les secondes, la tourbe atteint son entier développement et couvre d'assez vastes espaces. Sur le plateau supérieur d'Arrée, dès que l'on quitte la roche dure, on met le pied sur les tourbières ; elles emplissent la vallée médiane de la montagne Noire ; le Yeûn-Elez n'est qu'un marais tourbeux de 1.500 hectares ; les marais du même genre se multiplient sur les horizons tabulaires et imperméables du Léon et de Cornouaille, en particulier dans le Land-Gazel et dans les plaines de Briec, de Roudouallec, de Kerivoal et de Plouray.

Le défrichement de la tourbière se heurte à plus de difficultés que le défrichement de la lande. Il faut aménager et canaliser les eaux ; en un mot, il faut drainer. Rien de plus facile que ce travail sur les tourbières des pentes ; mais aussi rien de plus inutile, car ces tourbières se développent à la limite des grès et des granites, des grès, des schistes et des quartzites, sur des horizons au sol extrêmement ingrat. Quant aux tourbières de plaine et de plateau,

1. « Dans l'arrondissement de Quimper, dit M. Soudry, les *droits réparatoires* (Voir le chapitre suivant) d'une terre à lande non défrichée s'estiment 20,50 et 60 francs l'ha. suivant la qualité de la terre ; or, les droits réparatoires de cette même terre une fois défrichée ne s'estiment que 30 fr. l'ha. après une récolte d'avoine, 60 fr. après une récolte de seigle, froment ou orge, 80 fr. lorsque la terre est sous culture potagère. On voit donc que la plus-value résultant d'un défrichement sera presque toujours fort minime ». (Soudry, *Traité du domaine congéable*, p. 197).

elles sont si parfaitement horizontales, qu'il est impossible de les soumettre à un drainage fondé simplement sur l'emploi des pentes. Ainsi a été arrêté en grande partie le dessèchement des marais de Plouray et de Kerivoal.

Les prairies spongieuses, bien plus nombreuses que les marais tourbeux dont elles sont en quelque manière les héritières [1], sont respectées comme elles faute d'une méthode de drainage entendue et efficace. On va même en plusieurs régions jusqu'à admettre leur utilité. Aux environs de Locminé, chaque ferme a sa prairie, sa *noë*, comme partout chaque ferme a ses hectares de landes. On regarde la *noë* comme nécessaire à la ferme ; on y met les bestiaux.

Malgré ces motifs qui concourent au maintien des marais, ceux-ci reculent aujourd'hui par suite de l'exploitation de la tourbe. On a quelque peine à croire que l'exploitation de la tourbe comme combustible soit en Basse-Bretagne une industrie moderne et récente : rien n'est plus exact cependant. L'Armorique boisée a d'abord brûlé ses bois ; sur la côte, où les bois manquaient, elle brûlait des goémons, des mottes de bruyère, des bouses de vache séchées au soleil [2] ; nous avons vu ce dernier combustible encore employé, en 1904, à Lochrist, entre le Conquet et Saint Mathieu ; son usage est répandu, loin des grandes tourbières, dans les pointes finistériennes. Lorsque les bois devinrent rares même à l'intérieur, vers l'intérieur s'étendirent les procédés de chauffage de la côte, et pendant longtemps encore on se servit peu de la tourbe. En 1852, Limon écrivait qu'on « pourrait utiliser » les masses de tourbe des marais de Berrien, La Feuillée, Brasparts [3], Pont-l'Abbé, des cantons de Sizun et de Plouigneau [4]. Mais cette utilisation était empêchée par le manque de chemins praticables, en particulier pour les grands marais d'Arrée. Aujourd'hui, l'extension du réseau des chemins a enfin permis d'exploiter les tourbes complètement formées du Yeûn-Elez qui atteignent 3 à 4 mètres de puissance, et même les tourbes minces et de mauvaise

1. L'accumulation progressive des sphaignes donne à la tourbière un niveau plus élevé, la dessèche peu à peu, la change en prairie marécageuse, puis en prairie (PICQUENARD, *La végétation en Bretagne*, p. 46-47).

2. « Les habitants de la côte de Roscoff sont obligés de brûler du goémon et des mottes pour leur chauffage ». Extrait du greffe de la juridiction de Léon à Saint-Pol, 29 avril 1735. Bibl. de Brest, mss 32.

3. Canton de Pleyben.

4. LIMON, *Usages du Finistère*, p. 28. FOURCY, *Explication de la carte géologique du Finistère*, p. 161-162.

qualité des autres marais. L'exploitation se fait sur le Yeûn-Elez vers la mi-juillet. La route de rocade de l'Arrée, qui va de Quimper à Morlaix, et qui d'ordinaire est déserte, sert alors au passage de centaines de voitures chargées de tourbe. Or, le Yeûn-Elez est le seul marais où la tourbière ait assez de puissance pour qu'une exploitation active ne la supprime pas. Partout ailleurs l'exploitation fait rapidement disparaître la tourbière : aussi, dans bien des cas où la recherche du combustible n'est que l'accessoire, on exploite la tourbière surtout pour livrer un nouveau terrain à la culture.

Tandis que dans le passé et même dans le présent le marécage et la lande n'ont reculé qu'avec lenteur, la forêt, de toutes parts et vivement attaquée, n'a laissé que de minces lambeaux sur le sol de Basse-Bretagne. A peine aujourd'hui prononce-t-elle un retour offensif, limité à quelques essences particulières, les sapins et les pins sylvestres et maritimes. Toutes sortes d'ennemis se liguaient contre elle pour la soumettre à une exploitation inconsidérée et à une destruction rapide.

Les anciens défricheurs, qui ont si peu réussi à supprimer la lande, ont été plus heureux avec la forêt à laquelle ils ont porté des coups terribles. Mais à eux seuls ils n'auraient pu parvenir à réduire au chiffre actuel l'étendue des bois d'Armorique, qui n'occupaient en 1892 que 33.467 hectares dans les Côtes-du-Nord, 34.185 dans le Finistère et 46.326 dans le Morbihan, soit 1/18 de l'étendue globale des trois départements, tandis que pour la France entière la proportion est de 1/6 [1]. Aux défricheurs sont venus s'ajouter les métallurgistes du fer. « Les ordres religieux et les forges, dit M. de la Morvonnais, ont été d'infatigables déboiseurs [2]. » La Basse-Bretagne possédait, malheureusement pour ses bois, de nombreux gîtes de minerai de fer dans les faisceaux de strates sur lesquels se développent les forêts de crêtes. Ces gîtes furent presque tous exploités au temps où les hauts fourneaux et les forges relevaient de la petite industrie ; on traitait le minerai exclusivement avec le bois abattu dans la forêt voisine. D'autres industries de forêt furent presque aussi dévastatrices : les bûcherons, les charbonniers et les sabotiers ne se contentèrent pas d'exploiter, ils détruisirent. Enfin, et surtout, les besoins de la marine militaire, aux XVIIe et XVIIIe siècles, portèrent le dernier coup aux forêts d'Armorique. Les ports de Brest et de Lorient

1. *Statistique agricole de 1892*, p. 112-114.
2. De la Morvonnais, *l'Economie rurale de la Bretagne*, p. 32.

furent d'énormes consommateurs de bois pour la marine, principalement quand la Révolution livra à l'exploitation nationale les bois des abbayes et des grands propriétaires émigrés [1]. Les bois de haute futaie disparurent à peu près dans le Finistère; ceux qui subsistent encore appartiennent tous à l'État, au Cranou, à Coatloch, au Huelgoat [2] et à Clohars Carnoët; les particuliers n'ont que des taillis qu'on laisse croître à peine, car on les aménage à 9 ans dans les régions côtières; l'aménagement à 18 ans et à 25 ans n'existe qu'à l'intérieur. Les Côtes-du-Nord et surtout le Morbihan ont conservé un peu plus de bois de haute futaie, mais ces bois sont pour la plus grande partie hors des limites de la Basse-Bretagne, dans les forêts de Lorges, de Loudéac, de Branguily, de Lanouée et de Paimpont.

Parmi les industries de la forêt, celle des hauts-fourneaux et des forges a disparu depuis que la grande métallurgie a tué la petite; mais il y a toujours dans les débris des forêts d'Armorique des bûcherons, des charbonniers et des sabotiers dont les méthodes d'exploitation sont aujourd'hui régulières, bien que la fabrication intensive des sabots fasse peu à peu disparaître les hêtres, en particulier dans la région de Baud et de Locminé. Bûcherons, charbonniers et sabotiers forment des groupes bien distincts de la masse rurale. On est sabotier ou charbonnier de père en fils. Grâce au groupement et à l'esprit de corporation de ces ouvriers, la Basse-Bretagne, malgré la rareté de ses bois, a des communes forestières comme Locquenvel [3], Duault [4] et Camors [5]. Plus industrieux et d'esprit plus vif que les paysans, les gens de la forêt ont comme ceux de la montagne un instinct migrateur prononcé, qu'ils doivent à la nécessité de longue date établie de vendre leurs produits et de s'approvisionner au loin, dans les plaines. Leurs conditions d'existence sont très primitives; beaucoup vivent constamment dans leurs huttes des bois; leur métier est pourtant plus lucratif que celui de l'ouvrier agricole ou même du paysan petit

1. HABASQUE, *Réponses à certaines observations de M. Charles Dupin* (*Annales de la Société d'Agriculture de Saint-Brieuc*, 1828), p. 13. Procès-verbal d'estimation des bois du Relec destinés au service de la marine, 13 brumaire an III (*Arch. dép. Finist.* H. 98). CAMBRY, *Voyage dans le Finistère en 1794*, p. 11.

2. « La forêt du Huelgoat était jadis d'une étendue prodigieuse, puisque le roi François Ier, dans une ordonnance des Eaux, Bois et Forêts, rendue le 12 août 1543, dit que la coupe en serait faite à cinquante fois différentes » (OGÉE, *Dict. de Bret.*, 1778, t. II, p. 208). Aujourd'hui cette forêt n'a pas 600 ha.

3. Canton de Belle-Isle-en-Terre.

4. Canton de Callac.

5. Canton de Pluvigner.

propriétaire d'Armorique, car la moyenne de leurs gains peut être évaluée à 2 francs 50 ou 3 francs par jour dans les principales régions forestières comme Beffou, Coat an Noz, Duault, Quénécan, Camors et Floranges.

Les grandes routes des produits de la forêt ont été, jusqu'à la création des chemins de fer à voie étroite, la route diagonale d'Angers à Brest et le canal de Nantes à Brest. Ces deux voies, route de terre et route d'eau, coupent en deux parties à peu près égales la région forestière, car elles laissent au N. Beffou, Huelgoat, Fréau, Coat an Noz, Coat en Dé et Duault, tandis qu'au S. sont les bois de Laz, de Conveau, de Quénécan, de Camors, de Floranges et de Lanvaux. Les deux routes étaient toutes deux longues et pénibles, la route de terre à cause de ses pentes rapides, le canal à cause du nombre extraordinaire de ses écluses. Mais cela ne rebutait pas le trafic purement local des bois et des charbons de Vannetais en Léon, de Cornouaille en Trégorrois. Ce sont d'une manière générale la pénéplaine du Sud et l'Ar-Coat qui importent leurs produits dans la pénéplaine du Nord dépourvue de bois.

A ces grandes industries de la forêt s'en ajoutent d'autres, tout à fait locales, qui n'ont de valeur que comme indice de l'ingéniosité des forestiers, très supérieure à celle de la masse rurale. Longtemps une fabrique de manches de parapluies, aujourd'hui disparue, a existé au milieu de la forêt de Beffou. Aujourd'hui encore la commune de Camors fabrique de nombreux outils et ustensiles en bois, comme des brouettes, des fourches et des écuelles, que l'on vend au marché d'Auray.

Le déboisement qui a réduit les masses forestières à leur état actuel semble à peu près arrêté. Les grands bois encore existants appartiennent à l'État ou à des grands propriétaires, et le dépècement, préface du défrichement, est d'autant moins à craindre pour ces bois, que l'État n'aliène pas les siens et que la grande propriété gagne plutôt du terrain sur les rubans schisteux de l'Ar-Coat. Déjà, de 1882 à 1892, les Côtes-du-Nord n'ont perdu que 95 hectares de bois et le Finistère 63 ; à côté d'eux, dans la même période, le Morbihan gagnait 1810 hectares de bois par le développement des sapinières [1]. C'est ce reboisement spécial qui a pris depuis lors une grande extension dans la pénéplaine du Sud et qui maintenant gagne les landes de la Montagne.

La plantation des sapinières d'Armorique a pour origine la proximité de débouchés toujours sûrs : ce sont les houillères du

1. *Statist. agric.*, *1892*, p. 258-259.

Royaume-Uni, auxquelles les sapins de Basse-Bretagne fournissent une bonne partie de leurs poteaux de mine, dont le transport par mer est facile et peu coûteux. Tant que les communications ont été difficiles à l'intérieur de la presqu'île, les sapinières ont été à peu près confinées dans les parties infertiles du littoral, surtout dans la plaine qui s'étend d'Auray à Hennebont et dans la presqu'île de Pont-l'Abbé. De nos jours encore, la plaine d'Auray fournit la majeure partie de leur fret de retour aux bateaux charbonniers de Newcastle et de Cardiff qui viennent aux ports d'Auray, d'Hennebont et de Lorient. 78 navires portant 17.000 tonnes de poteaux de mine ont quitté Hennebont en 1903, contre 68 navires et 11.393 tonnes en 1902 [1]. Mais ce fret de sortie tend à se généraliser dans tous les ports de la côte sud avec l'extension des plantations de sapins [2]. Cette extension, qui a suivi l'ouverture des routes et des chemins de fer, s'est faite par le N. et le N.W. Le sapin a gagné au N., à l'intérieur de la Basse-Bretagne, jusqu'aux landes de Silfiac et de Malguénac. Mais l'activité des défrichements dans cette partie du Morbihan a arrêté ses progrès, notamment aux environs de Locminé, de Naizin et de Pluméliau, où l'on déboise aujourd'hui les sapinières. Aussi l'extension du sapin se porte maintenant vers le N.W., où les sapinières gagnent peu à peu, par Guéméné-sur-Scorff, Meslan [3], Le Faouët et Gourin, vers les grandes landes de la Montagne-Noire. La Montagne-Noire, où se reconstitue la grande propriété, est aussi le centre de constitution des sapinières. Des bois encore très jeunes couvrent toutes les pentes entre Motreff [4] et Laz. Les bois de Toulaëron ont presque doublé d'étendue. 750 hectares de sapins nouvellement plantés couvrent les pentes du Menez-Kerke, au S.W. de Châteaulin. La Montagne Noire tend à redevenir boisée sur toute sa longueur.

Il n'en est pas de même en montagne d'Arrée ni, en général, dans toute l'Armorique du Nord. Car la grande propriété, qui

1. *Tableau général du commerce et de la navigation*, 1903, II, 202-205.

2. Les poteaux de mine ont pour principal débouché Newport. En 1903, Newport a reçu de Lorient 30.265 tonneaux, d'Auray 3.280, d'Hennebont 3.000, de Pont-Aven 170, de Quimper 517, de Pont-l'Abbé 835. Tous ces ports sont sur la côte S. Le seul port du N. est Paimpol, à cause des sapinières du Lanno-Pell : 1.200 tonneaux en 1903. La Basse-Bretagne fournit à Newport à peu près le quart des poteaux de mine qui viennent de France : 40.000 tonneaux sur 180.000 ; le reste vient de Bordeaux et de Bayonne (*Revue générale de la marine marchande*, 2e semestre 1904, p. 367).

3. Canton du Faouët.

4. Canton de Carhaix.

seule rend les grands reboisements possibles, n'y existe qu'à l'état fragmentaire, et les débouchés ordinaires des poteaux de sapin, les ports de la côte sud, sont trop loin. Aussi les reboisements en sapinières y sont-ils exceptionnels et fractionnés ; c'est ainsi qu'ils se pratiquent dans le Lanno-Pell, sur les bords du Trieux.

Ainsi se précise en Armorique la destinée moderne de la forêt. L'ancienne masse forestière n'existe plus qu'à l'état de débris ; la forêt nouvelle est en quelque sorte spécialisée dans les sapinières, et localisée dans la pénéplaine du sud et dans la Montagne-Noire.

CHAPITRE III

La Propriété et les Régimes d'Exploitation [1]

Délimitation par clôtures. — Fossés, turons et talus. — Utilité du fossé : le droit de pâture. — Ses inconvénients : stagnation des eaux, défauts de la viabilité. — Les terrains déclos. — Terres vaines et vagues. — La loi du 28 août 1792 et les propriétés collectives de village. — Partage des terres : loi de 1850. — Extension du système parcellaire. — Répartition de la propriété foncière : domaines de la petite, de la moyenne et de la grande propriété. — Régimes d'exploitation : exploitation directe, fermages. — L'indivision. — Rareté du métayage. — Le domaine congéable : ses anciens usements, sa situation actuelle, sa disparition prochaine.

Sur ce sol fragmenté de marais et de landes, zébré de lignes multiples de roches dures, la propriété foncière individuelle s'est développée d'une manière originale. Au lieu de morceler rapidement le pays tout entier, comme cela s'est produit dans les régions de culture facile, elle a coexisté pendant longtemps avec certaines formes de propriété collective que protégeait la nature du sol. De cette coexistence qui n'a pas encore totalement disparu dérivent, soit dans l'aménagement extérieur du sol exploité, soit dans le régime économique, les traits principaux de la propriété moderne en Basse-Bretagne.

Le premier de ces traits est la délimitation par clôtures, qui est aujourd'hui encore à peu près universelle. Cette délimitation n'est pas particulière à l'Armorique, car tous les pays de Bocage l'emploient également, et la même raison générale qui l'explique dans les Bocages l'explique en Basse-Bretagne ; mais nulle part cette pratique n'est aussi solidement établie à l'époque moderne ; lorsque les clôtures auront été rasées partout, il est vraisemblable que la Basse-Bretagne continuera d'avoir les siennes.

1. V. planches I et II.

En principe, tout terrain cultivé ou simplement exploité d'une manière régulière est en même temps un terrain clos. Tout inculte que l'on commence à défricher est immédiatement entouré d'une clôture ; les jeunes bois eux-mêmes sont emmurés. Par exception, sur certains points du littoral comme les environs de Lesneven et de Pont l'Abbé, existent des champs cultivés déclos, car dans ces régions la terre a atteint une valeur si élevée, que les propriétaires ne se résignent plus à perdre en clôtures une fraction importante de leur sol, et d'autre part les arbres ordinairement plantés sur les clôtures ne réussissent guère dans le voisinage de la mer. Mais ce sont des exceptions : les clôtures sont la règle.

Ces clôtures ne sont pas établies d'une manière uniforme sur tous les points du sol armoricain. Elles ont leurs espèces bien distinctes, qui ne sont pas réparties tout à fait au hasard. Ces espèces sont le *fossé*, le *turon*, et le *talus*.

Les champs cultivés de l'Ar-Coat, de la Montagne et de la majeure partie des pénéplaines sont entourés de clôtures en terre dont la hauteur est en moyenne de 1 m. 50 à 2 m. et va parfois jusqu'à 2 m. 50, avec 50 à 80 centimètres d'épaisseur. Ces clôtures sont les *fossés*, auxquels on ajoute assez souvent deux revêtements en pierre. Sur les fossés sont plantés des arbres, quand l'exposition et l'emplacement le permettent. Sur le bord extérieur, et même des deux côtés du fossé, court la *douve*, dont la largeur moyenne s'est progressivement réduite de 80 centimètres à 50, à mesure qu'augmentait la valeur du sol. La largeur de la douve, comme celle du fossé, est prise sur la parcelle close, sauf sur les chemins, où la douve n'appartient pas à la parcelle. Les fossés ne peuvent être mitoyens que s'il y a douve des deux côtés ou pas de douve du tout [1]. Fossés et douves sont dans tous les cas, sauf les douves des bords des chemins, des tranches de sol de 1 à 2 mètres de largeur perdues pour la culture.

A mesure que l'on se rapproche des régions côtières où la valeur du sol est très élevée, le fossé se réduit et se simplifie. Il se transforme peu à peu en *turon*. Le turon est un fossé sans douve, dont la hauteur ne dépasse guère 1 mètre, et où il n'y a que des plantations d'arbustes. Avec le turon, la tranche de sol inexploitée est diminuée de plus de moitié; et même, dans les régions maraîchères où l'on tient à perdre le moins possible de terrain, on tend à exploiter aujourd'hui le turon en lui donnant une déclivité convenable et en l'ensemençant comme le champ lui-même.

1. LIMON, *Usages du Finistère*, p. 106, 109, 115.

Nous avons vu cette pratique usitée autour de Saint-Pol et de Roscoff.

Enfin, sur le littoral, le turon lui-même est évincé par le *talus*. Le talus est un muretin en pierres sèches d'environ 50 centimètres de haut, qui donne à la région côtière, dénudée et sans arbres, sa physionomie spéciale, avec son quadrillage de lignes basses de pierres. La construction de ces muretins s'explique par l'abondance des matériaux sur la côte, et par le peu d'utilité qu'il y aurait au point de vue de la végétation arborescente à construire des fossés et des turons, puisque les arbres ne peuvent croître au bord de la mer, en règle générale.

Les délimitations des fossés, des talus et des turons, malgré leur variété extérieure, ont la même origine et répondent à peu près aux mêmes nécessités. Ce sont avant tout des obstacles à l'exercice illimité du droit de pâture.

Les restes encore subsistants du droit de pâture, qui paraîtraient en tout autre pays un intolérable abus, sont un vivant témoignage de la longue phase pastorale traversée par l'Armorique rebelle au défrichement et à la division du sol. « La pâture, dit Limon, constitue, dans les coutumes du Finistère, un droit qui ne cède qu'en présence d'une enceinte continue infranchissable pour les bestiaux. » Quiconque a vu les troupeaux de vaches, de chevaux, de moutons et de porcs livrés à eux-mêmes sur les routes de Basse-Bretagne, est convaincu que chez le paysan la conscience de ce droit vit toujours et ne périra pas de sitôt. Bien des fois on a essayé de réprimer ce que Limon appelle « la divagation des bestiaux sur les lieux de passage », et Limon lui même cite 14 arrêtés pris dans ce sens de 1805 à 1850 [1]. Rien n'y a fait. Maintenant, comme du temps de Limon, partout les troupeaux sont lâchés en liberté. Partout il est nécessaire de protéger les champs contre leurs déprédations; partout il faut faire des clôtures et des barrières. L'entrée des cimetières eux-mêmes et des parvis des églises est souvent défendue par une sorte de pas fait d'une dalle schisteuse verticale. C'est que trop longtemps la « compascuité » illimitée a régné sur une importante partie du territoire. Habitué à laisser son troupeau errer à sa guise sur les terres vaines et vagues, sur les « garennes », sur les « issues », le paysan ne respecte la propriété d'autrui que si une barrière solide lui en interdit l'entrée. C'est pour cela que les fossés construits autour des terrains nouvellement défrichés sont toujours plus hauts et plus

1. LIMON, *Usages du Finistère*, p. 84.

solides que les autres. Ces terrains étaient hier encore des landes de commune pâture : on est obligé de les bien clore, afin d'ôter aux communiers l'envie d'y retourner. Aussi les fossés deviennent-ils en ce cas de vrais murs de forteresse. En 1899, lorsqu'on venait de défricher de grandes landes entre Guiscriff et Coray [1], dans les marais où se forme l'Isole, les fossés nouvellement construits avaient plus de 2 mètres 50 et un double revêtement en pierres.

Ce n'est pas seulement comme barrière que le fossé est utile. Comme la lande, il a sa place dans l'économie rurale armoricaine ; il se prête à une certaine exploitation, et cette exploitation suffit à justifier son maintien jusque dans les régions de longue date défrichées, où le droit de pâture est aujourd'hui maintenu dans de justes limites.

Dans l'intérieur des terres, les plantations du fossé ont remplacé dans une certaine mesure la forêt démembrée. Le pays, quoique déboisé, a conservé grâce aux fossés un aspect bocager et couvert. Les arbres des fossés, à mesure que la forêt diminuait ou se spécialisait, sont devenus plus nécessaires comme bois de construction et surtout comme bois de chauffage.

Vers la côte, où les plantations d'arbres ne réussissent pas, on tire parti de la plate-forme des fossés et des turons en y semant l'ajonc, dont nous avons vu l'emploi utile dans la nourriture des bestiaux.

Mais ces services rendus par les clôtures ne doivent pas faire oublier leurs inconvénients. Le plus grave est qu'elles rendent extrêmement difficile tout bon aménagement des eaux, en particulier sur les horizons tabulaires des pénéplaines où la pente est faible et où l'écoulement des eaux serait déjà fort lent dans les conditions naturelles. Les fossés sont comme des digues de retenue qui multiplient les eaux stagnantes. Leurs abords s'imprègnent tellement que la zone incultivable ou inexploitable ne tarde pas à gagner sur le champ, dont la surface utile diminue d'autant. Tout le périmètre des fossés n'est dans la saison des pluies qu'un inabordable marécage.

On peut en dire autant des chemins ruraux, que les fossés transforment en égouts collecteurs où les fondrières se maintiennent même après des semaines de sécheresse. Si la viabilité rurale est déplorable en Armorique, on le doit bien moins au climat humide qu'aux clôtures. Le chemin d'exploitation, resserré entre deux

1. Canton de Châteauneuf du Faou.

murailles de terre, couvert par les arbres qui forment berceau au dessus de lui, n'assèche guère complètement ; il est impraticable neuf mois sur douze pour les piétons ; il exige des voitures des efforts démesurés, et augmente dans de fortes proportions la durée des transports agricoles de toute nature. Il est difficile d'apprécier exactement les pertes de temps et d'argent qui en résultent.

Ces inconvénients ne sont pas étrangers aux tendances de destruction des fossés qui se manifestent sur certains points de la zone frontière entre Haute et Basse-Bretagne, comme Pluméliau. D'autre part, dans les îles, où le sol est extrêmement fractionné, une tendance analogue se révèle à l'égard des talus, que l'on veut détruire pour ne perdre aucune parcelle de terre. Ainsi, à l'île de Sein, en 1904, les muretins qui zébraient l'île en tous sens en 1902 avaient disparu pour les deux tiers. Mais ces faits sont trop isolés et trop localisés pour qu'on en puisse augurer une démolition prochaine et générale des clôtures.

A côté des terrains clos cultivés ou exploités sont les terrains déclos, incultes ou irrégulièrement exploités. En principe, ces terrains étaient tous des propriétés collectives ou des propriétés incertaines : propriétés collectives dans leur masse, propriétés incertaines dans le voisinage immédiat des terres closes, où ils étaient souvent revendiqués par plusieurs dont les prétentions se neutralisaient. Aujourd'hui, les terrains déclos ont passé pour la plus grande partie à la propriété individuelle ; mais il a fallu l'action répétée de la loi pour opérer cette transformation, qui ne se serait peut-être pas faite d'elle-même.

Les terrains déclos qui échappaient autrefois à la propriété individuelle ne comprenaient que peu ou pas de bois [1]. Ils étaient composés surtout des grandes landes de la Montagne, de toutes les crêtes de grès armoricain, et des marécages à fond plat des horizons tabulaires. La limite entre eux et la propriété individuelle n'était pas toujours marquée par une ligne précise. Souvent se glissait entre les terrains déclos et les terrains clos une zone intermédiaire dont la destinée était changeante. C'était le champ de la colonisation irrégulière des pentyer : les « issues » et les « garennes [2] ». Aux garennes et aux issues il faut ajouter le champ commun laissé souvent au cœur des villages, le « placitre ».

1. NADAUD, *Mémoire sur les terres vaines et vagues et sur les biens communaux en Bretagne*, p. 60.

2. Le droit de propriété était si peu fixé pour les garennes, que, dans les baux à domaine congéable, on ne savait si elles appartenaient au foncier ou au domanier. (BAUDOIN, *Traité du domaine congéable*, I, 109).

Landes, issues, garennes et placitres ont eu avant la Révolution une histoire incertaine et obscure. Souvent ces terres « vaines et vagues » ont été usurpées par les seigneurs, car le droit municipal breton « consacrait, relativement aux terres vaines et vagues de la province, les usurpations commises au détriment des habitants, et il repoussait de la manière la plus péremptoire la prescription comme moyen d'acquérir [1] ». Ainsi s'explique l'intérêt porté par les assemblées révolutionnaires aux terres vaines et vagues de la « ci-devant province de Bretagne ». La loi du 28 août 1792 décida que ces terres appartiendraient soit aux communes, soit aux habitants des villages, soit aux ci-devant vassaux qui étaient à l'époque de la loi en possession du droit d'y pacager. Dans la pratique, le troisième cas se confondit avec le deuxième. Il y eut donc : 1° les biens communaux proprement dits, appartenant réellement au corps politique que constitue la commune ; 2° les communaux de village, simples propriétés collectives appartenant indivisément aux gens du village voisin. En fait, les communaux proprement dits étaient peu nombreux et peu importants, car les communes avaient bien rarement des titres antérieurs à 1789 qui pussent justifier leur possession. Le régime appliqué par la loi de 1792 à la plupart des terres vaines et vagues fut donc celui de « la propriété collective de village ».

Mais ce régime ne devait être que passager dans la pensée de ses auteurs. Dès le 10 juin 1793, une nouvelle loi autorisait le partage des communaux et des propriétés collectives de village. Il semble que les uns et les autres auraient dû tomber rapidement dans la propriété individuelle : il n'en fut rien pourtant. Les lois nouvelles rompaient d'une manière trop brusque avec les habitudes de compascuité depuis longtemps établies ; le goût de la propriété individuelle n'était pas encore assez développé, parce que la culture était rudimentaire et peu productive. En 1794, Cambry remarquait qu'à l'île de Batz, tout entière en pâture ou en propriété collective, les insulaires répugnaient extrêmement au partage que le gouvernement désirait, « parce qu'on était bien convaincu que les rivages divisés sur lesquels on aurait des droits particuliers seraient une source de haine, de débats et de violences [2] ». Il y eut tant de difficultés, que toutes les procédures de

1. H. L. Nadaud, *Mémoire sur les terres vaines et vagues et sur les biens communaux en Bretagne*, p. 41.

2. Cambry, *Voyage dans le Finistère en 1794*, p. 37. L'île de Batz est aujourd'hui entièrement divisée et très morcelée.

partage furent interrompues le 21 prairial an IV (9 juin 1796), et il fut décidé, le 3 prairial an V (21 mai 1797), qu'une loi particulière serait nécessaire pour toute aliénation. C'était la destruction de l'œuvre de 1792 et de 1793.

Une telle réaction allait beaucoup trop loin. Aussi la loi de 1793 fut-elle en quelque manière rétablie par le gouvernement consulaire, qui ordonna l'exécution des partages qu'elle avait suscités. Mais, pour les aliénations à venir, il continua à proclamer la nécessité d'une loi particulière pour chacune, en laissant aux conseils municipaux l'initiative de la demande de partage. C'est la loi du 9 ventôse an XII (1er mars 1804). Elle devait durer près d'un demi-siècle.

Sous l'empire de la loi de ventôse, les communaux et les propriétés collectives de village diminuèrent assez lentement. Les conseils municipaux profitaient fort peu de l'initiative qui leur était laissée. « Les conseils, disait H.L. Nadaud en 1828, sont composés de cultivateurs apathiques, peu instruits, à vues rétrécies, opiniâtrement attachés à de déplorables habitudes, imbus surtout de cette fausse idée que la compascuité est nécessaire pour soulager la misère des pauvres habitants [1] ». Ajoutons que les dépenses communales étant encore assez faibles dans la première moitié du XIXe siècle, les communes n'avaient nul besoin de se créer des ressources. Aussi les conseils municipaux laissaient dormir leur faculté d'aliéner, et les incultes des terres « vaines et vagues » couvraient toujours d'immenses étendues.

C'est à cette situation que remédia la loi du 6 décembre 1850, véritable charte de la constitution de la propriété individuelle dans les anciennes zones collectives dont elle a fait disparaître la plus grande partie. En conférant aux particuliers l'initiative des demandes de partage, elle donna aux aliénations une activité jusqu'alors inconnue. Il est juste de dire que son action fut favorisée par l'accroissement du capital circulant, par la productivité plus grande de la culture, et aussi par la nécessité où se trouvèrent les communes de se procurer des ressources pour leurs chemins et plus tard pour leurs écoles. Aujourd'hui les anciens communaux ont à peu près disparu, et ce qui reste des propriétés collectives de village diminue tous les jours.

Les régimes d'utilisation des communaux et des propriétés de village différaient d'une manière notable l'un de l'autre. Celui des

1. NADAUD, *Mémoire sur les terres vaines et vagues et sur les biens communaux en Bretagne*, p. 62-63.

communaux se réduisait à peu de chose : le communal n'était guère qu'une vaine pâture dans toute l'étendue du territoire, et, sur les bords de la mer, il servait de dépôt pour sécher les plantes marines; l'écobuage y était interdit. Au contraire, la propriété collective de village se prêtait à une jouissance assez étendue, qui comprenait l'écobuage, la pâture, le motoyage ou fabrication des mottes de bruyère, l'enlèvement des landes et ajoncs.

Naturellement, le passage des terres vaines et vagues de la propriété collective à la propriété individuelle a eu pour effet de généraliser en Basse-Bretagne le système parcellaire, en uniformisant à peu près le fractionnement cadastral du sol dans tout le pays, sauf dans les îles, où ce fractionnement est poussé à l'extrême. Avant les partages, les divisions cadastrales des terres de montagne étaient très clairsemées. A Scrignac [1], 4 parcelles avaient 1.200 hectares d'étendue totale en 1852 [2]. La commune de la Feuillée avait 5.204 parcelles en 1835, ce qui donne la moyenne assez élevée de 60 ares par parcelle ; le nombre des parcelles a augmenté à peu près du tiers par suite des partages, d'où il résulte qu'il y en a environ 7.000, soit à peu près une moyenne de 45 ares, en plein terrain de Montagne. Ce fractionnement ne diffère guère aujourd'hui de celui des terres depuis longtemps divisées et partagées, dans les communes des pénéplaines. Ainsi la commune de Guipavas [3] a 10.398 parcelles sur 5.021 hectares, ce qui donne la moyenne de 48 ares par parcelle. Donc, il y a eu, grâce aux lois de partage, une sorte d'égalisation des effets du système parcellaire dans toute l'étendue de l'Armorique. Seules les petites îles y échappent : elles ont leur régime à elles. Depuis qu'elles sont divisées, la surabondance de la population, le goût du pêcheur paysan pour la propriété individuelle, si petite qu'elle soit, le fractionnement dû aux successions toujours très partagées ont fait de ces morceaux de rocher et de sable d'extraordinaires modèles de division. A Ouessant, les 1.562 hectares de l'île divisés en 35.245 parcelles donnent un peu plus de quatre ares par parcelle. A Bréhat et à Batz, la division est plus grande. Enfin, à l'île de Sein, où la division est poussée à l'extrême limite, les parcelles qui naguère encore étaient closes de muretins n'avaient que dix à trente mètres carrés.

Etudions maintenant la répartition de la propriété foncière sur

1. Canton de Huelgoat.
2. Limon, *Usages et coutumes du Finistère*, p. 86.
3. Canton de Landerneau.

le sol d'Armorique, en nous conformant aux divisions traditionnelles de petite, de moyenne et de grande propriété. Nous attribuons à la petite propriété tout domaine comprenant 20 hectares au maximum dans une région limitée, à la moyenne tout domaine de 20 à 50, à la grande tout ce qui dépasse 50 hectares [1]. Nous considérons comme une commune ou comme un canton de petite propriété chacune de ces unités politiques où la petite propriété couvre au moins 50 °/. du territoire agricole ; de même pour la moyenne et la grande propriété.

En général, la petite et même la très petite propriété dominent dans les îles et sur toute la lisière de l'Ar-Mor, de Saint-Brieuc à Brest et de Brest à Vannes. Tout contribue à les établir ; l'absence des forêts et des masses compactes de landes et de marais qui sont comme les noyaux et les pôles de résistance des grands domaines ; des procédés de culture où le jardinage se mêle sans cesse à la culture proprement dite, où font souvent défaut les machines agricoles même les plus rudimentaires, et où tout se fait avec de simples outils ; la présence d'une population maritime qui tient partout à prendre pied sur le sol, ne serait-ce qu'au moyen d'un petit enclos ; l'abondance des demandes, qui aide au fractionnement de la propriété foncière partout où cette propriété n'atteint pas une valeur excessive.

Aux environs d'Etables, de Plouha et de Paimpol, jusqu'aux bords du Leff, la petite propriété domine presque dans toutes les communes, même dans les landes du Lanno Pell, par suite de la présence des groupes maritimes. Il en est de même des riches terres à blé et à légumes de « la Presqu'île », entre les estuaires du Trieux et du Jaudy, de Lézardrieux à Tréguier. Si l'estuaire du Jaudy fait en partie exception à la règle, pour des raisons que nous verrons bientôt, le pays de Perros-Guirec n'y échappe pas, non plus que, au-delà de Lannion, les cantons de Plestin et de Lanmeur et, à l'W. de la rivière de Morlaix, la plus grande partie de celui de Taulé. La région maraîchère de Saint-Pol-Roscoff ne connaît pas une distribution aussi étendue de la possession du sol, car la terre y coûte trop cher pour que la masse des paysans puisse songer à l'acquérir. Mais à partir de Plouescat, sur le pourtour côtier du Léon, la petite propriété domine à peu près sans partage,

1. Nos statistiques agricoles classent la petite propriété de 0 à 10, la moyenne de 10 à 40, la grande au-dessus de 40 ha. Nous avons cru devoir relever de 10 ha. la limite supérieure des deux premiers degrés de propriété, à cause de la grande quantité d'incultes que la Basse-Bretagne renferme encore.

et la grande ne peut revendiquer que quelques kilomètres carrés de terrain conquis sur la mer dans l'anse de Goulven. Toutes les pointes finistériennes sont de même très divisées et le nombre des propriétaires s'y accroît tous les jours : la presqu'île de Plougastel-Daoulas, celle de Crozon, le Cap-Sizun et la région de Pont-l'Abbé-Penmarch sont presque entièrement aux mains des petits propriétaires. La ria de l'Odet échappe à cette règle, ainsi qu'une partie du canton de Fouesnant; mais, à partir de la baie de la Forêt, la petite propriété étend sur la côte, jusqu'à Auray, un ruban continu d'une largeur variable. Elle englobe les environs de Concarneau, Trégunc, Nizon, Névez et Pont-Aven ; elle se réduit à une lisière assez mince à Moëlan et à Clohars-Carnoët ; mais elle s'étend largement vers l'intérieur, de la Laïta au Scorff et au Blavet, dans les régions de Lorient et de Pont-Scorff et jusqu'à Hennebont. Au-delà de la rade de Lorient, elle se réduit de nouveau, jusqu'à la rivière d'Auray, à un ruban littoral large au plus de 10 kilomètres, dans les pays de Port-Louis, de Belz et de Carnac ; la presqu'île de Quiberon lui appartient tout entière.

A l'intérieur, la petite propriété occupe des zones étendues et presque continues dans la pénéplaine du Nord : Goëlo, Trégorrois, pays de Morlaix, Léon ; elle arrive sur la plupart des points jusqu'à la montagne d'Arrée, l'envahit et la déborde là où elle est déboisée, c'est-à-dire dans toute la zone centrale. Dans l'ancien Goëlo, les cantons de Lanvollon et de Châtelaudren sont surtout aux mains des petits propriétaires. Il en est de même des environs de Bégard et de Plouaret, de ceux de Belle-Isle, à l'exception des lignes schisteuses et forestières de Coat an Dé, de Coat an Noz et de Beffou. Dans le canton de Plouigneau, la petite propriété l'emporte partout, même en montagne d'Arrée. De Lannéanou jusqu'à Saint-Rivoal, entre Sizun et Brasparts, l'Arrée est très divisé ; il en est de même, au N., pour le Haut-Léon, au S., pour la surface granitique du Yeûn Elez, entre Huelgoat, Brasparts et Plounéour Menez [1]. Le bas Léon et l'hémicycle de Sizun sont aussi des pays de petite propriété, à la réserve de la partie centrale du bas Léon, entre Saint-Renan, Plabennec et Lannilis, et de l'extrémité occidentale de l'Arrée qui vient finir au Cranou.

Tandis que la petite propriété occupe tant de place dans la pénéplaine et dans la montagne du Nord, elle a beaucoup moins d'extension dans l'Ar-Coat, dans la montagne, et dans la pénéplaine du sud Dans ces régions, au lieu d'occuper une zone continue,

1. Canton de Saint-Thégonnec.

elle n'a que des domaines restreints, fragmentés, séparés les uns des autres : en un mot, elle ne domine pas.

Il est vrai que la partie occidentale du bassin de Châteaulin et l'hémicycle de Cast appartiennent pour la plus grande part à la petite propriété, à la réserve de quelques arêtes gréseuses de la Montagne Noire. Mais dans le reste de la Cornouaille, en dehors du littoral, l'extension de la petite propriété est assez limitée. Elle domine dans une partie des environs de Quimper, dans la vallée moyenne de l'Aulne, sur la Montagne Noire entre Briec et Laz, dans les plaines de Leuhan et de Coray ; mais elle est enserrée presque de toutes parts par des régions de moyenne et de grande propriété. Même chose dans la partie orientale de l'Ar-Coat, — l'ancien pays de Rohan, — et surtout dans le Vannetais.

Dans le pays de Rohan, la petite propriété occupe, entre Corlay et Gouarec, un ruban assez long mais étroit de schistes aisément cultivables, entre les granites du massif de Duault et les grès de Quénécan ; elle se prolonge en fourche sur deux lambeaux de territoire, au N. W. vers Peumerit-Quintin [1], au S. W. vers Mellionnec [2]. Elle occupe encore toute la partie S. W. de la région de Pontivy. Dans le Vannetais, les environs de Plouay lui appartiennent en partie, et elle y rejoint la masse de la petite propriété littorale. Mais à l'E. du Blavet, où s'amorcent près de Baud les crêtes arides de Lanvaux, les conditions géographiques et économiques changent entièrement, et la répartition de la propriété change aussi. Dans cette région, si l'on fait abstraction de la zone littorale, la petite propriété ne peut revendiquer que des morceaux de territoire isolés et très limités, comme les communes de Moréac et de Locminé et la partie non forestière de la commune de Camors. En réalité, à l'E. du Blavet, la petite propriété n'a qu'un rôle subordonné dans l'organisation économique et sociale du Vannetais.

La moyenne propriété, quand elle domine dans une région, dénote assez souvent, soit le démembrement progressif des grands domaines et le passage de la grande à la petite propriété, soit au contraire des tentatives ou des amorces de reconstitution de la grande propriété. Elle n'a donc dans ces deux cas qu'un caractère transitoire. Mais elle répond aussi sur de nombreux points de l'Armorique à une nécessité d'ordre économique, qui est l'extension de l'élevage. Trop de division du sol ou pas assez sont moins favorables à l'élevage que la division moyenne à laquelle répondent les

1. Canton de St-Nicolas du Pelem.
2. Canton de Gouarec.

domaines de 20 à 50 hectares, surtout dans les parties du territoire où les incultes atteignent encore une forte proportion.

Dans les deux premiers cas, ce sont les conditions de vente de la terre qui règlent l'établissement de la moyenne propriété dans une région déterminée. Si le prix de la terre est très élevé, l'acquisition du sol ne sera permise qu'aux gens possédant une certaine fortune. Ils ne cultiveront pas eux-mêmes, comme le paysan petit propriétaire; ils feront cultiver; ils réuniront entre leurs mains plusieurs petites exploitations. Ainsi se passent les choses aux environs de Pontrieux, de Tréguier, de la Roche Derrien, de Saint-Pol de Léon, dans la pénéplaine du nord; dans quelques communes des cantons de Douarnenez et de Briec et dans le canton de Rosporden, dans la pénéplaine du sud. Le prix très bas de la terre peut aussi tenter les acquéreurs, sur la lisière des grandes landes; en ce cas, la moyenne propriété n'est qu'une phase de la reconstitution de la grande, ce qui ne veut pas dire que la grande propriété sortira nécessairement de la moyenne. Tel est le cas qui se présente à Plounérin, à Berrien en montagne d'Arrée, à Hanvec, à Saint-Eloy [1], dans l'E. de la presqu'île de Crozon et à Poullan dans le canton de Douarnenez. Sur ces points l'extension de la moyenne propriété est souvent en rapport avec des tentatives partielles de défrichement ou de reboisement.

Considérée comme phase de transition, la moyenne propriété n'occupe, comme on le voit, que des horizons assez limités. Il n'en est pas de même de la moyenne propriété considérée dans ses rapports avec l'élevage et avec la proportion des incultes. De l'W. à l'E., entre Pleyben et Quintin, sur la largeur du bassin intérieur de l'Ar-Coat, dans la plupart des régions où la proportion des incultes varie entre 1/3 et 1/4, pays par excellence de pâturage et de bocage, les domaines moyens occupent une zone à peu près continue. La partie du canton de Châteauneuf du Faou située au N. de l'Aulne leur appartient; il en est de même des cantons de Carhaix, Maël-Carhaix, Callac, Bourbriac, Quintin, Uzel et Loudéac. Pour des raisons analogues, le canton de Scaër est dans le même cas; mais, sur les confins de la Cornouaille et du Vannetais, la moyenne propriété se prolonge encore, par suite de la grande extension de l'élevage, même sur des horizons où la proportion des incultes a fortement diminué, comme les environs de Bannalec, de Quimperlé et d'Arzano.

Quel que soit le cas, les zones de moyenne propriété dominante

1. Canton de Daoulas.

sont assez souvent incertaines, et leur délimitation est tout approximative. Il n'en est pas de même pour la grande propriété, dont les effets économiques et sociaux sont tellement nets, qu'elle trace elle-même son domaine sur la carte ; ses progrès, ses reculs sont également visibles.

Le pays de Vannes est en Basse-Bretagne la forteresse des grands domaines. Ils y forment un tout compact ; ils s'appuient au S. sur les sapinières de la plaine d'Auray, au centre sur les crêtes de Grandchamp et de Lanvaux, au N. E. sur les forêts de Branguily et de Lanouée ; à l'W. ils vont jusqu'au Blavet. La plus grande partie des cantons de Grandchamp, de Locminé, de Pluvigner et de Baud, avec une fraction de ceux d'Hennebont et de Saint-Jean Brévelay, sont aux mains des grands propriétaires. Cette masse si compacte est pourtant peu à peu entamée, non du côté de la lisière maritime, comme on pourrait s'y attendre, mais bien vers l'intérieur, sur les frontières de l'ancien pays de Rohan, où le démembrement progressif de la grande propriété est sensible sur les territoires de Naizin, de Moustoir Remungol et de Pluméliau, loin des sapinières de la plaine d'Auray et des crêtes infertiles ou boisées de Floranges et de Lanvaux.

Dans le pays de Rohan et dans la partie orientale de l'Ar-Coat, la grande propriété ne s'est maintenue que sur les forêts et sur les grandes landes, et autour d'elles. Sa situation autour de ces pôles de résistance ne change guère ; sur certains points, elle est démembrée par les travailleurs de la terre peu à peu enrichis ; sur d'autres, l'extension des sapinières favorise ses progrès. Elle conserve les zones de landes et de bois de Malguénac, de Quénécan et de Guémené, la commune de Plouay, et se prolonge en Cornouaille sur Priziac, Berné et Meslan ; elle s'étend, autour des landes de Glomel, sur le canton entier de Rostrenen où elle forme une masse homogène ; elle occupe, sur les limites méridionales du massif de Quintin-Duault, Saint-Nicolas du Pélem, Canihuel [1] et le Haut Corlay. Elle ne dispose donc point dans ces régions, sauf dans le canton de Rostrenen, d'horizons continus aussi étendus que dans le pays de Vannes.

Les deux montagnes de grès et de quartzites semblent toutes deux très favorables au développement de la grande propriété. Cependant celle-ci les a fort inégalement entamées. Elle domine en Montagne-Noire ; elle n'a en montagne d'Arrée que des positions isolées et éparses. Cette inégalité est en rapport avec l'activité

1. Canton de Saint-Nicolas du Pélem.

du reboisement en Montagne-Noire, avec sa nullité en montagne d'Arrée.

Des landes de Glomel au Menez Kerke, par Plouray, Motreff, Gourin, Saint-Goazec [1], la double crête et les pentes de la Montagne-Noire sont aux mains de grands propriétaires, à l'exception d'une partie du plateau de Laz, de Trégourez et de Saint-Thois [2].

Au contraire, la grande propriété apparaît à peine en montagne d'Arrée. Si l'on excepte les crêtes forestières de Coat an Noz et de Beffou et la commune de Scrignac, la montagne d'Arrée ne connaît d'autres domaines étendus que ceux qui se constituent maintenant à son extrémité occidentale, entre Sizun et Lopérec, jusqu'à la lisière des bois du Cranou. Mais si les progrès de la grande propriété semblent beaucoup plus lents dans la montagne d'Arrée que dans la Montagne Noire, ils sont réels dans l'une comme dans l'autre.

Si l'on peut regarder les Montagnes comme des zones de grande propriété en voie de formation, celle-ci est solidement assise, et depuis longtemps, sur les bords de quelques rias où les déclivités, les landes et les bois des pentes rappellent les montagnes, et où les fortunes ont eu tendance à se concentrer autour des vieilles villes de bourgeoisie et de noblesse situées au fond des estuaires. C'est pourquoi des zones de grands domaines se sont formées, sur la rivière de Tréguier, à Plougrescant et à Minihy Tréguier [3]; sur la rivière de Lannion et par extension dans tout le Lannionais, à Brélévenez, Buhulien, Ploubezre et Ploulech [4]; sur la rivière de Morlaix, à Plouézoch [5]; sur l'Odet et aux environs de Quimper, à Elliant [6], Plomelin [7], Gouesnach et Clohars Fouesnant [8]. La grande propriété apparaît en ces zones restreintes comme l'accessoire obligé et même le soutien de l'ancienne ville commerciale et bourgeoise qui végète au milieu des châteaux [9].

Le mode de division du sol entre les possesseurs implique en bien des cas d'une manière rigoureuse le régime d'exploitation

1. Canton de Châteauneuf du Faou.
2. Canton de Châteauneuf du Faou.
3. Canton de Tréguier.
4. Canton de Lannion.
5. Canton de Lanmeur.
6. Canton de Rosporden.
7. Canton de Quimper.
8. Canton de Fouesnant.
9. La plupart des renseignements sur la division de la propriété ont été fournis par les notaires et par les secrétaires de mairie. Il en est de même (v. plus bas) des renseignements sur la répartition actuelle des domaines congéables.

dans un pays encore assez mal pourvu de capitaux, comme l'Armorique de nos jours. Ainsi la moyenne propriété comporte très souvent le fermage à prix d'argent, et se prête mal à l'exploitation directe. Mais la Basse-Bretagne a ses régimes d'exploitation à elle, qui sont étroitement liés aux mœurs héréditaires de la population et à la nature du sol.

Naturellement, l'exploitation directe l'emporte dans les pays de petite propriété. L'exploitation directe est le fait du petit, et même du très petit propriétaire : la statistique de 1892 attribuait aux exploitations de cette nature une étendue moyenne de 2 ha. 61 dans les Côtes-du-Nord, de 3 ha. 51 dans le Finistère, de 3 ha. 40 dans le Morbihan [1]. Leur fractionnement était grand ; leur nombre était grand aussi. Mais, pour le total de l'étendue cultivée, l'exploitation directe demeurait très inférieure aux exploitations indirectes, fermages, locations verbales, métayages et colonats, dans les trois départements bas-bretons, tandis qu'elle l'emportait dans l'ensemble de la France : on ne comptait, dans les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan réunis, que 459.000 hectares directement exploités, contre 816.500 affermés ou aux mains de métayers et de colons [2]. C'est que la petite propriété elle-même, dans nombre de régions où elle domine, participe au régime du fermage ou même du colonat : le petit propriétaire loue sa ferme et en exploite une autre à bail, ou bien il exerce une profession urbaine, ou encore, ce qui arrive fréquemment de nos jours dans les pays d'élevage lucratif, il abandonne pour le maquignonnage l'exploitation directe du sol. Dans ce dernier cas, il commence par laisser sa femme exploiter la ferme à sa guise. Mais entre les mains de la femme la terre périclite et perd de sa valeur : on se décide alors à la louer. Des phénomènes de ce genre expliquent que le fermage domine même en certains pays de petite propriété comme Huelgoat, Lesneven, Saint-Renan, le Faou.

Les petites et même les moyennes propriétés directement exploitées sont en plusieurs régions fréquemment soumises aux pratiques de l'indivision.

Nous avons vu que l'indivision de la propriété rurale était une preuve de l'extension et de la durée des liens familiaux en Armorique. Elle se rattache aussi à la rareté relative du capital circulant, marque d'un état social où de nos jours encore la seule richesse est la terre. Cette coutume est donc plus puissante à

1. *Statist. agric.*, 1892, p. 226-229.
2. *Statist. agric.*, 1892, p. 234-237.

l'intérieur de la presqu'île que sur la côte, parce qu'à l'intérieur la circulation et la transformation mobilière de la richesse sont en général plus lentes. Dans le canton de Locminé, où les propriétés indivises sont très nombreuses, les fermes sont toujours exploitées par un des co-propriétaires. L'indivision subsiste, non seulement entre frères et sœurs, mais même entre descendants de frères et de sœurs, et parfois pendant plusieurs générations. On a connu des exemples d'exploitations où étaient intéressés 40 à 50 « indivis » ; il va sans dire que pour chacun d'eux les bénéfices se réduisaient à peu de chose. Par l'indivision les terres demeurent donc dans la famille ; mais le fractionnement à l'infini du revenu empêche cette institution d'avoir rien de commun avec le *homestead* moderne ; elle ne fortifie pas la petite propriété, elle en empêche simplement l'échange et la condamne à languir misérablement.

Les pays d'indivision permanente sont nombreux dans le Vannetais et dans l'Ar-Coat, de Locminé à Poullaouen ; l'indivision existe aussi assez fréquemment entre Morlaix et Lannion. Notamment les régions de Pontivy, Carhaix et Rostrenen sont sous l'empire de cette coutume autant que la région de Locminé. Partout ailleurs l'indivision n'est pratiquée que d'une manière provisoire et exceptionnelle. On doit remarquer, toutefois, que, dans les fermes si demandées des environs de Saint-Pol-de-Léon, l'indivision est souvent appliquée aux exploitations à loyer. Un fils marié, ne pouvant se procurer une ferme dans les environs où elles sont fort chères et toujours occupées, demeure dans la ferme paternelle, où il est intéressé aux bénéfices, en général, dans la proportion du tiers.

Dans les pays de moyenne et de grande propriété, se généralise maintenant le fermage à prix d'argent, tel qu'il existe partout. Le fermage en nature, employé très fréquemment dans l'intérieur jusque vers le milieu du siècle dernier, n'est plus de nos jours qu'un souvenir dans toute la Basse-Bretagne.

Toutefois l'exploitation indirecte est encore loin d'avoir uniformisé entièrement ses règles avec les règles d'ordinaire employées en France. Les pratiques du métayage ne sont guère en faveur : en revanche, l'Armorique connaît une institution qui lui est bien particulière parce qu'elle dérive des conditions naturelles du pays ; c'est le domaine congéable.

Les métayers ne sont nombreux en Basse-Bretagne que sur les confins du pays, dans ces zones un peu indéterminées, comme la

région de Saint-Brieuc, où se mélangent les habitudes sociales et les traditions économiques du pays gallo et du pays breton. Car le colonat partiaire a peu de chances de réussir dans un pays comme l'ensemble de l'Armorique, où manquent aux propriétaires eux-mêmes les capitaux nécessaires pour faire les avances aux colons. C'est au moins le cas de la plupart des propriétaires résidents ; ceux qui ont des capitaux ne résident pas d'une manière continue, et la pratique du métayage est encore plus impossible avec eux ; car le métayage implique la surveillance et la présence à peu près constantes.

Il est vrai que la statistique agricole de 1892 donne pour les trois départements bas-bretons le chiffre assez imposant de 11.141 « métayages et colonats » couvrant 65.000 hectares [1]. Mais les métairies qui comptent dans ce total sont situées pour la plupart dans la partie « française » des Côtes-du-Nord et du Morbihan ; quant aux « colonats » dont parle la statistique, il y a lieu de penser que ce sont le plus souvent des domaines congéables ; car les paysans qui tiennent des domaines congéables sont appelés indifféremment, dans le Finistère, « colons » ou « domaniers ». Or, l'idée première et la mise en pratique de ces tenures s'opposent presque complètement à celles du métayage. Dans le métayage, le propriétaire fait des avances ; dans le domaine congéable, c'est le colon qui les fait.

« Le bail à *domaine congéable* ou à *convenant* comprend le *bail* d'un terrain et la *vente* au preneur de ses édifices et superfices, constructions, plantations et ensemencements [2] ». Le propriétaire retient donc la pleine propriété du fonds, d'où son nom de « foncier » ; il a le droit de rentrer dans la propriété des édifices et des superfices, c'est-à-dire de provoquer le « congément » de son domanier, à condition d'en rembourser intégralement la valeur à celui-ci et d'y ajouter le prix des « droits réparatoires », que la jurisprudence définit « tout ce que la main de l'homme a ajouté de valeur au fonds inculte [3] ».

L'esprit et le but de cette institution sont en relation étroite avec les conditions primitives de l'agriculture sur un sol de landes, de rochers et de marais, où le défrichement a été long et pénible. La concession en pleine propriété au domanier des superfices et des « droits réparatoires » a le double objet de rendre moins

1. *Stat. agric.*, 1892, p. 234-237.
2. Watrin, *Code rural*, 1900, p. 254.
3. Aulanier, *Traité du domaine congéable*, n° 298.

ingrate pour celui-ci la tâche laborieuse de l'amélioration de la terre, et de dispenser le foncier des avances de capitaux qu'il eût dû faire en conservant la propriété des superfices. Le domaine congéable est donc une institution de pays stérile et pauvre, et une tentative pour améliorer la terre sans l'aide de capitaux étrangers. Mais il n'a jamais répondu qu'en partie à sa destination première : car le domanier, sous la menace constante du congément, n'avait pas intérêt à ajouter au fonds primitif une valeur trop grande qui pouvait avoir pour première conséquence l'expulsion de l'imprudent innovateur ; et le foncier, de son côté, n'était pas intéressé à voir s'enfler outre mesure le montant des droits réparatoires qu'il devait payer en cas de congément. Il n'est donc pas étonnant qu'après avoir contribué pour sa part au progrès agricole en Armorique, l'institution du domaine congéable arrête de nos jours tout progrès, là où elle domine encore.

Il semble que le domaine congéable ne soit point une institution importée [1]. Il est sorti par transformations graduelles, sur le sol d'Armorique, de la servitude de la glèbe, dont les anciens usements de *mote* et de *quevaize* marquent les étapes successives vers l'affranchissement des personnes [2]. Sous le domaine congéable, qui a succédé à ces usements, les personnes sont à peu près affranchies : c'est pourquoi la Révolution ne reconnut pas au bail à convenant le caractère féodal et refusa de l'abolir [3].

C'est aux XVII[e] et XVIII[e] siècles que le domaine congéable a atteint son plus grand développement. Baudouin affirmait, en 1776, qu'il n'y avait pas en Basse-Bretagne moins de 400.000 citoyens vivant sous l'empire de ses usements [4]. Cependant, même à ses plus beaux jours, l'institution n'atteignit jamais une parfaite unité. Elle se modela sur les coutumes particulières des compartiments régionaux de l'Armorique ; en vraie fille de ce sol de diversité, elle se modifia d'un pays à l'autre de manière à adoucir dans un

1. C'est l'opinion de M. d'Espinay *(l'Ancien droit successoral en Basse-Bretagne)*. M. Sée, qui fait des réserves sur ce point, reconnait pourtant que « des conditions toutes locales ont favorisé l'extension du domaine congéable », et que « dans bien des cas, le domaine congéable a pu n'être qu'une transformation de la *quevaize* » *(Les classes rurales en Bretagne au moyen âge*, p. 102).

2. Sur les usements de mote et de quevaize, voir d'Espinay, *l'Ancien droit successoral en Basse-Bretagne*, p. 30-32.

3. Maintenu par la loi du 6 août 1791, aboli avec indemnité le 27 août 1792 et sans indemnité le 29 floréal an II, le domaine congéable fut rétabli par la loi du 9 brumaire an VI qui fit revivre celle de 1791.

4. Baudouin, *Traité du domaine congéable*, I, j.

canton, à aggraver dans un canton voisin la condition des domaniers. Ce sont ces usements particuliers qui expliquent, suivant les régions, la plus ou moins grande vitalité du bail à convenant.

Au point de vue des usements et de la destinée des domaines congéables, la Basse-Bretagne se divise assez nettement en deux parties. La première, au nord, comprend les territoires des usements de Léon, de Tréguier-Goëlo et de Poher; le domaine congéable n'y subsiste plus que par lambeaux. La seconde, au sud, répond aux territoires des usements de Rohan, de Browerech et de Cornouaille, où le domaine congéable conserve encore, surtout en Browerech, une importance assez grande.

Le Léon n'a jamais été, à vrai dire, un pays de domaine congéable. Ses usements sont muets sur cette institution, qui ne s'y établit que fort tard, au XVII[e] siècle. Plus tard même, en 1722, le duc de Rohan contestait encore, devant le Parlement de Rennes, que le domaine congéable pût être introduit en Léon [1]. Jamais ce mode de tenure ne put s'y enraciner complètement. Jamais les fonciers n'y purent exiger, comme ils le faisaient partout ailleurs, une déclaration nouvelle ou « aveu », tous les 28 ans.

Au rebours du Léon, les usements de Tréguier et de Goëlo faisaient une large place au domaine congéable, dont Rosmar a rédigé, vers 1680, les règles pour ces deux régions. Mais le bail à convenant n'y était pas universel : il ne se présumait pas de droit; il vivait simplement côte à côte avec les autres modes de tenure.

Ni en Léon, ni en Tréguier-Goëlo, les fonciers n'accordaient à leurs domaniers la « baillée d'assurance », grâce à laquelle tant de domaines congéables ont survécu ailleurs. La baillée d'assurance est « l'acte par lequel le propriétaire s'interdit le droit de congédier, pendant un certain nombre d'années, le colon qui, de son côté, renonce à son droit de provoquer le remboursement pendant le même nombre d'années [2] ». On comprend combien cet acte atténuait les inconvénients du domaine congéable en rendant la possession du domanier moins précaire; on comprend aussi que là où la baillée d'assurance n'existait pas, les domaniers aient trouvé leur situation intolérable.

L'usement de Poher en matière de bail à convenant était assez mal défini, comme le Poher lui-même. Le comté de Poher s'étendait dans la partie occidentale de l'Ar-Coat où il occupait la plus

1. BAUDOUIN, *Traité du domaine congéable*, I, 37.
2. SOUDRY, *le Bail à domaine congéable*, p. 61.

grande partie du bassin de Châteaulin [1] ; mais l'incertitude de ses limites favorisait pour les domaines congéables les empiètements des fonciers, intéressés à faire prévaloir une coutume où, en cas de congément, tous les frais de prisage étaient à la charge des colons. Pour d'autres raisons qu'en Tréguier et en Goëlo, la situation des domaniers en Poher était donc peu enviable.

Il n'en était pas tout à fait de même en Rohan, en Browerech et en Cornouaille. D'abord, dans les pays de ces trois usements, le domaine congéable était si bien implanté, qu'il y avait présomption légale en sa faveur. Ensuite l'usage assez général de la baillée d'assurance le rendait moins lourd pour les colons.

Dans l'usement de Rohan, toutefois, la condition du tenancier était encore assez dure. « Le tenancier ne peut vendre ses superfices que s'il a des enfants, et, dans ce cas, il ouvre le droit de congément au profit du seigneur ; s'il n'a pas d'enfants, la vente lui est interdite ;... il ne peut ni arrenter ses édifices, ni faire des baux de plus de neuf ans [2] ».

Au contraire, en Cornouaille et surtout en Browerech (pays de Vannes), les droits des tenanciers étaient plus étendus, notamment en matière successorale et pour les modes de partage ; ces droits allaient jusqu'à une liberté à peu près complète, qui permettait, sans intervention du seigneur, le passage de main en main des superfices et des droits réparatoires.

La répartition des domaines congéables qui existent encore dépend en grande partie de ces différences dans la condition juridique des domaniers. Partout où leur situation était trop précaire, les domaniers ont cherché à s'affranchir du bail à convenant ; dans les régions où ils avaient des garanties, le mouvement de libération a été plus lent. La répartition de la propriété a aidé aussi au maintien ou à la disparition de cette tenure : en général, la grande propriété conserve et protège le domaine congéable, que le fractionnement de la terre tend à détruire.

Dans le Léon, les domaines congéables ont radicalement et depuis longtemps disparu, sauf sur la lisière orientale du pays, où les coutumes de Tréguier ont entamé quelque peu la frontière physique du pays de Léon ; c'est ainsi que se maintiennent un cer-

1. Selon M. de la Borderie, (*Géogr. féod. de la Bret.*, p. 39-47) le Poher était au XII[e] siècle un fief de la Cornouaille, comprenant les châteaux de Carhaix, Huelgoat, Landeleau et Châteauneuf du Faou, avec 40 à 50 paroisses. Il était limité au S. par la Montagne-Noire ; mais, au nord, ses frontières étaient mal déterminées.

2. G. d'Espinay, *l'Ancien droit successoral en Basse-Bretagne*, p. 27.

tain nombre de domaines dans les cantons de Taulé et de Morlaix, et qu'on en trouverait même quelques-uns, épars, dans le canton de Saint-Thégonnec. La situation est à peu près la même dans les pays de l'ancien usement de Poher : quelques baux à convenant se maintiennent encore dans les environs de Châteaulin ; tous ont entièrement disparu autour de Carhaix. Dans peu d'années l'institution ne sera plus qu'un souvenir sur la surface entière des anciens pays de Léon et de Poher.

La situation n'est pas tout à fait la même en Tréguier et en Goëlo. Quoique les domaines congéables y diminuent tous les jours, les communes qui n'en ont plus du tout ne sont pas très nombreuses, et des cantons entiers en ont encore une assez forte proportion. Cette proportion est évaluée à 4 ou 5 % dans les cantons côtiers comme Lanmeur et Perros-Guirec, à 1 ou 2 % dans les cantons également côtiers de Lézardrieux, de Plouha et d'Étables ; elle monte à 10 % dans le canton de Plouigneau, à l'intérieur ; en revanche, elle n'est que de 1 à 2 % dans le canton de Bourbriac et n'atteint pas 1 % dans le canton de Bégard ; certaines communes n'ont plus un seul domaine, comme Tonquédec, Pluzunet, Vieux-Marché, Loguivy Plougras (canton de Plouaret), Ploëc, Ploézal, Saint-Clet (canton de Pontrieux), Lanloup, Lanleff (canton de Plouha), Plerneuf, Plouvara, Cohiniac (canton de Châtelaudren) ; ce cas est même celui de deux cantons entiers, Belle-Isle-en-Terre et Quintin.

Dans le pays de Rohan, comme en Tréguier et en Goëlo, les domaines congéables sont dispersés, fractionnés, en somme peu nombreux. S'ils forment une masse encore assez importante à Plouguernével et à Saint-Nicolas-du-Pélem, ils ne forment pas plus de 1 à 2 % des exploitations dans les cantons de Corlay et de Mur-de-Bretagne, et ont à peu près cessé d'exister dans les cantons de Gouarec, de Cléguérec, de Pontivy et de Loudéac.

Les pays soumis aux anciens usements de Cornouaille et de Browerech, c'est-à-dire toute la pénéplaine du Sud, du Cap Sizun à Vannes, étaient par excellence les pays du domaine congéable, car Baudouin, écrivant en 1776, déclare que « le titre convenancier y est universel [1] ». Grâce à l'ancienne solidité de l'institution, grâce aussi à l'usage de la baillée d'assurance, la Cornouaille et le Vannetais ont conservé un plus grand nombre de baux à convenant que les pays du Nord. Toutefois, en Cornouaille, le fractionnement croissant du sol a battu en brèche sur beaucoup de

1. Baudouin, I, 14.

points le domaine congéable, qui ne forme plus de masse importante que dans les régions de Douarnenez et du Cap Sizun. Le canton de Douarnenez a encore une proportion de 10 °/₀ de baux à convenant ; en deux communes du canton de Pont-Croix, Primelin et Mahalon, la proportion s'élève à 20 °/₀. Au contraire, les environs immédiats de Quimper et la partie orientale de la Cornouaille ne connaissent plus guère le domaine congéable qu'à l'état fragmentaire et isolé, et il y a de grandes communes rurales, comme Briec, Trégourez, Coray, Tourch et Rosporden, qui n'en ont plus du tout. Sur la lisière du pays de Vannes, le domaine congéable n'a conservé une certaine place qu'à l'intérieur, dans les communes de grande propriété comme Priziac, Berné et Meslan [1] ; il ne figure plus qu'à l'état d'exception dans les cantons de Bannalec et de Plouay, et disparaît tout à fait dans ceux d'Arzano, de Quimperlé et de Pont-Scorff.

En revanche, le pays de Vannes, à l'E. du Blavet, une partie de la lisière maritime exceptée, est encore à l'heure présente la forteresse du domaine congéable, dont les destinées s'y lient à celles de la grande propriété. A Kervignac, à Nostang [2], dans toutes les communes du canton de Pluvigner à l'exception de Camors, dans les cantons d'Auray, de Grandchamp et de Saint-Jean-Brévelay et jusque dans les communes de Moustoirac et de Naizin, du canton de Locminé, les baux à convenant régissent une très grande partie des exploitations. La proportion atteint 38 °/₀ à Landévant, 48 °/₀ à Pluvigner. Le pays de l'usement de Browerech est donc la seule partie de l'Armorique qui puisse aujourd'hui nous donner une idée de ce qu'était toute l'ancienne Armorique sous l'empire du domaine congéable ; c'est là aussi que les inconvénients du bail à convenant se font le mieux sentir.

Le domaine congéable interdit tout progrès dans la construction et dans l'aménagement des fermes. Le colon ne peut que réparer le bâtiment qui tombe de vétusté ; il ne peut que relever la clôture qui s'écroule ; il ne faut pas que la nouvelle clôture et le nouveau bâtiment soient plus grands et plus luxueux que les anciens, sous peine pour le domanier de se voir enlever ses édifices sans indemnité : car il importe avant tout au foncier qu'en cas de congément les droits réparatoires qu'il aura à payer ne soient pas trop élevés ; les seules améliorations autorisées sont l'amendement et la fumure des terres ; le défrichement lui-même, par une contradic-

1. Canton du Faouet.
2. Canton de Port-Louis.

tion étrange avec le but primitif de l'institution, ne fait pas partie, d'après la jurisprudence, des améliorations autorisées, et ne donne droit à aucune indemnité [1]. On voit que le domaine congéable excelle à perpétuer les landes et les masures : aussi nulle part il n'y a plus de landes que dans les régions de Pluvigner et de Locminé, nulle part on ne rencontre de types si misérables d'habitation rurale.

La situation légale des domaniers n'est guère moins déplorable que leur situation matérielle. Suivant la loi, si les fonciers ont le droit de congédier les colons, les colons, de leur côté, ont celui de provoquer le remboursement. Mais, dans la pratique, « à tous les renouvellements de baux ou baillées, le propriétaire exige du domanier la renonciation à son droit de provoquer le remboursement », et la jurisprudence regarde cette restriction comme valable [2]. Tous les droits sont donc pour une partie, toutes les charges pèsent sur l'autre. La récente loi du 8 février 1897 a bien autorisé les colons à *faire exponse*, c'est-à-dire à abandonner leurs droits, en stipulant que dans ce cas ils recevront toujours une indemnité pour leurs édifices et superfices. Mais elle a entouré cette autorisation de tant de formalités favorables aux fonciers, que la situation des domaniers n'est guère devenue meilleure.

Cependant, l'évolution économique de la Basse-Bretagne se dessine trop franchement pour être arrêtée, même par les mauvaises lois. Le nombre des baux à convenant diminue rapidement et diminue partout. Les 400.000 domaniers dont parlait Baudouin en 1776 étaient réduits en 1891, au dire de M. Guieysse, à 20.000 seulement [3], et, bien qu'il soit impossible de produire un chiffre en remplacement de celui-ci, nous estimons qu'à l'heure présente les domaniers ne sont pas au nombre de 20.000. Il n'est pas téméraire de penser que, dans un demi-siècle, le domaine congéable aura tout à fait cessé d'exister.

1. Soudry, *Le Bail à domaine congéable*, p. 183.
2. Soudry, p. 209.
3. Soudry, p. 297.

D

CHAPITRE IV

La Commune, le Village, l'Habitation

Grande étendue des communes ; causes historiques et géographiques. — Médiocrité des bourgs chefs-lieux. — Fractionnement du territoire sur l'Ar-Mor. — Les épars : gros villages, petits groupes, fermes isolées. — L'habitation : types anciens et types modernes. — Le manoir. — Les maisons rurales : différences suivant les régions des matériaux de construction et de couverture. — Les huttes des domaniers. — Habitations modernes : l'étage, l'agrandissement des ouvertures, la distribution intérieure. — Ferme de Trouguennour. — Le mobilier. — Promiscuité humaine et promiscuité animale.

Pour qui la traverse rapidement, l'Armorique ressemble encore, malgré ses nombreuses maisons éparpillées le long des routes ou à demi-cachées dans les plis du terrain, à un pays nouvellement colonisé où les habitants n'ont pas eu le temps ou la pensée de se grouper. Car les centres de groupement ruraux sont rares, distancés et médiocrement importants. C'est dans la poésie locale et non dans la réalité que l'inévitable « clocher à jour » domine de toute nécessité l'inévitable « bruyère » : en fait, il y a d'innombrables horizons de bruyère que ne domine aucun clocher à jour. Le clocher, et le bourg dont il est le signe visible de loin, sont de vraies raretés dans la campagne armoricaine. Sur dix, vingt ou trente kilomètres, la grande route serpente au fond des vallées ou trace sur les ondulations du sol sa ligne moutonnée, sans traverser un bourg, sans qu'un seul clocher se profile à l'horizon ordinairement limité. Le chemin de fer fait de même ; le long de la voie se succèdent fossés couverts d'ajoncs ou plantés de chênes, landes, prairies, cultures, marais, rochers affleurant çà et là, avec des maisons isolées ou groupées par deux ou trois et à demi cachées par les fossés ; mais les bourgs n'apparaissent guère,

ou, s'ils se montrent, leur petitesse étonne dans un pays de population si dense : ils ont deux ou trois douzaines de maisons, écrasées par l'église et le clocher, qui ont presque toujours un caractère monumental.

Ce simple coup d'œil à vol d'oiseau permet de penser que la commune de Basse-Bretagne est très étendue, et que la vie n'y afflue pas au cœur, c'est-à-dire au bourg chef-lieu. On est en présence d'une unité de groupement faite d'un fourmillement de petites unités éparpillées, villages, hameaux ou fermes isolées, entre lesquelles les hommes et les choses circulent assez peu, car, si la circulation était active, ces petites unités disparaîtraient pour une bonne partie et s'absorberaient en des unités plus grosses.

L'extension du territoire rend les communes de Basse-Bretagne comparables à celles des pays montagneux. Tandis que pour la France entière la superficie moyenne de la commune est de 1.463 hectares, cette moyenne s'élève à 1.763 hectares dans les Côtes-du-Nord, à 2.276 dans le Finistère, et atteint 2.669 dans le Morbihan [1]. Les Côtes-du-Nord, qui contiennent la partie la plus riche et la mieux francisée de la Bretagne bretonnante, le Trégorrois-Goëlo, se rapprochent assez de la moyenne du fractionnement communal; mais le Finistère et surtout le Morbihan s'en éloignent à tel point, qu'on doit regarder la grande extension territoriale de leurs communes comme un des faits remarquables de leur géographie politique.

L'extension des communes a une double origine. Elle provient en partie d'habitudes sociales importées par l'émigration bretonne en Armorique ; elle provient aussi des conditions naturelles de l'exploitation primitive du sol.

La commune est sortie de la paroisse. Or cette paroisse, le *plou*, n'était pas simple et homogène, même dans sa formation première. Elle ne comprenait pas seulement les gens d'un groupement ; elle réunissait plusieurs groupements subordonnés au premier, un certain nombre de *trev* ou hameaux autour du *plou*, « comme dans le pays de Galles [2] ». Ces divisions de la paroisse étaient reconnues par l'Église : le *trev* avait sa chapelle, son desservant et sa circonscription. Aujourd'hui, il est rare que la chapelle du *trev* ait

1. *Situation financière des communes de France et d'Algérie en 1903*, p. XIV-XVII.

2. Loth, *L'Emigration bretonne en Armorique*, p. 229. De la Borderie, *Géographie féodale de la Bretagne*, p. 27. Sée, *Les classes rurales en Bretagne au moyen-âge*, p. 14-15, p. 28-29.

son desservant à elle : mais la mémoire de l'ancienne subdivision paroissiale existe toujours chez le peuple. Donc les paroisses, qui n'étaient point la base élémentaire et fondamentale des circonscriptions ecclésiastiques, et qui groupaient d'autres circonscriptions moindres [1], étaient fort étendues. Parfois même leurs *trev* étaient en enclave sur d'autres territoires, assez loin d'elles. Ainsi Botmeur [2] fut très longtemps un *trev* de Berrien dont le territoire est entièrement séparé de celui de Botmeur. Les communes ont hérité de l'extension des paroisses, de leurs *trev* groupés et même de leurs *trev* en enclaves.

Lors même que des habitudes invétérées n'auraient pas transporté dans la petite Bretagne les vastes divisions paroissiales de la grande île, des divisions du même genre auraient été imposées par la nature du sol. A l'intérieur surtout, dans les pénéplaines, la Montagne et l'Ar-Coat, le défrichement ne s'est fait jour que peu à peu, sur de minces et longues bandes de terrain aisément exploitables séparées par des rubans plus larges de landes, de marais ou de bois, et les colonies stables ont suivi le défrichement. Rarement se rencontrait un horizon agricole assez vaste et assez homogène pour suffire aux besoins d'une masse importante de population agglomérée : la dispersion des habitations était donc de rigueur. Les chefs-lieux ecclésiastiques fondés de loin en loin englobaient dans leur circonscription un nombre plus ou moins grand de petites colonies dans des zones de culture étroites, isolées, séparées les unes des autres par de vastes incultes à peu près déserts. Rien ne pouvait déterminer ces microcosmes ruraux à se fondre dans une grosse unité de groupement; au contraire, ils devaient continuer à vivre de leur vie propre, car chacun avait son mode de culture et ses intérêts particuliers qui s'orientaient suivant la facilité ou l'âpreté d'un sol d'une variété extrême, et les chemins étaient si mauvais et si rares, que la fusion des intérêts opposés, par voie d'échanges, n'était guère praticable. Aussi chaque petit groupe se développait pour son compte; aucun ne contribuait à grossir le groupe du bourg chef-lieu.

Dans ces règles imposées rigoureusement par la nature du sol se trouvaient en germe la médiocrité du chef-lieu et l'étendue démesurée de la commune.

Par rapport à leur population totale, les communes rurales ont

1. « Plusieurs subdivisions très distinctes », dit M. Sée s'appuyant sur un texte du cartulaire de Quimper (*ouv. cit.*, p. 29).

2. Canton de Huelgoat.

des bourgs fort peu peuplés. Ces bourgs ne contiennent guère, en moyenne, que la cinquième ou la sixième partie de la population, et souvent la proportion est encore plus faible. Un chef-lieu de canton comme Saint-Nicolas-du-Pélem, sur la lisière du massif de Quintin-Duault, n'a que 506 habitants agglomérés contre 2.467 épars. Dans la montagne d'Arrée, le bourg de la Feuillée compte 376 habitants, le reste de la commune 1.432. Dans le bassin de Châteaulin, Lennon a 167 habitants dans le bourg, et 1674, c'est-à-dire dix fois plus, dans ses épars. A Trégourez, en Montagne-Noire, les chiffres sont respectivement de 268 et de 1.024. Pleyben est un gros bourg de 1.311 habitants : mais la commune a un total de 5.579. Le bourg de Brasparts a 922 habitants et ses épars 2.421. Plonévez Porzay [1], dans l'hémicycle de Cast, a 354 habitants dans le bourg, 2.177 dans les épars. Névez, dans la pénéplaine du sud, près de l'Ar-Mor, n'a dans le bourg que le douzième de sa population, 221 sur 2.818 [2]. On pourrait multiplier ces exemples : le phénomène est tout à fait général. Deux sortes de communes seulement échappent à la règle : les premières sont les anciens marchés locaux, petites villes d'autrefois à population très dense, mais stationnaire, que le développement de la civilisation urbaine nous fait regarder maintenant comme des bourgades ; les seconds sont les anciens bourgs maritimes, autrefois resserrés sur un étroit espace, qui, eux, grandissent très vite, deviennent des villes et débordent sur les communes voisines. Car les uns et les autres, marchés et bourgs maritimes, sont privés de banlieue rurale d'une manière à peu près complète. Saint-Renan, le Faou et Tréguier offrent de bons exemples de la première catégorie : les territoires communaux y étant fort petits, toute la population est agglomérée, ou à peu près. L'exemple de Carhaix est encore plus remarquable. Cette petite commune urbaine, de 3.308 habitants sur 245 hectares seulement, est une enclave de la commune rurale de Plouguer (1.111 habitants sur 2.334 hectares), qui est toute en villages et en fermes isolées, qui n'a point de chef-lieu et dont l'église paroissiale est à Carhaix. Ici l'élément rural a donc tenu à se séparer d'une manière particulière de l'élément urbain. La démarcation n'est pas moins nette, sur l'Ar-Mor, entre l'élément rural et l'élément maritime : de là proviennent la médiocre étendue et la population dense des vieux bourgs maritimes qui s'enflent aujourd'hui en villes et débordent malgré tout sur leur banlieue, quoique celle-ci

1. Canton de Châteaulin.
2. Tous ces chiffres se rapportent au dénombrement de 1901.

conserve son autonomie communale. Ainsi Douarnenez, trop resserré dans les 70 hectares de la commune, envahit maintenant Ploaré et Tréboul; Concarneau, borné à 116 hectares, en fait autant pour Beuzec-Conq et Lanriec.

Sauf dans le Trégorrois-Goëlo où, pour les raisons que nous avons exposées [1], les communes ont partout, du littoral au Menez-Bré, un territoire resserré, l'étendue des communes augmente d'une manière à peu près régulière de l'Ar-Mor à la montagne d'Arrée et à la Montagne-Noire, et, entre les deux montagnes, elle se maintient à peu près aux mêmes chiffres dans l'Ar-Coat. C'est donc dans le bassin intérieur et sur la Montagne que sont les plus vastes communes. En montagne d'Arrée, la Feuillée a 3.156 hectares, Brasparts 6.484, Scrignac 7.094. En Montagne-Noire, Laz est une commune moyenne avec 3.429 hectares, Spézet [2] une grande commune avec 6.064. Dans le bassin intérieur, Lennon est au-dessous de la moyenne de l'Ar-Coat avec 2.277 hectares; Châteauneuf-du-Faou, avec 4.069, correspond à peu près à la moyenne, qui est dépassée dans d'immenses communes telles que Pleyben et Plonévez-du-Faou : la première, avec 7.554 hectares, atteint presque l'étendue de Paris; la seconde, avec 8.066, la dépasse. On trouve peu de territoires aussi étendus dans les deux pénéplaines. Cependant, l'intérieur du Léon, de la Cornouaille et du Vannetais a encore, à 20 ou 30 kilomètres à vol d'oiseau de l'Ar-Mor, des communes comme Plabennec en Léon (5.380 hectares), Elliant en Cornouaille (7.031). Mais la moyenne oscille entre 1.000 et 3.000 hectares : par des transitions longuement ménagées, on passe des vastes communes de l'Ar-Coat et de la Montagne à celles de l'Ar-Mor, dont l'étendue se rapproche de la moyenne générale de la France.

Sur le pourtour de l'Ar-Mor la présence de deux éléments de population, l'élément rural et l'élément maritime, a contribué à fractionner le territoire. Cela ne veut pas dire que les communes se divisent toutes nettement d'après leur caractère maritime ou leur caractère rural prédominant, car les communes où les deux éléments se font équilibre sont très nombreuses; cela ne veut pas dire non plus que les communes touchant à la mer sont nécessairement des communes de marins, car l'élément maritime n'occupe pas sur l'Ar-Mor une lisière continue : ainsi, en Cornouaille, les deux communes de Cléden-Cap Sizun et de

1. *Introduction*, § II.
2. Canton de Carhaix.

Plogoff[1] sont, la première une commune de paysans, la seconde une commune de marins, et toutes deux ont pourtant, à peu de chose près, la même étendue de côtes. Mais il suffit que sur plusieurs points l'élément maritime se soit fait, en quelque sorte, sa part communale, pour que l'étendue moyenne de la commune soit sensiblement réduite et oscille autour de 1.000 hectares seulement. Pour l'Ar-Mor, Névez en Cornouaille, avec 2.455 hectares, et Saint-Pol en Léon, avec 2788, sont de grandes communes : l'étendue ordinaire varie entre les 819 hectares de Porspoder[2] (Léon) et les 1782 hectares de Plobannalec[3] (Cornouaille). A cause de cette diminution de la superficie, l'écart diminue aussi quelque peu entre la population du bourg et celle des épars ; mais les épars l'emportent toujours de beaucoup, sauf dans les petites villes maritimes. Aux règles ordinaires de la division du territoire sur l'Ar-Mor, l'immense commune de Crozon (10.725 hectares) fait une exception éclatante. Mais nous avons vu qu'en réalité la presqu'île de Crozon ne se rattache pas à l'Ar-Mor. Que la presqu'île, dans sa géographie politique, reproduise en les exagérant les traits de la Montagne dont elle n'est que le promontoire occidental, cela n'a rien de surprenant.

Si l'on discerne assez aisément pourquoi la commune d'Armorique a eu dès l'abord, sur la plus grande partie du territoire, une étendue démesurée, on peut se demander pourquoi cette extension s'est perpétuée, pourquoi, dans la suite des siècles, les progrès de la viabilité et de la culture n'ont pas réussi à fractionner le pays, et pourquoi, même de nos jours, le fractionnement ne progresse qu'avec une extrême lenteur. Pour résoudre ces questions, il importe d'étudier la nature des épars qui forment la plus grosse partie des communes de Basse-Bretagne.

Ces épars sont, ou de gros villages de 10 à 75 feux et davantage dont plusieurs sont plus peuplés que le bourg chef-lieu, ou de petits groupes atomiques de 2 à 5 feux qui forment l'immense majorité des épars sur la plus grande partie du territoire, ou des fermes isolées.

Le premier type domine sur le massif de Quintin-Duault, sur la Montagne d'Arrée, sur la Montagne-Noire et dans les stériles plaines d'alluvions caillouteuses et de tourbières qui la bordent au S., et enfin sur l'Ar-Mor. En général, il existe et devient presque

1. Canton de Pont-Croix.
2. Canton de Ploudalmézeau.
3. Canton de Pont l'Abbé.

général, en dehors de l'Ar-Mor, sur les lignes de grès et de quartzites, et dans les massifs granitiques de l'intérieur. Ainsi, dans le Yeûn Elez, sur la ligne où il confine à la Montagne d'Arrée, la commune de la Feuillée, sur 13 épars, a une seule ferme isolée et 12 gros villages de 14 à 75 feux. La commune de Laz, en Montagne-Noire, a 24 villages, 11 épars plus petits.

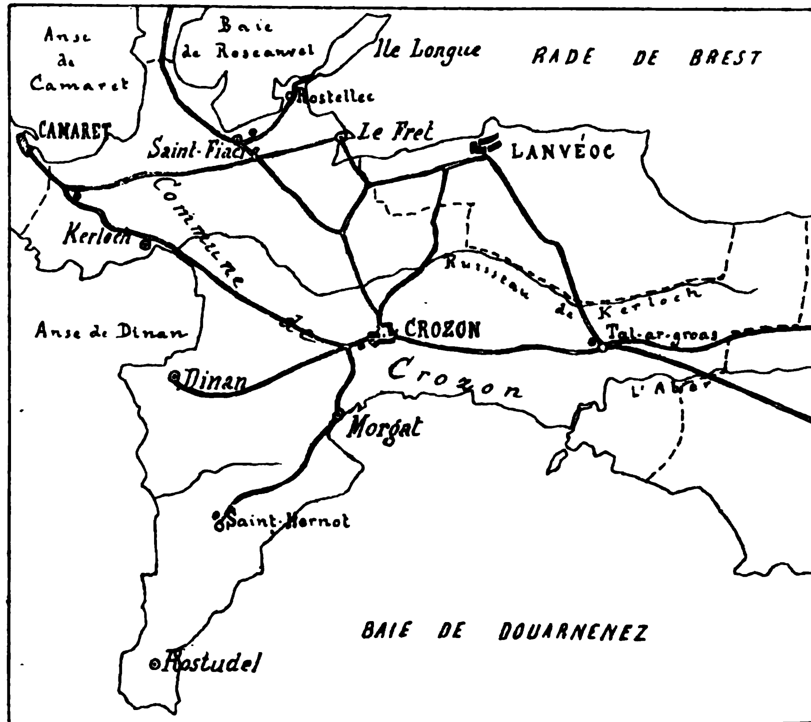
C'est la commune pâture qui a fait ces gros villages et qui les a maintenus. Chaque village avait sa portion de Montagne indivise, et ce mot de Montagne ne s'appliquait pas seulement aux landes gréseuses de l'Arrée et de la Montagne-Noire, mais à toutes les landes de communauté, même si elles se trouvaient sur les tables granitiques et sur les alluvions caillouteuses. Or, plus le village était important, plus son lot de commune pâture était étendu. Les habitants avaient donc intérêt à se grouper, et cet intérêt vient à peine de disparaître avec le partage des terres de Montagne, qui n'a encore eu, au point de vûe de la dispersion des lieux d'habitation, aucun résultat visible.

Pour d'autres raisons, le village de 10 à 75 feux forme aussi sur l'Ar-Mor la majeure partie des épars. Les pêcheurs se groupent en assez grand nombre autour des petites grèves d'échouage où ils peuvent aisément amener leurs barques ; ces grèves trouent de place en place la ligne des falaises, au débouché des petits cours d'eau. Tandis que le paysan de la côte vit dans une maison isolée ou dans les groupes de deux à cinq maisons, le marin, lui, vit dans les villages.

Beaucoup de ces villages, soit dans la Montagne, soit sur l'Ar-Mor, seraient assez importants pour grouper à leur tour des épars autour d'eux et pour devenir chefs-lieux de commune. Mais ils se trouvent précisément dans les parties les plus pauvres de l'Armorique, dans la Montagne stérile et sur l'Ar-Mor surpeuplé. C'est le manque de ressources qui fait que l'autonomie ne leur paraît ni possible, ni même souhaitable. Ces gros villages avec les épars qui en dépendent, ces « sections » de communes, ne sont pas viables comme groupes sociaux, parce que leurs revenus seraient trop maigres. Bon gré mal gré, ils demeurent attachés au chef-lieu souvent lointain qui entretient leurs chemins et leur bâtit parfois des écoles. Ainsi, en Montagne d'Arrée, Saint-Cadou continue à dépendre de Sizun, distant de 6 kilomètres ; Saint-Rivoal dépend de Brasparts, situé à 6 kilomètres aussi. Ainsi, sur la côte, Crozon continue à grouper autour de lui les villages de Morgat, Saint Hernot, Rostudel, Kerloch, Saint Fiacre, Le Fret, qui n'ont

rien de commun, qui s'ignorent absolument, et dont plusieurs sont à 7 et même à 10 kilomètres du chef-lieu [1].

Fig. 6



La commune de Crozon et ses épars

Echelle : 1 : 160.000

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Kilom.

Écoles communales •

Chemins en bon état de viabilité ▬

Tels sont les motifs qui assurent le maintien de la grande commune dans les pays de gros villages.

Le second type d'épars, qui est le petit groupe de 2 à 5 feux, domine dans une zone bien plus étendue. Il est général sur les

1. Voir fig. 6.

schistes de l'Ar-Coat, de Corlay à Châteaulin, et sur les schistes des hémicycles de Sizun et de Cast; il l'emporte aussi sur les granites, sur les schistes et sur les roches métamorphiques des deux pénéplaines, de Paimpol à Saint-Mathieu, de Lanvaux à Audierne. Par exemple, dans le bassin de Châteaulin, les 1674 habitants de Lennon, hors du chef-lieu, habitent 81 épars, soit 20 habitants en moyenne par groupe. Dans l'hémicycle de Cast, la commune de Cast a 1.786 habitants répartis en 112 épars, soit une moyenne de 15 seulement par groupe. Les épars sont un peu moins nombreux dans les communes un peu moins étendues des pénéplaines, mais c'est toujours le groupe de 2 à 5 feux qui domine. En Léon, la commune demi-urbaine, demi-rurale de Landivisiau a, en dehors du chef-lieu, 1362 habitants répartis en 48 épars dont 10 sont des villages, 14 des maisons isolées, 24 des petits groupes. C'est la proportion ordinaire.

Il n'est pas étonnant que ces innombrables petits groupes ne soient pas plus capables de devenir des centres communaux que les villages de la Montagne et de l'Ar-Mor. Ils ne tendent pas à la concentration; au contraire, on relève plutôt une tendance à plus de dispersion; par exemple, dans le canton de Châteauneuf du Faou, ce sont aujourd'hui les petits groupes de deux feux qui se multiplient; il semble que la viabilité meilleure détermine les paysans à s'isoler davantage dans leurs coins de pré et de labour, entre les quatre murs de leurs fossés, plutôt qu'à se réunir.

Si la dispersion des petits groupes ne diminue pas et ne semble pas devoir diminuer de sitôt, c'est que les lois naturelles qui la déterminaient n'ont rien perdu de leur rigueur. Dans les schistes fissurés et inégalement perméables de l'Ar-Coat et des hémicycles, les grandes lignes d'eau ne sont pas nombreuses, mais la dispersion à la surface des eaux de ruissellement est extrême. Des causes différentes produisent les mêmes effets sur les granites et les roches granitoïdes des pénéplaines, où les pentes très faibles et l'imperméabilité du sous-sol multiplient à la surface les points d'origine des chevelus de ruisseaux, souvent réunis en marais. L'eau de source se trouve donc partout; le paysan peut bâtir sa maison tout près des terres qu'il exploite; le manque d'eau ne l'en empêche jamais; au pis aller a-t-il à creuser un puits très peu profond. Les fermes ne se groupent pas le long des ruisseaux, comme en Champagne ou dans les « vaux » et les « varennes » de Touraine et d'Anjou; au contraire, elles évitent les vallées qui colligent les eaux, parce que ces vallées ne sont souvent que de longs rubans de tourbe et

de prairies inondées ; elles se dispersent aux innombrables points d'origine des chevelus, où elles trouvent presque toujours leur « doué », leur source petite, mais rarement tarie.

Comme la dispersion des points d'origine des eaux, le fractionnement et la variété des terres exploitables contribuent et contribueront longtemps à maintenir la dispersion des petits groupes. La ferme d'Armorique et le petit groupe de fermes sont toujours au cœur d'une zone relativement riche ou facile à exploiter, qui forme ceinture autour des « courtils » attenant à la maison rurale. La ceinture est plus ou moins épaisse suivant la nature du sol et aussi suivant l'habileté et le zèle du paysan ; au delà commencent les terres « froides » irrégulièrement cultivées, les prairies, puis les landes. Cet ensemble forme un tout complet où l'intensité de l'exploitation décroît régulièrement à mesure que l'on s'éloigne des murs de la ferme. Comme les chemins d'exploitation sont partout fort mauvais et le demeureront longtemps encore, il y a intérêt à habiter au milieu de la meilleure zone, bonifiée par une culture séculaire. On s'y établit à deux ou trois, à trois ou quatre, parce que les anciennes exploitations trop étendues se sont fractionnées et que beaucoup de grands et de moyens domaines ont été démembrés. D'anciennes gentilhommières rurales d'extérieur assez imposant sont habitées aujourd'hui par plusieurs familles qui se partagent les terres voisines.

La constitution des petits groupes dérive donc à la fois des facilités et des difficultés particulières qui s'offraient et qui s'offrent toujours en Armorique à l'exploitation du sol. C'est pourquoi les petits groupes subsisteront ; et l'étendue des communes, dans l'Ar-Coat et dans les pénéplaines, ne diminuera guère, parce qu'elles ne sauraient se fractionner au profit de groupements de population si faibles.

Le troisième type des épars est la ferme isolée. Ce type ne peut se localiser d'une manière précise comme les deux premiers. Car son existence ne dépend pas de conditions naturelles semblables à celles qui font prévaloir dans la Montagne, dans l'Ar-Mor, dans l'Ar-Coat, dans les pénéplaines, soit les gros villages, soit les groupes de deux à cinq feux. Dans beaucoup de cas, la ferme isolée n'est qu'un « manoir », une vieille gentilhommière de campagne tombée aux mains des paysans. Elle est donc représentée à un grand nombre d'exemplaires dans les pays où les hobereaux étaient le plus nombreux, comme les environs de Gourin, d'Auray et de Pontivy. Sa présence est le témoignage d'un

état social périmé, mais n'a pas de sens au point de vue de l'état social et économique moderne.

En revanche, le manoir est représentatif comme habitation. Il est le type supérieur de la construction rurale ancienne.

Les habitations en Basse-Bretagne se divisent assez nettement en deux séries, les anciennes et les modernes, qui chacune comprennent plusieurs types, du degré supérieur au degré inférieur. La construction des habitations anciennes dépend rigoureusement des matériaux, souvent à peine mis en œuvre, que fournit chaque localité ; elle dépend aussi, dans les pays de domaine congéable, des obligations des domaniers : elle est donc en rapport étroit avec la carte physique et avec ce que l'on peut appeler la carte sociale du pays. Au contraire, l'habitation moderne tend à s'uniformiser en Léon, en Cornouaille, et en Vannetais ; mais en Trégorrois-Goëlo, elle diffère notablement des autres habitations de l'Armorique.

Le manoir, qui est le type supérieur de l'ancienne construction, est un corps de bâtiment vaste, toujours pourvu d'un étage, construit en granite assez régulièrement taillé et couvert en ardoises. Les fenêtres sont rares, petites, irrégulières [1], complétées de place en place par des lucarnes minuscules. La porte forme le plus souvent un plein cintre avec des moulures, et parfois un arc brisé. Mais le plein cintre l'emporte : c'est en Armorique un *leit motiv* architectural que les anciennes habitations de tous les types ont employé quand elles l'ont pu, c'est-à-dire quand les constructeurs disposaient de pierres de grand appareil.

Dans les habitations des types inférieurs disparaissent les décorations extérieures du bâtiment. Mais la filiation directe des manoirs à ces habitations se discerne par l'analogie du système d'ouvertures.

Les matériaux de construction diffèrent selon les horizons géologiques. Les pays où dominent les schistes et les mauvais granites feuilletés, « les roches pourries », disent les carriers, comme l'intérieur de l'Ar Coat, les montagnes, la plus grande partie des pénéplaines et de l'Ar-Mor, n'emploient les granites de grand appareil que comme pierres d'angle et comme pierres d'encadrement des portes et des fenêtres, tandis que le reste de la construction est fait de moellons schisteux ou granitiques noyés

1. A l'ancien château de Kerbiquet, près de Gourin, aujourd'hui changé en ferme, les fenêtres, qui étaient d'une grandeur moyenne, ont été jugées trop grandes : on en a bouché la moitié.

dans le crépissage. Les pays beaucoup plus rares où le sous-sol est en granite compact, emploient les pierres de grand appareil pour la construction entière: c'est le cas des massifs granitiques du Huelgoat, de Quintin-Duault, de Guéméné-Pontivy et du Faouët; c'est aussi le cas des régions qui avoisinent les grandes veines granitiques exploitées de l'Ar-Mor, Perros, l'île Grande, l'Aber-Ildut, Kersanton. Enfin, dans les régions comme l'intérieur du Lannionais et du Trégorrois-Goëlo, où les affleurements sont rares et les carrières clairsemées, le bois apparaît dans l'encadrement des ouvertures et même dans la construction entière. Ainsi, le choix des matériaux mis en œuvre dans la construction ancienne se conforme exactement aux ressources locales : nouvelle preuve de la pauvreté de la circulation et de la nullité des échanges.

La conformité est poussée si loin, que des horizons géologiques réduits à une bande mince de deux ou trois kilomètres de largeur suffisent à donner aux constructions du pays un caractère spécial. Les schistes grossiers de l'Arrée et du bassin de Corlay nous en donnent un excellent exemple. En montagne d'Arrée, ces schistes bleuâtres, moins fissiles que la bonne ardoise et cependant assez propres à la taille, sont mêlés aux veines de quartzites sur toute la longueur de la montagne et sur une largeur très faible. Ils fournissent tout aux maisons de l'Arrée, la construction et la couverture. Les bâtiments sont faits de moellons schisteux superposés et à peine agglutinés, sans pierres d'angle et sans pierres d'encadrement [1]; ils sont couverts d'ardoises irrégulières prélevées tant bien que mal sur les dalles schisteuses. Le cas des schistes de Corlay est plus remarquable encore. Une mince crête schisteuse, qui va de Laniscat à Saint-Mayeux, a donné naissance à la construction très particulière que l'on observe aux environs de Laniscat. Les murs sont faits de minces dalles redressées verticalement; ces dalles, carrées ou rectangulaires, sont fort inégales; les plus grandes ont 1 mètre à 1 mètre 50 de côté. Elles sont grossièrement jointoyées par un mortier qui se dégrade vite. De loin, on pourrait prendre ces dalles superposées en château de cartes pour des plaques de zinc ou de tôle.

Ces vieilles maisons n'ont pas d'étage, ou bien l'étage, quand il existe, est extrêmement bas et diffère à peine d'un grenier. C'est une règle générale en Basse-Bretagne, sauf dans le Lannionais, le Trégorrois, et sur certains points de la côte, que la construction et

1. On peut observer la même chose, pour les mêmes raisons, à Spézet, en Montagne-Noire.

l'aménagement de l'étage accompagnent le bien-être grandissant : aussi l'étage n'est pas ancien. L'ouverture principale de la maison est parfois en arc brisé, et beaucoup plus souvent en plein cintre comme la porte des manoirs, mais sans ornements et sans moulures. Les fenêtres sont rares et extrêmement petites : 1 mètre de haut, en moyenne, sur 50 à 60 centimètres de large. Pour atteindre le grenier, on dispose seulement d'un escalier extérieur en pierre sur massif plein, recouvert ou non d'un auvent ardoisé : ce simple fait montre bien l'état rudimentaire des anciennes industries de construction et notamment de la charpente, incapable de faire des escaliers tournants intérieurs.

Il n'y a, dans les dépendances séparées de l'habitation, ni étables, ni écuries : car écuries et étables sont dans le même corps de bâtiment que l'habitation, et, même aujourd'hui, il n'y a pas toujours de séparation intérieure. Les seules dépendances séparées sont des granges et des « crèches ». Les granges n'ont de particulier que leur exiguïté extrême et la situation de la porte charretière, souvent placée au pignon au lieu d'être en façade. Les crèches sont de très petits bâtiments où on loge lès animaux de petite taille et surtout les porcs ; ce qui n'exclut pas pour ces animaux la possibilité d'aller et de venir librement dans l'habitation même.

Les anciennes maisons étaient toutes couvertes en chaume, même dans les districts ardoisiers si nombreux de l'Ar-Coat et de la Montagne. Les ouvriers bas-bretons ne savaient pas tailler l'ardoise. « Ce sont des ouvriers de Fumay, désignés sous le nom de *Parisiens*, dit Limon, qui vinrent en 1811 nous enseigner l'art de tailler l'ardoise [1] ». En 1794, Cambry avait vu partout des chaumières. En 1852, les chaumières étaient encore en majorité. De nos jours, elles ont beaucoup diminué. Les anciennes habitations ont été souvent décoiffées, et recouvertes, soit en ardoises, dans le Léon, le Vannetais et la Cornouaille où l'on se procure l'ardoise aisément, soit en tuiles, dans les pays de Lannion et de Tréguier, trop éloignés des centres ardoisiers. Cette transformation s'est faite sous le second Empire ; elle a été en bonne partie l'œuvre des compagnies d'assurances contre l'incendie qui se refusaient à garantir les chaumières ou qui leur imposaient des taux de prime fort élevés. Cependant, on conserve fréquemment le chaume pour les crèches et pour les appentis des vieilles fermes ; il y a même des régions, comme les cantons du Faouet et de Saint-Renan, où l'éloignement relatif par rapport aux centres ardoisiers

1. LIMON, *Usages du Finistère*, p. 27.

et la pauvreté du pays maintiennent le chaume sur le quart et même sur le tiers de l'ensemble des constructions.

Bien plus misérable encore est la construction rurale en certaines régions qui sont le réduit suprême du domaine congéable, comme l'intérieur du Vannetais entre Saint Jean Brévelay et le Blavet. Comme nous l'avons vu, les principes du domaine congéable s'opposent à toute amélioration dans les édifices et dans les superfices qui sont la propriété du domanier. Si un pan de mur tombe, il faut que le domanier le relève sans le faire en matériaux supérieurs aux anciens; si la maison s'écroule tout entière, il faut la reconstruire exactement telle qu'elle était. Aussi les pays de domaine congéable ont-ils conservé des spécimens d'habitations fossiles que l'on s'étonne de trouver encore debout et utilisées par les hommes.

Les huttes de domaniers — on ne peut les appeler maisons — sont nombreuses en particulier aux environs de Remungol, de Locminé et de Moustoirac [1]. Basses et petites, elles sont construites en mauvais moellons schisteux à peine jointoyés, si bien que de fort près elles ont l'air d'être en pierres sèches. Pas de pierres d'angles. Les encadrements des deux ou trois ouvertures sont en pièces de bois à peine équarri ou pas équarri du tout. D'autres huttes sont plus misérables encore. Construites en colombages, en planches et en torchis, couvertes de chaume, elles ont des cheminées faites en torchis ou en vieux morceaux de zinc cloués tant bien que mal. Non seulement on ne démolit pas ces cabanes, mais on les entretient telles quelles avec un soin jaloux, et il y a des points, heureusement rares, comme Moustoirac, où même aujourd'hui on en fait de nouvelles sur le même modèle.

L'habitation moderne, dans ses types supérieurs, fait avec les tanières des domaniers et aussi avec les vieilles fermes un saisissant contraste.

On y emploie presque exclusivement la pierre et l'ardoise, à l'exception du Lannionais et du Trégorrois, où la médiocrité des affleurements et l'éloignement des ardoisières font souvent employer, dans la couverture, la tuile, et dans la construction les briques qui arrivent à Tréguier de Bridgewater dans le Royaume Uni (Somersetshire). Les progrès se montrent surtout dans la construction des étages et dans la distribution intérieure.

Dépourvue de caves, édifiée dans un pays au climat pluvieux et au sol peu perméable, la maison rurale d'Armorique est toujours

1. Remungol et Moustoirac, communes du canton de Locminé.

très humide au rez de chaussée, et la construction d'un étage semble une nécessité d'hygiène et de bien-être. Aussi l'étage accompagne partout les constructions neuves, excepté dans quelques pays pauvres comme Belle-Isle-en-Terre et Locminé, et sur d'assez nombreux points de la côte comme Penmarch et Kérity-Penmarch, où les pêcheurs, qui construisent beaucoup, n'ont pas assez de ressources pour construire grand. Il est si vrai que l'étage est un signe de bien-être croissant, que, dans le pays« julot », où se trouve peut-être la plus grande aisance chez les paysans, on loge les domestiques au rez-de-chaussée, les maîtres au premier. C'est pourquoi, suivant la date de plus en plus récente des constructions, on peut suivre la transformation du grenier en étage. Celui-ci n'est d'abord qu'une sorte de soupente au plafond bas, avec des fenêtres-lucarnes extrêmement petites. Peu à peu les plafonds se haussent, les fenêtres s'agrandissent et se multiplient, l'air et la lumière commencent à entrer, au rez-de-chaussée comme à l'étage. A la vérité, les ouvertures des bâtiments neufs sont encore trop étroites ; cependant il y a progrès, car les fenêtres varient aujourd'hui entre 1 m. 50 sur 0 m. 80 et 1 m. 70 sur 0 m. 90.

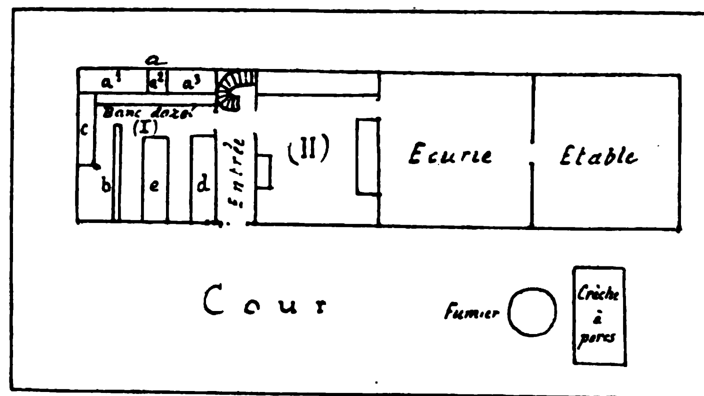
Si la construction des étages et l'agrandissement des ouvertures sont maintenant des faits à peu près généraux, les progrès de la distribution intérieure sont moins marqués. La maison ancienne n'avait au rez-de-chaussée qu'une seule et immense pièce qui servait à tous les usages, avec ses lits clos, ses armoires massives, ses bancs, ses tables, son vaissellier et sa colossale cheminée où se blottissait et se groupait autour du feu la famille entière. En beaucoup de points, il en est encore ainsi sur toute la superficie de l'Armorique, sans que l'Ar-Mor ait une avance notable sur l'Ar-Coat et sur la montagne. La pièce unique domine toujours dans les régions de Châteauneuf du Faou, Gourin, Scaër, Saint-Renan, Belle-Isle-en-Terre, La Feuillée, Plouescat, Lesneven. En revanche, les intérieurs sont maintenant distribués en plusieurs pièces dans une grande partie de la Basse-Bretagne. Cette distribution est partout la même : au milieu, un corridor transversal servant de vestibule, avec des cloisons de planches non enduites de plâtre ; au fond, un escalier menant à l'étage ; de chaque côté, une pièce. L'une de ces pièces est la cuisine, l'autre la salle ; la première est la pièce où l'on se tient, l'autre la pièce de réception. Mais cette distribution est presque toujours purement illusoire et ne modifie en rien l'ancienne promiscuité de la vie domestique. La salle est constamment déserte ; l'homme, la femme, les enfants, les servi-

teurs vivent et mangent dans la cuisine; ils y couchent tous, lorsque l'étage fait défaut. Aussi les progrès de la distribution intérieure n'ont pas eu sur l'hygiène sociale un effet sensible.

Par un autre côté la maison moderne se rapproche de l'ancienne, même dans ses types supérieurs. Elle est rarement planchéiée et n'est presque jamais carrelée, car le carreau coûte trop cher. C'est toujours le plancher en terre battue, avec ses inégalités de sol, ses flaques d'eaux croupissantes et ses monceaux de détritus de cuisine.

Une ferme que nous avons visitée à Trouguennour, commune de Cléden-Cap-Sizun, et dont nous donnons le plan détaillé [1],

Fig. 7



Ferme à Trouguennour, commune de Cléden-Cap-Sizun

Echelle : 5 m/m par mètre.

résume assez bien les traits d'une construction non pas récente, mais moderne. Elle est de 1835, époque où commençait à naître au Cap-Sizun l'idée de la nécessité d'un étage, car cette habitation en a un, et, quoique l'étage soit fort bas encore, le maître actuel y couche. La construction principale est faite de pierres de taille et de moellons et couverte en ardoises ; elle comprend l'habitation, l'écurie et l'étable. Au-dessus de la porte d'entrée se lisent le monogramme religieux JHS, le nom du premier propriétaire, les initiales de ses fils et la date de 1835. Entrons dans l'habitation. Nous sommes dans le corridor tel que nous l'avons décrit, avec

1. Voir fig. 7.

les cloisons en planches, le sol en terre battue, l'escalier au fond. A droite, en II, c'est la salle ou chambre de réception, remplie d'un amas confus de meubles dont l'usage n'est pas toujours très défini : dans la vie de tous les jours, cette chambre n'est qu'une décharge qui sert à tout ; elle n'a rien de luxueux. A gauche, en I, c'est la pièce capitale, la cuisine, le lieu où tout le monde vit. Le long du mur *a* se font suite, sans solution de continuité, en a^1 un lit clos, en a^2 l'horloge, en a^3 l'immense armoire à linge et à lait. Ces trois meubles, qui se tiennent, forment une sorte de panneau le long duquel court le *banc dozel* [1]. Ce banc est, de tous les sièges de la maison, celui sur lequel on se tient plus volontiers. Très souvent, il recouvre un long coffre où l'on serre le linge et les habits ; mais à Trouguennour, où il a de trop petites dimensions, le banc dozel n'est qu'un banc. En *c* s'ouvre une vaste cheminée. En *b* s'élève jusqu'aux deux tiers de la hauteur de la pièce un meuble fort curieux, le *doustrill*. Vu du milieu de la chambre, le doustrill est un panneau sculpté et ornementé au milieu duquel est une Vierge ; mais, vu de l'autre côté, ce n'est qu'un simple vaissellier : sur ses rayons sont rangés les plats et les assiettes à fleurs et à personnages grossièrement peints que fabriquent les manufactures de Locmaria, près de Quimper. En *e* est une longue table garnie de bancs, où maître, famille et valets de ferme prennent leurs repas côte à côte. En *d* est placé un second lit clos d'aspect assez décoratif : mais il est uniquement pour la montre ; le maître de la maison a son lit à l'étage, et ce lit est fort ordinaire.

A l'habitation font suite l'écurie et l'étable, séparées de l'habitation et séparées l'un de l'autre : mais il y a une porte de communication intérieure.

A 1 m. 50 du corps de bâtiment principal, en face de l'étable, se trouve une crèche à porcs qui est le seul bâtiment détaché. On y verse la nourriture aux porcs du dehors, dans une auge en pierre dont le contenu tombe à l'intérieur de la crèche.

En face de la crèche et fort près des bâtiments, c'est le tas de fumier. A Trouguennour, il est placé dans un endroit à peu près convenable et n'atteint pas des proportions exagérées. Ailleurs, nous l'avons vu s'élever à 2 ou 3 mètres de hauteur, juste en face et tout près de la porte principale de l'habitation qu'il masque entièrement. Cette coutume est en Basse-Bretagne aussi générale et aussi invétérée que regrettable. Les mesures administratives sont radicalement impuissantes à la supprimer. Un récent arrêté du

1. *Banc dozel* ou *banc tossel* veut dire banc d'honneur.

préfet du Finistère (23 novembre 1903) a prescrit l'enlèvement des tas de fumier placés trop près des habitations ; cet arrêté n'a été exécuté nulle part.

Par cette description il est aisé de se rendre compte que, dans l'intérieur bas-breton, les meubles qui portent la marque spéciale du pays sont le doustrill, le banc dozel et le lit clos. Mais ils n'ont pas une égale importance, et ils ne sont, ni les uns ni les autres, destinés à survivre longtemps dans la forme qu'ils ont aujourd'hui.

Le doustrill sculpté et orné d'emblèmes religieux est un meuble de Cornouaille que l'on ne retrouve dans le reste de l'Armorique que sous une forme rudimentaire, à l'état de simple vaissellier sans ornements. Car le Cornouaillais, moins religieux sans doute au fond que le Léonard ou l'homme de Vannes, se répand plus volontiers en manifestations extérieures auxquelles l'invite son caractère plus expansif. Il affiche sa religion sur son doustrill, comme il l'affiche sur sa porte. Pour les autres Bas-Bretons, le doustrill n'est qu'un meuble d'utilité.

Le banc dozel, que l'on appelle *banc hir* ou long banc dans le nord du Léon, est presque partout aujourd'hui, même en Cornouaille, dépourvu de tout symbolisme religieux et de tout caractère artistique. Ce n'est plus qu'un coffre.

De même, le lit clos, à part quelques curieux et intéressants spécimens, n'est qu'une caisse où ne se retrouve plus le meuble artistique breton. Même sous sa forme moderne, il est appelé à disparaître. Il est, peut-on dire, en lutte avec l'étage, où jamais un lit clos n'a été installé, et l'étage l'emportera sur lui. Le lit clos est un meuble de rez de chaussée ; les lits d'étage sont toujours ouverts. Déjà, dans le pays julot, les maîtres dédaignent les vieux lits bretons : ils y font coucher les domestiques, et ils ont pour eux-mêmes, à l'étage, un mobilier moderne. Ailleurs, on ne conserve les lits clos que pour la montre, parce que ces meubles piquent la curiosité des étrangers. En général, le mobilier se simplifie et prend un caractère exclusivement utilitaire.

La construction et le mobilier de la maison de Trouguennour, avec leur mélange d'archaïsme et de tendances modernes, donnent une idée de la demeure des paysans aisés dans l'Armorique de nos jours. Mais, chez les pauvres, la misère protège naturellement les anciens caractères de l'habitation. Dans leur type inférieur, les maisons nouvellement construites rappellent encore par trop de côtés les tanières décrites par Cambry. Et ce n'est pas toujours la

misère seule qui protège les mauvaises et vieilles habitudes : l'instinct routinier y suffit assez souvent.

Ce n'est pas, toutefois. par leur aspect extérieur que se distinguent les maisons de ce type. Vus du dehors, tous les bâtiments modernes s'uniformisent; ils ne diffèrent que par la présence ou l'absence de l'étage; la construction est presque partout en pierres et la couverture en ardoises ou en tuiles; partout la porte cintrée et l'escalier extérieur ont disparu; partout les fenêtres sont alignées et égalisées. Mais c'est dans l'aménagement intérieur que la misère et la routine ressortent d'une manière saisissante.

Non seulement l'habitation n'est pas distribuée et la promiscuité entre les habitants est complète, mais à la promiscuité humaine s'ajoute trop souvent, même maintenant, la promiscuité animale. A la Feuillée, au Conquet, à Lochrist, à Névez, les porcs ont libre entrée partout dans les habitations pauvres. A Locminé, les paysans ne se font pas, même dans les constructions neuves, à l'idée d'être séparés de leurs animaux : l'étable n'est séparée de la cuisine que par une cloison avec porte de communication. On doit considérer cette cloison comme un progrès si on la compare à la simple claie à hauteur d'homme qui existait du temps de Cambry entre les vaches et les habitants [1]. Mais ce qui dure toujours, c'est la déplorable facilité avec laquelle, dans nombre de localités, on change une étable en habitation et réciproquement, après un nettoyage sommaire ou même sans nettoyage aucun: au Faou, « on déménage des hommes pour mettre des vaches, et des vachés pour mettre des hommes ».

1. Cambry, *Voyage dans le Finistère en 1794*, p. 16.

CHAPITRE V

Le Travail et les Travailleurs de la terre [1]

Nature du sol. — Amendements côtiers : goémon et maërl. — Fumier de ferme et engrais chimiques. — Le blé, le sarrasin et le seigle. — Persistance du sarrasin, décroissance du seigle. — L'orge. — Le chanvre et le lin. — La pomme de terre et l'avoine. — L'élevage. — Anciennes races de pacage et de landes : moutons, bidets bretons, bœufs et vaches. — Les prairies et l'irrigation. — Plantes et racines fourragères. — Diminution des moutons. — Transformation des races chevalines et bovines. — Le cheval du Léon. — Les croisements Durham. — Élevage du porc. — La prairie et le pommier à cidre. — Domaine géographique du pommier. — Transformation sociale : paysans, éleveurs et maquignons. — Fréquentation des foires et des marchés. — Recherche du bien-être. — Situation économique de la main-d'œuvre agricole. — Journaliers, domestiques, servantes de ferme. — Le machinisme; son adaptation aux conditions naturelles.

Les chapitres qui précèdent nous ont fait entrevoir quelques-unes des conditions générales de l'exploitation du sol. Ces conditions sont peu favorables à l'utilisation méthodique de la terre et au développement de la richesse agricole. Car chacune des régions de la Basse-Bretagne est tenue de se faire, sur un horizon restreint, sa méthode et ses procédés à elle. Par la faute des lignes de roches dures encadrées de landes et des tables de roches granitoïdes compactes où séjourne le trop-plein des eaux, la carte agricole se découpe en petits polygones innombrables dont chacun suit une destinée particulière. Calquée sur la carte agricole, celle des centres de colonisation nous montre cet infini éparpillement des efforts que laisse deviner, sauf sur la Montagne et sur l'Ar-Mor, la prépondérance des groupes isolés de deux à cinq feux. Le régime de la

1. V. planche III. Nous avons tiré parti d'une remarquable carte économique du Finistère, manuscrite, dressée par M. Andrieux, instituteur à Commana.

propriété, avec sa marqueterie variée, reflète l'action, dans chaque canton, de faits sociaux particuliers que la rareté des communications d'un canton à l'autre a empêché jusqu'à nos jours de s'unifier et de se classer. Le labour et la prairie ne peuvent donc obéir à des règles uniformes dans l'étendue entière de l'Armorique.

Cette diversité se révèle à l'étude de la répartition et des transformations des principales cultures.

La répartition des cultures dépend de la nature du sol et des amendements. La nature du sol, dans un pays de structure aussi complexe que la Basse-Bretagne, est un élément de variété presque infinie. Ce phénomène est très normal et se répète partout ailleurs qu'en Basse-Bretagne avec des différences de degré, sauf dans les terroirs spécialement favorisés où une composition uniforme du sol permet d'appliquer à une région entière des procédés de culture identiques. Donc, ici rien de surprenant. Mais, au point de vue des amendements, la situation de l'Armorique est tout à fait particulière. En règle générale, tout en tenant compte des différences d'horizon géologique et climatique qui règlent souverainement la production du sol, les amendements tendent à unifier cette production en rendant toute terre capable de tout produire ou du moins de produire le plus possible, par l'extension du cercle des assolements. Il n'en est pas ainsi en Basse-Bretagne, car les méthodes d'amendement y diffèrent, d'un canton à l'autre, presque autant que la composition du sol. Loin d'être un élément d'unité, l'amendement est un élément de diversité. Il accentue les différences, au lieu de les atténuer. Il sépare les destinées agricoles des horizons armoricains, au lieu de les réunir.

Ce phénomène, singulier en apparence, s'explique par la rareté de la circulation intérieure et par la position maritime de la presqu'île.

L'Océan donne à la Basse-Bretagne de quoi remédier, dans une certaine mesure, à la pauvreté de son sol, au moyen des algues-épaves ou goémon rouge, et des sables coquilliers calcaires ou maërl. Mais le pays entier ne peut profiter de ces amendements. Soit à cause de la nature même des engrais marins, soit à cause des difficultés du transport, les zones où s'emploient couramment le goémon et le maërl étaient et sont encore assez limitées.

Le goémon rouge est soumis sur les côtes de Basse-Bretagne à une exploitation intensive dont rien n'approche sur aucun autre point du littoral français. Il sert à la fabrication de la soude et de l'iode ; mais on le recherche surtout pour l'amendement des terres ;

sa récolte est assez productive pour donner aux riverains un revenu notable, parfois même leur principal revenu, car les lliens de Batz en tirent plus de ressources que de la culture des pommes de terre « prime », et certains fermiers de la région côtière, entre Plounéour Trez et Plouescat, retirent, de la vente de leur goémon, une grande partie de leur prix de fermage. La récolte se fait en bateau ou à pied. Le premier procédé est le plus employé dans le quartier maritime de Paimpol, où 493 bateaux de 5 tonneaux de jauge moyenne ont dragué le goémon en 1902, ainsi qu'aux ports de Tréguier, de l'Aber-Wrach et de Doëlan ; le même procédé domine exclusivement dans le quartier de Quimper, où le tonnage moyen des bateaux atteint 25 tonnes. Au contraire, la récolte se fait à pied et en bateau, par quantités à peu près égales, au port de Pleubian ; la récolte à pied l'emporte à Roscoff, et enfin, à Concarneau, elle est seule pratiquée. Rien de plus pénible que ce travail. Par tous les temps, nuit et jour, surtout en hiver, les ratisseurs de goémon se mettent à l'eau jusqu'à la ceinture pour attirer la plante au rivage au moyen de larges rateaux de bois munis de manches très longs.

Mais c'est à ce travail d'apparence si ingrate que les terres sablonneuses et légères de l'Ar-Mor doivent leur riehesse agricole, et particulièrement leurs récoltes de froment et de légumes. Les zones de récolte intensive du goémon coïncident d'une manière absolue avec les zones de bonne culture. Aux centres productifs du Trégorrois l'engrais nécessaire est fourni par les ports de Paimpol (75.872 mètres cubes en 1902 [1]), Tréguier (7.530 mètres cubes), Pleubian (88.590 mètres cubes). La région maraîchère de Saint-Pol-Roscoff et les terres à blé de Lesneven et de Plouescat ont reçu du port de Roscoff, en 1902, 460.757 mètres cubes, et de l'Aber-Wrach, 27.400. Quimper et les petits ports de son quartier sont à la tête de la production française avec 492.843 mètres cubes, auxquels Concarneau en ajoute 30.850, qui fertilisent les champs de pommes de terre de Pont-l'Abbé et les champs de blé de la côte, entre l'estuaire de l'Odet et celui de la Laïta. Les goémons de Doëlan (85.100 mètres cubes) continuent les cultures productives jusqu'aux portes de Lorient [2].

1. Ces quantités ne servent pas toutes à l'amendement des terres. Mais la partie soustraite à l'amendement est peu considérable, relativement.

2. Les groupes de production intensive énumérés donnent à eux seuls 1.268.492 mc., plus de la moitié de la production française en 1902 (2.149.791 mc.) (*Statist. pêches marit.*, 1902).

Cette correspondance exacte des zones de bonne culture sur l'Ar-Mor et des zones de récolte abondante du goémon montre à la fois la puissance et la limitation de cet amendement. Le goémon transforme de pauvres horizons agricoles en horizons riches ; mais il ne convient pas également à tous les horizons ; on ne peut guère l'employer que sur des terres sablonneuses et légères ; il réussit assez mal sur les terres lourdes et argileuses, sur celles du Cap Sizun par exemple ; son emploi ne peut donc se généraliser, même sur la lisière de l'Ar-Mor où il demeure confiné à quelques zones. En outre, il est malaisément transportable à de grandes distances et ne supporte guère les transbordements. Les charrois de l'intérieur, qui viennent directement le chercher aux grèves, ne partent pas, en général, de points situés à plus de 20 kilomètres de la côte. Toute une partie de l'Armorique est donc soustraite à l'action fertilisante des goémons. L'Ar-Coat et la Montagne les ignorent d'une manière à peu près complète. Les régions intérieures du Trégorrois-Goëlo, du Léon, de la Cornouaille et du Vannetais ne s'en servent que d'une façon intermittente. En pratique, le goémon est un amendement côtier, et il ne convient qu'à une partie de la côte.

La zone d'action du maërl n'est pas si rigoureusement limitée. Ce sable coquillier supporte assez bien le transport. Toutefois son emploi est soumis à des règles déterminées ; il convient surtout aux terres argilo-siliceuses, de sorte qu'il ne peut suffire à tous les amendements sur tous les horizons agricoles : il comble en quelque manière la lacune laissée par les goémons. Mais les quantités de maërl recueillies sont notablement inférieures à l'abondante récolte de l'engrais végétal, et le transport du maërl à grande distance est fort onéreux.

Comme le goémon, le maërl se récolte en bateau et à pied. Il est abondant sur quelques grandes grèves et sur les petits fonds qui les bordent. La connexité dans une même région des récoltes abondantes de goémon et de maërl est une source particulière de profits et de richesse, puisque ces amendements se complètent. Trois horizons agricoles sont favorisés de cette manière : ce sont le Trégorrois-Lannionais, le pays de Saint-Pol-Roscoff et la lisière méridionale de la Cornouaille. Dans le premier, les bateaux de Pleubian ont dragué en 1902 31.690 mètres cubes de maërl, ceux de Port Blanc 2.883, et ceux du quartier de Lannion 7.115, auxquels la récolte à pied a ajouté 5.418 mètres. Dans le second, la baie de Morlaix, au large du château du Taureau, n'est qu'un vaste dépôt

de maërl qu'exploitent les pêcheurs et les dragueurs de Locquénolé et de Roscoff : ils ont recueilli en bateau 16.049, et à pied 9.120 mètres cubes. Enfin, dans le troisième horizon, les vastes grèves de la baie d'Audierne, des îles Glénans, de Mousterlin, de Pont-Aven et du Pouldu ont donné, tant à pied qu'en bateau, 23.500 mètres cubes aux pêcheurs d'Audierne, de Quimper et de Concarneau. En dehors de ces trois groupes, on récolte encore le maërl dans la rade de Brest aux grèves du Minou (1.639 mètres cubes), et sur la côte N. du Léon, aux grèves de Tréompan et de Goulven [1] : mais l'exploitation a diminué dans ces régions où la teneur en calcaire des sables coquilliers est loin d'égaler celle que l'on constate dans la baie de Morlaix et surtout sur les grandes plages du Sud [2].

Les profondes rivières marines qui entaillent les côtes du Trégorrois, de la rade de Brest et d'une partie de la Cornouaille facilitent le transport du maërl, qui vient par batelées de 4 ou 5 tonneaux jusqu'aux petits ports d'échouage du fond des rivières. C'est ainsi qu'une partie de la région de Sizun s'approvisionne de maërl au quai du Faou, et que les cultivateurs de Pleyben viennent chercher le leur au quai de Port-Launay. Prise à quai, la batelée ne vaut guère que 10 à 15 francs, comme la batelée de goémon. Mais le transport de cette matière lourde sur les routes de l'intérieur augmente très vite le prix de revient, et le maërl devient pratiquement difficile à employer dès qu'on arrive aux crêtes de la Montagne. La batelée qui coûte 15 francs sur le quai de Morlaix revient à 60 francs à la Feuillée. La zone d'action du sable coquillier est donc à peu près limitée à l'Ar-Mor et aux pénéplaines ; mais elle est sensiblement plus étendue que celle des goémons. Tandis que ceux-ci cessent d'être employés d'une manière générale à 20 kilomètres de la côte, le maërl pénètre à 35 kilomètres dans la région finistérienne et dans les cantons de Gourin et du Faouët ; il va beaucoup moins loin dans la partie orientale de l'Armorique, où, dans les Côtes-du-Nord, les cultivateurs de Belle-Isle-en-Terre ne l'emploient pas, et où, dans le Morbihan, les cultivateurs de Locminé et de Baud ne l'emploient pas davantage.

Grâce à l'usage fort ancien du maërl et des goémons, les zones favorisées de l'Ar-Mor où ces deux matières se trouvaient en

1. Le maërl sur les côtes de Basse-Bretagne a donné, en 1902, 97.326 m.c. seulement contre 1.268.000 de goémons. — France, 724.737 m. c. de maërl (*Statist. pêches maritim.* 1902).

2. Grève de Goulven, au N., 50 %; grèves du Sud, de 75 à 82 % (V. Introduction).

abondance ont pu développer, outre leurs cultures maraîchères, celle du froment, qui y donne des résultats comparables aux résultats obtenus dans les grandes régions à céréales du nord et du centre de la France. Ici le sol ingrat a donc cédé à l'abondance et à la qualité des matières d'amendement employées. A ces heureuses conditions comparons la destinée subie par l'Ar-Coat, où, à l'exception des étroites et longues crêtes schisteuses et gréseuses de la Montagne, le sol n'est pas plus ingrat que sur l'Ar-Mor, mais où les engrais marins ne parviennent pas ou parviennent trop peu.

En l'absence d'une circulation intérieure commode et bien organisée, les champs de l'Ar-Coat ne pouvaient être améliorés qu'à l'aide des fumiers de ferme. Mais une sorte de cercle vicieux contrariait l'emploi de cet engrais. Ce n'est qu'avec les méthodes d'une culture déjà perfectionnée et d'un élevage régulier que les fumiers de ferme donnent de bons résultats. Or, rien de plus primitif que la culture ancienne dans l'intérieur, rien de plus primitif surtout que l'élevage. En fait, les cultivateurs de l'Ar-Coat n'élevaient pas d'animaux de ferme, mais des animaux de pacage et de landes. C'étaient des moutons, des chevaux, des bœufs et des vaches de petite race. Ces animaux étaient presque toujours hors de l'écurie et de l'étable, hors de la prairie : l'étable était, comme elle l'est encore, trop exiguë, trop malsaine, trop peu aérée ; les récoltes étaient trop maigres pour qu'on eût la paille nécessaire, et la litière était composée partout de couches superposées de fougère, de lande et de feuilles mortes ; quant à la prairie, elle existait à peine. Le grand nombre des landes, l'extension des propriétés collectives de village, l'usage et l'abus de la pâture sur les chemins, tout donnait à l'élevage un caractère divagant et irrégulier, ce qui empêchait les cultivateurs de profiter d'une fumure qui aurait été fort maigre même si on l'avait recueillie tout entière. De nos jours on saisit encore sur le vif l'ignorance du cultivateur d'Armorique dans l'emploi du fumier de ferme qu'il laissait autrefois perdre à peu près en entier. Aujourd'hui, le paysan sait tirer parti du fumier : mais il ne sait ni canaliser, ni réunir les eaux de purin qui lui seraient si utiles et qu'il laisse croupir autour des fermes en flaques immondes. Ainsi, la fumure de ferme ne pouvait compenser, dans l'Ar-Coat, le manque d'engrais marins. Il en résulta que le froment ne s'y acclimata pas, et que le fond de la culture fut composé des robustes céréales qui pouvaient croître partout, même sans grands soins : le seigle et le

sarrasin. Le seigle était la céréale des terres d'écobue de la Montagne et des tables granitiques ; le sarrasin prospérait à côté du seigle et sur les schistes du bassin intérieur.

Maintenant, les cultivateurs de l'Ar-Coat et de la Montagne ont à leur disposition les engrais chimiques, qui affluent en quantités de plus en plus grandes dans les districts que de mauvais chemins de fondrières séparaient autrefois du reste du monde. Les voies d'eau — le canal de Nantes à Brest et son complément, le canal du Blavet — ont, les premières, apporté à l'Ar-Coat les engrais phosphatés et tous les amendements transportables : dès 1828, l'ouverture prochaine du canal intérieur doublait le prix des terres dans le sillon de l'Aulne, de l'Aven et du Blavet qu'il parcourt [1]. Les routes mieux entretenues, et en dernier lieu les chemins de fer à voie de un mètre ont donné une grande extension à ce mouvement agricole. Les syndicats cantonaux qui existent aujourd'hui partout ont pour principal, même pour unique but, l'achat des engrais : à peine y joignent-ils de temps en temps l'achat des machines.

Cet afflux d'amendements aurait dû, semble-t-il, niveler à peu près dans l'Armorique entière les conditions de la production agricole, en étendant la culture du froment de l'Ar-Mor vers l'Ar-Coat et vers la Montagne. Il n'en fut rien pourtant. Des trois céréales d'alimentation, blé, sarrasin et seigle, qui, en dehors de l'avoine, se partagent la plus grande partie du sol de l'Armorique, une seule, aujourd'hui, tend à disparaître, écrasée entre les deux autres : c'est le seigle ; le sarrasin, lui, maintient sa position en face du froment.

Ce sont les engrais phosphatés et les guanos qui assurent la survivance du sarrasin. Cette céréale réussit avec eux d'une manière toute particulière, au lieu que le blé vient mieux avec la fumure de ferme et avec les engrais de mer ; ces derniers, on le sait, l'Ar-Coat et la Montagne ne les possèdent pas, et une bonne partie des pénéplaines ne les connaît que très peu. Aussi n'est-il pas étonnant que le sarrasin entre toujours dans l'assolement triennal, — seigle ou froment, sarrasin, avoine, — tel qu'il se pratique dans le bassin intérieur ; au contraire, le seigle est éliminé de plus en plus au profit du froment, dans un grand nombre des régions où il dominait autrefois. De 1892 à 1903, dans le seul Finistère, la surface ensemencée en seigle a passé de 30.871 hec-

1 *Mémoire présenté à la Société d'agriculture de Saint-Brieuc*, p. 11.

tares à 25.300 [1], tandis que le sarrasin conservait sa place à peu près intacte : 37.388 hectares en 1903, contre 38.876 en 1892 [2].

On peut établir de la manière suivante, à l'heure actuelle, la répartition des zones où dominent les trois céréales.

Le froment est la céréale de toute la pénéplaine du Nord, non seulement sur la lisière de l'Ar-Mor, mais jusqu'aux lignes de bois et de landes de Coat-an-Noz, de Beffou et de l'Arrée, en y comprenant l'hémicycle de Sizun, sauf la région côtière de Daoulas. La proportion des terres ensemencées en blé, considérable sur la côte par rapport à la superficie des terres labourables, diminue à mesure qu'on avance vers l'intérieur ; mais jusqu'à la Montagne le blé domine ou suit de très près la culture dominante. La proportion atteint 1/4 dans le canton de Tréguier, qui avait, en 1903, 2.228 hectares de blé sur 8.868 de cultures ; elle dépasse le quart dans le canton de Lanmeur (2.290 sur 7.377) ; elle arrive à la moitié dans celui de Plouescat (1.716 sur 3.313), et retombe au tiers dans le canton de St-Renan (3.155 sur 9.521). Tous ces cantons sont côtiers. A l'intérieur la proportion est plus faible. Ainsi, elle oscille entre 1/4 et 1/5 à Belle-Isle-en-Terre (1.539 sur 6.922) et à Plouigneau (1.969 sur 8.282) ; elle se relève jusqu'à approcher du tiers à Plouzévédé (1.632 sur 5.409), dans les riches terres du Haut-Léon, et atteint à peu près le quart dans le canton de Sizun (1.411 sur 5.492). Mais partout, jusqu'aux lignes de grès et de schistes de la Montagne, le froment l'emporte, en étendue absolue, sur chacune des autres cultures, à l'exception de l'avoine qui l'atteint et le dépasse d'assez peu à mesure qu'on approche de la Montagne. La pénéplaine du Nord est donc un pays de blé.

On n'en peut dire autant ni de l'Ar-Coat, ni même de la pénéplaine du Sud. Celle-ci a pourtant, sur l'Ar-Mor, une lisière de belles cultures de froment qui n'a guère de solution de continuité que dans le canton maraîcher de Pont-l'Abbé, où les pommes de terre l'emportent sur le blé tout en lui laissant une place fort belle. Mais la lisière de froment est étroite. Elle est à peu près limitée à l'Ar-Mor, du Cap-Sizun à Auray ; elle ne comprend même pas l'hémicycle de Cast. Le froment n'est en tête des cultures que dans les cantons maritimes, et souvent même uniquement dans les communes maritimes. Sa part est plus faible, même sur ces horizons, que dans la pénéplaine du Nord, lorsqu'on prend comme

1. Tous les chiffres cités pour l'année 1903 ou sans indication de date sont empruntés aux statist. départ. et canton. pour 1903.

2. *Statist. agric.* 1892, p. 106-107.

base une unité administrative s'étendant assez loin dans l'intérieur, comme le canton. Ainsi la proportion des terres sous blé n'est que de 1/6 dans le canton de Pont Croix (1.407 hectares sur 8.318), de 1/5 dans celui de Pont l'Abbé (1.876 hectares sur 9.037). Au contraire, la proportion se relève au tiers dans les communes maritimes telles que Névez (450 sur 1.160), Trégunc (565 sur 1.892), ou très proches de la mer comme Nizon (315 sur 923). Cette différence de rapports montre bien que la culture du froment ne domine que sur la lisière de l'Ar-Mor cornouaillais. Il en est de même sur l'Ar-Mor vannetais jusqu'à Auray. Aux environs d'Auray le blé est encore la culture dominante de Carnac, de Crach, de Locmariaker, de Saint-Philibert, sur la côte ; il n'est plus celle de Plougoumelen et de Plumergat, à quelques kilomètres dans l'intérieur.

Ni l'intérieur de la Cornouaille, ni l'intérieur du Vannetais, ni l'Ar-Coat n'ont d'horizon agricole semblable, au point de vue de la culture du froment, à la pénéplaine du Nord et à l'Ar-Mor du Sud. Ce n'est que dans quelques régions très éparses qu'un terroir plus favorable permet au froment de l'emporter ; encore son extension est-elle assez limitée ; elle ne se généralise pas. Ainsi, sur les schistes du bassin de Châteaulin, la commune de Pleyben, où les engrais de mer arrivent aisément, a presque autant de terre sous blé que sous avoine (1.050 hectares contre 1.170), et le cas est le même pour la commune voisine de Saint-Ségal (230 hectares contre 300). A l'intérieur de l'Ar-Coat, le petit bassin de Corlay possède aussi, entre la Harmoye et Sainte-Tréphine, des cultures de blé riches et étendues sur ses roches décomposées et fertiles, que limitent nettement, au N. le massif granitique de Quintin-Duault, au S. les grès de Quénécan. Mais ce sont de petits cantons isolés que l'on ne peut comparer aux horizons continus des champs de blé de l'Ar-Mor.

La différence de l'étendue des zones de froment dans les deux pénéplaines du Nord et du Sud est assez bien exprimée, pour le Finistère, par les chiffres suivants : les deux arrondissements du nord, Brest et Morlaix, avaient en 1903 36.087 hectares sous blé ; les deux arrondissements du sud, Quimper et Quimperlé, n'en avaient que 11.811, c'est-à-dire trois fois moins ; or la superficie totale des terres cultivées atteint, dans la deuxième région, les quatre cinquièmes de la superficie des terres cultivées dans la première.

A la culture dominante du froment s'opposent celles du seigle et du sarrasin, dont les domaines se pénètrent et se confondent

souvent, car les conditions d'existence des deux céréales sont à peu près les mêmes. Toutes deux occupent une place fort médiocre au nord de la ligne de l'Arrée ; elles disparaissent même à peu près totalement dans certaines régions côtières du Haut-Léon et du bassin de Morlaix. Un canton de belles cultures comme celui de Lanmeur n'a pas quarante hectares ensemencés en seigle et en sarrasin. Il en est de même du Trégorrois et du Lannionais. A l'extrême E. et à l'extrême W. seulement, le sarrasin occupe encore un rang assez honorable dans la série des cultures (canton de Belle-Isle-en-Terre, 751 hectares sur 6.922, canton de Saint-Renan, 1.081 hectares sur 9.521) ; mais le seigle est partout fort mal représenté, même dans la partie orientale de la pénéplaine du nord, à l'intérieur, sur les rampes de Coat-an-Dé, de Coat-an-Noz et du Menez Bré, où le canton de Belle-Isle-en-Terre n'a que 175 hectares en seigle sur 6.922 cultivés.

La ligne d'Arrée, dans sa plus grande extension, de Quimerch à Guingamp, trace donc une séparation nette. Au S. de cette ligne se déroulent à l'infini, à travers l'Ar-Coat, la Montagne-Noire et la pénéplaine du sud, pour ne s'arrêter qu'au ruban littoral de l'Ar-Mor, les champs de seigle et de sarrasin. Quoique les deux cultures soient le plus souvent associées sur les mêmes horizons, il est aisé de discerner pour l'une ou pour l'autre, suivant les régions, une prédominance légère. Le bassin central de l'Ar-Coat, de Carhaix à Châteaulin, avec ses schistes décomposés, est une terre où le sarrasin l'emporte. Ainsi il figure en première ligne dans le canton de Carhaix, où il occupe le 1/4 des cultures (3.318 hectares sur 13.544), et dans celui de Châteauneuf-du-Faou, où la proportion est à peu près la même (2.970 hectares sur 12.870). Mais le sarrasin ne se limite pas, comme céréale dominante, aux schistes de Châteaulin. Il franchit la Montagne-Noire et figure en tête des cultures dans la partie occidentale de la Cornouaille, de Douarnenez à Rosporden et à Gourin. L'hémicycle de Cast est une terre à sarrasin ; il en est de même du canton de Briec et des environs de Quimper. Une grande commune comme Elliant a 700 hectares sous sarrasin contre 680 sous seigle et 95 seulement sous froment. Dans la commune voisine de Coray, les chiffres respectifs sont de 400, 350, et 70. A Trégourez, sur les premières pentes de la Montagne-Noire, ils sont de 135, 129 et 8. On voit que, si le sarrasin est suivi de près par le seigle à l'W. de la Cornouaille, le froment n'y occupe qu'une place extrêmement restreinte.

L'équilibre entre le sarrasin et le seigle est partout rompu au

profit de ce dernier, sauf dans quelques communes éparses, dès que l'on dépasse vers l'E. le méridien de Carhaix dans l'Ar-Coat, celui de Rosporden dans la pénéplaine du Sud. Déjà le canton du Huelgoat est une terre de seigle ; les champs de seigle continuent à l'emporter vers l'E. à Callac, Saint-Nicolas du Pélem, Bourbriac et Rostrenen ; mais c'est surtout au Sud, dans la partie orientale de la Cornouaille et dans le Vannetais, que le seigle occupe en première ligne d'immenses horizons, de Gourin à Locminé, de Pontivy à Hennebont et à Auray. Le seigle est la céréale morbihannaise. En 1892, cette culture venait en première ligne dans le Morbihan, où elle couvrait une surface très supérieure à celle qu'elle occupait dans les deux autres départements bas bretons réunis : 77.828 hectares, le quart de la superficie cultivée, contre 56.328 pour le Finistère et les Côtes-du-Nord [1].

Mais le seigle ne garde pas sa place, tandis que le sarrasin se maintient en face du blé. Nous avons vu pour le Finistère la diminution assez rapide des seigles de 1892 à 1903 ; le fait est général sur les limites des horizons où le seigle dominait hier encore, et c'est le blé qui le supplante. On signale une augmentation annuelle rapide du froment à Rostrenen, Gouarec et Saint-Nicolas du Pélem, où les cultures riches du bassin de Corlay font tache d'huile autour d'elles ; le même fait se remarque sur le plateau granitique du Huelgoat, vers lequel remontent, par Collorec, Plouyé et Poullaouen, les bonnes cultures de la région de Carhaix. Au contraire, au cœur des landes et des domaines congéables du Vannetais, la culture du seigle ne cède guère encore : elle se maintient telle quelle à Locminé, Pluvigner et Grand-Champ.

La comparaison des cultures de blé, de seigle et de sarrasin donne une idée assez exacte des degrés relatifs de progrès agricole où sont parvenues les régions de Basse-Bretagne. D'autres cultures, plus localisées, dépendent plus étroitement encore du sol et du climat, à moins que leur maintien et leur extension ne soient tout à fait artificiels. Ainsi les champs d'orge sont bornés aux horizons côtiers, balayés par les vents de mer, où les autres céréales réussissent moins bien : cela explique l'importance de la culture de l'orge dans les cantons de Crozon et de Daoulas. D'un autre côté, comme exemple de maintien artificiel d'une culture, rien n'est plus remarquable que les textiles, le chanvre et le lin, qui sans les primes de protection auraient depuis longtemps dis-

1. *Statist. agric.* 1892, p. 106-107.

paru, comme ont disparu les filatures locales [1] devant l'invasion des produits des grands centres industriels, et comme disparaît l'antique rouet à filer.

Les horizons naturels de culture du chanvre et surtout du lin sont les terres grasses du Lannionais, du Trégorrois et la partie du Haut-Léon qui confine à la côte. En 1836, l'arrondissement de Lannion était un des grands producteurs de lin de France [2]. Longtemps après que les textiles nationaux eurent commencé à déchoir, l'Armorique continua à travailler son chanvre et son lin. En 1892, le département des Côtes-du-Nord avait encore 3 186 hectares sous lin, ce qui le plaçait en tête des départements français ; le Finistère en avait 1.201 [3]. Mais à cette époque et depuis assez longtemps déjà, l'invasion des textiles étrangers atteignait, quoique plus tardivement, la Basse-Bretagne, comme elle avait atteint la France entière. Les textiles déclinaient ; ils auraient totalement disparu si les primes n'étaient venues les soutenir. Malgré les primes elles-mêmes, ils ont été évincés de Saint-Pol-de-Léon par la culture maraîchère ; ils ne se sont maintenus que sur les terres à blé de l'Ar-Mor septentrional, en particulier aux environs de la Roche-Derrien, de Tréguier et de Lannion. Le nombre des teillages de lin sur les rivières du pays donne une idée de l'importance relative conservée par la culture. Il y a trois teillages sur le Trieux, 1 sur le Leff, 3 sur le Jaudy, 6 sur le Guindy, 3 sur le Léguer, 1 sur le Douron, 1 sur le Queffleut. La culture et l'industrie linières ont donc leurs centres dans le bassin du Jaudy et du Guindy qui se joignent à Tréguier. Elles sont en décroissance rapide dans la région de Morlaix et dans le Léon, où le régime des primes trouve dans les fraudes sa conséquence naturelle : car, pour toucher la prime, les cultivateurs disposent autour de leur champ une bordure de lin, qui masque l'intérieur ensemencé en trèfle ou en plantes fourragères [4]. Cela montre bien que la survivance du lin, sur la zone du nord, n'est qu'un phénomène isolé, artificiel, en dehors du développement normal du pays.

1. La plus importante était celle de Landerneau, fermée en 1895. Elle occupait encore 400 ouvriers en 1891.

2. Habasque, *Coup d'œil sur les Côtes-du-Nord*, 1836, p. 74-78.

3. 511 seulement en 1903. Il en avait, selon Limon, 4.000 vers 1830. (*Usages du Finistère*, p. 79).

4. Une circulaire du préfet du Finistère, du 16 mai 1904, par les objurgations aux maires et aux cultivateurs qu'elle contient, constate presque officiellement l'existence de la fraude.

Toutes les cultures que nous venons d'analyser sont plus ou moins localisées. Elles dépendent d'horizons agricoles dont la détermination sur la carte est assez facile. Il n'en est pas de même de la pomme de terre [1] et de l'avoine qui s'étendent d'une manière à peu près uniforme sur toute l'Armorique, où la pomme de terre occupe le quatorzième, et l'avoine le sixième des terres cultivées, d'après la statistique de 1892 [2]. Car la pomme de terre forme avec la bouillie de sarrasin la base de l'alimentation humaine, et la culture de l'avoine, qui est praticable à peu près partout, se développe avec l'élevage du cheval, surtout depuis que les races chevalines bretonnes se transforment et s'améliorent.

L'élevage l'a emporté de nos jours et l'emportera de plus en plus en Basse-Bretagne sur la culture, à l'exception des cantons maraîchers et de quelques horizons à céréales spécialement favorisés. Sous ce rapport, la Basse-Bretagne n'a rien de particulier que le retard qu'elle a mis, faute d'irriguer ses prairies et de communiquer avec l'extérieur, à développer et à utiliser en grand ses chevaux, ses bœufs et ses vaches, tandis que les pays de climat humide et égal comme elle, la Normandie et l'Angleterre, exploitent depuis longtemps en prairie plutôt qu'en terre de labour.

Isolée et condamnée en toutes choses à un développement particulier et restreint, l'Armorique avait ses races domestiques à elle qu'elle utilisait pour elle seule. Aujourd'hui, ces races évoluent, disparaissent ou ont disparu.

L'ancien élevage, tel qu'il existait en entier il y a un demi-siècle encore, comprenait des moutons, des chevaux, des animaux de race bovine et des porcs; tous ces animaux, à l'exception des derniers, portaient la marque spéciale du climat et de la région où ils vivaient. C'étaient des races à part.

Une petite race de moutons noirs, de plus en plus petite à mesure qu'on approchait de la côte, prospérait dans les pacages et dans les landes de l'Ar-Coat, de la Montagne, de l'Ar-Mor et des îles de Batz et d'Ouessant. Ces moutons n'étaient jamais parqués; les terrains déclos sous landes leur étaient livrés sans réserve du 15 mars à la Saint-Michel (29 septembre); à Ouessant, leur pâture durait neuf mois sur douze. C'est peut-être à leurs ravages autant qu'au déboisement lui-même qu'il convient d'attribuer la dénudation absolue des pentes de l'Arrée et de la Montagne-Noire. Ils étaient fort peu gardés, et par conséquent fort peu soignés. L'Armorique

1. Nous ne parlons pas ici des pommes de terre *prime*.
2. *Statist. agr.* 1892, p. 10-12, 22-24.

n'avait point de bergers, sauf sur quelques parties de l'Ar-Mor, comme la presqu'île de Crozon, où existaient quelques gardeurs de troupeaux que leurs maîtres ne nourrissaient pas, n'habillaient pas, ne logeaient pas, et payaient à peine. Partout ailleurs, les moutons n'étaient gardés que par des vieillards de la ferme, des enfants ou des mendiants : ils étaient donc abandonnés à eux-mêmes, et rien ne limitait la dépaissance [1].

Au rebours des moutons, la race chevaline de la Basse-Bretagne était confinée à l'intérieur des pénéplaines, dans la Montagne et dans l'Ar-Coat : elle n'arrivait pas jusqu'à l'Ar-Mor ; mais elle avait dans l'île d'Ouessant des représentants d'un type spécial [2]. L'Ar-Mor n'avait que des chevaux communs, chétifs et de peu de valeur : en revanche, le « double bidet breton », de l'Ar-Coat et de Cornouaille, qui avait dès cette époque son pays d'origine aux environs de Carhaix, de Scaër, de Quimper, de Quimperlé, et ses centres d'élevage de même que ses principaux marchés dans le Haut-Léon, était fort estimé pour ses qualités natives. Le « double bidet » de Bretagne est un animal d'assez petite taille : Eléouët lui donne une moyenne de 4 pieds 7 pouces [3] ; sa petitesse s'exagérait à Ouessant où la race était naine, comme celle des moutons. Mais ces chevaux étaient robustes, résistants et nerveux ; leurs jambes « sèches et nettes » leur donnaient la vitesse et l'endurance ; la retraite de Russie avait révélé chez eux autant de qualités que chez les chevaux des Ardennes. On les attelait peu, car l'Armorique sans chemins n'avait guère d'autres voitures que des chariots à bœufs ; on ne les employait pas davantage à la charrue, car le labour se faisait à attelage de bœufs à l'intérieur, et on ne travaillait qu'à la main dans les petits carrés de l'Ar-Mor. Ces chevaux étaient montés et portaient des fardeaux. Le transport des poulains des lieux d'origine, en Cornouaille, aux lieux d'élevage, en Léon, se traduisait par un va et vient continuel à travers la Montagne-Noire et la montagne d'Arrée : c'est à ce va et vient séculaire que le paysan de la Montagne, qui se chargeait de maquignonner les chevaux, doit son humeur voyageuse et communicative, qui tranche si fort avec le « quant à soi » et l'isolement de l'homme de la plaine.

1. Limon, p. 204.

2. Les *races naines* de chevaux et de moutons d'Ouessant étaient encore fort estimées il y a un demi-siècle (Limon, p. 84-93).

3. Eléouët, *Considér. génér. sur la race équestre et la race bovine dans le Finistère*, p. 11.

Comme les chevaux et les moutons, la race originelle des animaux de race bovine était de petite taille; mais elle ne s'exportait guère et ne circulait pas. Car avec leurs dimensions médiocres et leurs membres robustes, mais petits, avec leur existence passée tout entière dans les pacages et dans de malsaines étables sans air, les bœufs et les vaches n'étaient pas des animaux de boucherie. Le paysan ne demandait aux bœufs que leurs muscles pour tirer la charrue et les chariots, et aux vaches que leur lait. Les bêtes ne sortaient donc guère des fermes; les marchés de bœufs et de vaches étaient loin d'avoir l'extension des marchés de chevaux. Les plus beaux bœufs servaient à la charrue : ils n'étaient donc point sur l'Ar-Mor où les charrues étaient rares; ils se trouvaient à l'intérieur. En revanche, la lisière plus peuplée de l'Ar Mor et le grand nombre des villes multipliaient sur la côte les vaches laitières. Bœufs et vaches étaient des animaux de pacage comme les chevaux et les moutons : ils étaient livrés à eux-mêmes; ils n'étaient ni élevés, ni engraissés méthodiquement.

Ces races primitives n'auraient pu s'améliorer si la nourriture, le logement et l'existence des animaux étaient demeurés absolument les mêmes. Le logement s'est assez peu transformé, car les écuries et les étables de Basse-Bretagne sont toujours, dans la plus grande partie du pays, des tanières basses, malsaines, obscures, sans air; mais l'extension des avoines, des prairies, et surtout des plantes et des racines fourragères permet aujourd'hui de nourrir les nombreuses bêtes de forte race qui tendent à supplanter les petites races d'autrefois.

Ce n'est pas à la prairie qu'est due la part principale dans l'éclosion de l'élevage nouveau. Malgré les progrès réalisés, la prairie d'Armorique se rapproche trop souvent du simple pacage à peu près inculte. Nulle part, sauf dans quelques grandes propriétés, on n'y peut rien rencontrer de comparable à ces vertes prairies du Devonshire, drainées et irriguées avec un soin minutieux, où le ray-grass déroule son tapis uniforme et éclatant. Trop souvent le mauvais aménagement des eaux nuit à la prairie de Basse-Bretagne. Elle est trop spongieuse, trop chargée d'eau, et les joncs y poussent; ou bien les eaux courent trop vite sur une pente rapide et sur un sol imperméable, et dans ce cas l'herbe est rare et courte. Cependant les irrigations ont fait de notables progrès. Ignorées il y a un demi-siècle, elles ont été introduites par quelques grands propriétaires, qui ont emprunté à l'extérieur des méthodes nouvelles et des hommes capables de les appliquer. Ainsi, au domaine

de Trévarez, près de Châteauneuf du Faou, des agriculteurs vosgiens appliquèrent, en 1850, les méthodes d'irrigation de leur pays, et leur exemple s'étendit de Trévarez à tout le bassin de Châteaulin [1]. En 1892, les travaux d'irrigation ne couvraient pas moins de 23.137 hectares dans le Finistère, et seulement 13.664 dans les Côtes-du-Nord, où l'irrigation naturelle est en général plus facile ; ils couvraient 14.193 hectares dans le Morbihan [2]. De 1882 à 1892, les Côtes-du-Nord avaient irrigué 2.075 hectares de prairies, le Finistère 1.509, le Morbihan 1.299. Le mouvement était donc actif partout, avec un peu plus de lenteur dans la région morbihannaise, où le rendement des prairies irriguées est au reste assez médiocre [3]. Mais il s'en faut encore que la prairie soit capable de suffire aux besoins de l'élevage.

Cette lacune que laisse la prairie, les plantes et les racines fourragères la remplissent, au moins dans le Trégorrois, le Léon, l'Ar-Coat et la Cornouaille ; elles ont moins d'importance dans la Montagne et dans le Vannetais, où le pacage et l'ajonc pilé sont encore la base essentielle de la nourriture animale, au lieu de n'être, comme dans les régions plus avancées, que des compléments. Les plantes fourragères n'ont donc de l'extension que dans les pays de bonne culture. La betterave, qui couvrait en 1892 15.000 hectares dans le Finistère et dans les Côtes-du-Nord, n'en couvrait que 1.400 dans le Morbihan. Les différences sont encore bien plus accusées pour les plantes-racines, les rutabagas et les panais, dont la culture intensive est presque particulière à l'Armorique, qui employait autrefois le panais même pour la nourriture des hommes. Le rutabaga, qui est d'introduction assez récente, s'étendait en 1892 sur 8.943 hectares dans les trois départements bas-bretons, dont 1.348 seulement pour le Morbihan ; tout le reste de la France n'en avait pas 3.000 hectares. Le panais, plus ancien, est aussi plus localisé : c'est une plante presque exclusivement finistérienne ; il remplace très souvent la betterave en Léon et en Cornouaille ; le département contenait lors de la statistique 10.300 hectares de panais sur 12.600 que comptait la France entière [4]. Enfin d'énormes choux fourragers remplacent les plantes-racines elles-mêmes lorsque le sol devient trop ingrat et le climat trop peu favo-

1. Limon, p. 63.
2. *Statist. agricole*, 1892, p. 42-45.
3. Côtes-du-Nord, 36 quintaux par ha., Finistère 40, Morbihan 27, France 35 (*Statist. agricole* 1892).
4. *Statist. agric.*, 1892, p. 26-29.

rable, c'est-à-dire le long des crêtes de la Montagne et sur l'extrême lisière cultivable de l'Ar-Mor : mais le chou fourrager, comme le panais, tenait autant et plus de place autrefois que de nos jours dans l'économie rurale de l'Armorique.

En même temps que la Basse-Bretagne accroissait ainsi son stock d'alimentation animale, elle transformait ses races domestiques, dont le développement coïncidait avec une propriété mieux divisée et avec une culture mieux entendue.

Par le fait de la diminution des landes, de l'extinction des propriétés collectives de village et des progrès des clôtures, l'élevage du mouton indigène a reçu un coup mortel. Partout les troupeaux, autrefois si nombreux, se réduisent maintenant à quelques têtes. Sur les deux crêtes de la Montagne, qui étaient peuplées de moutons, à peine rencontrerait-on aujourd'hui quelques animaux isolés où la petite race noire figure encore, tout en ne cessant de diminuer. Les arides promontoires de l'Ar-Mor, avec leurs pacages incultes, protègent mieux le mouton que l'on trouve encore en troupeaux au Cap-Sizun, à la pointe de la Chèvre et surtout à l'île d'Ouessant. Mais cet élevage n'est plus guère qu'une curiosité et une survivance. Il y a même de nos jours un assez grand nombre de moutons disséminés en Basse-Bretagne ; mais nulle part, sauf dans le canton de Carhaix, ils ne concourent d'une manière notable à la richesse du pays ; ils ne peuvent non plus le dévaster, car leur dépaissance est devenue insignifiante.

En revanche, les chevaux et les animaux de race bovine ont pris une extension telle, que leur élevage a donné la plus vive impulsion à la circulation des hommes, des marchandises et de l'argent. L'afflux de capitaux qui transforme sous nos yeux, avec une rapidité très grande, un pays où le capital faisait totalement défaut, est dû avant tout au développement de ces races animales améliorées.

On ne saurait dire, pourtant, que le cadre général de l'élevage de la race chevaline ait beaucoup changé. Comme autrefois, le bidet breton fait souche dans la zone méridionale, du Cap-Sizun à Baud, de l'Ar-Mor à l'Ar-Coat par la Montagne-Noire, et la ligne septentrionale de cette zone d'origine, qui touche vers l'W. à la montagne d'Arrée, redescend à l'E. et au S. par Carhaix, Rostrenen et Baud ; comme autrefois, le Haut-Léon, entre Landerneau, Lesneven, Saint-Pol-de-Léon et Morlaix, est l'actif centre d'élevage et de vente qui draine vers lui les animaux de choix d'une grande partie de l'Armorique. Mais l'ancienne race s'est modifiée dans les

zones d'origine, et une nouvelle race a fait son apparition dans la zone d'élevage.

La transformation par croisements de l'ancien bidet breton a été décidée et hâtée par la construction des routes. Nous avons vu que cette race était bien celle d'un pays sans routes, car on ne l'attelait guère. Mais lorsque les chemins praticables commencèrent à se généraliser, on voulut l'atteler. Elle n'était pas préparée à ce service, extrêmement pénible avec des voitures sans frein et sur des routes aux pentes effrayantes. Aussi déclina-t-elle rapidement. Elle n'aurait pu se maintenir sans les croisements avec les pur-sang anglais, les norfolk, et d'autres races encore qui effacèrent peu à peu quelques-uns des traits originaux du cheval breton en lui laissant ses qualités de vitesse et de force [1]. Le double bidet breton est devenu bon cheval de trait ; et l'amélioration continue de la race en fait aussi, maintenant, un bon cheval de service, notamment dans les cantons de Bannalec et de Scaër, grâce au haras renommé de Scaër. Au contraire, la race naine d'Ouessant, dont l'amélioration était impossible sur les pacages de cette île misérable, a dépéri et disparu.

Les centres d'élevage du Haut-Léon, qui sont les cantons de Plouzévédé, Plouescat, Landivisiau, Taulé et Saint-Thégonnec, ont continué à acheter les poulinières, les poulains de race bretonne et les poulains croisés dans toute l'Armorique, et notamment entre le Léon et une ligne passant par Lannion, Carhaix, Châteauneuf-du-Faou et Pleyben. Mais à côté du bidet breton s'est développée une race de chevaux de grande taille, au corps massif et lourd, aux jambes parfois un peu grêles. Cette race nouvelle provient de croisements multiples et d'une nourriture plus abondante et plus drue. Elle figure de nos jours dans l'élève chevaline en Basse-Bretagne à un rang égal à celui de la race originelle ; elle est l'objet d'un mouvement d'affaires aussi étendu et plus lucratif pour les éleveurs. Le succès obtenu par les gens du Léon a tenté leurs voisins, et l'élevage fait maintenant tache d'huile autour du centre primitif, dans les régions de Plabennec, Daoulas, Sizun, Morlaix, Plouigneau et Lanmeur, où il apporte avec lui le maquignonnage et un afflux d'argent jusqu'ici inconnu. Des centres moins importants d'élevage se sont formés à Rostrenen, à

1. Cette transformation a été aidée par l'infériorité des étalons bretons, due au mode d'élevage et à la rareté des haras. « Les étalons bretons, dit Eléouët en 1837, sont chétifs et vicieux ». (*Considér. générales sur la race équestre et la race bovine dans le Finistere*, p. 11-12).

Callac et surtout à Corlay, où les terres fertiles du petit bassin qui va de Gouarec à la Harmoye donnent autant de nourriture que celles du Léon.

Il n'est pas étonnant que l'effectif de l'espèce chevaline croisse avec rapidité. Pour le seul Finistère l'augmentation a été de près de 1.000 par an dans la dernière période décennale. On comptait 106.257 existences en 1892 [1] et 114.648 en 1903, dont 69.405 pour le seul pays de Léon augmenté des cantons de Plouigneau et de Lanmeur.

Et cependant l'exportation devient plus active à mesure que l'élevage se perfectionne. Aux deux centres de production, aux deux races chevalines qui se partagent la Basse-Bretagne répondent deux zones d'exportation. L'étendue de la première, où sont achetés les chevaux du Léon, est assez réduite : elle est comprise entre Plabennec, Landerneau, Landivisiau, Saint-Thégonnec et Plouvorn, et son principal débouché est la gare de Landivisiau, d'où partent des trains entiers de chevaux à destination de l'Allemagne et de l'Angleterre, qui apprécient de plus en plus la grande race du Léon. La seconde zone s'étend en ruban sur toute la pénéplaine du Sud, depuis les foires de Confort en Meillars [2] et celles de Pleyben, jusqu'à celles de Baud et de Pluneret [3], en passant par les lieux d'élève comme Rosporden, Scaer, Bannalec, Guilligomarch [4], Arzano ; les transactions sont donc plus dispersées que dans la zone du Nord. On vient chercher dans cette zone du sud le double bidet breton, particulièrement apprécié par les acheteurs pyrénéens et par les Espagnols, qui en font un cheval de montagne. Il y a donc en Basse-Bretagne un double courant d'exportation des chevaux, et les voies ferrées par lesquelles il se fait — ligne de Paris à Brest et ligne de Nantes à Quimper — sont les deux grandes artères de circulation intérieure et extérieure.

L'élevage de la race bovine, malgré le développement qu'il a pris, ne peut avoir les conséquences économiques et sociales de l'élève chevaline, si active aujourd'hui. Les éleveurs de bœufs et de vaches remuent moins d'argent ; ils exportent moins ; les centres d'exportation sont plus fractionnés et plus dispersés ; on a moins affaire aux acheteurs étrangers.

1. *Statist. agric.*, 1892, p. 118-125.
2. Canton de Pont Croix.
3. Canton d'Auray.
4. Canton d'Arzano.

Cependant, la marche de cet élevage reproduit dans ses traits généraux celle de l'élève chevaline. Comme pour le cheval, l'ancienne race de bœufs et surtout de vaches se maintient encore ; comme pour le cheval, des croisements coïncidant avec la diminution du simple pacage et l'extension de l'élevage rationnel ont introduit dans la race indigène des éléments nouveaux.

La petite vache laitière d'Armorique et le bœuf de travail, également de petite taille, qui formaient la race originelle, se sont maintenus comme race dominante dans les mêmes régions que le double bidet breton, c'est-à-dire dans la pénéplaine du sud, notamment aux environs de Quimper, au Faouët, à Gourin, à Arzano, à Scaër, à Quimperlé, à Guéméné, à Locminé ; les vaches de race indigène sont aussi très nombreuses dans les landes des deux Montagnes et sur l'Ar-Mor. Toutefois, si la vache laitière existe partout, le bœuf de travail de race indigène a fortement diminué sur la lisière de l'Ar-Mor où il abondait autrefois, et où le cheval l'a remplacé en nombre d'endroits. Ainsi Carnac voit décliner l'élevage des bœufs, qui était très actif, à une époque antérieure, dans cette partie du Morbihan. Le bœuf de race bretonne est peu recherché par les acheteurs étrangers ; de là vient sa décadence, ainsi que du changement de l'outillage agricole et de la disparition de l'antique chariot qui s'embourbait dans les fondrières d'Armorique. En revanche, la vache est toujours très demandée ; on l'exporte notamment de Locminé et du Faouët sur l'Allemagne. Ce qui tente les acheteurs, ce n'est point tant sa qualité de vache laitière, fort exagérée par l'opinion commune [1], que son extrême bon marché [2].

A côté de la petite vache laitière, que soutient son bon marché, et du bœuf de travail de race indigène, dont le rôle diminue de jour en jour puisqu'on le remplace par le cheval, se sont développées, par les croisements avec les produits anglais, et surtout par les croisements Durham, des races nouvelles où le bœuf de boucherie a pris la première place. Dans l'élevage moderne, le Durham breton est pour la race bovine ce qu'est pour la race chevaline le cheval de grande taille du Léon ; mais il ne se développe pas sur les mêmes horizons. Car si les anciennes petites races de pacage et de lande peuvent toutes se développer côte à côte, comme elles le font maintenant encore en Vannetais et en Cornouaille, les

1. Production moyenne : Côtes-du-Nord et Finistère 12 litres, Morbihan 10 litres, France 16 litres (*Statist. agric.* 1892).

2. 150 à 200 francs de 1902 à 1905.

ressources agricoles de l'Armorique ne sont pas assez abondantes pour permettre aux grandes races de croître en grand nombre sur le même sol. Ce n'est donc point dans le Léon que se trouve le centre de l'élevage du Durham breton. Il est dans l'Ar-Coat, où il forme un triangle allongé dont les trois pointes sont Châteauneuf du Faou, Callac et Corlay. La ville de Carhaix, qui se trouve au centre du triangle, est en quelque sorte la capitale de cet élevage. Le canton de Carhaix, à lui seul, a plus de 20.000 animaux de race bovine [1]. Les procédés d'élevage et l'activité des transactions y rappellent ce qui se passe en Léon pour le cheval. De l'extérieur, et notamment de la Mayenne, les éleveurs de Carhaix font venir des élèves pour l'engraissement. L'exportation a été stimulée par l'ouverture du réseau de voies ferrées de 1 mètre dont le centre est à Carhaix ; on évalue aujourd'hui à 7.000 le nombre des animaux de race bovine expédiés annuellement de Carhaix et des gares voisines, à 8 kilomètres à la ronde. De Carhaix et de Callac l'expédition se fait sur Paris et sur le Midi.

A côté de ce centre dont l'importance grandit de jour en jour, l'élevage des bœufs et des vaches Durham s'est étendu, au N.E., dans les riches régions du Trégorrois, où il prospère notamment aux environs de Tréguier et de Lézardrieux ; au S., un autre centre s'est formé, en Cornouaille, autour de Bannalec et de Pont Aven. Peu à peu les animaux croisés Durham s'étendent sur le pays entier ; les zones de landes arrêtent seules leurs progrès.

Les élevages du bœuf et du cheval sont en Basse-Bretagne des sources visibles de richesse croissante et des causes actives de transformation sociale, car ils ont décuplé depuis peu d'années la circulation des hommes et de l'argent. Il n'en est pas de même de l'élevage du porc qui n'est, comme celui du mouton, qu'un outil économique local. Mais le porc n'a point diminué, comme a fait le mouton, et ne diminuera pas de sitôt, bien au contraire. Il se maintient pour les mêmes raisons que le sarrasin : il est comme lui à la base de l'alimentation rurale. Ajoutons que cet élevage convient presque seul à la lisière de l'Ar-Mor privée de prairies et découpée en tout petits carrés. Le porc est l'animal domestique de toute la côte armoricaine. C'est aussi, à l'intérieur, l'animal de tous les cantons où le grand élevage ne réussit pas ou réussit mal. Le porc a même, tout comme le cheval et le bœuf, son centre d'élevage vers lequel sont drainés les animaux d'une zone assez

1. La moyenne ordinaire des cantons bas-bretons n'atteint pas 10.000.

étendue. Ce centre est la région de Plouaret, où se fait l'engraissement de porcs que les acheteurs vont chercher jusqu'à Carhaix.

Il est naturel de considérer comme un fait corrélatif à l'extension du grand élevage le développement des pommiers à cidre. L'un et l'autre fait cadrent ensemble sur le sol d'Armorique, à l'exception des pays qui ne connaissent pour leur élevage que l'ajonc et les racines fourragères. En règle générale, les destinées du pommier sont liées à celles de la prairie. Mais son développement est aussi un indice de bien-être croissant, et surtout, il est inséparable d'une certaine facilité de transport que l'Armorique ignorait naguère.

La production du cidre était autrefois bornée par des limites assez resserrées. Les cantons cidricoles se trouvaient près de l'Ar-Mor, en Cornouaille, où le pommier venait mieux que sur la côte nord à cause de la moins grande violence des vents N.W., et où la proximité des rias marines facilitait, en l'absence de routes suffisantes, les débouchés par mer. Le Vannetais avait peu de pommiers à cause de l'infertilité de sa partie littorale. L'Ar-Coat et la Montagne n'en avaient guère ; la pénéplaine du nord n'en avait pas du tout en Léon, et seulement une petite quantité en Trégorrois. Les centres de production du cidre étaient Quimperlé et les environs de Quimper, notamment le canton de Fouesnant, dont les produits étaient et sont encore renommés.

Le développement du pommier s'est fait du S. au N. et de l'E. à l'W. Dans la première direction, le pommier a remonté, en suivant les routes et les voies ferrées, de Quimper vers Châteaulin et Daoulas, de Quimperlé vers Carhaix, d'Auray vers Pontivy, jusqu'à la forêt de Quénécan et à la Montagne-Noire, qu'il dépasse aujourd'hui pour s'étendre largement dans la région de Carhaix, où le nombre des pommiers a quadruplé de 1892 à 1902. Il est à remarquer que ce mouvement du S. au N., en dehors des centres cidricoles primitifs, a été stimulé tout autant par l'exportation que par les besoins de la consommation locale. C'est surtout de cette zone Sud que les cidreries établies dans le Wurtemberg tirent leurs pommes depuis quinze ans. La gare de Quimperlé est le principal centre d'exportation : tous les jours trente ou quarante wagons de pommes en partent au moment de la récolte.

Le mouvement qui s'est fait dans la deuxième direction, de l'E. à l'W., a été stimulé, au rebours du premier, par les besoins de la consommation en Basse-Bretagne même. Car l'extension du pom-

mier, à partir de l'ancien centre cidricole d'Ille-et-Vilaine, a atteint dans les Côtes-du-Nord d'abord le pays gallo, puis le pays bretonnant du Trégorrois-Goëlo, région riche où depuis longtemps la boisson ordinaire est le cidre, tandis que l'eau est encore la boisson de tous les jours dans une grande partie de l'Armorique. C'est pour cette consommation déjà ancienne et toujours croissante que le pommier se multiplie dans la pénéplaine du Nord en avançant vers l'Ouest. Depuis quinze ans autour de Tréguier et de Lannion, depuis dix ans autour de Belle-Isle-en-Terre, les plantations s'accroissent assez rapidement. Mais leurs progrès sont souvent enrayés dans ce pays de culture qui ne connaît guère la prairie, tandis que les prairies favorisent les pommiers de l'Ar-Coat. Il en résulte que, malgré les plantations nouvelles, le cidre du Trégorrois ne suffit pas à la consommation. On estime, au pays de Lézardrieux, que les pommes de la région n'entrent pas pour un vingtième dans la consommation du cidre. Aussi Paimpol, Lézardrieux, Tréguier, Lannion et Guingamp font venir leurs pommes soit de la zone Sud du Finistère, soit de Saint-Malo, de Dol et de Dinan, et même de beaucoup plus loin, puisque le pays d'Auge a envoyé en 1904 des chargements de pommes à Lézardrieux. Les progrès du pommier, de l'W. à l'E, n'ont donc rien de comparable à ses progrès du S. au N.

La comparaison des deux zones d'extension montre que les régions les plus éloignées des centres de propagation sont les trois pointes finistériennes, le Léon, la presqu'île de Crozon et le cap Sizun. C'est aussi dans dans ces trois pointes que les pommiers font totalement défaut, ou à peu près. Ils n'existent pas dans le Cap-Sizun, et pas davantage dans la presqu'île de Crozon, étroites langues de terre que balayent les tempêtes du N.W. Le Léon, plus étendu et en quelque sorte plus continental, pourrait sans doute planter. Mais les pommiers deviennent rares dès que l'on dépasse vers l'W. la rivière de Morlaix ; ils s'égrènent de loin en loin dans le Haut-Léon le long de la voie ferrée, par Landivisiau et Landerneau, et apparaissent une dernière fois à la Forêt [1], sur les pentes abritées des vents N. W. qui descendent vers l'Elorn et la rade de Brest. Le Bas-Léon tout entier est aussi dépourvu de pommiers que le Cap-Sizun et la presqu'île de Crozon.

Si le climat contrarie la propagation des pommiers sur les pointes occidentales du Finistère, leur culture, faute de soins intelligents, donne souvent des déceptions dans les pays où l'on a

1. Canton de Landerneau.

hâtivement planté, sans méthode et sans étude, et ces pays sont presque tous les cantons de plantation nouvelle. Les seules régions cidricoles de culture méthodique sont les pays de Quimperlé et de Fouesnant où l'on a de longue date l'expérience et la science du pommier. Aussi le revenu de cette culture y est-il lucratif. A Fouesnant, un pommier planté dans de bonnes conditions rapporte 5 francs au bout de 15 ans; l'hectare bien planté donne en moyenne 250 francs par an, sans compter, bien entendu, le revenu du sol en prairie ou en culture. Mais dans les pays de nouveaux plants, les pommiers mal choisis, mal exposés et peu soignés donnent peu ou donnent très irrégulièrement. Tel est aujourd'hui encore le cas des pommiers de l'arrondissement de Châteaulin, où dans la mauvaise année 1903 la récolte a été nulle [1].

Comme nous l'avons déjà indiqué, on doit considérer l'extension des pommiers comme une conséquence du bien-être croissant, tandis que les progrès de l'agriculture et de l'élevage sont les causes de ce bien-être. Nous allons essayer d'apprécier les répercussions de la richesse nouvelle sur la vie et sur les mœurs des classes agricoles, tout en faisant remarquer combien il est difficile de mesurer la valeur d'une évolution qui n'est pas achevée, et qui ne suit pas sur toute l'étendue du pays une marche identique, car, presque accomplie ici, elle n'a pas fini de se dessiner là et commence à peine à se prononcer ailleurs.

On peut dire qu'une nouvelle classe sociale s'élève en Armorique à mesure que l'élevage — surtout l'élevage du cheval — accentue ses progrès. Cette classe est celle des éleveurs et des maquignons, dont les intérêts se rencontrent, s'opposent et se heurtent souvent, se confondent aussi, et dont les habitudes et le genre de vie sont à peu près semblables. L'immense majorité de la population rurale était autrefois composée de petits paysans propriétaires et de fermiers soumis aux plus dures conditions de vie et disséminés en groupes atomiques, presque sans communication avec le monde extérieur. A cette époque, les transactions assez restreintes nécessitées par l'élevage étaient presque uniquement aux mains des paysans de la Montagne, dont Cambry remarquait, non sans surprise, en 1794, la supériorité intellectuelle sur les gens de la plaine, et dont Eléouët disait, en 1837, que « rien ne ressemble moins qu'eux aux laboureurs des côtes [2] ».

1. Telle est du moins l'affirmation de la Statist. départ. de 1903.

2. Eléouët, *Consider. génér. sur la race équestre et la race bovine dans le Finistère*, p. 5.

Aujourd'hui s'est généralisée dans la plaine elle-même, grâce à l'accroissement de l'élevage et à l'appât du gain, cette vie de maquignonnage qui offre un riche champ à l'alcoolisme, mais qui du moins enlève le paysan d'Armorique à son isolement séculaire, en faisant entrer l'argent dans sa poche et le bien-être dans sa vie, tandis que dans les régions de pauvre culture qui n'ont pas la compensation de l'élevage, comme dans le Vannetais et le pays de Rohan, on mène toujours la dure et frugale vie du passé. Nous ne voulons pas dire qu'il y ait à l'heure présente deux classes nettement séparées : l'une, composée des éleveurs et des maquignons, qui représenterait dans l'Armorique rurale les mœurs et les tendances modernes ; l'autre, composée des cultivateurs, qui continuerait le passé dans le présent. Ce n'est pas ainsi qu'il faut se représenter les choses. Fort souvent les deux classes sont confondues dans le même personnage, chez lequel se heurtent des idées, des tendances, des habitudes opposées. Le petit cultivateur, comme nous l'avons vu, maquignonne et court les foires en laissant à sa femme le soin de la ferme. Sa vie extérieure se passe dans le présent ; sa vie domestique appartient au passé. Hors de sa ferme, il est sur les champs de foire, établis aux portes des petites villes commerçantes ou sur de vastes horizons déserts qui sont des lieux de rendez-vous, comme le Menez Bré, les landes de Melrand, celles de Confort en Meillars ; il y rencontre les acheteurs de Paris, de la province et de l'étranger ; il s'y heurte à des idées qui ne sont pas les siennes, et surtout, à une certaine façon rapide de parler, d'agir et de traiter les affaires à laquelle il s'habitue mal ; il va au cabaret et s'y grise d'autant plus facilement qu'il est sobre chez lui. Quand il rentre à la maison, il doit dire adieu à cette vie matérielle grossière et large, à ces relations extérieures dont il a eu une vision rapide. Des semaines se passent où il ne voit que sa famille et son personnel avec lesquels il vit en cohabitation constante ; le dimanche, il va au bourg à une grand'messe toujours fort longue, puis il joue aux boules et se grise ; mais le bourg, petit et pauvre, est un médiocre lieu de rendez-vous quand il n'y a ni foires ni marchés. Chez lui, le paysan retrouve la vie frugale, la bouillie de sarrasin, les pommes de terre, le lard deux fois par semaine, la pâtée où maîtres et serviteurs puisent au même plat. Il parle peu ; sa taciturnité naturelle cadre bien avec sa vie unie et sans événements. Il est visible pourtant que cette uniformité d'existence lui pèse, car il va aux foires aussi souvent qu'il le peut. Sa vie extérieure

l'emporte à la longue sur sa vie domestique, le commerce lucratif et facile rejette au second plan le soin ingrat de la terre, le maquignon et l'éleveur remplacent peu à peu le cultivateur.

Il n'est pas téméraire d'avancer que la rupture d'équilibre se fait, chez le paysan, entre l'instinct du cultivateur et celui de l'éleveur-maquignon, au profit de ce dernier, lorsque le paysan commence à sentir chez lui le besoin du bien-être et notamment celui d'une nourriture meilleure et plus abondante. La persistance de l'alimentation rude et grossière d'autrefois ne signifie pas toujours la pauvreté ; elle peut signifier simplement que le paysan n'est qu'un cultivateur qui conserve sans effort ses habitudes simples. Une nourriture meilleure n'est pas toujours signe de richesse : elle peut ne prouver qu'une chose, à savoir que l'élevage l'emporte dans les préoccupations de la classe rurale, et que les foires et marchés sont nombreux.

Par les progrès de l'élevage et de la vie extérieure s'expliquent aussi les changements qui commencent à poindre aujourd'hui dans les rapports moraux entre maîtres et serviteurs, journaliers ou domestiques de ferme. Nous avons vu que, dans l'ancienne société rurale d'Armorique, ces rapports plaçaient maîtres et serviteurs presque sur un pied d'égalité. Notamment, le premier domestique, le *mével braz*, avait dans la ferme une situation presque aussi solide et presque autant d'influence que le maître lui-même, qui vivait avec lui et qui ne connaissait pas plus que lui les jouissances dues à l'argent. Cela est toujours vrai, même maintenant, chez le cultivateur qui ne sort pas de chez lui, car le *mével* n'y a rien perdu de ses droits anciens ; mais chez le paysan qui court de foire en foire, et à plus forte raison chez le grand éleveur, peu à peu les rapports intimes d'autrefois se sont relâchés, peu à peu la distance du maître au serviteur s'est accrue. Il n'y a plus cohabitation continuelle; il n'y a plus communauté d'intérêts dans un travail commun de tous les instants. Le maître connaît maintenant l'afflux de l'argent qu'il ignorait naguère tout autant que son serviteur. Cette transformation est nettement visible dans le grand pays d'élevage, le Haut-Léon, où rien ne subsiste des anciennes mœurs patriarcales.

Cet abaissement de la situation morale des journaliers et des domestiques de ferme a été accompagné d'un relèvement de leur situation économique ; journaliers et domestiques sont aujourd'hui moins mal payés. Mais l'augmentation de leurs salaires, considérable par rapport aux anciens taux, paraît bien faible comparée aux salaires des ouvriers agricoles du reste de la France. La Basse-Bretagne est toujours un pays de main-d'œuvre abondante et à vil prix.

Les journaliers agricoles sont souvent des *pentyer*, possesseurs d'un lopin de terre trop petit ou trop peu fertile qui ne suffit pas à les faire vivre. En 1852, le journalier du Finistère, nourri par son employeur, recevait un salaire moyen de 0.40. En 1892, la statistique agricole évaluait le salaire du même ouvrier, dans les mêmes conditions, à 0.88 dans le Finistère, à 0.86 dans le Morbihan et seulement à 0.76 dans les Côtes-du-Nord [1]. En quarante ans, les salaires avaient doublé. Il semble que leur marche ascensionnelle a continué dans une proportion à peu près analogue depuis 1892. Aujourd'hui, le salaire moyen de l'ouvrier nourri oscille autour de 1 franc. Dans les plus riches régions côtières, cette moyenne est atteinte et dépassée pour les horizons purement agricoles ; elle n'est pas atteinte par certains cantons maraîchers qui ont un régime économique particulier [2]. Ainsi, on relève les moyennes de 1.50 à Tréguier, 1.25 à Lannion, 1.15 à Plouescat, 1.00 à Guipavas, 1.25 à Névez, 1.25 à Carnac. Mais à l'intérieur, les salaires s'abaissent à 1 franc et bien au-dessous, avec une décroissance rapide en avançant de l'W. à l'E., vers le « pôle de répulsion » et d'émigration qui forme zone frontière entre la Haute et la Basse-Bretagne. La moyenne est de 1.05 à Cast et à Brasparts, 1.00 à Callac, 0.60 à Belle-Isle-en-Terre, 0.60 à 0.75 à Locminé, 0.75 à Landévant. Les salaires des ouvriers non nourris sont établis sur une échelle analogue, avec une augmentation moyenne de 50 à 60 centimes. On peut évaluer à 20 ou 25 centimes l'augmentation des salaires des journaliers agricoles depuis 1892 ; les tendances à l'augmentation sont aujourd'hui, comme il est naturel, plus vives dans la partie de l'Armorique où les salaires sont les plus bas, c'est-à-dire dans la zone orientale, de Guingamp à Vannes.

Comme les journaliers, les domestiques gagés à l'année ont vu leurs gages s'accroître, mais ces gages n'ont atteint que des taux très modérés. Les gages moyens pour les valets de ferme de toute espèce étaient évalués en 1852, dans le Finistère, à 83 francs par an. En 1892, ils s'élevaient, pour les domestiques sans spécialité, à 142 francs dans le Finistère, à 151 dans les Côtes-du-Nord, à 126 dans le Morbihan [3], et, pour les *mével braz*, à 213 francs dans le premier département, à 200 francs dans le second et à 184 francs dans le troisième. On peut estimer que ces salaires avaient à peu près doublé en quarante ans, comme ceux des journaliers. Aujour-

1. France à cette époque : 1.60. *Statist agric.*, 1892, p. 243-245.
2. V. chap. VI.
3. France à cette époque, 304. *Statist. agric.*, 1892, p. 251-253.

d'hui, ils ont fait un nouveau pas en avant, et, au rebours de ce qui s'est produit pour les journaliers, l'augmentation est plus sensible à l'intérieur que sur la côte, parce que les progrès plus rapides de la culture et de l'élevage à l'intérieur nécessitent, plus qu'autrefois, des valets de ferme expérimentés et même spécialisés. On approche à l'heure présente du taux moyen de 200 francs pour les domestiques sans spécialité et de 250 francs pour les *mével braz*. Parmi les régions qui approchent le plus de ce chiffre de gages, on peut citer Pleyben, la Feuillée, Plomelin, Rosporden, Callac, Tréguier, Saint Nicolas du Pélem, Pont Scorff, Quimperlé. Au dessous demeurent Cast, Carhaix, Lesneven, Gourin, Locminé, Landévant. Ainsi les gages des valets de ferme ne s'échelonnent pas d'après la richesse acquise des horizons agricoles. D'autres facteurs plus importants interviennent : ce sont la surabondance ou l'insuffisance relative de la population, l'activité ou l'inactivité de l'émigration. Pour l'ensemble du territoire, les travailleurs agricoles sont fort nombreux. On évaluait en 1892 le nombre des domestiques de ferme des trois départements à 30.000, dont plus de 14.000 pour le seul Finistère, sur 400.000 que comptait la France [1]. On doit considérer comme une des marques les plus certaines du progrès de la richesse que, malgré cette surabondance de main-d'œuvre, les salaires se soient accrus d'une manière relativement rapide et s'accroissent tous les jours.

On constate un progrès encore plus grand dans les gages des servantes de ferme. Une servante ne se louait que 44 francs par an dans le Finistère en 1852 [2]. La moyenne atteignait en 1892 99 francs dans le Finistère, 98 dans les Côtes-du-Nord, 97 dans le Morbihan [3]. Aujourd'hui, sur tout le territoire, les points où la moyenne des salaires n'atteint pas 100 francs se font de plus en plus clairsemés, et ceux où la moyenne dépasse 150 sont nombreux. Dans le Haut-Léon, à Landivisiau, où le travail féminin est peu employé et peu demandé chez les fermiers, les gages sont de 60 francs ; ils sont, pour la même raison, de 90 francs à Plouescat. Ils oscillent entre 60 et 120 francs à Châteauneuf-du-Faou, entre 90 et 120 à Elliant, entre 80 et 120 à Pluguffan, entre 80 et 140 à Briec, entre 90 et 100 à Callac, Belle-Isle-en-Terre et Saint-Nicolas du Pélem ; mais ils varient de 120 à 140 francs à Carhaix, de 120 à 180 au Faouët, de 160 à 180 au Faou ; ils atteignent 140 francs à

1. *Statist. agric.*, 1892, p. 250-253.
2. Limon, p. 197-200.
3. France à cette époque : 202. *Statist. agric.*, 1892, p. 250-253

Brasparts, 150 à Elliant, Rosporden et Guipavas, 180 à Pleyben et à Tréguier. Il y a donc augmentation plus rapide que pour les salaires des hommes. Ce fait peut paraître étonnant lorsqu'on songe à l'extraordinaire surabondance de main-d'œuvre : en 1892, sur 462.000 servantes de ferme que comptait la France entière, les trois départements bas-bretons en avaient à eux seuls 67.000 [1], c'est à dire la septième partie. Mais, si les servantes sont plus nombreuses que les domestiques, elles s'en vont plus facilement aussi. A la surabondance de la main-d'œuvre répond une extraordinaire et toujours croissante activité de l'émigration féminine [2].

Cette analyse nous montre qu'à l'exception peut-être des salaires des servantes de ferme, les salaires des domestiques et des journaliers agricoles, malgré leur accroissement, ne se rapprochent pas encore en Armorique des moyennes de la France. Les taux médiocres de l'Armorique ne proviennent pas seulement de la moindre richesse générale : ils proviennent aussi et surtout de la surabondance de la population que l'émigration ne parvient pas à compenser, car, l'émigration féminine exceptée, l'exode n'est actif que sur certaines zones bien déterminées du territoire et demeure presque complètement nul sur d'autres, telles que l'Ar-Mor. Et ce taux si bas des salaires a une conséquence fort importante : il maintient la main-d'œuvre humaine et s'oppose à la pénétration du machinisme bien plus énergiquement que l'esprit de routine, si souvent tourné en dérision et bien des fois à tort, dont on accuse le cultivateur de Basse-Bretagne.

Les machines ont contre elles, non seulement le travail humain, mais le travail animal, qui est partout abondant et à bon marché dans ce pays de bœufs et de chevaux. Partout la production de force est plus économique avec l'homme, le bœuf et le cheval qu'avec la vapeur ou même l'électricité. Aussi emploie-t-on de préférence les machines et les instruments qui n'ont comme forces motrices que les forces vivantes, et il en sera longtemps ainsi. Prenons par exemple les machines à battre. En 1892, il n'y en avait que 37 mues par la vapeur dans tout le Finistère [3], contre 15.000 machines à manège mues par des chevaux, et le chiffre des machines à vapeur ne s'est pas accru dans de très fortes proportions depuis cette époque [4]. Aujourd'hui,

1. *Statist. agric.*, 1892, p. 250-253.
2. V. Chap. X.
3. *Statist. agric.*, 1892, p. 254-257.
4. 165 seulement en 1903, d'après la *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur*, tableau 22.

si l'on parcourt pendant la moisson les belles terres à blé de l'Ar-Mor, ce sont des machines à manège que l'on voit de tous côtés. On ne peut cependant regarder les cantons à blé de l'Ar-Mor comme des pays de culture arriérée et routinière ; depuis longtemps le battage au fléau est délaissé pour toutes les récoltes qui valent la peine d'une machine. Mais la machine à manège est plus économique, car ni les chevaux, ni les hommes ne coûtent cher. Rien de plus facile que de s'associer pour avoir une machine de ce genre dans les petits groupes de 2 à 5 feux où demeure la grande masse de la population rurale. Ces petits groupes ont juste, ou à peu près, le nombre d'hommes et de chevaux nécessaire.

Cependant, sur plusieurs points, les machines et les instruments aratoires perfectionnés pénètrent peu à peu. Ces points sont ceux où les salaires ont augmenté le plus vite depuis une dizaine d'années, et où la population rurale émigre d'une manière notable. Ce ne sont donc point nécessairement les plus riches parties du pays ; au contraire, ce sont souvent celles où la transformation moderne, très active, révèle un état antérieur et encore récent d'indigence profonde. Par conséquent, il n'est pas étonnant que les machines et les instruments pénètrent au moins autant dans l'Ar-Coat et sur les plateaux granitiques que sur l'Ar-Mor : le stimulant de l'émigration et de la hausse des salaires y est plus actif. Ainsi, dans le pauvre canton de Locminé, les charrues Brabant pénètrent aujourd'hui pour compenser les frais croissants de la main-d'œuvre, et, à côté des fermes où l'on emploie ces instruments perfectionnés et les batteuses, on en voit d'autres où d'abondantes récoltes se battent encore au fléau. Les instruments et les machines ont pénétré assez facilement, pour des raisons analogues, dans les régions de Carhaix, de Pleyben, de Plouigneau, de Lanmeur et dans tout le Trégorrois-Goëlo. Il y a donc lieu de prévoir, malgré tous les obstacles, une extension du machinisme agricole, pourvu que ce machinisme s'adapte aux conditions économiques du pays et notamment à l'abondance de la force animale.

Il y a lieu de prévoir surtout une plus grande extension du machinisme dans l'Ar-Coat et dans les pénéplaines que sur l'Ar-Mor. Particulièrement, il existe sur l'Ar-Mor des cantons entiers, découpés en tout petits carrés, exploités en planches comme les jardins, où la main-d'œuvre humaine, avec les outils portatifs, fait et fera toujours tout. Ce sont les cantons de légumes et de primeurs.

CHAPITRE VI

Cantons Maraîchers

Les primeurs et le marché anglais. — Les quatre presqu'îles. — La pomme de terre à Lézardrieux et à Pont-l'Abbé. — Le groupe Bigouden. — Plougastel Daoulas; culture des fraises. — Phases successives de l'exportation. — Le commerçant Plougastel. — Roscoff et Saint-Pol de-Léon : extension et limites de la culture maraîchère. — Le prix de la terre. — L'exportation. — L'ouvrier agricole; son salaire. — L'émigration temporaire roscovite. — Relations entre la surpopulation, le bas prix de la main-d'œuvre et la production abondante dans les pays maraîchers.

Si l'élevage du cheval et du bœuf fait la prospérité agricole de l'Ar Coat et des pénéplaines, la culture maraîchère est la grande ressource présente et future de l'Ar-Mor. Car les céréales de la lisière littorale, si abondantes qu'elle soient, ne suffiraient pas à l'enrichir. Faute d'espace et faute de machines, le blé et l'avoine de l'Ar-Mor ne peuvent lutter contre ceux des régions intérieures de grande production. Tout au plus le bon marché des transports par mer leur assure-t-il quelques débouchés sur la côte atlantique, de Dunkerque à Bayonne. En revanche, les légumes et les fruits primeurs de l'Ar-Mor s'écoulent en quantités croissantes vers les centres surpeuplés du Royaume-Uni, où ils n'ont guère de concurrence à redouter, puisqu'ils sont jetés sur le marché anglais des semaines, des mois même avant les produits similaires de la terre britannique. Par exemple, la pomme de terre de Batz et de Lézardrieux est bonne pour la consommation trois ou quatre semaines avant les pommes de terre des régions anglaises de production, le Cornwall et l'Irlande [1]. Il n'est pas étonnant que la *pomme prime* soit devenue en Basse-Bretagne la culture

1. Fin d'avril pour l'île de Batz. — Déjà, à Jersey, l'avance est de 3 semaines sur le Cornwall. (Ansted, *the Channel Islands*, p. 416).

maraîchère par excellence ; autour d'elle se groupent, selon les cantons, les fraises, les petits pois, les artichauts, les oignons, les brocolis ou choux-fleurs d'hiver. Par ces cultures l'Armorique est devenue, comme Jersey, Guernesey et les côtes normandes, un potager du Royaume-Uni. Mais cette prospérité date d'hier, car c'est le bateau à vapeur qui l'a faite [1]. Jamais elle ne fût née sans la rapidité moderne des transports à travers la Manche. Jamais elle n'eût pris tant d'extension, si l'on n'avait pas créé au fond des rias et des anses d'Armorique ces petites cales, ces morceaux de quai, ces appontements embryonnaires si nombreux où vient accoster tout près du champ de production le vapeur de cent tonneaux et d'un faible tirant d'eau qu'apporte une marée et que remporte la marée suivante. Donc, ce qui a fait les champs de primeurs de l'Ar-Mor, c'est, plus que le climat ou le sol ou la facilité des amendements, la proximité de l'Angleterre et l'avancée en Basse-Bretagne des rias et des baies.

Cependant, on doit tenir compte de l'action des causes locales. Si ces causes n'agissaient pas, la culture maraîchère déroulerait sur l'Ar-Mor un ruban ininterrompu. En fait, elle n'est pas continue, mais elle se concentre autour de quelques points. Ces points sont Lézardrieux, Pont-l'Abbé, Plougastel-Daoulas, et Saint-Pol-de-Léon.

A première vue, il est difficile d'expliquer comment se sont formés, autour de ces quatre localités, des groupes de culture maraîchère. Rien ne les désigne spécialement. L'explication ne se trouve qu'en de menus détails, insignifiants en apparence, de topographie et de climatologie locales. Si faibles que soient ces causes, elles ont suffi.

Les quatre pays de primeurs sont tous les quatre des presqu'îles. Le pays de Lézardrieux, « la Presqu'île », disent ses habitants eux-mêmes, se développe entre les rias profondes de la rivière de Tréguier et du Trieux. Le canton de Pont-l'Abbé s'avance en pointe dans l'Atlantique, entre l'Odet et la rivière de Pont-l'Abbé d'un côté, la baie d'Audierne de l'autre. Le territoire de Plougastel est resserré entre les rivières de Landerneau et de Daoulas. Saint-Pol-de-Léon est le chef-lieu d'un district en avancée sur la mer, entre le ravin de la Penzé et la rade sablonneuse de Santec.

1. En 1836, le commerce déjà très actif du port de Roscoff ne consistait guère qu'en eaux-de-vie.

Cette situation géographique procure aux pays de primeurs le vrai climat maritime, ce climat que l'Ar-Mor lui-même ne connaît ni toujours ni partout. Mais ce n'est pas assez, car le climat maritime armoricain ne favorise pas constamment, il s'en faut, la floraison des plantes maraîchères. Les violents coups de vent du N.W. sont désastreux. Ils dessèchent et brûlent la plante, ou tout au moins la retardent. C'est pourquoi tant de petites îles qui les reçoivent de plein fouet sont à peu près arides. Il faut donc que, dans les quatre cantons qui connaissent une floraison si riche, intervienne une influence adoucissante. Cette influence, c'est le relief du sol, qui fait partout mur de protection contre le N.W., et partout incline les horizons agricoles à l'E. et au S. E.

Ainsi, dans la presqu'île de Lézardrieux, c'est au Trieux, c'est à-dire à l'E., que vont presque toutes les eaux. Autour de Pont-l'Abbé, la culture maraîchère se développe surtout sur le versant oriental, de Combrit à Loctudy. A Plougastel, on récolte les primeurs presque exclusivement sur le versant S.E. de la crête des quartzites, qui s'incline vers l'Auberlach et vers la rivière de Daoulas. A Saint-Pol et à Roscoff, la falaise de l'île de Batz forme du côté du N.W. une digue naturelle [1], et les primeurs ont gagné surtout, aux environs de Saint-Pol, vers Plouénan, sur les pentes qui descendent de l'W. à l'E. vers la Penzé. Ainsi se trouvent conjurés les fâcheux effets des vents dominants du N.W.; rien n'empêche la douceur et l'égalité de température du climat maritime d'avoir sur les plantes maraîchères leur pleine et entière action.

A la topographie et au climat il convient d'ajouter, comme cause favorable au développement maraîcher, le voisinage de dépôts inépuisables d'engrais marins, goémon et sable de mer. La presqu'île de Lézardrieux tire les siens de Pleubian et de Tréguier. Pont-l'Abbé exploite, pour le goémon et pour le maërl, les Glénans et la côte de la baie d'Audierne; à ces engrais, il ajoute les têtes de sardines que lui fournissent les usines de Saint-Guénolé et du Guilvinec. Plougastel dispose des sables du Minou et des goémons de toute la côte. Saint-Pol et Roscoff sont placés entre les goémons de la côte nord du Léon et les gisements de maërl de la baie de Morlaix.

Sur les quatre centres maraîchers, deux, Lézardrieux et Pont-l'Abbé, se consacrent avant tout à la culture de la pomme de terre. Les deux autres, Plougastel et Saint-Pol-Roscoff, ont une produc-

1. BAGOT, *Roscoff au point de vue médical*, p. 7.

tion plus complexe. Plougastel exporte, outre ses pommes de terre, ses fraises et ses légumes frais, pois verts et haricots verts; Saint-Pol et Roscoff n'ont pas la fraise [1], mais produisent d'énormes quantités d'artichauts, de choux-fleurs d'hiver ou brocolis et d'oignons.

Peut-être serait-on en droit d'exclure de la culture maraîchère celle de la pomme de terre, qui n'exige pas, en général, les soins minutieux du jardinage au centimètre carré, tel qu'il se pratique pour les autres primeurs. Mais la culture de la pomme de terre doit être jointe aux autres à cause de l'intensité de la production et surtout à cause de l'absence de machines. C'est le travail à la main qui fait l'unité de la culture maraîchère ; c'est lui qui donne naissance à de nouveaux groupes sociaux, formés par la demande abondante de main-d'œuvre qui pousse sans cesse la population des pays voisins vers les centres de production.

Ces considérations ne s'appliquent qu'en partie au premier centre, qui est la presqu'île de Lézardrieux.

La « pomme-prime », que font avec tant de succès les cultivateurs de Lézardrieux [2], de Pleumeur-Gautier, de Pleubian et de Pleudaniel, ne représente pas pour eux une culture dominante comme l'oignon pour les Roscovites et la fraise pour les Plougastel. La presqu'île de Lézardrieux est avant tout une terre à blé, dont la vie économique s'amalgame naturellement à celle des autres horizons à céréales du Trégorrois. La grosse production du froment y dispute avantageusement le premier rang à celle de la pomme de terre. Aussi les gens de la Presqu'île ne sont-ils pas spécialisés dans l'exportation anglaise, qui n'est point une nécessité de premier ordre pour eux. Leur existence n'est pas, en quelque sorte, suspendue aux cours du marché britannique, comme il arrive pour tant de gens de Roscoff et de Plougastel. De cette indépendance relative résulte une double conséquence. La première est que les gens du pays n'ayant pas d'intérêt majeur à trafiquer directement de leurs produits maraîchers, l'esprit de négoce s'est peu développé chez eux. On ne trouve point, à Lézardrieux, cette classe nouvelle de commerçants remuants, retors et prompts, que fait éclore un négoce qui ne souffre pas d'atermoiements, tel que

1. Sauf la fraise de serre.

2. Pour les mêmes raisons qu'à Lézardrieux, la pomme-prime s'est étendue depuis quelques années dans la presqu'île voisine de Paimpol, notamment à Ploubazlanec, dont l'exposition est la même que celle des bonnes terres de la Presqu'île.

celui des primeurs [1]. La seconde conséquence est que le marché des « pommes-prime » se trouve tout entier livré aux importateurs du Royaume-Uni, qui maintiennent les cours à leur gré. De là une certaine stabilité économique et la rareté des spéculations. De là résulte aussi dans la presqu'île l'absence de tout groupe social distinct et autonome : plus riche que les autres paysans trégorrois, le paysan de Lézardrieux ne diffère d'eux ni par les mœurs, ni par la manière de vivre.

Le groupe maraîcher de Lézardrieux n'existe donc que comme groupe économique. A ce point de vue, il a une assez grande valeur [2]. Le pomme-prime amène un afflux d'or anglais dans le pays. Les exportations se font par Paimpol et par Tréguier ; 42 vapeurs anglais, de 74 tonneaux de jauge nette moyenne, ont quitté avec chargement le port de Tréguier en 1903 : leur chargement était en partie composé de pommes de terre de Lézardrieux. Le port de destination est généralement Southampton [3].

C'est aussi de la pomme de terre que vit surtout le groupe maraîcher de Pont-l'Abbé. Les limites de ce groupe coïncident à peu près exactement avec celles du canton de Pont-l'Abbé, qui avait, en 1903, 2.451 hectares de pommes de terre sur 9.037 cultivés, c'est à dire plus du quart. Mais la pomme de terre n'y est pas tout à fait seule : les petits pois couvrent aujourd'hui dans le groupe de Pont-l'Abbé une assez grande étendue. Le développement de cette dernière culture est en rapport avec celui de l'industrie sardinière. Car les fabriques de conserves de petits pois emploient un matériel fort analogue à celui des fabriques de sardines à l'huile, et c'est ainsi qu'à Pont-l'Abbé, comme sur tout le littoral sardinier, les usines à sardines et les usines à conserves de légumes sont voisines et souvent associées [4], ce qui favorisera

1. « On pourrait faire de brillantes affaires à Lézardrieux, nous écrit M. Cadic, juge de paix ; mais pour cela il faudrait l'entente entre les cultivateurs, et c'est bien difficile »

2. Étendue cultivée en pommes de terre dans le canton de Lézardrieux : 1.015 ha. ; production, 78.705 quintaux (Stat. canton. de 1903) (pommes-prime et pommes ordinaires comprises).

3. *Tableau du Comm. et de la Navig.*, 1903, II, 199. Pour l'importation à Southampton, rapport de M. d'Aultremont, consul de France (*Entr. écon. et financ.*, 16 juillet 1904).

4. Ainsi l'industrie des conserves de légumes est très prospère à Lorient, où deux établissements ont livré à la consommation, en 1903, 5 millions de boîtes de pois et de haricots verts. Mais le travail n'est en pleine activité que pendant quatre mois environ. Delaage de Bellefaye, *Notice sur le port de Lorient* (*Tableau du commerce et de la navigation*, 1903, II, 203).

sûrement la croissance ultérieure des produits maraîchers sur la partie méridionale de l'Ar-Mor, malgré son éloignement relatif des ports du Royaume-Uni. Pont-l'Abbé a donc une double culture maraîchère : les pommes de terre vont vers le Royaume-Uni, les petits pois vers les ports de la côte française et notamment vers Lorient. Pour les ports français, Pont-l'Abbé et Loctudy ont expédié, en 1903, 3.219 quintaux métriques de petits pois [1]. Vers l'Angleterre, 70 vapeurs chargés de nationalité britannique, de 75 tonneaux de jauge moyenne, ont quitté Pont-l'Abbé [2]. Il est vrai que ces vapeurs ne chargent pas seulement des pommes de terre ; ils emportent aussi des poteaux de mines ; cependant l'exportation pour la Grande-Bretagne des produits maraîchers de Pont-l'Abbé atteint à peu près les chiffres de Lézardrieux, quoique la production totale soit sans doute moindre [3].

Comme à Lézardrieux, le commerce des légumes de Pont-l'Abbé n'est pas aux mains des cultivateurs et des gens du pays. Les grandes transactions ne se font que par intermédiaires. Aussi, comme dans la presqu'île du Trégorrois, aucune classe trafiquante particulière ne s'est greffée sur les classes des producteurs. Mais, bien avant la culture maraîchère, au temps où le canton n'était qu'une riche terre d'orge et de blé, Pont-l'Abbé avait déjà son groupe spécial de population, le groupe « Bigouden » aux origines obscures, dont nous avons parlé. L'autonomie de ce groupe avait été préservée par l'éloignement et par l'isolement de la presqu'île de Pont-l'Abbé ; il n'était ni maritime, ni commerçant, mais uniquement rural. Il profite aujourd'hui, dans une certaine mesure, de la plus grande abondance de l'argent amenée par la culture de la pomme de terre. Mais, quoiqu'on signale depuis quelque temps chez les Bigouden une tendance à descendre vers la mer et vers la ville de Pont-l'Abbé, cette population, qui n'émigre jamais, même temporairement, encaisse l'argent sans rien perdre de ses mœurs et de ses habitudes anciennes, car elle ne se mêle pas aux courants de négoce qui détruisent l'autonomie des groupes. L'isolement de la presqu'île de Pont-l'Abbé a eu beau disparaître ; le chemin de fer et les vapeurs ont eu beau lui donner un faisceau de communications suivies par terre et par mer : le Bigouden garde, autant et plus que s'il demeurait dans un coin de montagne, sa

1. *Tableau du commerce et de la navigation*, 1903, II, 298.
2. *Tableau du commerce et de la navigation*, 1903, II, 199.
3. Production du canton de Pont-l'Abbé : environ 25.000 quintaux de pommes-prime, dont 2/3 exportés, à 60 fr. le quintal, donnent environ 1 million.

personnalité et son type rural, comme il garde son *chupen* aux manches ouvertes semblable à trois ou quatre gilets superposés, comme la femme bigouden garde sa *coeff bléo* à trame d'or lamée d'argent et aux coins ornés de broderies. Ainsi, le développement moderne n'a pu entamer les anciennes mœurs sur cette partie de l'Ar-Mor, malgré les nouveaux éléments de richesse. Ces éléments nouveaux, il est vrai, ne font guère sentir leur action, car la population croît bien plus vite encore que la richesse en pays Bigouden, et l'augmentation du capital circulant, qui n'améliore en rien la rude existence de la majeure partie de la population, ne peut s'apprécier que par l'accroissement continu du prix de location des terres maraîchères, louées aujourd'hui 300 et 400 francs l'hectare contre 100 francs pour les terres de labour.

Le groupe de Plougastel se rapproche de celui de Pont-l'Abbé par la présence d'une population spéciale de caractère péninsulaire qu'individualisent un isolement voulu et des costumes particuliers. Mais les limites sont tracées plus nettement; la culture maraîchère est plus développée ; les progrès de la richesse sont plus sensibles, quoique le système du bas de laine les dissimule souvent aux yeux de l'étranger.

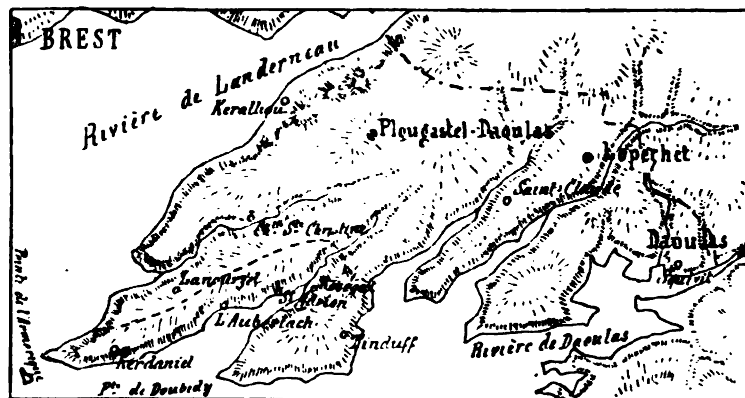
La région fruitière et maraîchère de Plougastel-Daoulas est très peu étendue, malgré le développement récent des cultures sur la côte Sud. Elle commence au N., sur la rivière de Landerneau, un peu à l'E. du petit port du Passage ; de ce point la limite court au S. E., puis à l'E., à travers les grès et les quartzites de la chaîne de Plougastel, redescend au S. E. en contournant le petit bourg de Loperhet, et vient aboutir sur la rivière de Daoulas, à quelques centaines de mètres à l'W. de cette localité. La zone maraîchère englobe donc presque toute la commune de Plougastel, les trois quarts de la commune de Loperhet et une partie de Daoulas, en tout 6.000 hectares environ. Mais la crête des quartzites et des grès ôte à elle seule à cette étendue 2.000 hectares d'incultes ; sur les 4.000 qui restent, un tiers à peine est sous culture fruitière et maraîchère : fraises, pommes de terre, pois verts, haricots verts.

La pomme de terre, qui couvre 215 hectares dans la seule commune de Plougastel, ne s'exporte que depuis peu vers le Royaume-Uni, mais cette exportation augmente rapidement. Les légumes frais sortent depuis longtemps déjà, en grosses cargaisons, de Brest et des petits ports du Passage et de l'Auberlach : l'exportation a dépassé 200,000 kilos en 1903. Mais c'est surtout la fraise qui fait la richesse

de Plougastel : la culture maraîchère est née, s'est développée et a émigré autour des champs de fraise et avec eux.

C'est au N.W. de Plougastel, c'est à dire dans l'exposition la moins favorable, sur le versant N. de la crête, qu'est née la culture de la fraise. Ce fait, singulier en apparence, s'explique par le voisinage immédiat de Brest qui fut longtemps le seul débouché des produits de Plougastel. Le fraisier du Chili, qui s'est merveilleusement acclimaté dans le pays, et dont la réussite a été le point d'origine de la culture intensive de la fraise, était donc cultivé aux

Fig. 8



Région maraîchère de Plougastel-Daoulas
Échelle : 1 : 160.000
Limite de la culture maraîchère — . — . — . —
Limite de la culture intensive des primeurs - - - - - -

environs de Kerralliou [1]. On s'aperçut, vers 1820, qu'il réussissait bien mieux sur les terrains de la côte Sud, à Lanourzel et à Kerdaniel, sur l'anse de l'Auberlach. Des falaises jusqu'alors incultes furent découpées en petits carrés séparés par les muretins de pierre sèche, les « talus » de la côte, dont l'utilité ici est incontestable, et elles furent ensemencées en fraisiers. De Kerdaniel les fraisiers s'étendirent vers l'Auberlach, Saint-Adrien et Roségat. En 1865, ils arrivaient au Tinduff sur la rivière de Daoulas. En 1877, ils parvenaient à Saint-Claude et envahissaient la commune de Loperhet [2]. Aujourd'hui, ils ne s'arrêtent qu'au Squivit, tout

1. V. fig. 8.
2. BLANCHARD, *Le Fraisier de Plougastel*, p. 12.

près de Daoulas. Mais le grand centre de production est demeuré à l'Auberlach où il s'établissait il y a soixante-dix ans, et où les fraises sont entourées des légumes-primeurs, laitues, choux précoces, haricots verts et petits pois.

La fraise de Plougastel est une culture de pente et de littoral. Elle ne réussit pas sur les plateaux non abrités de l'intérieur. Aussi fait-elle un mince cordon sur la côte, de Kerallîou au Squivit, par les pointes de l'Armorique et de Doubidy. Elle n'avance guère à plus de 600 mètres dans les terres ; sur un point seulement, à la chapelle Sainte-Christine, elle va à 1 kilomètre [1]. Les fraisiers du Chili, qui ont donné l'impulsion première, ont fait place aujourd'hui à de nombreuses variétés nouvelles, dont l'introduction remonte à l'ouverture de la ligne ferrée de Paris à Brest, en 1865. La préparation à cette culture d'un sol même en friche ne demande que peu de temps. Une lande défrichée donne la première année des pommes de terre ou du blé noir, et, dès la seconde année, on peut l'ensemencer en fraisiers. Mais le fraisier ne donne qu'à trois ans.

L'exportation de la fraise a passé par trois phases, et à chaque phase nouvelle il y a eu extension des débouchés. Jusqu'en 1865, les fraises et les autres produits maraîchers de Plougastel ne servaient qu'à l'approvisionnement de Brest, dont Plougastel était le potager. A cette époque et assez longtemps encore dans la période suivante, la production était surabondante, et les prix de vente, surtout pour la fraise, étaient extraordinairement bas. Ce sont ces bas prix qui provoquèrent, dès l'ouverture de la voie ferrée, un vif mouvement d'exportation sur Paris. Ce fut la deuxième phase, qui dura une vingtaine d'années. En 1875, les envois sur Paris atteignirent deux millions de kilos. C'est à cette époque que l'on commença à se servir, pour les expéditions, des petites boîtes polygonales en bois blanc, semblables à des cercueils en miniature, que les « Plougastel » ont continué à employer. Mais peu à peu le développement dans la région parisienne d'une culture du fraisier mieux entendue que celle de Plougastel, ainsi que l'élévation des prix qui suivit l'extension des débouchés et le plus grand nombre des demandes, limitèrent et en fin de compte réduisirent à peu de chose les envois sur Paris. C'est alors que la fraise de Plougastel conquit sur le marché anglais la place qui lui était enlevée sur le marché parisien. Les steamers britanniques s'habituèrent à venir directement aux cales de la presqu'île de Plougastel, le Passage,

1. Blanchard, *Le Fraisier de Plougastel*, p. 14-15.

le Caro, l'Auberlach, au lieu de s'arrêter à Brest, ce qui leur permit de prendre leurs chargements presque au pied des champs de production. On évita ainsi des transbordements et des retards toujours fâcheux pour les primeurs. Aujourd'hui, dans le courant de juin et dans la première quinzaine de juillet, il y a toujours en chargement, à la base des falaises de la presqu'île, un ou plusieurs vapeurs anglais, et de longues théories de voitures chargées de petites boîtes de fraises descendent les pentes raides des chemins côtiers. L'exportation est sujette à des fluctuations qui dépendent de la température, car le moindre écart dans les températures ordinairement uniformes du climat maritime de Plougastel entraîne un important déchet. Les envois en Angleterre avaient atteint 1.300.000 kilos en 1901 ; ils sont tombés à 833.000 dans la froide et tardive année 1902, et ont rebondi en 1903 à 1.226.000 kilos [1].

Ces extensions successives du marché ont réagi d'une manière sensible sur les mœurs et sur la mentalité du « Plougastel ». Le pays Plougastel était autrefois ce que le pays Bigouden est demeuré, un petit monde à part. Séparés de Brest et du Léon par la rivière de Landerneau, de la Cornouaille par la rivière de Daoulas, reliés à la terre ferme par les landes à demi désertes de Dirinon où la population est encore fort clairsemée, les Plougastel vivaient en familles très étendues, presque en clans ; presque tous les mariages étaient consanguins ; le paysan sortait très peu de chez lui ; nul n'avait plus que lui l'amour et la passion du sol natal, et, quoiqu'il vécût sur la côte, il ne fournissait à la population maritime qu'un très faible contingent. Aujourd'hui encore, la famille Plougastel est fort nombreuse et les mariages consanguins sont la règle ; la vie maritime s'est fort peu développée, car, malgré l'abondance de la pêche dans la rade, il n'y a pas un seul village uniquement peuplé de marins sur toute la côte de Plougastel et de Loperhet, qui n'a que des villages mixtes ou des villages agricoles : les villages maritimes sont au N. de la rivière de Landerneau, à Camfrout et à Kerhorre, ou au S. de la rivière de Daoulas, à l'Hôpital-Camfrout. Le Plougastel n'est pas marin pêcheur ; il n'est pas non plus marin de l'État ; tout au moins n'est-il pas marin de carrière [2]. Il vit trop bien sur sa terre pour envier l'existence

1. *Tableau du commerce et de la navigation*, 1903. La statist. agric. de 1903 évalue le produit des primeurs à 850.000 fr. pour la seule commune de Plougastel, soit environ 1 million pour l'ensemble du groupe, qui n'a pas 10.000 habit.

2. Beaucoup de gens sont inscrits maritimes et demi-soldiers sans avoir mis les pieds sur un bateau. « Ils paieront cent sous, nous a-t-on dit, à un retraité qui aura une *plate* en leur nom. »

hasardeuse et aléatoire des gens de mer. Cependant l'extension de son marché de fraises et de primeurs a élargi, à la longue, son horizon intellectuel. L'esprit de négoce, qui n'a pas sensiblement modifié le paysan de Lézardrieux, car celui-ci prend sa part du développement général du Trégorrois, ni le Bigouden, car le Bigouden n'est pas négociant, agit fortement, au contraire, sur tous les Plougastel qui ont contact avec l'exportation, c'est-à-dire sur tous ceux qui s'occupent de primeurs et de fraises. Le Plougastel qui fait marché avec les Anglais est un commerçant retors et un spéculateur avisé. Il ne demeure plus, comme autrefois, fixé à son rocher. Quoiqu'il s'expatrie moins volontiers et surtout moins régulièrement que les Roscovites, il n'hésite pas à aller en Angleterre pour y suivre les cours du marché. Il en rapporte une certaine culture intellectuelle toute pratique qui a bien son prix. Sans doute, l'extension du marché de Plougastel est encore trop récente pour que cette transformation ait produit tous ses résultats. Ce n'est pas en vingt ans qu'un peuple, même un petit peuple de dix mille individus [1], sort de son ornière séculaire. Mais il suffit que Plougastel continue à pourvoir le marché extérieur pour que les dernières barrières qui le condamnent à l'isolement moral finissent, à la longue, par tomber.

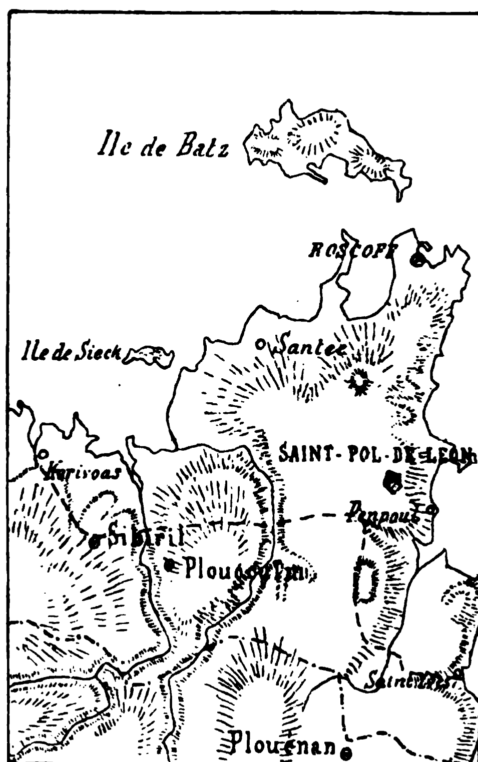
Il est donc certain que, malgré son développement actuel, le groupe social et économique de Plougastel n'a pas achevé son évolution. On le voit nettement dans la réunion, en un seul homme, du producteur et du commerçant. La production et le négoce ne sont pas encore séparés et spécialisés. Au contraire, dans le groupe de Roscoff et de Saint-Pol-de-Léon, le plus important des centres maraîchers d'Armorique, la spécialisation est faite. Avec les producteurs, employeurs et employés, qui remuent le sol, ce groupe comprend les commerçants qui vont et viennent pour vendre les produits ; au fermier et à l'ouvrier agricole fixés à la terre s'oppose le Roscovite mobile et voyageur.

Le groupe de Saint-Pol-Roscoff est ancien : dès le temps de Cambry, en 1794, on y pratiquait en plein champ la culture maraîchère que facilitaient la division et la richesse d'un sol facile à amender, ainsi que l'abondance de la main-d'œuvre. Mais comme Plougastel, Saint-Pol-Roscoff, au temps des routes et de la navigation à voiles, n'avait d'autres débouchés que les villes voisines ; tout au plus peut-on noter que l'instinct migrateur qui pointait déjà chez les Roscovites leur faisait étendre leurs opérations sur

1. Plougastel-Daoulas, 7.677 habitants. Loperhet, 1.514. Total 9.191 habitants.

une zone bien plus étendue que les Plougastel : dix ou douze charretées de légumes, dit Cambry, partaient tous les jours pour Brest, Landivisiau, Morlaix et même pour Lorient et Quimperlé. Il n'y avait point de négoce par mer : en 1794 et même en 1835, l'actif port de Roscoff ne faisait d'autre commerce que celui des eaux-de-vie. Avec les bonnes routes et plus tard avec les chemins de fer, les débouchés s'étendirent vers Rennes et vers Paris ; avec les progrès de la navigation à vapeur s'ouvrit le marché anglais, qui absorbe aujourd'hui la majeure partie de la production. L'histoire de Saint-Pol-Roscoff répète donc, pour des causes semblables, l'histoire de Plougastel, mais la production est plus active et plus variée.

Fig. 9



Région maraîchère de Saint-Pol-Roscoff
Echelle : 1 : 160.000
Limite S. de la culture maraîchère intensive – – –
Limite S. de la zone mixte –·–·–·

La région proprement maraîchère aux environs de Saint-Pol s'étend de Kerivoas, à la limite des communes de Cléder et de Sibiril, jusqu'à Saint-Yves, à la limite de Saint-Pol et de Plouénan [1]. Elle comprend un tiers de Sibiril, un quart de Plougoulm, tout Roscoff et les deux tiers de Saint-Pol. A cette zone de culture active s'ajoute sur le pourtour une zone mixte où grandit de jour en jour la culture maraîchère ; cette zone s'étend sur Ploué-

1. V. fig. 9.

nan, Saint-Pol, Plougoulm et Sibiril. et gagne maintenant à l'W. vers Cléder et Plouescat. L'île de Batz rentre aujourd'hui dans le groupe de Saint-Pol, car elle fait les primeurs depuis dix ans environ.

Comme tous les autres groupes, le groupe de Saint-Pol fait la pomme de terre et en particulier la pomme-prime, que Batz produit en grande quantité ; cette île en expédie à la fin de mai jusqu'à 4.000 kilos par jour. Mais à la pomme de terre s'ajoute une grande abondance de produits, dont les principaux sont les choux-fleurs et brocolis, les oignons et les artichauts. La richesse du sol soigneusement travaillé et amendé est assez grande pour fournir deux récoltes annuelles, parfois même trois, sauf quand la terre est plantée d'artichauts. On récolte de décembre à mars les brocolis ; en avril, les petits choux ; en mai et juin, les artichauts et les pommes-prime ; de juillet à octobre, les pommes de terre ; en août, les oignons d'hiver; de septembre à décembre, les choux-fleurs. Sans cesse le marché est alimenté de légumes nouveaux, et la terre ne se repose jamais de produire. Aussi la seule commune de Saint-Pol-de-Léon possède en cultures maraîchères plus du tiers de sa superficie cultivée, 880 hectares sur 2.186, et on estime la valeur moyenne de la production à 1.200 francs l'hectare.

Cette production si active a donné à la terre maraîchère de Saint-Pol-Roscoff une valeur inconnue partout ailleurs sur le sol de Basse-Bretagne. Les terres qui vont de Santec à Roscoff valent en moyenne 6.000 francs l'hectare ; mais les pièces les mieux situées atteignent des prix bien supérieurs ; on a vu des exemples de terrains vendus sur le pied de 14.000, de 18.000 et même de 26.000 francs l'hectare. Ces terrains sont en grande partie donnés à ferme par de moyens et de petits propriétaires ; l'exploitation directe de la petite propriété n'existe qu'au voisinage immédiat de la côte de Roscoff. Le prix moyen de location de la terre maraîchère est de 600 francs l'hectare. Par ces chiffres on peut apprécier l'inépuisable source de revenu qu'est devenue la culture maraîchère avec les facilités modernes d'exportation. Mais il ne faut pas oublier que la surabondance de la population, et par conséquent des demandes, stimule énergiquement la hausse des prix de vente et de location : le district de Saint-Pol-Roscoff, Plouénan et Plougoulm n'a pas moins de 270 habitants au kilomètre carré.

C'est par le fini et par le soigné du travail manuel agricole que vaut la région de Saint-Pol-Roscoff, ainsi que par l'abondance des amendements marins. Le machinisme et les capitaux n'y sont

et n'y peuvent être pour rien. Le paysan et l'ouvrier agricole pratiquent une culture en planches où pas un coin de terre n'est perdu, où les fossés, au lieu d'être comme ailleurs larges et en pentes déclives, se réduisent à une mince muraille de terre aux parois verticales, à moins que les pentes mêmes du fossé ne soient cultivées aussi. La partie supérieure du fossé n'est pas perdue, puisqu'on y coupe l'ajonc pour les bestiaux. On commence même à avoir recours à des pratiques de jardinage plus minutieuses encore, à mesure que le terrain devient plus cher et plus rare. Les cultivateurs de Saint-Pol et de Roscoff sont stimulés par les exemples que leur donnent les îles anglo-normandes et les Scilly. Nous avons vu à Roscoff, comme à Jersey, des pommes de terre germer en boîtes remplies de terre végétale, chez le cultivateur lui-même, dans sa cour et dans ses allées. Il y a aussi quelques essais pour pratiquer la culture sous serres ; mais ces essais ne rappellent pas, même de loin, l'extension prise par les serres à Jersey et surtout à Guernesey.

En 1903, l'exportation des légumes et des primeurs du seul port de Roscoff a atteint une valeur de 1.110.000 francs; elle a été faite par 37 vapeurs anglais d'un tonnage moyen de 80 tonnes, par 150 petits voiliers français et 35 étrangers, de 46 tonneaux en moyenne chacun [1]. Les produits de Roscoff et de Saint-Pol sortent aussi par Morlaix, d'où 10 vapeurs de 40 tonneaux chacun ont été expédiés chargés d'oignons sur l'Angleterre. La statistique agricole a évalué, pour la même année 1903, le produit de la culture maraîchère à près de 1.500.000 francs pour l'arrondissement de Morlaix ; cette production est fournie pour la presque totalité par le district de Roscoff et de Saint-Pol [2].

Tant d'activité dans le travail agricole et dans les transactions, pour une région dont l'étendue ne dépasse pas 4.000 hectares, devait inévitablement entraîner la spécialisation et la séparation du travail et du négoce. Sans doute, cette séparation n'est pas complète, car, aujourd'hui même, un assez grand nombre d'ouvriers agricoles, aux environs de Saint-Pol, deviennent en été vendeurs d'oignons sur les côtes anglaises. Mais il n'en existe pas moins, d'un côté une masse d'ouvriers sédentaires, de l'autre un groupe beaucoup moins nombreux de commerçants de profession. La condition économique, les mœurs, les idées des uns et des autres diffèrent extrêmement.

1. *Tableau du comm. et de la navig.*, 1903, II, 135.
2. Chiffres précis : 1.441.585, contre 998.672 pour Brest (Plougastel).

La culture maraîchère, dans les fermes de Saint-Pol, est faite, à l'exclusion des domestiques qui sont employés aux travaux agricoles ordinaires, par des ouvriers à la journée. Ces ouvriers viennent de tous les points du canton surpeuplé de Saint-Pol au marché d'hommes qui se tient tous les jours, de 2 à 4 heures du matin en été, de 4 heures 1/2 à 5 heures en hiver, sur la place du Parvis à Saint-Pol-de-Léon [1]. C'est là que les employeurs viennent chercher leurs ouvriers du jour, leurs *placenner*, comme on dit dans le pays. Malgré l'abondance du travail maraîcher, il est bien rare que l'offre ne surpasse pas la demande ; d'autre part, la cherté de la location des terres oblige les fermiers à chercher du travail au rabais. Les placenners n'ont même pas l'idée de l'association; ils ne savent point résister aux propositions de salaire trop basses ; ils ne connaissent d'autre groupement que celui que font les fermiers eux-mêmes en choisissant simultanément, pour leurs travaux, quatre, cinq ou six d'entre eux dirigés par un chef de file avec lequel le fermier convient du salaire de tous. C'est ainsi qu'au milieu du mouvement général de hausse de salaires, les placenners des riches carrés de légumes de Saint-Pol continuent à subir dans toute leur dureté les effets de l'excès de population. Un relevé fait sur les salaires de l'année 1897 évalue le revenu moyen du placenner à 1 fr. 19 par jour de travail, et il n'y a eu aucun progrès sensible de 1897 à 1904 [2]. Or, dès 1892, la statistique agricole évaluait le salaire moyen de l'ouvrier maraîcher à 2 fr. 04 dans le Finistère, à 1 fr. 71 dans les Côtes-du-Nord, à 1 fr. 90 dans le Morbihan, à 2 fr. 57 pour l'ensemble du territoire français [3]. L'ouvrier de Saint-Pol est donc tout à fait au bas de l'échelle. Il est victime de conditions de travail primitives, où aucun machinisme ne compense l'avilissement de la main-d'œuvre trop abondante : en agriculture, quand l'homme n'a que ses bras, quelque travail qu'il fasse, il ne vaut pas cher.

Pour un si minime salaire, le journalier de Saint-Pol fait un travail de dix-huit heures, à cinq ou six kilomètres de chez lui. Il est toujours nourri par l'employeur ; mais on ne lui donne que peu de viande et peu de vin ; à tous les repas reviennent, en abondance il est vrai, les bouillies d'avoine et de blé noir et les « beurrées ». Il est juste de dire que, selon l'usage suivi presque partout dans le Finistère, et si propre à rehausser la condition morale des

1. PICARD, *l'Ouvrier agricole de Saint-Pol-de-Léon*, p. 9-13.
2. PICARD, *l'Ouvrier agricole de Saint-Pol-de-Léon*, p. 19-31.
3. *Statist. agric.*, 1892, p. 250-253.

domestiques et des ouvriers de culture, le fermier mange, à la même table que ses ouvriers, les mêmes plats ; il travaille comme eux, avec eux, et aussi longtemps qu'eux. Cette communauté de nourriture et d'occupations empêche les travailleurs de la terre de se scinder en deux classes. Malgré la dureté des relations économiques, il n'y a ni hostilité, ni même défiance entre les fermiers et leurs placenners : à Saint-Pol-de-Léon comme ailleurs, le prolétariat rural ne ressent d'éloignement défiant que contre la bourgeoisie urbaine.

L'afflux d'argent amené à Saint-Pol-Roscoff par l'active production des primeurs passe donc par dessus la tête des journaliers agricoles qui n'en profitent ni dans leurs salaires, ni dans leur travail. Toute autre est la condition des « Roscovites », voyageurs et vendeurs à l'étranger. Spécialisés dans un négoce particulier, qui est la vente des oignons, les Roscovites migrateurs et industrieux en tirent des profits notables, en comparaison des maigres salaires des journaliers : aussi l'émigration temporaire roscovite fait-elle maintenant tache d'huile autour de Roscoff et de Saint-Pol, et même beaucoup plus loin ; le préjugé qui régnait autrefois chez les cultivateurs sur les « garçons de l'Angleterre (*Paot Brozaos*) ». disparaît peu à peu, et les fils de cultivateurs eux-mêmes n'hésitent pas à s'engager dans les compagnies roscovites.

C'est vers le milieu de juillet que se forment et s'embarquent ces compagnies à Roscoff. Elles comprennent, en moyenne, à l'heure présente, un effectif total de 1.200 personnes, dont 400 sont originaires de Roscoff; le reste vient des autres communes du canton de Saint-Pol, du Léon, et même de la Montagne dont les habitants sortent plus volontiers de chez eux que les gens de la plaine. Les partants se groupent en compagnies de 20 vendeurs environ, commandés par un chef. En 1902, les compagnies étaient au nombre de 67 faisant un total de 1.273 vendeurs ; la plus forte était de 42 hommes. Les compagnies emportent avec elles en Angleterre de grosses cargaisons d'oignons, dont le débit est sûr et la vente lucrative, car les 100 kilos, qui valent 7 fr. 50 à Roscoff, se vendent 15 francs de l'autre côté de la Manche. La vente dure six mois environ. Elle se fait sur la côte sud de l'Angleterre, et aussi sur les côtes du pays de Galles, où les Roscovites trouvent des gens qui parlent un idiome voisin du leur et qu'ils comprennent aisément [1]. Mais aujourd'hui les compagnies ne craignent pas

1. Le cymrique de Galles, l'ancienne langue de Cornwall, aujourd'hui disparue, et le breton d'Armorique forment un seul et même groupe, différent du groupe gaélique d'Irlande et d'Écosse. MACKINDER, *Britain and the British Seas*, p. 183.

d'étendre parfois leurs opérations ; elles font le commerce, non seulement des produits de Roscoff, mais des produits similaires qu'elles trouvent sur les côtes anglaises ; elles forment donc une sorte de petite caste marchande internationale. C'est ainsi qu'en 1902, une compagnie s'est rendue directement à Newcastle pour y faire le trafic des oignons d'Écosse.

Les vendeurs roscovites, dont l'âge varie de douze à soixante ans, reçoivent un salaire de 10 à 100 francs par mois suivant leur âge et leur expérience. Leur métier est fort dur : c'est la vente toute la journée et la préparation des paquets le soir, jusqu'à une heure assez avancée. Mais ce métier, qui n'est pas tout à fait une routine machinale, exerce leur intelligence. Tous savent l'anglais, soit un peu, soit fort bien. Aussi retors en affaires que les Plougastel, ils sont plus communicatifs, plus déliés et plus souples. Malgré leur instinct voyageur, ce ne sont pas des déracinés ; ils aiment par dessus tout Roscoff, et y reviennent toujours après leurs campagnes de vente.

C'est en décembre et janvier que les vendeurs d'oignons reviennent d'Angleterre. Ils ne reviennent pas, en général, sur les bateaux qui ont porté leurs cargaisons d'oignons, car ces bateaux, aussitôt déchargés dans les ports du Royaume-Uni, sont revenus à Roscoff ; les vendeurs prennent passage, presque tous [1], sur les vapeurs qui font le service de Southampton à Saint-Malo, ou de Southampton à Jersey et de Jersey à Saint-Brieuc. Ils rapportent d'Angleterre de nombreux objets qui donnent peu à peu une teinte anglaise à la vie domestique de Roscoff. Ainsi la consommation du thé, si rare dans la campagne bretonne, est courante aux environs de Roscoff et de Saint-Pol, et dans les chambres des fermes sont accrochées aux murs des chromolithographies de Victoria et d'Édouard VII.

Nous verrons [2] que l'instinct migrateur des Roscovites ne se borne pas aux compagnies d'Angleterre, et qu'aujourd'hui les gens de Roscoff essaiment de tous les côtés. Mais ce qui les fait tous essaimer, c'est toujours le même but, l'appât d'un gain qu'ils ne demandent qu'au négoce. Le Roscovite est le commerçant par excellence.

« *Buying and solding is the best trade* », dit-on en Angleterre. « Le meilleur métier, c'est d'acheter et de vendre ». Les Roscovites semblent toujours se diriger d'après cette maxime, que la destinée

1. Environ 1.000 sur 1.200.
2. Chap. X.

économique de leur pays éclaire d'une lumière si vive. Car le même homme, n'ayant que ses bras pour travailler, qui comme producteur ne gagnera qu'un salaire de famine, trouvera à faire les échanges de plus forts salaires et une vie plus variée, meilleure en somme et plus heureuse. Le groupe de Saint-Pol-Roscoff nous montre à la fois un prolétariat agricole qui ne parvient pas à vivre de la production intensive du pays, et une classe trafiquante qui prospère avec ses oignons et ses primeurs.

Sans doute, cette destinée n'est pas exactement celle des autres groupes maraîchers. Elle dépend, à Saint-Pol, de l'exploitation indirecte qui coïncide avec une surpopulation supérieure à celle des autres districts pourtant très peuplés déjà [1]. Lorsque l'exploitant est en même temps un petit propriétaire, comme à Plougastel, Pont-l'Abbé et Lézardrieux, l'état social est meilleur et plus équilibré. Mais, avec des degrés différents, la production intensive des quatre districts maraîchers se lie étroitement à l'abondance et au bas prix de la main-d'œuvre. S'il est vrai que les primeurs dépendent du climat et que, quel que soit le prix de vente, les districts maraîchers d'Armorique sont sûrs d'écouler leurs primeurs sur le marché anglais parce qu'ils ont trois semaines ou un mois d'avance, il est vrai aussi que les districts de grande production vendent bien autre chose que des primeurs. Ils vendent des produits comme les artichauts, les oignons, les choux-fleurs, les fraises, pour lesquels ils sont en concurrence immédiate avec les produits anglais et normands. Or la concurrence leur serait difficile, s'ils ne parvenaient à jeter leurs cargaisons sur le marché anglais à des prix relativement bas, malgré le coût du transport. Ces bas prix, les districts maraîchers de Basse Bretagne les doivent à la surabondance d'une main-d'œuvre mal payée, et par conséquent à la surpopulation, puisque le travail maraîcher ne comporte pas le machinisme. C'est ici l'outil humain qui fait tout et qui assure le succès, non grâce à ses qualités propres, mais grâce à son extrême bon marché. La misère de l'ouvrier agricole est notamment pour Roscoff et pour Saint-Pol un élément de prospérité peut-être essentiel, au moins tant que la terre ne sera pas livrée à l'exploitation directe et que le haut prix des fermages écrasera le cultivateur exploitant.

1. St. Pol : 270 au kq ; Plougastel : 163; Pont-l'Abbé : 188; Lézardrieux : 122.

CHAPITRE VII

Groupes Industriels de l'Intérieur

Dissémination et avortement des industries. — Industries extractives. — Mines de plomb argentifère de Poullaouen et du Huelgoat ; leur histoire et leur état actuel. — Comparaison avec les mines d'étain du Cornwall. — Essais d'exploitation de la houille à Quimper, à Kergogne et à Cléden-Cap-Sizun. — Anciens hauts fourneaux. — Exploitations ardoisières de la vallée centrale et de la Montagne-Noire : Châteaulin, Pont-de-Coblant, Saint-Goazec, Motreff, Caurel. — Carrières de granite : granite rose de l'Aber-Ildut ; kersantite de l'Hôpital-Camfrout. — Kaolin de Daoulas. — Industries dérivées de la civilisation armoricaine. — Le vêtement : costumes de Cornouaille. — La faïencerie : manufactures de Quimper. — Le meuble : vieux meubles bretons et meubles modernes. — Industries dérivées de la force hydraulique : l'électricité. — Situation économique et sociale des ouvriers de la petite industrie et des métiers. — Les grèves. — Industries importées : établissements d'État ; manufacture de tabacs de Morlaix. — La grande industrie à Hennebont. — Forges et aciéries de Lochrist et de Kerglaw. — Déplacement de l'axe industriel vers l'Ar-Mor.

En étudiant l'exploitation du sol, nous avons fait ressortir les causes d'imperfection et de faiblesse qui ont tantôt enrayé, tantôt étouffé l'essor agricole en Armorique, et qui ont fait du Bas-Breton des champs, jusqu'à une date toute récente, un homme partout rivé à une glèbe ingrate et très peu armé pour vaincre la nature : sujétion qu'il secoue à peine et qu'il ne secoue pas encore partout. Cette sujétion était en relation étroite avec le développement strictement local qu'imposaient la variété, la médiocrité et le peu d'extension des forces productives. En Armorique, l'effort de production ne se généralisait pas : il se localisait et se disséminait. De nos jours, l'ancien assujettissement de l'agriculture se relâche grâce à l'extension de l'élevage, qui fait tomber les barrières entre les petits centres de production. Mais cette heureuse transformation de l'agriculture n'a pas eu son pendant dans l'industrie, sauf

dans les industries maritimes confinées sur la lisière de l'Ar-Mor. Les industries maintenant mortes de l'Armorique continentale ont été resserrées et finalement étouffées dans d'étroites bandelettes qu'imposaient les lois physiques et l'état social du pays, et les industries qui vivent ou plutôt qui végètent de nos jours n'ont pu secouer la même sujétion, à la réserve de celles que l'État français a importées, comme les arsenaux maritimes, ou de celles, comme le groupe d'Hennebont, qui ne sont qu'un reflet de lointains foyers d'activité. Aussi, les forces productives ayant été réduites ou anéanties parce qu'elles s'éparpillaient trop sur la surface du pays en une multitude de petits centres, les centres industriels n'ont pu donner naissance à des groupes de population nouveaux. Nulle part on n'a vu se former les masses ouvrières hiérarchisées et spécialisées qui, en s'agrégeant, édifient la grande ville moderne. L'habileté ouvrière n'a pu se développer ; les mœurs ouvrières n'existent pas ; la grande industrie a avorté dans l'œuf malgré ses appels à la main-d'œuvre étrangère, et la petite industrie ne tient qu'un rang bien modeste dans le pays demeuré presque exclusivement rural.

Les industries de l'Armorique continentale se classent naturellement en trois groupes. Le premier est celui des industries extractives : il obéit rigoureusement aux lois de la constitution d'un sous-sol où les matériaux utiles sont disséminés en petits paquets, de même qu'à la surface s'éparpillent les terres aisément exploitables. Ces industries comprennent ou ont compris l'exploitation du plomb argentifère, de la houille, du fer, des ardoises, des carrières de granite et du kaolin. Courte a été l'existence de celles qui affectaient les allures de la grande industrie ; quant à celles qui sont dispersées en petites exploitations et qui remuent de petits capitaux, elles ont moins de peine à vivre sur ce sol disparate. Le second groupe est celui des industries indigènes nées des besoins peu complexes d'un pays qui avait sa civilisation rudimentaire, mais autonome, et qui demandait peu à l'extérieur. Prospères au temps où l'Armorique était tout à fait isolée, ces industries ont décliné quand les produits du dehors ont afflué, à l'exception de celles, comme la faïencerie et le meuble, que leur couleur locale a sauvées, et qui se survivent à elles-mêmes surtout parce que la mode extérieure les adopte. Enfin, le troisième groupe comprend les industries importées : industries d'État comme les arsenaux de Brest et de Lorient, les poudreries du Moulin-Blanc et du Pont-de-Buis, la manufacture de tabacs de Morlaix ; indus-

tries libres dont le seul grand groupe, en dehors des usines rattachées à la pêche, est le groupe d'Hennebont, presque à la limite S.E. de la Basse-Bretagne.

La structure même du sol d'Armorique permet d'inférer, avant toute étude détaillée, que les matériaux utiles se présentent en poches isolées ou en minces faisceaux de filons d'une richesse limitée. Ce sol est trop varié et trop fragmenté. Avec les strates étroites et démesurément allongées du bassin intérieur et même des deux anticlinaux, sorte de livre d'échantillons géologiques appartenant à la série paléozoïque tout entière, aucun dépôt n'est assez épais pour que la masse stérile, et à plus forte raison la masse utile, y présentent un volume imposant. Aussi les grandes industries qui ont tenté de s'établir sur ces terrains ont avorté, ou sont demeurées à l'état embryonnaire, ou n'ont pas dépassé la phase des études et des sondages : c'est le cas des exploitations de plomb argentifère, de houille et de fer. Quant aux industries d'extraction disséminées en groupes petits et nombreux, elles ont pu vivre sans se développer beaucoup, en se transformant et en se déplaçant parfois : c'est le cas des exploitations d'ardoise, de granite et de kaolin.

Cependant, si la grande industrie a eu chance, une fois au moins, de s'implanter en Basse-Bretagne en tirant parti des ressources du sous-sol, cette chance lui a été offerte par l'exploitation du bassin de plomb argentifère de Poullaouen et du Huelgoat.

Le gisement de galène et de filons métallifères de Poullaouen et du Huelgoat est d'une grande étendue et, sur plusieurs points, d'une grande richesse. L'ancienne concession occupait 126 kilomètres carrés ; elle englobait 13 paroisses, et ses deux diamètres lui donnaient 21 kilomètres de l'E. à l'W., 6 du N. au S. [1]. Les filons s'y pressent dans le dévonien du détroit de Poullaouen, sorte de large col où, à l'état primitif, ils venaient affleurer à flanc de coteau, entre les deux masses granitiques du Huelgoat et de Duault. Cette situation des filons dans les schistes dévoniens, sur la zone de rencontre où affluent les eaux d'infiltration qui ont glissé sur les deux masses granitiques, rendait les venues d'eau extrêmement abondantes et l'exploitation en profondeur fort malaisée : mais l'exploitation de surface était facile avec le nombre des affleurements, et c'est ainsi que l'on s'explique que, malgré l'isolement

1. Davy, *Note sur les mines de Poullaouen* (Bull. Soc. géol. de France, 3e série, t. XIV, 1886, p. 256-264).

et l'éloignement du canton, les mines de Poullaouen et de Huelgoat aient été de très longue date connues et exploitées.

La première mention historique du dépôt de plomb argentifère de la région remonte à 1422. A cette date le duc Jean de Bretagne fait travailler aux mines ; celui qui les a découvertes est aussi celui qui les exploite : c'est Claux Latreba, « ouvrier et apurour de mines d'argent », venu d'Allemagne avec ses compagnons et serviteurs [1]. Ainsi, dès le premier jour de leur existence, les mines sont dirigées par des étrangers. Il en sera de même presque jusqu'à leur dernière heure. C'est du dehors que viennent ingénieurs, prospecteurs, contremaîtres, ouvriers expérimentés. Le pays d'Armorique ne fournit aux mines que des manœuvres.

Après une interruption que déterminèrent certainement les désordres et les misères de la Ligue, la concession des mines de Poullaouen fut donnée sous Louis XIII au baron de Beausoleil [2]. Mais l'exploitation avorta. Beausoleil avait fait appel, comme firent presque tous ses successeurs, aux mineurs du Harz, et ces auxiliaires utiles, nécessaires même, furent accusés de sorcellerie et enfermés à la Bastille [3].

Un siècle plus tard, le 1er avril 1732, la concession passait enfin aux mains du sieur de Kervéon, de Morlaix, et de ses associés, et la véritable exploitation commençait, pour durer, avec des alter-

1. Dom Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, II, 1135.

2. Beausoleil avait obtenu une concession générale des mines et minières de France, le 31 décembre 1626. En 1630 il amena en France 50 mineurs allemands et 10 mineurs hongrois, d'après le passeport qui lui fut donné le 14 octobre 1630, par le prince d'Orange (Baronne de Beausoleil, *La Restitution de Pluton*, p. 146-148, 149-153).

3. Ce n'était pas sans raison que les travaux de Beausoleil semblaient entachés de sorcellerie et même de magie. Beausoleil et sa femme faisaient appel à l'astrologie et aux baguettes magiques dans leurs recherches de métaux et de pierres précieuses. V. le livre rare et singulier de la baronne de Beausoleil, *La Restitution de Pluton, Des mines et minieres de France*, etc., dédié à Richelieu (Paris, 1640). Les pratiques des chercheurs ne soulevèrent d'opposition qu'en Basse-Bretagne, où le prévôt La Touche-Grippé confisqua, à Morlaix, les plans, les papiers et l'argent de Beausoleil, pendant que celui-ci prospectait les mines, parce que La Touche-Grippé « croioit qu'on ne peut trouver les mines en terre sans la magie et sans l'aide de démons » (baronne de Beausoleil, *La Restitution de Pluton*, p. 15, 26, 86, 94, 98-99). C'est une curieuse préface aux difficultés qui entravèrent, au XVIIIe siècle, le fonctionnement des mines de Poullaouen. Il est à remarquer que la baronne de Beausoleil, en mentionnant en Bretagne « une mine d'argent », n'en donne pas l'emplacement exact (p. 26). Mais cet emplacement n'est pas douteux, puisque le centre des opérations de Beausoleil était à Morlaix : il s'agit du gisement de Huelgoat-Poullaouen.

natives de succès et de revers, jusqu'en 1868. Dès les premières années, on fit appel au travail étranger. Au 15 août 1734, sur la mine à peine prospectée, il y a « deux mineurs étrangers, l'un anglais à onze livres onze sols par semaine, et l'autre allemand, à neuf livres, sans comprendre l'ancien anglais ;... il est arrivé un fondeur suisse gagé douze cents livres par an [1] ». Bientôt la direction elle-même passait aux mains des ingénieurs venus du Harz : ces étrangers expérimentés justifièrent, par leurs trouvailles, l'emploi qu'on faisait d'eux. A la vieille mine de Poullaouen, retrouvée en 1732, Denmann ajouta, en 1741, l'exploitation de la « nouvelle mine ». En 1754, Kœnig commença l'exploitation des galeries du Huelgoat. En 1780, Brollmann détourna les eaux de l'Aulne, par un canal de 22 kilomètres, pour le service des mines.

Ce n'est pas sans entraves que s'installa cette grande industrie au cœur de l'Armorique rurale. Les usements du domaine congéable, que les directeurs de la Compagnie avouaient fort mal connaître, leur valurent de multiples tracas. Les paysans voisins firent des saignées aux canaux des mines et volèrent leur matériel. La paroisse de Poullaouen, conduite par son curé, se souleva toute entière contre les étrangers et même contre les ouvriers d'origine bretonne, parce que ceux-ci étaient exempts de la corvée des chemins. Les propriétaires fonciers se plaignirent, parce que les eaux de lavage des mines dégradaient les terres et empoisonnaient les rivières. Jamais exploitation industrielle ne rencontra une hostilité si générale [2].

Poullaouen et Huelgoat prospérèrent pourtant. En 1780, les mines occupaient 50 « officiers, maîtres et gardes », étrangers pour la plupart, et 950 journaliers du pays : ces derniers recevaient 7 à 30 sous par jour ; ils joignaient tous aux travaux de l'industrie quelque occupation agricole. Le produit brut était évalué à 800.000 livres, très grosse somme pour le temps, que l'extraction de l'argent et celle du plomb se partageaient à peu près par moitié [3].

Après cette période brillante, les mines ne firent que décliner. Elles étaient arrivées au terme de leur rendement utile en épui-

1. *Mémoire du directeur* DELESTANG, 15 août 1734 (*Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C. 1487).

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C. 1488, C. 1489. Lettre des administrateurs au subdélégué de Carhaix, 9 janv. 1763 ; délibération de la paroisse de Poullaouen, 15 juin 1766 ; affaires de Coigny et Musulliac, 1774-1775.

3. État dressé le 19 novembre 1780, par le S[r] de Belleville, avocat à Carhaix (*Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine*, C. 1488).

sant les couches superficielles. A mesure que l'on creusait davantage le sol, les venues d'eaux devenaient plus abondantes et l'épuisement plus difficile. La direction, devenue française en 1806 avec Blavon-Duchesne, s'aidait toujours de l'expérience et des conseils des mineurs du Harz ; elle faisait de Poullaouen un centre d'études géologiques et métallurgiques qui eut son heure d'éclat, avec Dufrénoy et Puillon-Boblaye ; mais elle se heurtait à des conditions naturelles rigoureuses. Plus abondant que les autres dépôts d'Armorique, le gisement de Huelgoat et de Poullaouen n'en était pas moins, comme les autres, un gisement d'échantillons : il s'appauvrissait à vue d'œil dans la zone utile ; les eaux envahissaient les travaux profonds ; il devenait trop coûteux de les épuiser.

Une première fois le danger fut conjuré par la double machine à colonne d'eau de Juncker, d'une force de 200 chevaux, mise en service en 1838. Cette machine permit d'épuiser les eaux jusqu'à une profondeur de 230 mètres. Les mines reprirent un peu d'activité, mais elles ne retrouvèrent jamais la prospérité qu'elles avaient eue au XVIII[e] siècle. En 1842, lorsque l'ingénieur de Fourcy visita le Huelgoat et Poullaouen, les travaux d'extraction occupaient seulement 230 ouvriers et le traitement métallurgique 115, dont 100 pour la fonderie de Poullaouen ; le produit brut n'atteignait pas 300.000 francs ; le minerai était expédié sur Rouen et sur Paris. Quatre puits étaient en service à Poullaouen, et six, dont deux d'aération, au Huelgoat ; le plus profond avait 276 mètres [1]. Déjà l'on pouvait prévoir que cette profondeur de l'extraction, trop grande même pour la machine de Juncker, entraînerait sous peu la fin de travaux trop dispendieux pour le produit qu'on en tirait. Vers 1850, ce produit était à peine supérieur aux frais d'exploitation. En 1868, les travaux s'arrêtèrent, et le grand établissement de Kœnig et de Blavon-Duchesne cessa d'exister.

On a parfois comparé les mines de plomb argentifère de Huelgoat et de Poullaouen aux mines d'étain du Cornwall [2]. Il est certain que le gisement métallique de Huelgoat-Poullaouen est le seul dépôt vraiment riche du sous-sol armoricain, comme les mines de Tywernhaile, Blackmore, Fowymour et Penwith-Kerrier sont l'unique richesse métallique de la presqu'île anglaise ; ici nous trouvons un des nombreux traits d'analogie qui rapprochent

1. De Fourcy, *Explic. de la carte géol. du Finistère*, p. 176.

2. Note de Lukis, *Bull. Soc. géol. de Fr.* 3[e] série, t. XIV, 1886, p. 265. L'étain ne se trouve en Bretagne, en petite quantité, qu'à la Villeder, près de Ploërmel.

l'Armorique du Cornwall. Mais la destinée des « stannaries » de Cornwall a été meilleure et plus prospère. Au lieu de l'entreprise isolée de Huelgoat-Poullaouen, menée à bien par des étrangers au milieu de difficultés sans nombre, contrariée par l'hostilité de la population, par les coutumes du pays, par l'isolement et par le manque de communications, les mines du Cornwall nous donnent le spectacle d'un faisceau d'entreprises fortement enracinées au sol par l'intérêt commun de tous les habitants et par d'antiques liens d'association. Tandis que les mines d'Armorique vivaient sous le régime du bon plaisir du pouvoir central et provincial et sous l'œil soupçonneux des privilégiés, celles du Cornwall réunissaient, à Truro et à Lotswithiel, leurs huit Parlements indépendants où elles codifiaient leurs usages de 1589 à 1752. Huelgoat et Poullaouen étaient dirigés par des étrangers et n'empruntaient au pays que des manœuvres mal payés : les « stannaries » du Cornwall, au contraire, étaient exploitées par les gens du Cornwall même, et allaient jusqu'à donner, au XVIIe siècle, un curieux modèle d'association communiste. Au temps le plus prospère, en 1780, Huelgoat et Poullaouen occupèrent à peine 1.000 ouvriers, et leur production atteignit une valeur de 800.000 francs ; dès 1697, les mines du Cornwall avaient 8.000 ouvriers et produisaient 69.000 liv. sterl. d'étain (1.725.000 francs [1]). Enfin, les mines d'Armorique furent privées, jusqu'à la tardive ouverture du canal de Nantes à Brest, de tout débouché facile et peu coûteux : il n'en était pas de même en Cornwall, où la rivière de Falmouth remonte jusqu'à Truro, et celle de Forvey presque jusqu'à Lostwithiel. Par la circulation aisée de leurs produits, par le nombre de leurs ouvriers et par leur organisation autonome, les mines de Cornwall facilitèrent l'assimilation complète à l'Angleterre de la vieille péninsule celtique ; les mines de Basse-Bretagne, elles, n'entamèrent même pas la masse hostile de l'Armorique rurale.

L'invasion des eaux d'infiltration qui a fini par arrêter, en 1868, les travaux du Huelgoat et de Poullaouen, masque à nos yeux la présence cependant certaine de nombreux et riches filons inexploités. Cette certitude que les mines ne sont pas épuisées explique les efforts spasmodiques faits depuis quelques années pour reprendre l'exploitation. En 1896, on creusa des galeries pour suivre un nouveau filon découvert à flanc de coteau, sur la route du Huelgoat à Carhaix. En 1900, la société des mines de Pontpéan

1. H.-W. Fisher, *The stannaries of Cornwall* (*Journal of the Royal Institution of Cornwall*, vol. XVI, part. 2, 1905, p. 292-298).

(Ille-et-Vilaine) fit à Poullaouen une tentative plus sérieuse. Deux pompes d'épuisement des eaux furent mises en service à 90 mètres de profondeur, à l'ancien puits Pape; elles pouvaient élever chacune 400 litres à la minute. Les travaux durèrent deux ans; 105 ouvriers, payés de 2 fr. 75 à 3 francs par jour, y furent employés. Mais les venues d'eau vainquirent encore les efforts des mineurs, car le débit, qui ne dépassait pas 500 litres à la minute en été, atteignait 1.000 litres en hiver dans ces strates dévoniennes encaissées entre des roches imperméables. En octobre 1902, les travaux s'arrêtèrent. La société de Malfidano a commencé, en 1904, des essais analogues à la vieille mine du Huelgoat; au début de 1905, elle avait fait déblayer plus de 2 kilomètres d'anciennes galeries; mais on ne peut se prononcer à l'heure présente sur le résultat de cette nouvelle tentative. Si l'exploitation reprend, elle n'aura plus contre elle les obstacles accumulés du temps de Kœnig, car l'esprit de la population a changé, et le canal, ainsi que le réseau des voies ferrées de 1 mètre, facilitent les communications.

Au moins les gisements métallifères de Huelgoat et de Poullaouen ont pu suffire à une exploitation utile de plus d'un siècle. Au contraire, les gisements houillers n'ont jamais dépassé la phase des sondages. Leur histoire résume à elle seule les difficultés générales que rencontrent en Armorique les industries d'extraction, qui sont arrêtées surtout par la dispersion des gisements, la faible masse des dépôts et la maigreur des filons.

Le terrain houiller n'existe que dans la Basse Cornouaille, où il forme deux ellipses isolées et une sorte de long filon. La première ellipse se trouve dans la vallée de l'Odet, sous la ville même de Quimper et ses environs immédiats; sa longueur est évaluée à 5 kilomètres de l'E. à l'W., sa largeur, du N. au S., à 600 mètres. La seconde, moins étendue, forme à 3 kilomètres au N.W. de Quimper le petit bassin de Kergogne; elle a 2900 mètres de l'E. à l'W., 200 mètres du N. au S.[1]. Le filon du cap Sizun, dans la commune de Cléden et aux environs, s'étend davantage en longueur; il a été reconnu sur 8 kilomètres, de la baie des Trépassés au moulin de Kerscoulet, et il va peut-être jusqu'à Pont-Croix[2] en suivant la vallée médiane du Cap-Sizun, terme occidental du sillon central de Cornouaille; la largeur moyenne ne dépasse pas 500 mètres. Ces petits bassins ont été tous les trois l'objet de tentatives

1. De Fourcy, *Expl. de la carte géol. du Finistère*, p. 140 et suiv.
2. Ch. Barrois, *Carte géol. dét. feuille 72 (Quimper)*, notice.

d'exploitation qui réussirent aussi peu au cap Sizun qu'à Quimper et à Kergogne. Si elles avaient eu quelque succès, l'Armorique serait plus sûrement entrée dans la voie industrielle qu'au moyen des mines de Huelgoat et de Poullaouen, et les arsenaux maritimes bretons auraient tiré grand profit de la houille du pays : c'est ce qui explique tant d'efforts répétés, tant de ténacité malgré les échecs.

A Quimper, la compagnie qui venait d'exhumer les anciennes galeries de Poullaouen et de Huelgoat demanda, dès le 11 mars 1744, une concession de terrain houiller. Les hommes actifs et énergiques qui la dirigeaient étaient résolus à tout pour réussir. « Les entrepreneurs, dit un acte du 17 décembre 1747, sont dans la résolution de faire construire une machine à feu pareille à celles d'Angleterre et des mines du Hainaut, pour extraire avec plus de facilité [1] ». C'est ainsi qu'au milieu du XVIII[e] siècle la pompe à feu de Newcomen, que les usines de Cornwall employaient depuis 1707, faillit faire son apparition dans la lointaine Armorique, si rebelle au progrès industriel. Mais la première condition était d'avoir du charbon en masse, et non pas de simples échantillons de mauvais schiste charbonneux. Or, on ne put trouver autre chose que des échantillons. Kœnig, devenu en 1750 inspecteur aux mines de Poullaouen, fit fouiller à la fois, sur les indications du chevalier d'Arcy, à Quimper et à Cléden-Cap-Sizun (1759) [2]. On était au milieu de la guerre de Sept ans, et le manque de charbon anglais stimula les recherches, malgré les insuccès. Mais la paix mit fin à toutes les tentatives. En 1772, les puits et les galeries forés à Quimper et à Cléden étaient totalement abandonnés.

Les travaux reprirent à Quimper quand commencèrent les luttes de la Révolution. Le 10 germinal an II, les représentants autorisèrent de nouvelles recherches. Comme à l'époque de la guerre de Sept ans, on était stimulé par la nécessité et par le manque de combustible. Les sondages et les forages de puits durèrent, avec des interruptions, de l'an II à l'an IX. Mais les successeurs de Kœnig ne furent pas plus heureux que lui : ils ne déblayèrent qu'une masse stérile, avec de minces filons isolés d'une production trop maigre.

Tant d'échecs ne découragèrent pas les prospecteurs de houille. Lorsque commença l'essor industriel moderne, sous la Restaura-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C. 1487.

2. Lettre de Trudaine autorisant les recherches, 16 septembre 1758 ; autorisation provisoire d'exploiter jusqu'à la paix, accordée par Silhouette, 31 octobre 1759 (*Arch. d'Ille-et-Vil.*, C. 1487).

tion, il y eut de toutes parts, dans la France entière, une sorte de vaste enquête sur les ressources du sous-sol ; la Basse-Bretagne en ressentit le contre-coup ; on s'intéressa de nouveau à ses gisements de houille, qui préoccupaient d'autant plus vivement les industriels que, l'industrie de fer n'étant pas encore concentrée, il y avait en Armorique un certain nombre de fonderies et de forges ; ces établissements ne se contentaient pas du bois trop peu abondant et cherchaient du charbon à proximité des usines. Le 15 avril 1829, la société des forges de Pont-Callek obtenait la concession du bassin de Quimper ; une autre société lui succédait en 1834 ; on creusa un puits de 157 mètres et une galerie horizontale de 35 mètres dans la lande de Cuzon. En 1836, une tentative du même genre était faite à Cléden. Mais ces efforts, plus grands que ceux de la guerre de Sept ans et de la Révolution, furent aussi malheureux, car, dès 1837, puits et galeries étaient désertés.

C'est à cette époque, en 1832, que remonte la découverte du petit bassin de Kergogne, qui parut dès l'abord, comme dit Fourcy, « un peu moins pauvre que celui de Quimper ». Mais les couches, ajoute-t-il, « n'ont qu'une très faible épaisseur et n'offrent en direction aucune continuité [1] ». Une société essaya de l'exploiter à partir de septembre 1835. Elle fora cinq puits, retira beaucoup de schistes et un peu de houille. Elle tint plus de cinq ans contre les déceptions accumulées ; c'est seulement en 1841 qu'on laissa de côté les puits de Kergogne, comme ceux de Quimper et de Cléden.

Tous ces efforts inutiles ont abouti, d'une manière qui semble définitive, à la faillite de la houille armoricaine. Depuis 1840, les nouvelles tentatives ont été plus espacées et moins obstinées. En 1876, on a encore essayé pendant quelques mois de reprendre l'exploitation des vieux puits de Cléden. En 1902, une société ayant formé une demande de concession pour le bassin de Quimper, l'État refusa de l'accorder.

Sur quelques points, l'industrie du fer a été plus heureuse que celle de la houille. Car, si la houille de la Basse Bretagne ne se trouve guère qu'à l'état d'échantillons isolés, les gîtes ferrifères sont plus abondants. Les schistes siluriens et dévoniens en renferment quelques filons dans la Montagne du Nord, à Coat-an-Noz [2], et dans la Montagne du Sud à Quénécan ; les micaschistes de la pénéplaine du sud ont aussi du minerai de fer à Guidel. Tous ces mine-

1. DE FOURCY, *Explic. de la carte géol. du Finistère*, p. 140 et suiv.
2. DE FOURCY, ouvr. cit. p. 101.

rais ont été exploités au profit d'usines locales, lors des âges de petite industrie, et aussi dans la phase de transition qui a précédé la centralisation croissante de la métallurgie du fer. Le minerai de Guidel alimentait les forges de Pont-Callek qui essayèrent un instant d'extraire de la houille à Quimper ; celui de Quénécan était traité par les hauts fourneaux des Salles, en Perret [1] ; il y avait aussi un haut fourneau à Coat-an-Noz. Ces industries, dont le champ d'exploitation était fort mince, ne devaient leur naissance qu'à l'isolement de la Basse-Bretagne et à la difficulté des communications ; elles ne pouvaient résister, dès l'ouverture du pays, à l'invasion des produits étrangers, meilleurs et fournis à meilleur compte ; aussi ont-elles disparu. Du haut fourneau de Coat an Noz il ne reste même pas des vestiges ; il était pourtant en activité en 1840 [2]. Les forges de Pont Callek et des Salles subsistent à l'état de bâtiments utilisés de différentes manières. Les forges des Salles ont cessé de produire en 1870 [3] ; leur installation était spacieuse, et, autour d'elles, un village ouvrier s'était formé en pleine forêt de Quénécan ; mais le traitement du minerai était tout à fait rudimentaire et grossier, ce qui n'a rien de surprenant. Ainsi la métallurgie du fer en Armorique n'a pu vivre que comme petite industrie locale tant qu'elle a été alimentée par les produits du sous-sol : elle a été écrasée sans combat au premier contact avec les grandes usines de l'extérieur.

Par l'esquisse de la destinée du plomb argentifère, de la houille et du fer en Basse-Bretagne, nous venons de voir pourquoi les grandes industries d'extraction n'ont pu s'y implanter ; elles ont végété, ou ont avorté, ou n'ont pu vivre que tant qu'elles n'ont pas dépassé la phase de la petite industrie. Cette dernière raison explique pourquoi les seuls établissements d'extraction qui prospèrent encore sont ceux de l'ardoise et de la pierre ; les uns et les autres s'adaptent bien à la dissémination des gisements, des capitaux et du travail, car ils ne traînent à leur suite ni industries de transformation, ni outillage compliqué.

Très développé en Montagne-Noire et dans le pli de Quénécan, sur une longueur de plus de 60 kilomètres, l'étage des schistes d'Angers trace à l'exploitation ardoisière sa voie principale. A ce long et épais filon s'ajoutent les schistes de Châteaulin, ardoisiers

1. Canton de Gouarec.
2. Il avait été établi en 1782 (Habasque, *Coup d'œil sur les Côtes-du-Nord*, 1836, p. 67).
3. Leur création remontait à 1814 (Habasque, p. 67).

dans tout le sillon de l'Aulne et du Blavet supérieur, qui suit à peu de distance au N. la ligne des schistes d'Angers. Inférieurs aux premiers en qualité, ils sont plus productifs à cause du plus grand développement de l'étage. Sur ces deux filons se trouvent les nombreuses carrières qui fournissent à l'Armorique la plus grande partie de ses ardoises et les seules qui puissent rivaliser avec les produits de Trélazé. En montagne d'Arrée, où l'étage des schistes d'Angers et celui des schistes de Châteaulin n'existent pas, on exploite un grand nombre de petites carrières qui fournissent de grossières ardoises et des dalles schisteuses pour la consommation locale ; il en est de même des crêtes de Saint-Mayeux et de Lanfains ; mais les ardoises d'Arrée représentent une mince valeur et une faible quantité en comparaison des ardoises de l'Aulne, du Blavet et de la Montagne-Noire.

C'est donc la grande vallée centrale, que suit de Châteaulin à Mur de Bretagne le canal de Nantes à Brest, qui est l'axe de l'exploitation ardoisière en Armorique. Les carrières abandonnées ou en exploitation se pressent sur l'Aulne. Leurs amas de déblais sont une des notes du paysage en Montagne-Noire. Partout on retrouve la trace d'une industrie qui se déplace volontiers et qui multiplie les affouillements.

L'ouverture complète du canal de Nantes à Brest, vers 1850, les nouvelles routes de terre et les chemins de fer, l'usage et le besoin de plus en plus répandus de l'ardoise ont généralisé dans toute la vallée et dans la Montagne-Noire l'exploitation qui s'était d'abord confinée aux points les plus accessibles. La taille comme l'usage de l'ardoise ne remontent pas loin dans l'histoire industrielle du pays. Nous avons vu que des ouvriers de Fumay vinrent enseigner en 1811 à l'Armorique l'art de tailler l'ardoise [1]. L'industrie ardoisière n'a donc pas encore un siècle d'existence : elle a cependant réussi à épuiser bon nombre de ces gisements comme l'Armorique en a tant, qui sont des poches isolées et de faible volume ou des filons amincis en lamelles.

L'exploitation a commencé sur la zone qui était la plus accessible avant le développement des communications, c'est-à-dire à la tête de la ria de l'Aulne, à Châteaulin et à Port-Launay, où les bateaux de mer venaient à quai charger l'ardoise. Assez longtemps le groupe de Châteaulin fut le seul actif. En 1838, les carrières de Châteaulin, Saint-Coulitz, Lothey et Saint-Ségal étaient si multi-

1. V. chap. IV.

pliées, qu'elles « touchaient presque l'une à l'autre [1] » ; leurs produits s'expédiaient par mer jusqu'en Normandie. Le groupe comptait alors 30 carrières exploitées avec 600 ouvriers : aujourd'hui, elles sont toutes, sans exception, abandonnées. Au contraire, on ne comptait que 3 carrières aux environs de Châteauneuf-du-Faou, et une seule près de Motreff, au point qui est aujourd'hui le centre de l'extraction ardoisière.

L'axe de l'exploitation ne tarda pas à se déplacer vers l'E., à mesure que l'extraction intensive diminuait le rendement des carrières de Châteaulin. Dès 1852, le centre de l'activité se trouvait au S. de Pleyben, au Pont-de-Coblant, autour duquel se pressaient 19 carrières en exploitation, tandis que le groupe de Châteaulin n'en comptait plus que 9 [2]. L'ouverture définitive du canal étendait en même temps l'extraction ardoisière le long de l'Aulne et du Blavet, où se développèrent les deux groupes de Châteauneuf-du-Faou et de Caurel : le premier a aujourd'hui 5 carrières exploitées, le second en a 6.

Toutes ces exploitations étaient confinées, ou à peu près, sur les bords du canal, seul débouché commode qui existât avant le développement de la vicinalité et des chemins de fer. Mais depuis que les gisements de la Montagne-Noire sont devenus aussi accessibles que ceux de la vallée de l'Aulne, c'est sur eux que s'est portée l'exploitation intensive. Aujourd'hui, le Pont-de-Coblant n'a plus que 3 ardoisières qui occupent encore 250 ouvriers, mais ces ouvriers ont tendance à émigrer vers Trélazé ; en revanche, il y a 13 carrières en pleine exploitation entre Gourin et Carhaix, sur les territoires de Motreff, Saint-Hernin, Plévin et Tréogan, et ces ardoisières, dont l'installation est récente, sont les seules de toute la vallée centrale qui aient un outillage moderne d'extraction. De même, le groupe de Caurel [3] s'étend aujourd'hui au N. sur les schistes du bassin de Corlay, à Sainte-Tréphine [4], assez loin du canal.

A la réserve du groupe de Motreff, les ardoisières de la vallée centrale appartiennent à un type rudimentaire d'industrie où la main-d'œuvre fait tout. Partout on exploite l'ardoise comme nous l'avons vue exploitée à la carrière de Kerrouec en Montagne-Noire, près de Gourin, en août 1904. Cette carrière se compose de

1. De Fourcy, ouvr. cit., p. 119.
2. Limon, *Usages du Finistère*, p. 26-27.
3. Canton de Mur.
4. Canton de Saint-Nicolas-du-Pélem.

deux puits aux parois taillées verticalement dans les schistes rougeâtres du niveau supérieur; la largeur des puits est d'environ 10 mètres, la profondeur de 25; on y descend par un système d'échelles; le seul appareil est un treuil fort grossier, et deux ou trois huttes construites en dalles schisteuses abritent les outils des ouvriers. Dans ces conditions, l'importance d'une ardoisière se mesure au nombre des ouvriers qu'elle emploie. Ce nombre varie beaucoup avec la richesse du gisement et avec les ressources du propriétaire de l'ardoisière. Sur les quatre carrières de la commune de Saint-Goazec, une, celle de Poulmoguer, occupait, en 1904, 150 ouvriers; mais les trois autres n'avaient qu'un faible personnel: douze ouvriers travaillaient à Kermorvan, dix à Roshalvez, huit seulement à Guernagoc. Les grosses exploitations comme Poulmoguer sont partout l'exception.

Il y a deux catégories d'ouvriers ardoisiers: l'extracteur ou mineur et le tailleur d'ardoises. Le premier n'est guère, dans les carrières à ciel ouvert, qui forment l'immense majorité des exploitations, qu'un simple manœuvre payé à la journée; sa tâche ne se complique que dans les ardoisières à galeries souterraines. Au Pont-de-Coblant, l'extracteur est payé deux francs par jour; en 1852, il ne recevait que un franc [1]; donc, les salaires, pourtant si médiocres encore, ont doublé depuis un demi-siècle pour ces ouvriers, selon une loi presque générale en Basse-Bretagne, comme nous l'avons déjà vu pour les travailleurs de la terre. Quant au tailleur d'ardoises, c'est un ouvrier de spécialité dont le métier exige de l'habileté et de la promptitude: aussi reçoit-il des salaires plus élevés. Il est généralemeut payé au mille d'ardoises taillées. Il y a un demi-siècle, on ne payait le mille aux ouvriers que cinq francs, pour la première qualité, dans l'arrondissement de Châteaulin; aujourd'hui le taux est en général de quatorze francs. Mais comme on exige une taille plus soignée, la fabrication est plus lente, et les salaires n'ont pas triplé, comme il semblerait qu'ils eussent dû le faire: la moyenne des journées du tailleur d'ardoises n'a monté que de 2 fr. 50 à 4 francs de 1852 à 1904.

Telle qu'elle est, l'industrie ardoisière s'adapte très bien aux conditions générales du travail en Armorique. Elle ne se centralise pas, olle se dissémine plutôt. Elle exige une abondante main-d'œuvre que lui fournit aisément une population très dense. Enfin elle ne prend que les forces physiques de l'homme, et non ses forces intellectuelles; elle ne demande pas une spécialisation

1. Limon, ouvr. cit., p. 26-27.

absolue dans l'industrie, et ses ouvriers, comme les anciens manœuvres de Huelgoat et de Poullaouen, retournent naturellement, dès qu'il y a chômage, aux travaux agricoles d'où ils viennent, ce qui conjure le danger des crises ouvrières.

Ces conditions générales de l'exploitation de l'ardoise sont aussi celles de l'exploitation des carrières de granites, qui atteignent sur certains points de Basse-Bretagne, grâce aux qualités spéciales de la pierre, une importance assez grande pour exporter leurs produits dont quelques-uns sont renommés.

Dans ce pays de roches dures, l'exploitation de la pierre de taille est bien plus disséminée encore que celle de l'ardoise. Mais les principaux groupes de carrières et les seuls importants sont établis sur les cheminées et sur les filons des granites qui n'offrent aucune apparence de roche feuilletée. Ils exploitent donc, sur la côte Nord, le granite syénitique de Perros et de Lanmeur, dans le Trégorrois ; sur la côte Ouest, le granite rose de l'Aber Ildut et la kersantite de Daoulas et de l'Hôpital-Camfrout ; sur la côte Sud, la traînée granitique qui va de la baie de la Forêt à Hennebont, par Pont-Aven et Quimperlé ; à l'intérieur, les massifs du Huelgoat, de Rostrenen, du Faouët et de Pontivy. Ces groupes d'industrie sont fort inégaux. Ceux de l'intérieur ne travaillent guère que pour les besoins de la construction locale. Car, malgré le canal de Nantes à Brest et le canal du Blavet, le transport par terre serait trop onéreux. En revanche, les carrières de la côte exportent leurs produits, qui alimentent la navigation au bornage et au cabotage. Tel est le cas des carrières de Bourgneuf et de Trémor, sur la rivière de Pont Aven ; de celle du Poteau Rouge, près de la rivière de Quimperlé. Mais les variétés les plus en renom sont le granite rose de l'Aber Ildut et surtout la kersantite, et même, par l'amplitude de son extraction, la kersantite touche de près à la grande industrie.

Le granite rose de l'Aber Ildut est exploité depuis plusieurs siècles, sur les bords de l'Aber, dans la commune de Lampaul Plouarzel [1] et dans l'île Melon. L'extraction a même été plus active à une époque antérieure que de nos jours. Elle fut stimulée au XVIIIe siècle par les constructions du port de Brest. En 1838, à peu près au moment où l'on extrayait des carrières de l'Aber le soubassement de l'obélisque de Louqsor, l'exploitation occupait 75 ouvriers et produisait par an 5.500 mètres cubes, vendus à Brest 17 francs le mètre [2]. Aujourd'hui les carrières en activité ne produi-

1. Canton de St-Renan.
2. DE FOURCY, ouvr. cit. p. 177.

sent guère que 2.000 mètres cubes. Il est vrai que le mètre se vend 50 francs ; il est vrai aussi que la population ouvrière a plutôt augmenté, car les ouvriers sont au nombre d'une centaine. A l'exception d'une seule, les carrières de l'Aber ne sont point des propriétés particulières ; situées sur la côte même, elles dépendent du domaine maritime de l'État et sont exploitées au moyen de concessions temporaires.

La kersantite fait maintenant l'objet d'une industrie extractive de plus grande envergure. Le village de Kerzanton, qui a donné son nom à ce granite aux grains fins et serrés, est situé sur la côte N. de la rivière de Daoulas qui débouche dans la rade de Brest ; mais les carrières de Kerzanton ne produisent plus rien ; l'exploitation s'est transportée ailleurs. Car les filons de kersantite, alignés de l'E. à l'W. avec une légère inclinaison vers le N., suivant la disposition générale des roches de l'hémicycle de Sizun, bordent des deux côtés la rivière de Daoulas, la petite anse de Saint-Jean et la rivière de l'Hôpital-Camfrout, dans les communes de Logonna-Daoulas et de l'Hôpital [1] : l'extraction s'est portée tantôt sur un point, tantôt sur un autre. En 1838, il n'y avait que deux carrières exploitées, l'une à Sainte-Marguerite, en Logonna, l'autre à Kerascoët, en l'Hôpital [2] ; aujourd'hui, le centre de l'extraction s'est porté au Grand et au Petit Run, dans la commune de Logonna, à 300 mètres à l'W. du bourg de l'Hôpital. Là existent quatre carrières dont deux sont très étendues et parfaitement outillées, avec machines à vapeur pour l'extraction et l'épuisement, treuils, rails et wagonnets. Le chargement des pierres se fait à pied d'œuvre, sur les gabares de 30 à 40 tonneaux qui remontent la rivière de l'Hôpital et qui transportent la kersantite à Brest et dans tous les ports de la côte. Il y a aussi une assez notable exportation vers l'intérieur, par voie ferrée, et à travers tout le territoire, jusqu'à Marseille, qui a reçu ces dernières années une grande quantité de kersantons. Cette pierre, qui se vendait 22 francs le mètre cube en 1852 [3], atteint aujourd'hui 80 fr. Le nombre d'ouvriers employés à l'Hôpital-Camfrout est très variable et suit en général les fluctuations de la construction à Brest. En août 1904, le nombre total ne dépassait pas 120, dont 100 pour les deux principales carrières ; mais aux périodes de grande activité on a compté jusqu'à 300 ouvriers.

1. Canton de Daoulas.
2. DE FOURCY, ouvr. cit., p. 177.
3. LIMON, ouvr. cit., p. 26.

La situation économique des ouvriers de carrière varie assez fortement d'une région à l'autre. A l'intérieur, comme on n'exporte pas et que la pierre n'est destinée qu'aux usages locaux, le travail est demeuré très primitif et les salaires sont bas ; il arrive en outre que les ouvriers ne sont pas complètement spécialisés dans l'extraction de la pierre. Aussi, au Faouët et à Locminé, le carrier-tailleur de pierre est en même temps maçon dans bien des cas. En cumulant ces deux métiers, il arrive à gagner 3 à 4 francs par jour. Au contraire, sur la côte et en particulier à l'Aber et à l'Hôpital, le métier d'ouvrier de carrière se spécialise et se fractionne parce qu'il exige des travaux plus finis, et les salaires sont plus élevés. Sur la côte de Cornouaille, le prix de la journée n'est pas inférieur à 3 fr. 50 dans les carrières de pierres de taille. A l'Aber, on évalue à 4 fr. 50 la moyenne des salaires des journaliers. A l'Hôpital, il y a deux espèces d'ouvriers, comme dans les ardoisières : l'extracteur ou manœuvre n'est payé que 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; le tailleur de pierres bénéficie de l'activité des constructions, mais il souffre aussi des périodes de chômage relatif ; dans le premier cas, il gagne jusqu'à 5 francs, taux qui n'est guère dépassé en Basse-Bretagne pour les salaires fixes de l'industrie [1] ; dans le second cas, son salaire descend jusqu'à 3 francs. La journée de travail est de dix heures et demie. Aux journaliers s'ajoutent, à l'Hôpital, quelques ouvriers « aux pièces », qui vont le matin à la pêche dans la rade et qui travaillent le soir à la carrière ; mais ce mode de travail n'est pas en faveur. Quel que soit le taux des salaires, l'ouvrier de l'Hôpital est toujours indigent : car il manque de prévoyance et dépense tout à l'auberge ; il est vrai qu'on lui ouvre trop aisément un crédit dont il abuse. Ainsi se retrouve, même dans ce petit centre, la trace des maux dont souffre la généralité des groupes ouvriers.

C'est à peu de distance de l'Hôpital, entre Saint-Urbain [2] et Tréflévenez [3], que la décomposition des granulites et la disparition des oxydes ferreux qu'elles renferment a produit les gisements de kaolin de Kersulec et de Kerbaol[4]. Malheureusement ces gisements sont tout à fait isolés. Ils ne peuvent alimenter une industrie indigène solide ; ils ne peuvent même pas suffire, comme les gisements du Cornwall, à une grosse exportation de matières

1. Le mouleur qui finit la pièce parvient à gagner jusqu'à 6 francs par jour.

2. Canton de Daoulas.

3. Canton de Ploudiry.

4. Ch. Barrois, *Étude géologique sur la rade de Brest* (*Bull. de la Soc. Géol. de France*, 3e série, t. XIV, 1886, p. 52-53).

premières. En Cornwall, depuis que les mines d'étain commencent à s'épuiser, l'exploitation du kaolin tend à devenir la grande ressource minérale ; c'est en tout cas une source de richesses croissante : c'est du Cornwall que les manufactures du Staffordshire tirent leur kaolin [1]. Il n'en est pas de même en Armorique. Cependant, pour le kaolin comme pour le fer, on a essayé d'utiliser directement et sur place les ressources du sol, parce que les communications étaient trop rares et les centres de production trop lointains : c'est pour ces raisons qu'une manufacture de porcelaines se fonda à Daoulas. Mais vinrent les facilités de circulation modernes, qui tuèrent la manufacture de Daoulas comme elles avaient tué les forges de Pont-Callek, des Salles et de Coat-an-Noz. Vers 1890, l'établissement de Daoulas fermait ses portes. Aujourd'hui, le kaolin de Saint-Urbain est transporté à Landerneau d'où on l'expédie délayé vers les manufactures de Limoges.

Telle a été la destinée, heurtée et pleine de traverses, des industries extractives en Armorique. Les industries locales sorties de la civilisation armoricaine ont eu un sort plus heureux, car elles se rattachaient autrefois aux mœurs du pays, et elles se maintiennent aujourd'hui, en bonne partie, grâce à la curiosité qu'excitent au dehors les coutumes de Basse-Bretagne. Ces industries, qui ne dépassent guère la phase des petits ateliers, sont celles du vêtement, de la faïencerie et du meuble. Leur réunion synthétise l'intérieur bas-breton tel qu'il existe dans la réalité, et aussi un peu dans la légende. Pour le touriste, la maison bretonne, meublée de lits clos, d'armoires et de « doustrill » aux panneaux sculptés, ornée d'une abondante vaisselle de porcelaine grossière à fleurs et à sujets peints, est habitée par des hommes vêtus du « bragou-braz » et des petites vestes à boutons de nacre, par des femmes aux broderies éclatantes et aux coiffes en ailes de moulin. Sans doute, on peut rencontrer même maintenant ce tableau traditionnel, popularisé par des peintres qui prennent leurs modèles plutôt dans l'exception et dans la tradition périmée que dans la réalité vivante et présente. Mais en fait, comme nous l'avons vu, avec le goût croissant de l'utilitaire et du confortable, les couleurs brillantes des vêtements s'effacent, et leurs formes extravagantes disparaissent ; la faïencerie et le mobilier perdent tout caractère artistique ; le métier et le procédé courants, la nécessité de produire vite et beaucoup leur ont ôté cette beauté fruste qui charmait

1. MACKINDER, *Britain and the British Seas*, p. 252.

les amateurs de vieilleries. La basse production de commerce qui domine aujourd'hui remue plus de capitaux que l'ancienne ; mais elle contribue peut-être tout autant que les chemins de fer à enlever à la Basse-Bretagne son originalité, et surtout à étouffer les groupes industriels autochthones.

Parmi les industries sorties de la civilisation locale, celle du vêtement est à la fois la plus importante, la plus disséminée et la plus menacée dans ses procédés et dans ses formes indigènes. C'est elle qui occupe la plus grosse partie de la population industrielle active dans les trois départements bas-bretons : de 25 à 30 %, à elle seule, de cette population, dans les Côtes-du-Nord, le Morbihan et le Finistère. Mais elle n'est ni agglomérée, ni centralisée ; elle n'a que de petits ateliers [1]. Cependant, elle prospère, surtout dans la Basse-Cornouaille, où les costumes ont conservé, aux environs de Quimper, chez les *Melenic* ou « jaunes » d'Elliant, chez les Bigouden, chez les Fouesnantais, cette richesse de couleurs et ce luxe de broderies qui ont disparu ou tendent à disparaître dans le reste de l'Armorique. A la vérité, les ajustements locaux ne subsistent plus, chez les hommes, que dans le gilet, la veste et surtout dans la coiffure, car l'ancienne culotte bouffante, le bragou-braz, a partout disparu pour faire place au pantalon ; mais chez les femmes de Cornouaille, l'ancien ajustement subsiste en son entier. L'industrie du vêtement est la seule qui ait été représentée par un assez grand nombre de gens pour donner naissance à une classe sociale déterminée, que les paysans jalousaient et haïssaient en même temps : c'est la classe des tailleurs, si souvent prise à partie dans les chansons recueillies par Luzel [2].

Au rebours de l'industrie du vêtement, celle de la faïencerie est localisée. Elle est représentée à Quimper par les trois manufactures de Locmaria, dont les produits sont universellement répandus en Basse-Bretagne et au dehors. Ces manufactures se rattachent en quelque manière aux industries extractives indigènes, car elles retirent d'un sol tout proche leurs matières premières. A l'anse de Toulven, anfractuosité de la ria de l'Odet, située à 5 kilomètres au Sud de Quimper, on recueille à marée basse une argile grise très plastique au milieu des alluvions anciennes ; on l'extrait aussi

1. La fabrication de la toile, autrefois très importante en Léon, a décliné pour les mêmes raisons que la culture linière, par suite de l'invasion des produits étrangers. En 1794, cette fabrication était très prospère à Landivisiau et à Landerneau (CAMBRY, p. 86-97). En 1835, la décadence était déjà fortement prononcée (CAMBRY, note de SOUVESTRE, p. 86).

2. Voir chap. Ier.

d'un terrain situé à proximité [1]. Cette argile est employée soit pure, soit mélangée à des argiles de Bordeaux.

Les faïenceries qui utilisent les argiles de Toulven comprennent des ateliers de poteries et de décor. Les premiers n'ont d'autre matériel que les tours primitifs du potier et les fours à cuisson ; la fabrication n'y vaut que par la rapidité et par la sûreté du tour de main de l'ouvrier ; aussi est-ce là que les manufactures placent leurs rares ouvriers étrangers au pays, que l'on fait venir notamment des fabriques de Nevers. Quant aux ateliers de décor, on n'y emploie guère que des peintres sur porcelaine originaires de la région ; ils travaillent sur des dessins fort rudimentaires exécutés aussi à Quimper, d'après des modèles qui se transmettent de génération en génération, sans changement, sans recherche artistique nouvelle ; aussi ne peut-on voir dans la faïencerie quimpéroise que du procédé et du métier, et non une industrie d'art. Rien de plus instructif à ce point de vue que l'application des couleurs. L'ouvrier applique le même bleu, le même rouge ou le même jaune, aux points déterminés, sur une quantité de faïences de même modèle, au moyen d'une table tournante qui les fait passer devant lui ; puis il passe à d'autres teintes. Nous avons vu appliquer ce traitement rapide à 21 vases qui ont été décorés et peints en fort peu de temps. Ces couleurs, tendres à l'application, deviennent vives à la deuxième cuisson de la faïence.

Le musée que possède une des faïenceries montre que la fabrique de Quimper est capable de produire des travaux plus soignés, car certaines pièces seraient dignes de figurer à côté des produits des grandes faïenceries de l'intérieur. Mais ce sont des pièces de musée et d'exposition que la production de tous les jours ne répète pas souvent.

Les manufactures de Quimper ne remontent authentiquement qu'à 1690 [2], quoiqu'une tradition des plus douteuses recule jusqu'à 1420 le début de leur existence. Au XVIII[e] siècle, leurs travaux étaient assez recherchés, quoiqu'elles n'employassent, dit Cambry « que de mauvais modèles » [3]. C'est alors qu'elles ont fixé ces modèles et ces procédés qu'elles ont servilement suivis jusqu'à nos jours. Cette industrie s'est donc en quelque sorte cristallisée.

1. Ch. Barrois, *Carte géol. détaillée*, feuille 73 (Châteaulin). *Notice*.
2. Le Men, *La faïencerie de Quimper* (Bull. Soc. arch. du Finistère, t. I, II, III, IV, 1873-1877, p. 35-75).
3. Cambry, p. 146.

On ne peut en dire autant de l'industrie du meuble, car le meuble breton, tel qu'on le fabrique, ne rappelle plus que par ses traits généraux le vieux meuble dont les amateurs cherchent si curieusement les derniers modèles au fond des villages les plus ignorés. Mais les changements qui se sont produits dans la fabrication du meuble ne sont pas des progrès au point de vue de l'art. Il y avait autrefois, dans le mobilier, un style breton, qui ne survit plus aujourd'hui qu'en des imitations où à la veine artistique armoricaine viennent se mélanger toutes sortes d'inspirations étrangères. Toutefois, tel qu'il est, le meuble breton moderne plaît, non seulement en Basse-Bretagne, mais ailleurs : il garnit aujourd'hui de nombreux intérieurs d'Armorique, et on l'exporte en quantités notables sur Paris.

L'instinct artistique, ou tout au moins le goût du luxe extérieur, plus prononcés chez l'homme de Cornouaille que chez les autres Bas-Bretons, déterminent l'emplacement des principales industries du meuble, comme de celles de la faïence et même du vêtement. Le centre de la fabrication est au cœur de la Cornouaille, à Scaër ; il existe aussi d'importants ateliers à Quimper, à Lorient et même à Hennebont. Le meuble de style, tel que le fabriquait cette vieille industrie à l'âge artistique de la production, n'était pas le meuble fouillé et historié si connu aujourd'hui, avec ses colonnes torses ou ses cariatides, avec ses panneaux sculptés invariablement décorés de scènes soi-disant bretonnes où l'industriel cherche à reproduire la « couleur locale ». Au contraire, l'absence de couleur locale et la sobriété du style distinguaient, d'une manière remarquable, le vieux meuble breton. La décoration était simple et même sévère ; elle n'admettait guère que quelques images de piété, et, très rarement, des scènes tout à fait dépourvues de couleur locale. La ferronnerie et la clouterie étaient toujours en fer forgé, et non en cuivre, comme elles se font maintenant. En travaillant beaucoup et en travaillant pour l'exportation, la fabrique du meuble breton a effacé elle-même son originalité ancienne. Ce qui reste du vieux style se fond d'une manière plus ou moins heureuse avec les procédés venus de l'extérieur ; il arrive même maintenant qu'on marie dans les meubles le style breton et l'art nouveau : nous avons vu à Quimper la photographie d'un bahut récemment exécuté et expédié à Paris, où cette combinaison extraordinaire a été essayée.

En dehors des industries sorties de sa civilisation particulière, la Basse-Bretagne a d'assez nombreuses industries de transforma-

tion nées spontanément sur son sol, mais elles sont toutes assez modestes. Elles ont dû, pour la plupart, leur naissance et leur éparpillement à l'abondance et à la dissémination de la force hydraulique fournie par les eaux de ruissellement, et, sur quelques points de la côte, à la double poussée journalière de la marée.

Le type le plus simple de l'établissement industriel sorti des eaux de ruissellement est le moulin à chute. C'est par dizaines que se comptent sur les plus petits cours d'eau les moulins de ce genre. Car la déclivité du profil des rivières permet de racheter les pentes sur de nombreux points par des retenues et par des chutes. Tous les ruisseaux de Basse-Bretagne sont ainsi divisés en biefs artificiels qui rejettent les eaux dans les étangs de retenue, sur les bords et dans les prairies, et accentuent la nature spongieuse des vallées, en chassant les cultures et les habitations [1]. Le débit moyen des cours d'eau n'assurerait, sans les chutes, qu'une force motrice assez restreinte et en tout cas fort irrégulière ; tandis qu'avec les chutes on fait marcher, non seulement les moulins à deux paires de meules, mais les petites usines de toute espèce qui utilisent la même force et dont beaucoup s'installent aujourd'hui, à cause de la centralisation croissante de la minoterie, dans des bâtiments d'anciens moulins. Toutefois, cette « houille blanche » d'Armorique ne peut rendre les services que l'on demande aujourd'hui aux abondants torrents du Dauphiné. Le développement de force ne dépasse jamais en Bretagne une limite modeste, car les eaux, comme nous l'avons vu, ne se réunissent guère en rigoles puissantes. On peut en dire autant des « moulins de mer », en qualifiant de chimériques les espérances qui ont été fondées parfois sur l'utilisation industrielle des marées. Comme le Connecticut et le Massachusetts, l'Ar-Mor a un certain nombre d'établissements installés de manière à utiliser la double irruption journalière de la marée dans une écluse derrière laquelle se trouve un étang de remplissage et de vidage. Mais cette force n'est utilisable que pendant trois heures au maximum dans chaque période de flot et de jusant : la production d'énergie est donc intermittente, et ne peut suffire qu'à de petites industries, à moins qu'un moteur à vapeur, comme il arrive souvent, ne soit joint à l'établissement. Ainsi se retrouve vérifiée pour la production de force industrielle, comme pour les groupements, cette loi de dissémination qui est la loi maîtresse de la géographie humaine en Armorique.

1. V. Introduction, § V.

Nous avons dit que la force motrice des eaux courantes n'était pas utilisée seulement par les moulins à blé. Elle donne la vie à quelques industries de transformation agrégées autour des groupes urbains et des principaux marchés régionaux ; les principales sont des tanneries et des papeteries. Tel est le cas des tanneries de Lannion et de Plounévez-Moédec, dans le groupe de Lannion ; des cinq tanneries de Landivisiau et des cinq tanneries de Lampaul-Guimiliau, dans le groupe de Landivisiau ; des tanneries d'Hennebont ; de la papeterie située sur l'Odet, près de Quimper ; de la papeterie de Guerlesquin[1], dans le groupe de Morlaix ; des deux fabriques de papier à cigarettes de Quimperlé. Une industrie plus importante s'est servie jusqu'en 1895 des eaux de l'Elorn, près de Landerneau : c'est la filature de lin dont la décadence et la chute ont accompagné le déclin de la culture linière en Basse-Bretagne, malgré les primes. La filature de Landerneau était un des rares établissements du pays qui représentaient la grande industrie : en 1852, elle employait 1.000 ouvriers et consommait 800.000 kilogrammes de lin[2]. Son sort a été décidé, non seulement par le déclin de la culture linière, mais par l'ouverture des communications et par l'invasion des produits étrangers, comme le fut le sort de la métallurgie du fer et de l'industrie de la porcelaine.

La force hydraulique trouve aujourd'hui en Basse-Bretagne un autre emploi plus sûr, qui ira en se développant de jour en jour. Cet emploi est la production économique de l'électricité pour les petits groupements semi-urbains, semi-ruraux, si nombreux dans ce pays agricole surpeuplé. Ce qu'on pourrait nommer la phase électrique a suivi sans transition, pour les petites villes et les gros bourgs de Basse-Bretagne, le stade primitif où aucune entreprise d'éclairage public ou privé n'existait. On peut même dire qu'à ce point de vue l'isolement et le retard des petites villes armoricaines leur ont été profitables. La lumière électrique s'y installe de nos jours sans obstacle : elle n'a pas à lutter contre le gaz ou contre tout autre procédé pratique d'éclairage qui n'y ont jamais existé. L'éclairage électrique est employé aujourd'hui à Quimperlé, Lannion, Quimper, Paimpol, Tréguier, Châteaulin, Huelgoat, Pont-l'Abbé, le Relecq-Kerhuon [3], et souvent c'est la force hydraulique qui le fournit par l'utilisation d'anciens moulins ; à Pont-l'Abbé, c'est un moulin de mer qui est utilisé dans ce but. On ne peut que

1. Canton de Plouigneau.
2. Limon, ouv. cit. p. 78-80.
3. Canton de Landerneau.

prévoir une extension grandissante de l'électricité fournie à bon compte par la force hydraulique.

Toutes les petites industries urbaines et rurales établies sur le sol de Basse-Bretagne emploient une main-d'œuvre peu spécialisée et peu payée. Les établissements étant très disséminés et de minime importance, il ne peut y avoir ni spécialisation, ni véritable hiérarchie ouvrière. Quant aux salaires, c'est par assimilation avec les salaires agricoles qu'ils sont maintenus à un taux très bas. Cela est d'autant plus naturel en apparence que les groupes ouvriers d'Armorique ne sont composés que du trop plein de la population agricole, qui reflue sur les établissements d'industrie et sur les villes. Il n'y a point dans ce pays de classe industrielle ouvrière. Une majoration minime du salaire agricole, à peine suffisante pour compenser le prix le plus élevé de la vie dans les villes, suffit à procurer aux petites industries et aux métiers la main-d'œuvre nécessaire parmi les gens que le labour rejette. Mais depuis que les groupes ouvriers ont commencé à s'organiser et à correspondre d'un bout de la France à l'autre, la comparaison des taux de salaires en Basse-Bretagne avec les taux de l'intérieur a fait naître chez les ouvriers des désirs jusqu'alors assoupis. Très peu au fait de la situation économique et sociale de leur pays comparé aux autres pays français, ils ont réclamé qu'on rompît brusquement avec les salaires du « type agricole », pour leur donner des salaires du « type industriel ». Ainsi ont éclaté presque soudainement et dans presque tous les groupes industriels de Basse-Bretagne ces grèves qui sont toute l'histoire sociale de la presqu'île de 1902 à 1905 [1]. Le signal est parti d'Hennebont, parce qu'Hennebont, comme nous allons le voir, est le seul groupe de grande industrie moderne qui existe en Armorique ; d'Hennebont le mouvement s'est étendu à Lorient, Moëlan [2], Pontivy, Brest, Morlaix, Pont-l'Abbé, Landivisiau, Douarnenez, sans compter les grèves avortées dans l'œuf.

Ce mouvement n'aurait pu se produire ou n'aurait éclaté que bien plus tard, sans la présence sur le sol d'Armorique de grandes industries importées du dehors. Ces industries, qui ne sont enracinées au sol ni par les lois naturelles, ni par l'ancienne constitution économique et sociale du pays, sont rares et clairsemées. Mais leur action sur la transformation sociale du Bas-Breton est puis-

1. *Bull. de l'Office du Travail* de 1902 à 1905. Notamment, en 1904, p. 321, 605, 707.

2. Canton de Pont-Aven.

sante et profonde : cette action, il est vrai, ne se fait guère sentir que sur l'Ar-Mor et sur son voisinage immédiat, comme l'indiquent presque tous les noms de centres de grèves que nous avons cités ; elle n'entame pas l'intérieur du pays.

Les grandes industries importées comprennent, comme industries d'État, les arsenaux maritimes de Brest et de Lorient, les poudreries du Moulin-Blanc et du Pont-de-Buis, la manufacture de tabacs de Morlaix. Nous parlerons des établissements militaires à propos de la frontière maritime. La manufacture de tabacs de Morlaix peut être considérée comme le centre du petit groupe industriel de cette ville et de ses environs ; elle emploie près de 800 femmes et 100 hommes, et a reçu, en 1903, par chemin de fer et par cabotage, 2.300.000 kilogrammes de tabacs en feuilles [1]. Il est à remarquer que les papeteries de Quimper et de Quimperlé dépendent en partie, pour la fourniture du papier à cigarettes, de cet établissement d'État. Il est à remarquer aussi que, dans le groupe de Morlaix, des industries qui paraissent entièrement libres au premier abord tirent des marchés avec l'État une grande partie de leur force productive : ainsi, la fabrique de savons et de bougies établie près de Morlaix approvisionnait surtout les ports de Brest et de Cherbourg ; les marchés n'ayant pas été renouvelés, la production s'est ralentie en 1903 [2]. Ce cas est loin d'être exceptionnel en Armorique où la plupart des industries de production et de transformation sont rattachées à l'État par des liens serrés ou lâches, publics ou dissimulés.

Le seul groupe de grande industrie libre se trouve presque à l'extrémité S. E. de la Basse-Bretagne. Il est voisin de la ville d'Hennebont. Son origine s'explique, comme pour beaucoup d'autres industries de Basse-Bretagne, par la présence de la force hydraulique qu'y fournissent gratuitement en ce point les chutes d'écluse du Blavet canalisé. Mais le développement extraordinaire pris par ce groupe, bien des années après sa fondation, dépend d'autres causes plus complexes.

A 3 kilomètres au N.E. d'Hennebont une société française possède les forges et les aciéries de Kerglaw et de Lochrist. L'usine de Kerglaw, située sur la rive droite du Blavet, a été fondée en 1860 ; elle transforme en lingots d'acier ses matières premières, les fontes et les ferrailles. En face de Kerglaw, sur la rive gauche du canal, une usine spéciale broie les scories de la forge. Plus haut,

1. *Tableau général du commerce et de la navigation*, 1903, II, 192-193.
2. *Tableau général du commerce et de la navigation*, 1903, II, 193.

sur la rive gauche, se trouve Lochrist, fondé en 1880. Lochrist et Kerglaw transforment les lingots d'acier fabriqués à Kerglaw en fers blancs, en fers noirs et en tôles. Pour cela, les usines disposent de trois fours Martin-Siemens, de trains de laminoirs mus par la force hydraulique et d'électro-moteurs. Les fers blancs sont spécialement destinés aux usines de conserves alimentaires si nombreuses sur l'Ar-Mor et dans le groupe nantais ; ils sont étamés et imprimés à Kerglaw. Les matières premières arrivent à Kerglaw et à Lochrist de Trignac, de Pauillac, de l'Est et des ports anglais. Elles parviennent toujours par eau dans le port d'Hennebont, auquel est attaché un vapeur spécial de 378 tonneaux appartenant à la société exploitante ; elles sont transbordées sur des chalands et remontent ainsi le Blavet jusqu'aux usines. On évalue à 50.000 tonneaux la consommation annuelle de houille de ce groupe industriel ; la production journalière est de 40 à 50 tonnes de fers de toute espèce, et en particulier de fers blancs imprimés. Les débouchés du groupe d'Hennebont se trouvent presque tous en France [1].

C'est de 1892 à 1900 que les usines d'Hennebont ont pris le grand développement où elles sont arrivées aujourd'hui. Fondées pour profiter du transport économique et de la force hydraulique gratuite que leur procuraient le voisinage de la mer et les écluses du Blavet canalisé, elles ont grandi grâce à l'essor industriel du groupe nantais, qui leur envoie les fontes de Trignac et dont elles sont une émanation lointaine ; elles ont profité aussi du prodigieux développement, sur l'Ar-Mor, des industries de conserves alimentaires, auxquelles elles fournissent leurs fers blancs imprimés, que chaque usine de sardines ou de conserves de légumes découpe et soude en boîtes. L'usine de Kerglaw occupe maintenant 1.400 ouvriers, hommes, femmes et enfants ; celle de Lochrist en occupe 300, hommes et jeunes gens ; l'usine de broyage des scories occupe 40 manœuvres. Ces 1.740 ouvriers reçoivent à Kerglaw un salaire moyen de 3 fr. à 3 fr. 50 ; à Lochrist, environ 3 fr. 50 ; à l'usine de scories, de 2 fr. 25 à 2 fr. 50. Tous ces ouvriers sont d'origine rurale : ils sont recrutés parmi les paysans des communes voisines ; la fondation et surtout le développement des usines de Kerglaw et de Lochrist sont trop récents pour qu'une population ouvrière distincte s'y soit formée. Cependant, on relève des symptômes avant-coureurs de la formation d'un groupe particulier ; malheureusement, le plus certain de ces symptômes est la dégéné-

1. *Tableau général du commerce et de la navigation*, 1903, II, 206.

rescence de la race, produite par l'abus de l'alcool, qui affecte beaucoup plus les ouvriers d'industrie d'Hennebont que les paysans voisins. La formation d'un groupe particulier sera sans doute hâtée par le village industriel de 50 maisons environ que l'administration des Forges a fait construire à Kerglaw.

Les usines d'Hennebont, qui sont le seul grand établissement libre de toute la Basse-Bretagne, se rattachent déjà d'une manière étroite aux industries maritimes, par leur fabrication des fers blancs imprimés. Rien n'indique plus clairement que c'est vers l'Ar-Mor que se déplace l'axe industriel du pays. Autrefois, lorsque Huelgoat et Poullaouen étaient en pleine activité et que la métallurgie du fer essayait de s'implanter sur tous les points favorables, il semblait qu'on vît se dessiner au cœur même de l'Armorique un mouvement vers la grande industrie. Mais ce mouvement a avorté sur tous les points. En revanche, les établissements de la côte ont pris un magnifique essor. La Basse-Bretagne intérieure est tout entière redevenue rurale ; la véritable industrie, c'est maintenant l'exploitation des produits de la mer ; les usines de transformation qui dérivent des pêcheries se pressent sur l'Ar-Mor en rangs de plus en plus serrés.

CHAPITRE VIII

Pêcheries et Industries Maritimes

Faiblesse numérique des groupes maritimes. — L'État et les marins. — Diminution du nombre des marins du commerce. — Prépondérance exclusive des pêcheries. — Instinct sédentaire des marins pêcheurs. — Les pêcheurs agriculteurs. — La pêche d'Islande à Paimpol. — Chantiers de construction de Kérity-Paimpol. — Pêche des crustacés à Paimpol ; émigration paimpolaise à l'île de Sein. — Pêche hauturière : les thoniers de Groix. — Chalutiers de Lorient. — Industrie huîtrière à Tréguier et dans le bassin d'Auray. — Pêche côtière. — Pêcheurs-agriculteurs du Nord. — L'île Molène. — Le pêcheur et le mareyeur. — Dragage du goémon et industrie de la soude et de l'iode. — Pêche du poisson frais et des crustacés sur la côte Sud. — Pêche de la sardine ; son importance ; son influence sur les groupements. — Conditions physiques et économiques de la pêche sardinière. — Les bateaux, les filets, la rogue. — Relations des pêcheurs et des usiniers ; prix de vente de la sardine. — Pêche du maquereau. — Industrie de la presse et des conserves de sardines ; son développement.— L'usine sardinière. — Ouvriers soudeurs. — Ouvrières. — Caractère général de l'industrie des conserves. — Crise sardinière de 1902 ; ses causes. — Efforts pour l'amélioration intellectuelle et morale des pêcheurs. — Essais de colonies de pêche en Tunisie ; leur échec.

Un rocher de granite, de grès et de schiste, au sol en général ingrat, aux côtes richement développées dont les rias profondes et les îles allongent encore les lignes, avec vue sur deux mers des plus fréquentées et des plus fertiles en espèces maritimes comestibles, devait porter une nombreuse population de marins. Sans doute, les groupes maritimes n'ont pas un effectif total fort imposant, par rapport à la population globale de la presqu'île. Mais leur concentration sur une mince lisière, les industries variées qu'ils exercent et le commerce qui en dérive leur donnent plus de valeur que leur effectif numérique. Et même, à distance, les petits groupes des marins suggèrent l'idée d'une Armorique presque exclusivement maritime. Au lieu de voir dans les Bas-Bretons ce

qu'ils sont en fait, c'est-à-dire un peuple de paysans d'où ont essaimé sur les côtes des colonies maritimes, on les considère très souvent comme un peuple de marins, sans prendre garde à la forme de la presqu'île, massive, malgré les découpures du littoral, et sans prendre garde surtout à ce cloisonnement intérieur qui sépare tout à fait de la mer et des métiers de la mer tant de fractions du territoire. De cette erreur de principe dérivent bien des conceptions fausses, non seulement sur le marin d'Armorique, mais sur le Bas-Breton en général. Nous ne songeons pas à nier l'importance des groupes maritimes ; toutefois, nous tenons comme certain qu'ils ne représentent dans la presqu'île qu'un élément subordonné de vie sociale et de force économique.

L'importance prise au regard de l'opinion commune par les groupes maritimes provient, pour une bonne part, des liens multiples et serrés qui les rattachent à l'État. Ce n'est pas seulement pendant leur temps de service que les marins bretons, militarisés et encadrés, montent la garde sur la frontière maritime : le régime de l'inscription les met en tutelle pour leur vie entière par les règles qu'il leur impose, par les privilèges qu'il leur confère et par l'appât de la demi-solde. Soumis à ces règlements et entourés de toute une armée de douaniers, de syndics, de gardes maritimes, de gardiens de phare qui vivent en communication constante avec eux et qui se recrutent souvent parmi eux, les marins, même quand ils se livrent à une industrie soi-disant libre comme la pêche, ont sans cesse les yeux fixés sur l'État duquel ils attendent tout. Si le nombre de personnes qui se livrent à la pêche sur certaines parties de la côte d'Armorique semble vraiment démesuré en comparaison du produit qu'elles en retirent, il ne faut pas oublier que le régime de l'inscription, en Basse-Bretagne, a pour résultat évident d'enfler l'effectif des pêcheurs d'une manière factice [1].

Cette pléthore de l'effectif des pêcheurs serait aisément conjurée, si la navigation commerciale offrait assez de débouchés à la population maritime. Longtemps ces débouchés ont existé ; longtemps, par conséquent. l'inscription n'a pu produire ses effets périlleux. A l'époque de la navigation à voiles, les nombreuses flottilles de grands et de petits voiliers, de dundees, de *chasse-marées* qui faisaient la navette entre l'Océan et la Manche recrutaient aisément leurs équipages sur les côtes de Basse-Bretagne. Une mer souvent dure, des parages semés de dangers forçaient les bateaux à relâcher souvent et longtemps dans les havres du littoral.

1. V. le chap. suivant.

Le marin, qui est aussi attaché à sa côte et à son petit port que le paysan à son lopin de terre, naviguait presque sans sortir de chez lui. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. La navigation à vapeur a réduit le personnel nécessaire et fermé de nombreux débouchés. Le tonnage global des flottes de commerce augmente, mais l'effectif des équipages diminue avec la réduction du nombre des bateaux. En outre, le cabotage lui-même se sert d'assez gros navires à vapeur ; ses bateaux n'ont plus besoin de séjourner longtemps sur les mêmes côtes pour attendre les vents favorables ; les anciens havres de relâche sont déserts, et la côte de Basse-Bretagne, qui retenait si longtemps les caboteurs à voiles, a souffert de cet abandon plus que toute autre partie du littoral français. Ainsi, à Plouguerneau, la rade de Corréjou était autrefois extrêmement fréquentée, comme poste d'attente, par les voiliers que les fortes brises du N.W. empêchaient de pénétrer en Manche ; de nos jours, on n'y voit jamais un bateau. Même chose est arrivée à la rade de Portzliogan, près du Conquet, à l'entrée du chenal du Four ; même chose encore à la rade de Camaret, où une flottille de pêche a succédé à l'ancienne flottille de caboteurs [1]. Donc, pour naviguer au commerce, le marin breton est obligé maintenant, en quelque sorte, de s'expatrier, même s'il est embarqué sur les vapeurs de cabotage, tandis qu'à une époque antérieure, il naviguait au commerce comme il navigue aujourd'hui à la pêche, presque dans ses eaux territoriales. Il n'est pas étonnant que les côtes d'Armorique produisent beaucoup moins de marins de commerce qu'autrefois ; les débouchés se sont restreints, et pour naviguer au commerce il faut quitter son pays ; double raison qui éloigne les marins de cette navigation. Ainsi l'île de Batz, ancienne pépinière de capitaines au long cours, en compte aujourd'hui fort peu. Sur la côte de Quiberon et de Carnac, où de tout temps se sont recrutés en grand nombre les marins du commerce, ce recrutement commence à diminuer.

C'est ainsi que la population maritime a reflué presque tout entière sur le service de la flotte de guerre et sur les pêcheries. Le marin d'Armorique navigue « à l'État », ou bien il pêche. Si le service de l'État l'oblige périodiquement à des campagnes lointaines, au moins ces campagnes ne durent pas, de nos jours, plus de deux années chacune ; leur terme fixe, les longs congés qui les suivent suffisent à calmer l'instinct nostalgique du marin qu'irrite l'incertitude de la navigation commerciale. Aussi les groupes maritimes d'Armorique sont-ils la principale source du recrutement des

1. Instr. naut., n° 785.

marins de carrière et des officiers-mariniers de la flotte, qui reviennent tous manger leur retraite au pays, et qui sont parfois assez nombreux pour constituer une sorte de classe sociale dominante dans le village ou la bourgade qu'ils habitent. Tel est le cas de Lézardrieux et de l'île de Bréhat. A Lézardrieux, les maisons sans étage, propres, blanches, entourées d'un petit potager et de quelques fleurs, sont des maisons de retraités. A Bréhat, qui a été depuis l'ancien régime une sorte d'Invalides des sous-officiers de la flotte, l'ancien marin de l'État a aussi sa maison et son morceau de terre à lui, sur un sol extrêmement morcelé comme tous les sols insulaires d'Armorique. Cette petite île comptait en 1903, sur 960 habitants, 10 chevaliers de la Légion d'honneur, décorés à bord des bâtiments de l'État ; les sous-officiers et marins en activité et en retraite y formaient la plus grande partie de la population. Il n'est pas excessif de dire que, sur certains points de la côte, le quartier des retraités grossit notablement le village des marins pêcheurs auquel il s'accole presque toujours.

Le reflux de la population maritime sur la pêche a été grandement facilité par le développement de l'industrie des conserves et par celui du réseau ferré. La substitution des conserves à l'huile aux procédés élémentaires de presse et de sécherie du poisson n'est guère antérieure, sur la côte de l'Armorique, à 1850 ; mais, en généralisant la consommation des produits de la mer et surtout de la sardine, l'industrie nouvelle a ouvert de vastes débouchés et activé la production. Les chemins de fer sont venus ensuite assurer le transport rapide vers l'intérieur du poisson frais et des conserves. En 1905, les réseaux à voie normale ou à voie de un mètre aboutissent à 18 points de la côte basse-bretonne [1] : il est peu de centres de pêche importants qui ne soient pas reliés directement au réseau ferré, et ceux auxquels manque encore leur chemin de fer ne tarderont pas à en être pourvus [2].

Le marin pêcheur d'Armorique n'est pas un homme aux vastes horizons et aux pensers lointains. Le goût des aventures exotiques lui manque. Le cercle où il se meut est aussi petit que celui où vit le paysan de l'Ar-Coat, plus petit que chez le paysan de la Montagne. Le marin ne perd pas volontiers de vue son village aux ruelles étroites dont les maisons semblent se pelotonner pour résis-

1. Ce sont Paimpol, Tréguier, Lannion, Roscoff, Brignogan, l'Abervrach, Portsall, Le Conquet, Brest, Douarnenez, Audierne, Pont-l'Abbé, Concarneau, Pont-Aven, Lorient, Quiberon, La Trinité-sur Mer, Auray.

2. Ex. Saint-Guénolé et le Guilvinec, sur la côte de Penmarch.

ter au vent, et son petit port où se balancent les barques non pontées de la pêche côtière. Il ne se mêle pas aux groupes voisins et défend jalousement contre eux son canton de pêche ; il n'émigre que fort peu ou pas du tout, et c'est vraiment lui, et non le paysan, qui est attaché au rocher d'Armorique; car, tandis que les centres d'émigration sont assez nombreux et importants dans la masse rurale, on n'en trouve aucun dans la population maritime, à la réserve de quelques morceaux de côte du pays de Tréguier et de Paimpol. En Armorique, les métiers de la mer localisent et cantonnent leurs hommes tout autant que le travail de la terre, et parfois davantage.

Cet instinct casanier du pêcheur, résultat de causes lointaines et profondes parmi lesquelles figure probablement l'ascendance paysanne des groupes maritimes, marque de son empreinte la vie économique et sociale. Il explique d'abord l'extrême importance de la petite pêche côtière, à laquelle s'appliquent de préférence les marins, et la médiocrité relative de la grande pêche et de la pêche hauturière. Ces dernières ne sont représentées qu'aux deux extrémités de l'arc littoral armoricain, la grande pêche par les Islandais de Paimpol et la pêche hauturière par les thoniers de Groix ; toute la partie finistérienne de l'arc ne connaît que la pêche côtière, pratiquée au maximum à 3 ou 5 milles au large. Le même instinct casanier s'allie naturellement chez le petit pêcheur à une routine invétérée. Tout autant que le paysan, le marin se défie des innovations : il pêche comme son père et son grand-père ont pêché, sans avoir même l'idée que son travail est une industrie soumise, comme toutes les industries, à l'aiguillon de la recherche constante du mieux, sous peine de décadence. Comme le paysan, le marin se défie des associations, et les syndicats maritimes ont autant de peine à prendre racine sur la côte que les syndicats agricoles dans l'intérieur. C'est d'une impulsion extérieure que le pêcheur semble attendre tout progrès. Ces impulsions ne manquent pas de nos jours; toutefois leurs effets, quoique certains, sont encore trop limités et trop récents. Nous ne parlons pas des laboratoires scientifiques de Roscoff et de Concarneau, dont l'œuvre ne saurait avoir une portée pratique immédiate : mais les écoles de pêche fondées depuis 1895 à Groix, à Concarneau et à Douarnenez se montrent capables d'arracher un certain nombre de marins à leur routine.

De l'instinct sédentaire des marins et de la prépondérance de la petite pêche résulte le développement de la classe des pêcheurs

agriculteurs, qui demandent à la terre une partie plus ou moins grande de leurs ressources. Il semble à première vue que le développement de cette classe se concilie fort peu avec le mépris hautement affiché du marin pour toutes les occupations terriennes. Mais chez le pêcheur la division du travail se fait aisément entre mari et femme : à la femme sont laissés tous les travaux d'agriculture et d'élève, dont le poids n'est pas très lourd sur le petit lopin de terre dont dispose le ménage ; le marin va en mer et ne s'occupe jamais de la maison. En fait, tous les pêcheurs appartiennent à ce type mixte de pêcheurs agriculteurs, à la réserve de ceux qui peuplent les gros bourgs maritimes où disparaît le sol agricole et où l'agglomération se transforme en ville. Ce cas des anciennes bourgades rapidement développées ne se présente que dans les districts sardiniers où les petites villes grossissent autour des usines ; le pêcheur sardinier des gros bourgs et des petites villes est donc le seul dont toutes les ressources proviennent exclusivement de la mer ; c'est aussi le seul dont l'existence soit soumise à des aléas périlleux. Tous les autres tiennent par un lien plus ou moins serré à la vie agricole d'où beaucoup d'entre eux viennent, où plusieurs retournent insensiblement, et où beaucoup retourneraient sans doute si l'appât de la demi-solde ne les retenait à la mer.

Cette lutte plus ou moins déclarée, chez le même homme, entre les occupations de la pêche et les occupations agricoles n'existe pas chez le pêcheur de la grande pêche et chez le pêcheur hauturier, parce que l'un et l'autre trouvent dans leur travail à la mer, d'une manière à peu près constante, des ressources plus larges que le pêcheur côtier. Aussi, sans passer, peut-être, plus de temps à la mer que le pêcheur de la côte, sont-ils plus exclusivement marins. Mais ils ne forment de groupes importants qu'aux deux extrémités de l'Ar-Mor : Paimpol et l'île de Groix sont leurs capitales.

Binic et Paimpol sont, dans la direction de l'W., les derniers districts maritimes français où l'on arme pour la pêche à la morue. Cette pêche se fait pour Paimpol et pour Binic, comme pour Dunkerque et Gravelines, presque exclusivement sur les côtes S. et E. de l'Islande, de la fin de mars à la fin d'août, tandis que les pêcheurs de Fécamp, de Granville et de Saint-Malo vont aux bancs de Terre-Neuve. En 1904, deux goélettes seulement sont allées de Binic aux Bancs ; mais 10 goélettes de Binic et 44 de Paimpol ont armé pour l'Islande [1]. Les goélettes paimpolaises sont des bateaux de formes élégantes. Elles ont en moyenne 92 tonneaux de

1. *Annuaire Com. centr. Armateurs de Fr.*, 1904, p. 252-253.

jauge nette. Elles hivernent dans les bassins de Paimpol, et partent en groupes après la cérémonie bien connue de la bénédiction ou du pardon des Islandais, qui a lieu en février. Elles reviennent toutes au port au commencement de septembre; la flottille détache, pendant la saison de pêche, des bateaux *chasseurs* qui transportent la morue dans les ports français au fur et à mesure de la production. Nous n'avons pas à décrire la pêche de la morue et la vie du marin sur les côtes d'Islande, qui ne diffèrent point pour le marin de Paimpol de ce qu'elles sont pour celui de Dunkerque et de Gravelines ; mais nous devons étudier comment se recrutent les équipages islandais et comment ils vivent chez eux.

L'Islandais de Paimpol provient des éléments que fournissent la pêche côtière et la pêche hauturière, dans la presqu'île tracée par le cours du Trieux et par les côtes de la baie de Saint-Brieuc. Les deux communes maritimes de Ploubazlanec, au N. de Paimpol, et de Plouézec, au S. E., sont par excellence les communes d'origine des pêcheurs d'Islande. Plus au S., la commune rurale de Pléhédel est aussi une pépinière d'Islandais, et les marins de Plouha arment les goélettes de Binic. L'effectif total, à raison de 24 hommes en moyenne par bateau, a donné, en 1904, 1.056 hommes pour les bateaux de Paimpol et 240 pour ceux de Binic. Les armateurs résident pour la plupart à Paimpol, et le capital engagé par l'armement est assez divisé, puisque les 54 navires de 1904 envoyés *à Islande* appartenaient à 25 armateurs, soit 2 bateaux par armateur en moyenne. Le navire tout équipé coûte environ 50.000 fr., somme qui s'accroît de 25.000 fr. pour l'armement spécial d'Islande.

Le marin islandais touche en moyenne 300 francs d'avances *perdues* en s'embarquant. Il est payé selon le produit de la pêche, au système de la part, comme sur tous les bateaux français qui arment pour la grande pêche. On estime, pour les campagnes ordinaires, le rendement moyen de la pêche d'Islande à 50.000 francs par navire, dont le tiers revient à l'équipage, ce qui fait environ 700 francs par homme. Ce produit diffère peu du revenu des pêcheurs de Terre-Neuve à Saint-Malo, Cancale et Granville. Si l'on y ajoute ce que donne la pêche d'hiver sur la côte, entre septembre et mars, et les travaux agricoles, on voit que l'existence du marin paimpolais est à peu près assurée. Aussi il acquiert de la terre et fait construire. Cependant on ne peut le regarder comme un pêcheur agriculteur, car, à l'exception peut-être des marins de Pléhédel, les Islandais ne vivent pas des produits du sol qui ne font qu'un petit appoint pour eux. Leurs intérieurs montrent un

souci de propreté et même de coquetterie que les paysans ignorent, et que les pêcheurs eux-mêmes ne connaissent pas à bord de leurs goélettes. C'est que la femme du marin paimpolais, qui n'est pas obligée de se livrer sans relâche à de rudes travaux, a plus de loisirs pour orner son intérieur. Malheureusement elle use aussi de ces loisirs pour se livrer à la boisson, car l'alcoolisme féminin fait d'inquiétants progrès au pays de Paimpol.

L'armement des goélettes d'Islande a déterminé à Paimpol la création de chantiers de construction qui sont les plus actifs de l'Ar-Mor et les seuls qui ne lancent pas seulement des bateaux de petite pêche. Trois petits chantiers et un grand existent dans la commune suburbaine de Kérity. Les grands chantiers ont acquis une vraie réputation pour la coupe et pour la construction de leurs goélettes ; celui de Kérity a lancé en 1904 10 goélettes et 3 dundees de plus de cent tonneaux bruts pour chaque bateau. La construction et l'armement complets de la goélette islandaise demandent quatre mois environ.

L'esprit d'initiative et l'énergie du marin paimpolais trouvent leur emploi même hors de la pêche d'Islande. Plus enclin que les autres pêcheurs de la côte à chercher de nouveaux champs d'exploitation quand les anciens sont épuisés, le pêcheur côtier de Paimpol quitte depuis longtemps déjà ses eaux territoriales pour chercher fortune au loin. Il pêche surtout des crustacés, homards et langoustes, sur de petits bateaux *homardiers* demi-pontés, d'une vingtaine de tonneaux, montés par six à sept hommes. Les eaux de Paimpol ne suffisant pas aux pêcheurs, ceux-ci vont chercher les crustacés sur des côtes plus lointaines. Cette pêche est côtière puisqu'elle se fait sur le plateau continental : mais elle oblige les marins de Paimpol à des voyages tellement longs, qu'elle produit sur eux les effets sociaux de la pêche hauturière, qui donne au pêcheur plus d'initiative et une vie plus large. D'avril à octobre, les bateaux des petits ports de Loguivy et de Pors-Even, en Ploubazlanec, vont pêcher les crustacés *aux casiers* dans les parages d'Ouessant, de Sein, de Belle-Ile et même sur le plateau de Rochebonne, au large des côtes charentaises. L'émigration temporaire des Paimpolais à l'île de Sein, en particulier, a été un fait social d'une assez grande valeur, car il a tiré les îliens de Sein de leur isolement et les a fait participer à la vie plus active des marins de Paimpol. Ce résultat n'a pas été acquis sans peine : au début de l'émigration paimpolaise à Sein, qui a coïncidé avec l'établissement des premières voies ferrées, les étrangers étaient vus d'un mauvais

œil ; des rixes éclataient s'ils essayaient de descendre à terre, et l'autorité maritime était obligée de faire intervenir ses gendarmes [1]. Aujourd'hui, le marin paimpolais pêche tranquillement les crustacés dans les parages de Sein, et l'îlien de Sein a profité dans une large mesure du contact journalier avec son ancien ennemi. On peut dire qu'au point de vue de l'entregent et de l'esprit d'initiative, l'île de Sein est une colonie du groupe maritime de Paimpol. Les îliens de ce petit rocher contrastent vivement avec ceux qui sont demeurés à l'écart du monde extérieur, comme les îliens de Molène. Non seulement les gens de Sein pêchent avec plus de succès [2] et savent tirer un excellent parti de leurs petites parcelles de terre arable ; mais ils ont des goûts de propreté et d'aisance. Sur 150 pêcheurs de Sein, 71 viennent assidûment [3] à l'Abri du Marin récemment fondé, où ils paient leur cotisation et où toute boisson alcoolique est proscrite.

Depuis que les crustacés commencent à devenir plus rares sur les côtes de Bretagne, les homardiers paimpolais exploitent de nouveaux champs de pêche. Pour la première fois, en 1902, ils n'ont pas hésité à traverser la Manche sur leurs petites barques, pour placer leurs casiers dans les parages des Scilly et du Cornwall. Cette première campagne a rapporté 20.000 crustacés aux pêcheurs de Loguivy ; elle montre un bel exemple d'audace et d'initiative récompensées.

Ce que les pêcheurs de crustacés de Paimpol sont sur la côte nord, les pêcheurs de Groix, ou Grésillons, le sont sur la côte sud. Eux aussi étendent leur champ d'action au-delà de la zone étroite des eaux territoriales ; ils exploitent un domaine étendu avec un outillage supérieur à celui des pêcheurs côtiers, et leur exemple fait aujourd'hui tache d'huile sur une partie de la côte méridionale de l'Ar-Mor, où commencent à poindre de nouveaux procédés de pêche.

Sur 5.000 habitants, l'île de Groix compte 1.500 inscrits maritimes, dont plus des neuf dixièmes pêchent au large ; c'est tout au plus si le vingtième des Grésillons se livre, comme les marins de Cornouaille et du Vannetais, à la pêche côtière de la sardine. L'extension des pêcheries de Groix a nécessité la construction d'une flottille spéciale. Cette flottille, qui n'existe que depuis une trentaine d'années, comprend aujourd'hui 160 dundees de 35 à 40 tonneaux pourvus de chaluts et capables de tenir la mer par les

1. Ch. Le Goffic, *Sur la côte* (Visite à l'île de Sein).
2. Ils ont vendu, en 1903, pour 60.000 fr. de congres à l'Espagne.
3. A la date du 13 mars 1904.

plus gros temps. L'année se divise en deux saisons de pêche. De décembre à mai, les Grésillons capturent le poisson frais au large des côtes, de Lorient à La Rochelle ; ils le vendent surtout à la Rochelle et aux Sables d'Olonne, et en moins grande quantité à Lorient, Quiberon et Belle-Ile. Remarquons qu'en vendant dans ces ports urbains qui ont des criées, les pêcheurs de Groix se passent de l'intermédiaire des mareyeurs, qui pèse parfois fort durement sur les pêcheurs des petits villages côtiers. En été, de juin à novembre, s'ouvre la seconde saison, spécialement consacrée à la capture du thon, que les bateaux vont chercher soit sur la côte Nord d'Espagne, soit à 50 ou 80 milles au large de la Saintonge et de la Vendée, soit, en fin de saison, à 100 ou 110 milles au N. W. de Groix. Cette pêche très fructueuse s'est chiffrée pour les bateaux de Groix, en 1902, par 928,000 kilos de poisson et 335,000 francs de produit de vente. La zone des bateaux thoniers s'étend sur la côte voisine au port de Concarneau, qui a une flottille aussi nombreuse que Groix mais des bateaux moins forts, et au port d'Etel, dont la flottille est peu importante [1].

Malgré leur intelligence et leur énergie, les pêcheurs de Groix se laissent aller, comme presque tous les marins bretons, à l'abus de l'alcool, dont les ravages se font particulièrement sentir sur leur race autrefois plus robuste que celle des marins côtiers. Groix, autrefois, ignorait à peu près la phtisie ; aujourd'hui l'île a 300 phtisiques, sur une population de 5000 habitants. Pour relever moralement et même matériellement cette population, on a le droit de compter sur l'école de pêche, dont la fondation est récente (1895), mais dont les résultats sont déjà notables. Cette école reçoit environ 140 élèves à qui l'on donne une instruction maritime pratique et que l'on essaie de détourner des excès où glisse trop souvent le marin breton. Déjà des Grésillons sortis de l'école se montrent capables d'appliquer les procédés modernes de la pêche maritime : ce sont eux qui commandent en partie, non seulement les petits voiliers avec moteurs à pétrole, mais les quelques chalutiers à vapeur de la côte voisine.

Le chalutage à vapeur, auquel tout le reste de la Basse-Bretagne maritime est encore rebelle, commence à s'implanter, et avec lui la pêche hauturière intensive, en face de Groix, aux ports de Lorient et d'Auray. En 1904, Auray avait un chalutier ; Lorient en avait 7 de 176 tonneaux de jauge moyenne [2], dont le champ

1. *Statist. des pêches marit.* 1902, Pêche du thon.
2. *Annuaire du Comité central des armateurs de France*, 1904, p. 255.

d'exploitation s'étendait sur la côte d'Espagne, de Saint-Sébastien au Ferrol [1]. Ainsi la région de Groix voit s'étendre autour d'elle les procédés de la pêche hauturière et son outillage industriel.

Les deux régions de l'Ar-Mor qui ont vu grandir la grande pêche et la pêche hauturière sont aussi les seules où la « culture de la mer » ait pris un développement notable sous la seule forme qui ait aujourd'hui une vraie valeur économique, c'est-à-dire la récolte de l'huître et l'ostréiculture. C'est en effet à Tréguier, au N., et dans le bassin d'Auray, au S., que l'exploitation de l'huître a prospéré. Il est vrai que la production huîtrière de Tréguier est surtout naturelle, et que les parcs créés depuis la vulgarisation de l'ostréiculture sur différents points de l'Ar-Mor, à Morlaix, à l'Abervrach, à Concarneau et à Doëlan, donnent plus d'huîtres que les parcs de Tréguier; mais les huîtrières artificielles du bassin d'Auray, sur les rivières d'Etel, de Crach, d'Auray et à Larmor-Baden, ont une production annuelle qui n'est pas inférieure à 2 millions de francs, et que seuls dépassent en France les parcs de Marennes et d'Arcachon. C'est que les vasières et les plages sablonneuses du Morbihan offrent à l'industrie ostréicole, pour l'installation de ses parcs et de ses claires, les emplacements étendus et à peu près plans qui lui sont nécessaires et que vient recouvrir à chaque marée une mince pelure liquide. Les installations d'Auray, de la Trinité et de Larmor-Baden, à elles seules, ne couvrent pas moins de 744 hectares; toutes les autres installations réunies de l'Ar-Mor n'en ont que 270.

M. Roché a écrit la curieuse histoire de l'huîtrière naturelle de Tréguier [2]. Elle montre que ce gisement n'a pu maintenir sa production, qui a encore été de 2.020.000 huîtres en 1902 [3], qu'au moyen des alternatives d'exploitation et d'interdiction imposées par l'autorité maritime. Sans cette protection directe de l'autorité, le gisement aurait depuis longtemps disparu, comme disparaissent maintenant tous les autres gisements naturels de l'Ar-Mor, à l'exception de ceux du bassin d'Auray qui servent de base à l'industrie ostréicole de cette région. Mais la monographie de M. Roché montre aussi que la protection officielle est d'une utilité extrêmement douteuse, puisqu'elle n'a réussi, en faisant dépenser à l'État 12.000 francs par an de frais de surveillance, qu'à maintenir à la production une valeur annuelle de 23.000 francs. En 1902,

1. *Annuaire Com. centr. arm. de Fr.*, 1904, p. 264.
2. Roché, *La culture des mers*, p. 214 et suivantes.
3. *Statist. pêches marit.*, 1902, Huîtres.

500 bateaux et 650 dragueurs ont exploité l'huître à Tréguier : le gain n'a été que de 20 francs par dragueur.

Plus florissante est l'industrie ostréicole du bassin d'Auray, malgré la crise qu'elle traverse depuis quelques années et qui est due à l'avilissement du prix de l'huître. En 1902, 128 parcs existaient dans la rivière de la Trinité, 861 dans la rivière d'Auray, sur les communes de la Trinité, de Crach, de Saint-Philibert, de Plougoumelen et de Locmariaquer [1]. Les concessionnaires de ces parcs paient à l'État des redevances de 50 à 80 francs l'hectare, qu'ils jugent excessives en les comparant aux redevances d'Arcachon qui ne dépassent pas 30 francs. Les vasières morbihannaises où se trouvent placés les parcs d'Auray ont contribué au progrès de la technique ostréicole. Car la tâche de l'ostréiculteur y est plus difficile que sur un sol dur pour l'installation des collecteurs où l'on recueille la larve huîtrière, ou naissain, et pour celle des claires, bassins de faible profondeur, et des parcs d'élevage où le naissain est ensuite transporté. C'est ainsi qu'a pris naissance dans le bassin d'Auray la pratique de grouper autour d'un piquet, en forme de toit, les tuiles des collecteurs, afin d'empêcher leur enlisement dans la vase; de même, les industriels d'Auray ont eu l'idée de bétonner le sol des parcs d'élevage ; enfin, ils substituent souvent aux collecteurs en tuiles les planchers collecteurs formés d'une douzaine de planches horizontales superposées et séparées par d'étroits intervalles [2]. Ces intelligentes initiatives ont assuré l'existence et la prospérité des parcs d'Auray, qui sont assez nombreux aujourd'hui pour se distribuer entre eux les différentes phases de l'élève huîtrière. Ainsi, à Plougoumelen, on ne fait que l'élevage du naissain ; les parcs de la rivière de la Trinité n'ont guère que des collecteurs ; ceux de la rivière de Saint-Philibert sont surtout des parcs d'élevage. La production huîtrière naturelle, qui est à peu près égale à celle de Tréguier, sert de base première à toute cette industrie. Les huîtres, dont la valeur n'a cessé de décroître, sont vendues aujourd'hui environ 9 francs le mille, soit pour la consommation, soit pour les parcs d'engraissement comme ceux de la rivière de Belon, dans le Finistère. Les propriétaires de parcs emploient un personnel assez nombreux d'hommes et de femmes payés à la journée; sur cette côte très peuplée, la journée de travail dans les huîtrières vaut seulement 1 fr. 50 pour les hommes et 1 franc pour les femmes. Les parcs d'Auray et de

1. *Statist. pêches marit.*, 1902. Ostréiculture
2. Roché, *La culture des mers*, p. 247-261.

la Trinité produisent en moyenne de 150 à 200 millions d'huîtres par an.

Les autres industries de l'Ar-Mor dérivent toutes de la pêche côtière pratiquée soit à pied, soit dans les eaux territoriales ou à peu de distance de ces eaux. Les pêcheurs côtiers se divisent en deux catégories. De la région de Lézardrieux à la rade de Brest, sur toute la côte nord où la sardine fait à peu près défaut sauf dans la baie de Lannion, ils n'ont d'autres ressources marines que la pêche du poisson frais et des crustacés, et le dragage du goémon. Comme ces produits n'alimentent pas d'industries à poste fixe, à la réserve des goémons dont les débouchés sont peu nombreux, les pêcheurs du Nord ne vivent pas, en général, exclusivement de la mer, et leurs groupements en villages éparpillés le long de la côte leur facilitent ce mode d'existence mixte, mi-maritime, mi-rural, qui rend moins rigoureux pour eux les aléas de la pêche. Au contraire, sur la côte sud, de Camaret au Morbihan, les pêches de poisson frais et de crustacés et le dragage du goémon sont distancés de très loin par la pêche de la sardine [1], qui trouve dans les nombreuses usines établies sur la côte, à tout moment, un débouché immédiat ; en outre, le groupement des pêcheurs et des ouvriers en agglomérations urbaines ou semi-urbaines autour des usines rend difficile pour eux l'existence mixte des pêcheurs du Nord. En un mot, sur la côte Nord, on vit à la fois de la mer et de la terre, avec une tendance très marquée à demander la majeure partie de ses ressources à cette dernière, tandis que sur la côte Sud, où la pêche donne davantage et où la terre manque à une population trop nombreuse et trop agglomérée, on ne peut guère vivre que de la mer.

Les traits généraux de l'existence des marins-pêcheurs, sur la côte Nord, sont donc assez indécis et en tout cas variables. On peut dire que ces marins sont tantôt pêcheurs-paysans, tantôt paysans-pêcheurs, selon qu'ils vivent surtout de la mer ou de la terre. Le marin qui n'a ni un animal domestique, ni un carré de terre, n'existe qu'à l'état d'exception. Il se trouve dans la proportion de un sur dix entre les rivières de Tréguier et de Morlaix [2]. Dans le Léon, cette proportion semble diminuer encore. La commune maritime de Plounéour-Trez, sur cent pêcheurs, n'en compte

1. Même dans l'improductive année 1902, la sardine a donné dans les quartiers du sud, de Camaret à Auray, 3.831.857 fr. contre 3.231.180 pour le poisson frais.

2. Fontaine, *Situation matérielle et morale des pêcheurs de Tréguier à Morlaix (Rev. gén. de la mar. march.*, 31 mars 1904).

que trois qui n'aient pas de terre, et ceux-là sont les prolétaires du pays : ils sont tout à fait au bas de l'échelle sociale ; l'un d'eux, en 1904, n'avait pour habitation, pour lui et pour sa famille, qu'un trou creusé dans les dunes.

Les groupes de pêcheurs-paysans où le caractère maritime s'accentue assez pour en faire des villages et même des villes de marins s'égrènent le long de la côte, entre Lézardrieux et Camaret. Les principaux sont Pleubian, Port-Blanc, Perros-Guirec, l'île Grande, Trégastel, Trébeurden, Locquirec, Locquénolé, Penpoul, Roscoff, Santec, Brignogan, l'Aber-Vrach, Portsall, Argenton, Melon, l'Aber-Ildut, le Conquet, sur la côte de la Manche et de l'Atlantique ; Camfrout-Kerhorre, Kerascoet, Goasquellou, l'Hôpital-Camfrout, Trouaon, Tibidy, le Fret, sur le pourtour de la rade de Brest ; enfin les îles d'Ouessant et de Molène. Sur les côtes de haute mer, c'est la pêche des crustacés, homards et langoustes, qui produit le plus ; la faillite de cette pêche serait aussi désastreuse pour les marins du Nord que celle de la sardine pour les marins du Sud, si les premiers n'avaient pas leurs coins de terre. On le vit bien lorsque, vers 1900, l'invasion sur la côte Nord d'une quantité de petites pieuvres (les *minards*) diminua dans de fortes proportions le rendement de la pêche des crustacés. Viennent ensuite les pêches de nombreuses espèces expédiées fraîches aux villes voisines et dans l'intérieur, les raies, les lieus, les turbots, les mulets, les congres. Pour la pêche des crustacés, les marins disposent, comme ceux de Paimpol, de bateaux demi-pontés d'environ 20 pieds de quille, montés par 4 ou 5 hommes et dont le prix de revient est d'environ 700 francs ; mais pour la pêche du poisson frais, ils n'ont que les petits canots non pontés, montés par deux hommes et un mousse, dont le prix de revient n'est pas supérieur à 300 francs, et dont tout l'armement consiste en un petit filet et quelques lignes flottantes. Dans la rade de Brest, les pêcheurs prennent en été le maquereau ; mais ils retirent plus de profit, l'hiver, de la pêche des coquillages que la rade contient en abondance.

On remarque que sur la côte Nord, à l'exception des environs de Brest et de Paimpol, les familles de marins n'ont pas cette prolificité débordante qui est la règle sur la côte Sud. Le pêcheur est marié, mais il n'a communément que trois ou quatre enfants, deux ou trois de moins, en moyenne, que les familles de l'Ar-Mor en Cornouaille. Cette différence si marquée tient essentiellement aux mœurs demi-rurales des marins du Nord, qui se confondent presque avec les mœurs et les habitudes des paysans qui les entourent.

L'exemple du seul groupe maritime de la côte Nord qui n'ait que peu ou pas de terre à sa disposition montre bien la nécessité absolue, pour le pêcheur côtier de ces régions, de se doubler d'un paysan. Cet exemple est celui de l'île Molène. Cette petite terre sablonneuse et basse n'a qu'une mince couche de sol végétal dont les productions, l'orge et la pomme de terre, sont au moins aussi incertaines que la pêche elle-même. Les 600 habitants de Molène vivent en temps ordinaire de la pêche des langoustes et du dragage des goémons ; lorsque ces ressources manquent, l'île est réduite à la famine, et les remorqueurs de l'État ravitaillent les gens de Molène comme ils ravitaillent les gardiens de phare de l'Iroise [1].

Lorsque le pêcheur de la côte Nord demeure marin avant tout, ses ressources agricoles sont uniquement celles que peut fournir un carré d'un demi-hectare en moyenne ensemencé en blé, en sarrasin ou en légumes, avec l'élevage d'un porc, d'une vache et de quelques volailles. Dans ce cas, la femme suffit au travail et à l'entretien du tout ; le marin est libre de toute préoccupation quand il va en mer, et lorsqu'il est à terre il refuse de s'occuper de quoi que ce soit, comme on le voit si bien à Ouessant. Mais quand le marin n'est en réalité qu'un paysan-pêcheur, comme il arrive à Plouescat, à Brignogan, à Daoulas, par exemple, son domaine rural s'arrondit et sa situation se complique. Il y a à Plounéour-Trez des pêcheurs qui ont jusqu'à trois hectares de terre et qui font l'élevage du cheval tout comme leurs voisins, les paysans du Léon ; ils pourraient vivre sur leur ferme, mais ils continuent d'aller en mer pour justifier des 300 mois d'inscription et pour avoir droit à la demi-solde. Leur vie devient alors quelque peu ambiguë. S'ils continuent, comme ils le font souvent, à laisser à leur femme le soin exclusif de l'exploitation agricole, celle-ci, écrasée de travail, n'a plus le temps de s'occuper de son intérieur qui devient d'une saleté repoussante et qui contraste vivement avec la propreté des maisons maritimes de Bréhat, de Lézardrieux et de Paimpol. Si au contraire le pêcheur met lui-même la main au travail agricole, il manque souvent de bonnes occasions d'aller en mer, ou bien, pour aller en mer, il laisse péricliter sa culture, et il devient, par la force des choses, à la fois mauvais agriculteur et marin médiocre.

Cependant, il est de toute évidence que le marin ne peut se passer de son coin de terre. Sans ce terrain qui lui donne de quoi ne pas mourir de faim, sa situation serait trop précaire. Pour

1. *Revue générale de la marine marchande*, 25 février 1904.

l'écoulement des produits de sa pêche, il est à la merci des mareyeurs locaux. Vivant en petites bourgades isolées, hostiles d'instinct à tout esprit d'association, se jalousant trop souvent les uns les autres, les pêcheurs ne peuvent qu'accepter les prix que les mareyeurs leur imposent. Ceux-ci ne sont pas de puissants commerçants capables de centraliser la production de tout un littoral. Au contraire, ils sont nombreux, disséminés, peu en mesure de faire des avances aux pêcheurs et d'engager des capitaux, et par conséquent très-âpres au gain. Les tentatives faites par quelques marins isolés pour se passer de ces intermédiaires et pour traiter directement avec Paris sont condamnées à un échec fatal. Car, disait un marin de Port-Blanc, « les gens de Paris nous exploitent autant que les revendeurs du pays » [1]. Il n'est donc pas étonnant que le pêcheur se tourne vers la terre qui ne trompe pas ses efforts.

On peut dire que le pêcheur entre dans la phase de transition du marin au paysan quand il abandonne peu à peu la recherche du poisson et des crustacés pour se faire dragueur de sable de mer et de goémons. Nous avons vu que ce mode spécial d'exploitation de la mer atteignait un haut degré d'activité au voisinage des riches horizons agricoles du Trégorrois et de Saint-Pol-Roscoff, et notamment à Pleubian, dans la rivière de Lannion, dans la baie de Morlaix et sur la grève de Goulven, sur la côte Nord ; il en est de même au voisinage des terres à blé et à légumes de Cornouaille, dans la presqu'île de Pont l'Abbé et au bas des rivières de Pont-Aven et de Quimperlé. Ainsi les pêcheurs de l'île de Batz, en particulier, sont tous goémoniers.

Mais le goémon ne sert pas seulement à l'amendement des terres ; il alimente une des anciennes industries de l'Ar-Mor aujourd'hui centralisée sur quelques points, la fabrication industrielle de la soude, et une des plus récentes, la fabrication industrielle de l'iode, qui sont liées l'une à l'autre. Le premier stade de ces industries se passe sur la côte même d'une manière fort rudimentaire ; le second a lieu dans les usines. Sur quelques grandes grèves ou sur des horizons de falaises basses avec de vastes relais de mer, comme à Portsall, Lampaul-Plouarzel, Penmarch et Quiberon, les goémons dragués en mer ou récoltés à pied sont étendus et séchés dès les premiers jours de beau temps, lorsque la récolte est autorisée. Puis on s'occupe de leur incinération. Toute la population

1. Fontaine, *La situation matérielle et morale des pêcheurs de Tréguier à Morlaix* (*Rev. gén. de la marine marchande*, 31 mars 1904).

côtière qui a des loisirs, hommes, femmes et enfants, s'occupe à ce travail : on y emploie des enfants âgés de moins de dix ans au lieu de les envoyer à l'école, de même que les enfants de plus de dix ans sont embarqués comme mousses sur les bateaux de pêche, sans attendre la fin normale des études. On creuse dans le sol des fourneaux longs de 4 à 5 mètres, larges de 40 centimètres et profonds d'autant, limités et dallés avec de gros galets ; on y entasse les goémons secs avec une certaine quantité de ces bouses de vache qui sont le combustible littoral. La combustion des fourneaux de goémon donne comme résultat des blocs de soude brute qui sont vendus aux usines pour la fabrication de la soude de commerce, du muriate de potasse et de l'iode. En 1904, à Penmarch, la soude provenant de l'incinération des goémons se vendait, suivant la qualité, de 110 à 140 francs la tonne [1]. Les usines d'iode sont peu nombreuses et elles sont syndiquées : elles se trouvent à Portsall, Lampaul-Plouarzel, Le Conquet, Pont-l'Abbé, Saint-Pierre et Port-Maria, dans la presqu'île de Quiberon ; aussi est ce autour de ces points qu'on brûle activement les goémons [2].

Le pêcheur de l'Ar-Mor du Sud, entre Camaret et Auray, tire comme celui du Nord un produit abondant des crustacés et du poisson frais. Et même l'extension des petits fonds, plus grande sur les côtes du golfe de Gascogne que sur celles de la Manche, sauf à l'extrémité S. W. de l'Armorique, rend la pêche du marin du sud plus fructueuse. La poissonnerie de Douarnenez s'est placée en 1901 à la tête des poissonneries de France avec un rendement de 4 millions [3]; dans la même ville, la halle à marée du chemin de fer d'Orléans a expédié 4.000 tonnes en 1901 contre 2.500 en 1897 [4]. Les poissonneries d'Audierne, de Concarneau, de Lorient et de Quiberon ne sont guère moins actives. La pêche des crustacés, en particulier, donne, depuis l'invasion des *minards* surtout, des produits plus abondants au Sud qu'au Nord : en 1902, on a vendu pour 1.300.000 francs de homards et de langoustes entre Camaret et Concarneau, tandis que le produit dépassait à peine 400.000 francs de Paimpol au Conquet [5]. Lorsque le marin se livre à ces pêches,

1. *Rev. gén. de la mar. march.* 1er semestre 1904, p. 825.

2. Les seules usines de St-Pierre et de Port-Maria ont livré, en 1903, 760.000 kil. de soude de commerce, 282.000 kil. de muriate de potasse et 8.200 kil. d'iode (*Tableau génér. du comm. et de la navig.* 1903, II, 209).

3. *Statist. des pêches marit., 1901.* Rendement des principales poissonneries.

4. Finistère, Conseil général, Session de 1903, 21 août, p. 221.

5. Il ne s'agit ici que de la pêche en mer. Le produit des réservoirs à crustacés change quelque peu ce rapport au profit de la côte Nord.

sa condition économique et sociale ne diffère pas sensiblement de celle du pêcheur du Nord. Comme ce dernier, il est pêcheur-agriculteur ; comme lui, il a affaire aux mareyeurs et ne peut guère se passer d'eux. A l'extrémité du Cap-Sizun, de Primelin à Cléden et à la pointe du Raz, où il y a relativement peu de pêcheurs sardiniers parce que ceux-ci sont obligés d'aller s'embarquer près des usines, à Audierne et à Douarnenez, le marin possède sa maison, son étable et son champ, et il résulte de l'examen du budget de quelques familles que dans les ménages aisés les produits de la pêche entrent à peine pour le tiers du revenu [1]. Ces pêcheurs vendent leur poisson et leurs langoustes à des mareyeurs qui ne sont ni plus nombreux, ni plus aisés que leurs collègues de la côte Nord. La petite ville d'Audierne, à elle seule, compte 8 mareyeurs, dont tout le capital se réduit à un stock de caisses et de paniers, à l'exception de deux qui ont, le premier, un vivier de 10.000 francs, le second un bateau vivier de 12.000 [2]. Aussi les rapports du producteur et de l'intermédiaire se règlent-ils au Sud à peu près de la même manière que sur les côtes du Léon et du Trégorrois.

Mais la pêche principale de l'Ar-Mor de Cornouaille et du Vannetais est la pêche de la sardine. Elle concentre la plus grande partie de l'activité de la côte ; elle alimente la plus florissante industrie d'Armorique ; les effets économiques et sociaux de cette pêche et de l'industrie qui s'est greffée sur elle sont très profonds et très étendus.

Les groupements sardiniers prennent de plus en plus l'apparence de gros bourgs et de villes. Deux raisons obligent les pêcheurs à s'entasser autour des usines. La première est que la sardine, à peine débarquée, doit être immédiatement vendue, car aucun poisson comestible ne s'altère si vite. Aussi, au lieu de débarquer sa pêche, comme le pêcheur de crustacés et de poisson frais, au petit port d'échouage où la barque est halée sur la grève, assez loin du centre de trafic où la marée peut être vendue sans inconvénient trois ou quatre heures plus tard, le pêcheur sardinier est forcé d'arriver à quai au pied même de l'usine où le poisson, à peine sorti de l'eau, est jeté sur les grilles de sécherie ; cela détermine peu à peu le marin à fixer sa résidence au port usinier. En second

1. P. ex. 400 fr. sur 1.325 (ex. d'une famille du Cap Sizun donnée par Y. Le Bras, *Les pêcheurs agriculteurs de Cornouaille* (*Rev. gén. de la marine march.* 14 janvier 1904).

2. Y. Le Bras, *Les pêcheurs d'Audierne* (*Rev. gén. de la mar. marchande*, 14 avril 1904).

lieu, la femme et la fille du pêcheur sont fréquemment employées à l'usine, ce qui les force, elles aussi, à résider le plus près possible. Ainsi les anciennes bourgades des côtes sardinières deviennent des villes et même de grosses villes, et des villages nés d'hier prennent déjà une apparence urbaine. Depuis vingt-cinq ans la population de Douarnenez a triplé, et de l'autre côté du Port-Rhu, en face de Douarnenez, le sordide village de Tréboul est devenu une petite ville. Audierne se prolonge dans le faubourg de Poulgoazec. Le Guilvinec, commune née d'hier, grossit rapidement. Le développement de Concarneau a suivi presque symétriquement celui de Douarnenez. L'ancienne petite ville morte de Port-Louis s'est ranimée avec l'industrie sardinière. Port-Maria, à Quiberon, misérable village lors du débarquement des émigrés en 1795, est une ville aujourd'hui. Il est évident que le marin-pêcheur qui habite ces agglomérations ne peut avoir, comme celui de Trébeurden et d'Argenton, sa maison et son bout de champ à lui. Il habite une partie de maison, un étage, parfois même une seule chambre. Il est privé des petites et nombreuses ressources, si appréciables pour un modeste budget, que la culture parcellaire et l'élevage peuvent fournir; il est donc plus soumis que tous les autres pêcheurs de la côte aux risques d'une industrie aléatoire, car il n'a qu'une corde à son arc. Ceux mêmes d'entre les pêcheurs sardiniers qui habitent hors des groupements urbains ne sont guère en mesure d'ajouter à la pêche les produits du sol, car le fractionnement de la terre est excessif sur cette partie de l'Ar-Mor à cause de la densité de la population [1]. Ainsi toutes les « crises sardinières » se trouvent en germe dans la répartition géographique imposée aux marins par les lois générales de la pêche et de l'industrie de la sardine. En revanche, le pêcheur urbain dispose des ressources que lui procure le travail de sa femme et de ses enfants employés à l'usine. Aussi, quand la pêche est bonne, les districts sardiniers jouissent d'une aisance inconnue partout ailleurs sur la côte. Mais si la pêche se ralentit ou fait défaut, le travail des usines se ralentit ou cesse également. Les districts sardiniers sont donc d'autant plus exposés à connaître des extrêmes de dénuement et de prospérité, que l'instinct de prévoyance fait défaut au pêcheur sardinier comme à tous les marins-pêcheurs.

Le poisson pêché sur les côtes atlantiques n'est pas uniforme de grosseur et d'aspect. Il appartient soit à la variété de la sardine de rogue, ainsi appelée du nom de l'appât dont se servent les

1. Au moins au voisinage des centres usiniers.

pêcheurs, soit à celle de la sardine de dérive. La première, âgée de moins d'un an, est plus petite, mais plus estimée pour ses qualités comestibles; la seconde peut atteindre une assez grosse taille [1]. Les différences de grosseur du poisson, au hasard des coups de filet, contribuent pour une grande part à l'extrême mobilité des prix de vente de la sardine, qui fait que cette pêche est tantôt une des mieux rémunérées, tantôt une des plus ingrates qui soient. La sardine apparaît sur les côtes en mai, lorsque la température est favorable. On pensait autrefois que cette apparition résultait de grandes migrations en masse, et que le poisson avait des zones d'existence hivernale et estivale sous différentes latitudes. Mais on incline aujourd'hui à croire que, même en hiver, la sardine ne quitte pas les parages où elle se montre en été ; seulement elle se tient en hiver entre deux eaux, à des profondeurs moyennes inaccessibles aux procédés de la pêche côtière. Pour qu'elle se montre en grandes troupes, il faut que les eaux de surface lui fournissent une nourriture planktonique assez riche, et il semble que le plankton sardinier n'abonde que si les eaux ont une température minima de 12 ou 13 degrés. Cela revient à dire qu'un bon développement de la sardine exige au moins cette température. Aussi les côtes bretonnes de la Manche, où la moyenne est tout juste suffisante, ne peuvent pratiquer cette pêche. Seule, la baie de Lannion, qui a le même climat exceptionnellement tiède que le district voisin de Roscoff et de Saint-Pol, forme, entre Trébeurden et Locquémeau, un groupe sardinier isolé [2]. Mais la pêche continue ne commence qu'à la baie de Douarnenez et se déroule ensuite en ruban ininterrompu sur l'Ar-Mor méridional, pour s'étendre bien au-delà, sur les côtes de la Loire-Inférieure et de la Vendée. La saison de pêche finit en novembre. En 1904, année où les conditions de température ont été normales, les bateaux ont commencé à *sortir* le 9 mai à Saint-Guénolé et à Belle-Isle-en-Mer (Sauzon), le 17 mai à Audierne, le 30 à Gavres et à Port-Louis, du 6 au 8 juin à Doëlan, à Etel, à Lomener et au Guilvinec, le 9 juin à Concarneau, et le 20 juin seulement dans la baie de Douarnenez où la sardine est demeurée rare toute l'année. La pêche a pris fin à Audierne dès le 4 novembre et le 5 à Sauzon ; elle a duré

1. Les sardines de dérive sont des reproducteurs ; elles ne mangent pas, et par suite ne mordent pas à l'appât. On les prend avec des filets spéciaux, dits filets de dérive. Besnard, président de la Soc. d'océanogr. du golfe de Gascogne. Discours adressé à M. Pelletan, ministre de la marine (*Questions navales* du 25 novembre 1904).

2. L. De Seilhac, *la Pêche à la sardine*, p. 20.

jusqu'au 16 novembre à Concarneau et à Etel, jusqu'au 17 à Gavres et à Lomener, jusqu'au 20 à Port-Louis, à Guilvinec, à Saint-Guénolé et à Douarnenez [1].

La pêche de la sardine a suivi depuis un demi-siècle une évolution qui semble une régression, si on la compare au développement suivi par les grandes pêches et surtout par les pêches hauturières. Au lieu de concentrer, comme ces dernières, ses capitaux et ses moyens d'action, elle a éparpillé les uns et les autres. En 1855, les bateaux et les filets étaient fournis par des armateurs; le patron et les matelots de la barque recevaient, à Concarneau et à Douarnenez, à la fois un salaire fixe et une participation en nature aux produits de la pêche. Ce système ne donnait pas des résultats très brillants; mais celui qui l'a remplacé, tout en rendant les marins plus indépendants, ne semble pas avoir amélioré leur situation économique. Aujourd'hui, le patron est en général propriétaire de sa barque et de ses filets. La barque sardinière complètement équipée revient à 1.000 francs environ; à cette somme il faut ajouter le prix des filets, engins assez délicats, qu'il est nécessaire de renouveler ou de réparer souvent, et qui reviennent à 50 francs pièce. Cela prouve au moins que les patrons de la côte sont tous devenus capables de réunir le petit capital que représente une barque avec ses agrès et ses filets ; mais les salariés des petits patrons ne sont pas mieux traités que ne l'étaient autrefois les salariés des armateurs; peut-être leur situation est-elle relativement plus mauvaise. Car ils ne reçoivent plus de salaire fixe ; ils sont payés exclusivement à la part. On fait deux parts égales du produit de la pêche : la première revient à l'armement, c'est-à-dire au patron de la barque; la seconde est distribuée entre tous les hommes, y compris le patron, au nombre de quatre en moyenne ; les deux mousses reçoivent chacun la moitié de la part d'un homme [2].

Les bateaux sardiniers sont de petites barques non pontées de 7 à 8 tonneaux et de 28 pieds de quille. Ils ont deux voiles rectangulaires, la misaine et le taillevent [3]. L'unique instrument de pêche est un filet rectangulaire de 30 mètres de long et de 9 mètres de hauteur. Comme ce filet doit être maintenu vertical à la pêche, il est muni de petits lingots de plomb à la partie inférieure et de rondelles de liège à la partie supérieure. Ses mailles sont extrê-

1. Renseignements extraits de la *Revue générale de la marine marchande*, 1904.

2. L. de Seilhac, ouvrage cité, p. 42.

3. L. de Seilhac, p. 34.

mement fines ; elles sont goudronnées ou passées au sulfate de fer, ce qui leur donne une teinte douce et estompée qui se confond aisément avec la couleur de l'eau de mer. Mais ce filet ne peut s'employer seul : il faut qu'il soit appâté, et cet appât est la rogue. La rogue est un nouvel élément d'instabilité pour la pêche sardinière qui en compte déjà tant d'autres.

La rogue est composée d'œufs de morue saumurés dont les sardines sont extrêmement friandes. Elle est fabriquée en Norvège avec les produits de la pêche morutière d'hiver. Le dépotage, la saumure et la mise en barils se font vers la fin de mars à Bergen, et la rogue ainsi préparée arrive en mai et en juin sur les côtes de Bretagne, juste à temps pour la saison de pêche. Avant que des communications suivies et assez rapides fussent établies entre la Norvège et l'Armorique, les pêcheurs bretons employaient la *gueldre*, faite avec des crevettes pilées et salées mélangées à du frai de poisson. Mais le produit norvégien parut à juste titre supérieur à la gueldre, dont l'emploi fut interdit le 23 avril 1726. Depuis cette époque, les pêcheurs sardiniers n'ont pas cessé d'employer la rogue de Bergen, qu'ils achètent à un certain nombre d'intermédiaires français. Malheureusement cet appât est de plus en plus demandé à Bergen par tous les pays sardiniers : aussi le prix de la rogue rendue en Bretagne a monté dans des proportions inquiétantes et désastreuses pour les pêcheurs. Le baril de 130 kilos, première qualité, valait 43 francs en 1891 et 95 en 1902 pour les marchands français, qui le revendaient aux pêcheurs avec une majoration nouvelle de 15 à 20 francs. Dans ces conditions, le pêcheur cherchait à ménager sa rogue et appâtait économiquement : mais l'économie d'appât est fort mal placée pour un poisson comme la sardine et pour le système de pêche employé [1].

Car la rogue doit être presque prodiguée pour *faire lever* efficacement la sardine. Quand on arrive sur le lieu de pêche et que le patron juge, à la couleur de la mer, à son aspect huileux, ou à la vue de quelques poissons qui viennent à la surface, qu'il est tout proche d'un banc ou au-dessus, le bateau s'arrête ; le filet est tendu et immergé ; deux hommes à l'aviron maintiennent la barque debout au vent et au courant pour que le filet demeure vertical. Le patron, placé à l'arrière, tient de la main gauche la ligne qui retient le filet, et de la main droite il puise dans un baril de rogue qu'il jette à la mer en la dosant à sa guise. C'est au flair qui le conduit sur les

1. G. Landrieu, la Question de la rogue (*Revue gén. de la mar. march.*, 24 septembre 1903).

bancs et au dosage de la rogue que l'on reconnaît le bon patron. La sardine, attirée par la rogue, se précipite sur l'appât, puis continue à avancer dans le sens du courant de surface, et se prend par les ouïes dans les mailles du filet. Un bon coup de filet peut donner plusieurs milliers de poissons.

La pêche se fait généralement au lever du soleil. Lorsque les lieux de pêche connus sont tout proches du port, la barque peut partir avant le jour avec la brise de terre, et pour peu que le poisson donne, dès sept ou huit heures du matin la journée est terminée. Lorsqu'on suppose que les bancs sont loin du port, on part le soir au moment où se lève la brise de terre, et on va mouiller à proximité du lieu de pêche. Dans les deux cas, les hommes sont à bord dès la veille du jour de pêche, au soir ; les canots des *treizours* les transportent de la cale à leurs barques mouillées dans le port, moyennant un salaire de 2 à 3 francs par semaine et par bateau. A bord, les hommes font la soupe à la graisse et au poisson, puis s'enroulent dans un bout de voile pour dormir. Au matin, après la pêche, il faut revenir au plus vite au quai et à l'usine, car la fragilité de la sardine lui fait perdre en très peu de temps sa valeur : la sardine échauffée ne vaut rien. Heureusement la brise de mer qui se lève d'ordinaire avec le soleil facilite le retour. Cependant, il arrive que des bateaux surpris par les calmes ne peuvent arriver au port qu'assez tard dans l'après-midi ; dans ce cas, le produit de la pêche se déprécie extrêmement, parfois même il est tout à fait perdu [1].

Dès que la barque arrive à quai, le patron a affaire aux *commises*. Ce sont les femmes que les usiniers chargent de leurs achats et qu'ils envoient à la cale quand les bateaux commencent à rentrer. Elles crient aux pêcheurs les prix offerts, et ces prix varient extrêmement avec la taille de la sardine et avec l'abondance de la pêche. En général, ils sont beaucoup plus élevés pour les premiers *mille* de sardines, qui arrivent au port en excellent état de fraîcheur ; aussi les marins ont-ils intérêt à rentrer au plus vite. Naturellement, il y a débat sur le prix entre la *commise* et le patron. Mais le débat ne dure jamais longtemps : la *commise* fait triompher le plus souvent les prétentions de l'usine, surtout si elle ajoute au prix offert « le double d'eau-de-vie », c'est-à-dire une double ration d'eau-de-vie par homme. Marché fait, les hommes partent pour l'usine, en portant à chaque bras un panier contenant

1. A la fin de la saison, la pêche se fait de préférence le soir. Mais à cette époque (septembre-octobre), les calmes absolus sont rares.

deux cents poissons ; ils font la navette entre l'usine et le bateau jusqu'à l'écoulement complet de la pêche. Le patron reçoit des jetons qui sont réglés toutes les semaines.

Pour une même saison, une moyenne générale de prix de vente s'établit dans chaque port selon l'abondance de la sardine dans les parages voisins, et les moyennes diffèrent extrêmement d'un port à l'autre. Ainsi, dans la campagne de 1904, au port de Douarnenez, la sardine se maintint rare et chère pendant toute la saison ; le mille coûtait 11 francs de plus qu'à Audierne. On comprend que la décomposition rapide de la sardine, presque à sa sortie de l'eau, rende impossible le transport du poisson d'une région à l'autre et le nivellement des prix. Mais c'est aussi au même port que d'un jour à l'autre se produisent de brusques oscillations selon l'abondance de la pêche et selon la nature du poisson. Le tableau suivant donne une idée des variations du marché dans les ports sardiniers de l'Ar-Mor en 1904 [1] :

	Prix moyen du mille de sardines.	Prix maximum	Prix minimum
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Douarnenez.............	32.51	39 »	18 »
Audierne...............	21.70	34 »	8 »
Saint-Guénolé...........	21.57	34 »	6.50
Guilvinec..........	20.70	33 »	8 »
Concarneau.............	21.11	35 »	9 »
Doëlan..................	15.16	28 »	4.50
Lomener................	16.08	27 »	5.50
Port Louis........... ..	18.70	41 »	5 »
Gavres..................	16.00	31 »	5 »
Etel.....................	24.24	38 »	8 »
Sauzon (Belle-Ile-en-Mer).	23.33	40 »	5 »

Ainsi, dans une seule année, le prix du mille de sardines peut osciller de 4 francs 50 à 41 francs, soit de 1 à 10 [2]. Peu de marchés présentent en aussi peu de temps des variations d'une aussi grande amplitude. Il convient d'ajouter que les prix offerts par les usiniers règlent en général la vente de la sardine même vendue hors des

1. Ce tableau a été dressé au moyen des renseignements fournis chaque semaine par la *Revue gén. de la mar. march.*, dans sa Revue de la pêche.

2. Pour donner une idée des variations d'année en année, voici la moyenne du prix d'achat payé aux pêcheurs par la maison Amieux, en ramenant la grosseur de la sardine au moule moyen de 10 au 1/4 bas de 24 m/m : 1897, 8 fr. ; 1898, 4 fr. ; 1899, 7 fr. ; 1900, 13 fr. ; 1901, 14 fr. ; 1902, 16 fr. ; 1903, 28 fr. ; 1904, 28 fr.

usines, comme celle qui est livrée fraîche aux mareyeurs ou celle qui est vendue *en vert*, c'est-à-dire en demi sel. Il est donc bien difficile de donner une idée nette de la situation économique du pêcheur sardinier, soumise à tant d'aléas. Les chiffres que l'on fournit à ce sujet ne sont que des points de repère pour un port et pour une campagne. Dans la bonne année 1901, le gain moyen du pêcheur a varié, selon les statistiques officielles, de 250 francs à 711, suivant les ports, et dans la mauvaise année 1902 les chiffres vont du minimum de 37 francs au maximum de 305 [1]. Au port d'Audierne, en 1903, des évaluations dignes de foi portent le gain annuel des patrons-pêcheurs à 600 francs, celui des marins à 400, celui des mousses à 200 ; en outre, chaque famille élève un porc, et le pêcheur rapporte au ménage de 50 à 100 francs de poisson au cours de l'année [2].

On est amené naturellement à penser que les pêcheurs de la sardine, qui ne travaillent que du 15 juin au 15 novembre, pourraient accroître leurs ressources en pratiquant d'autres pêches le reste de l'année. Mais en général le sardinier n'aime et ne pratique que sa pêche d'été. Cependant on peut regarder comme liée à la pêche de la sardine, parce que ce sont des équipages sardiniers qui la font, la pêche du maquereau qui a lieu du 15 mars au 15 juin et qui est en quelque sorte la préface de la campagne sardinière [3]. Le centre de cette pêche est aux ports de Douarnenez, du Guilvinec et de Concarneau. Elle emploie, en haute mer, de grosses chaloupes montées par 12 hommes et armées de longs filets de dérive ; elle donne de 50 à 200 francs par homme. Mais c'est la seule que consentent à faire les sardiniers ; encore ils ne s'y livrent pas tous. Ils ne pratiquent presque jamais les pêches d'hiver : il est juste d'ajouter que ni leurs bateaux, ni leurs filets ne sont assez forts pour résister aux coups de vent qui balayent en hiver les côtes d'Armorique.

La pêche sardinière présentait en 1902, de Camaret à Quiberon, en y comprenant les sardiniers de Belle-Ile, un effectif de 2.921 bateaux et de 16.989 pêcheurs. Les chefs-lieux de la pêche étaient à Douarnenez et à Concarneau : le premier de ces ports avait une flottille de 750 barques montées par 4.500 hommes ; le second, 540 barques et 3.240 pêcheurs [4]. C'est aussi, naturellement,

1. *Statistiques des pêches maritimes, 1901, 1902*, Pêche de la sardine.
2. Y. Le Bras, *Les pêcheurs d'Audierne* (Rev. gén. de la mar. march., 14 avril 1904).
3. L. de Seilhac, *ouv. cit.*, p. 69-70.
4. *Statist. des pêches marit. 1902*. Pêche de la sardine.

dans ces deux ports que les chantiers de construction de bateaux de pêche ont la plus grande activité ; ils produisent en tout 250 à 300 bateaux par an ; les autres chantiers de l'Ar-Mor n'en produisent pas tant à eux tous.

Les usines de conserves sont disséminées sur toute la côte sardinière. Elles forment des groupes importants dans les principaux centres de pêche ; mais il n'y a pas de petit port sardinier qui n'ait une usine ou plusieurs. C'est une industrie condamnée à l'éparpillement de son outillage, comme la pêche, et pour les mêmes raisons. Car il importe qu'il n'y ait aucun délai de transport entre le débarquement de la sardine et sa manipulation. Mais l'éparpillement de l'outillage n'empêche pas les industriels de posséder plusieurs usines, car cet outillage n'est ni très compliqué, ni très-coûteux ; il ne les empêche pas, surtout, de se grouper et de se syndiquer, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire, tandis que les marins, jusqu'ici, demeurent rebelles à l'association sur bien des points.

L'industrie des conserves alimentaires n'est pas ancienne. Imaginée en 1804 par Appert, confiseur de la rue des Lombards, appliquée vers 1825 à la sardine que l'on eut alors l'idée de confire dans l'huile, elle ne commença à se développer sur les côtes de la Bretagne que vers 1850 ; encore ce développement fut-il très lent jusqu'aux chemins de fer ; c'est après la construction des lignes de Bretagne et des embranchements côtiers, faite de 1865 à 1885, que l'industrie prit tout son essor. Mais avant les usines de conserves, sur toute la côte fonctionnaient les *presses* à sardines dont les ateliers n'ont pas totalement disparu devant l'industrie nouvelle. L'ancienne presse était le seul procédé que l'on connût pour conserver la sardine et pour l'expédier à l'intérieur. Les poissons passés à la presse étaient baignés dans la saumure et mis en barils. « On ne trouve à Concarneau, écrivait Cambry (1794), pas d'autres établissements que des presses à sardines [1] ». Jusqu'en 1852, tandis que les usines à conserves commençaient à naître dans les centres sardiniers, Douarnenez n'avait que des presses. Aujourd'hui encore la vieille industrie se maintient en face de la nouvelle dans le groupe de Douarnenez, qui compte 60 ateliers à presser et 25 usines. Concarneau, qui a 29 usines, n'a que 10 ateliers. A Audierne existent 14 usines et 20 ateliers. Les établissements du groupe Saint Guénolé-Le Guilvinec-Ile-Tudy sont disséminés dans tous les petits ports de cette riche région sardinière, où l'on trouve

1. Cambry, p. 161.

7 usines à Saint-Guénolé, 2 à Kérity-Penmarch, 5 au Guilvinec, 2 à Lesconil, 2 à l'Ile-Tudy, 1 à Loctudy, plus une vingtaine d'ateliers. Port Louis a 5 usines, Etel en compte 6. Les autres centres n'ont que quelques établissements : ce sont Camaret (4 usines), Crozon-Morgat (2), Doëlan (2), Lomener (3), Quiberon (5) et enfin Sauzon (2) et le Palais (4) à Belle-Ile-en-Mer [1]. On peut évaluer la production annuelle à 100 millions de boîtes, dont 40 millions pour Douarnenez et autant pour Concarneau. Les principaux débouchés sont, en dehors de la consommation française qui utilise surtout les marques inférieures, l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis où les meilleurs produits sont expédiés [2]. Viennent ensuite la Russie, la Suisse, la Belgique et quelques pays de l'Amérique du Sud. Les compagnies de chemins de fer et de navigation favorisent cette exportation par des connaissements directs et des réductions de tarifs. Ainsi on expédie directement au prix de 32 francs 50 la tonne de conserves de Douarnenez sur New-York ; la voie suivie est le chemin de fer de Douarnenez à Brest, le cabotage de Brest au Havre, puis la ligne transatlantique.

Une usine sardinière comprend un ou plusieurs halls où sont sériées toutes les opérations de la friterie et de la mise en boîtes. La première consiste à couper les têtes et à enlever les boyaux des sardines. Le poisson passe ensuite à la sécherie, qui se fait sur des sortes de paniers grillagés en fil de fer, dans la cour des usines, si le temps le permet : mais comme le climat pluvieux de Bretagne empêche souvent cette opération, la plupart des établissements disposent d'une sécherie à vapeur dont les chaudières sont la seule grosse machinerie des usines. Les sardines sont alors trempées une ou deux minutes dans l'huile bouillante : c'est la friterie ; ou bien on les cuit à la vapeur, ce qui demande de trois à cinq minutes ; dans ce second cas, les opérations de sécherie et de friterie se touchent et se confondent presque. Après la friterie vient l'emboîtage. Le poisson est distribué à des femmes qui en remplissent des boîtes de différentes tailles et qui le recouvrent d'huile fraîche ; les ouvrières acquièrent rapidement une grande dextérité à ce travail. Puis les boîtes reçoivent leurs couvercles et sont soudées hermétiquement aux établis de la soudure, qui se fait, dans les villes, au chalumeau à gaz d'éclairage, et, dans les bourgs, au gaz acétylène que les usines font elles-mêmes. Enfin l'étanchéité des boîtes et la destruction des germes intérieurs sont assurés,

1. Renseignements fournis par MM. Amieux frères.
2. Avant la crise de 1902, l'étranger absorbait les 2/3 de la production.

suivant le procédé Appert, par le passage à l'étuve. Cette dernière opération est la plus longue, car l'huile ne bout qu'à 175 degrés ; aussi le passage à l'étuve dure une heure pour les petites boîtes et quatre pour les grandes.

Comme nous l'avons vu, les feuilles de fer blanc préparées et imprimées qui servent à la fabrication des boîtes viennent des usines d'Hennebont. L'établissement sardinier n'a plus qu'à les découper, à les courber en forme de boîtes et à souder les fonds ; ce travail est fait pendant l'hiver par les ouvriers soudeurs au moyen de machines-outils fort simples. Le dernier travail exécuté à l'usine est l'emballage pour les expéditions : les boîtes sont placées dans des caisses qui n'ont en général que de petites dimensions, 50 centimètres de long, 10 à 15 de hauteur et de largeur.

Cette description du travail des usines sardinières, avec ses opérations menues et fractionnées d'étêtement, de sècherie, de friterie, d'emboîtage, de soudure et d'étuve, nous montre que nous sommes en présence d'une industrie où la machinerie compte pour peu de chose et où le tour de main de l'ouvrier et de l'ouvrière compte pour beaucoup. La machinerie ne peut revendiquer que les opérations de la friterie et aussi celles de la sécherie, quand cette dernière se fait à la vapeur. Les capitaux engagés dans la construction et dans le matériel ne représentent guère que 350.000 francs en moyenne par usine [1]. En revanche, l'habileté et surtout la promptitude de l'ouvrier ont une grande importance dans les opérations d'emboîtage et de soudure. L'emboîtage est toujours fait par un personnel féminin ; la soudure est faite, tantôt par des ouvriers, tantôt par des ouvrières, tantôt par un personnel mixte. Le nombre des femmes employées dans les usines est donc plus considérable que celui des hommes. A Audierne, chaque établissement compte en moyenne, contre 20 ouvriers soudeurs et 5 manœuvres chargés des transports, 80 ouvrières à l'étêtement, à la sècherie et à l'emboîtage. Ces chiffres sont un peu plus élevés à Douarnenez, à Concarneau et à Saint-Guénolé, mais les proportions sont les mêmes.

Les ouvriers soudeurs obtiennent, quand la pêche donne bien, des salaires très élevés. Ils sont payés au cent de boîtes pour lequel ils reçoivent 1 fr. 25 ou 1 fr. 50. Comme un bon ouvrier soude 70 boîtes à l'heure, une journée de travail de dix heures lui donne huit à dix francs [2]. Ces ouvriers sont étrangers au personnel

1. Au moins à Audierne. Y. Le Bras, *Les pêcheurs d'Audierne* (Rev. gén. de la mar. march., 14 avril 1904).

2. L. de Seilhac, *ouvr. cit.*, p. 93-95.

maritime ; ils ne sont pas inscrits, ils ne pêchent pas ; les meilleurs, ceux qui reçoivent le prix le plus élevé du cent pour les conserves soignées, sont étrangers au pays. Il semble que leur métier soit un des plus lucratifs, le plus lucratif même, que l'on puisse faire sur la côte de l'Ar-Mor. Malheureusement ils ne l'exercent que six mois par an, car ils ne travaillent que pour la pêche à la sardine : on se passe d'eux pour les conserves de thon et de maquereau dont les boîtes ne sont pas soudées, mais serties. Il est vrai que les ouvriers soudeurs sont occupés pendant une partie de l'hiver à la fabrication des boîtes, dans un assez grand nombre d'usines. Mais ils sont menacés par diverses concurrences. Les apprentis et les femmes acquièrent très rapidement le tour de main de l'ouvrier soudeur ; aussi plusieurs usines, notamment à Douarnenez, emploient maintenant des ouvrières pour tout ou partie de leurs travaux de soudure. Puis voici qu'une machine à souder s'établit pour la première fois, en 1902, dans une usine de Douarnenez, et à cette occasion les soudeurs font une émeute et brisent les machines, tout comme avaient fait, en 1819, les luddistes de Manchester pour l'outillage naissant de la grande industrie.

Les ouvrières d'usines appartiennent directement aux groupes maritimes. Elles sont pour la plupart femmes ou filles de marins-pêcheurs ; cependant, quelques unes viennent de l'intérieur aux établissements de Douarnenez ; dans la presqu'île de Pont-l'Abbé, les anciens villages maritimes dont la population différait des Bigoudens ruraux deviennent ou sont devenus entièrement bigoudens. Tel est le cas de Saint-Guénolé, tandis qu'à quatre kilomètres de là Kérity-Penmarch demeure hors de la zone bigouden. On peut donc admettre qu'il se produit dans la population féminine ouvrière une lente infiltration de l'intérieur vers la côte. Payées, en général, au mille de sardines étêtées et emboîtées, les femmes reçoivent un salaire moyen de 1 fr. 35 à 1 fr. 50. Elles acquièrent vite une grande dextérité au travail assez délicat de l'emboîtage. Leur travail est assez irrégulier, puisqu'il est soumis aux aléas de la pêche. Ainsi, elles peuvent demeurer inoccupées des journées entières, tandis que des pêches fructueuses les forcent à passer jour et nuit à l'usine. Cependant, elles ont dans leur travail un élément de fixité qui manque aux soudeurs. Car les industriels les emploient, quand la sardine donne peu, à l'emboîtage du maquereau et du thon. Par exemple, en août 1904, à Douarnenez, où la sardine était rare et chère, le personnel

féminin d'un certain nombre d'usines était uniquement employé par la fabrication des conserves de thon, qu'alimentaient les pêches des thoniers de Groix et de Concarneau, qui remontent en cette saison jusqu'au large d'Ouessant.

Ainsi, à la petite pêche côtière de la sardine répond une industrie disséminée, qui ne peut faire usage d'aucun outillage puissant, qui n'est dans chaque établissement qu'un agrégat de petits ateliers, qui est soumise à de brusques variations de production et qui, pour ces raisons, ne mérite pas le nom de grande industrie, malgré son activité et le chiffre de capitaux qu'elle remue.

La pêche et l'industrie de la sardine se soutiennent l'une l'autre, prospèrent et défaillent ensemble. Leur aléa les soumet à des crises périodiques. La crise de 1902, dont toute la France s'est occupée, n'était pas la première, il s'en faut : mais c'est la première dont le reportage se soit emparé, la première, par conséquent, dont on ait entendu parler loin des côtes de l'Ar-Mor. Il ne nous appartient pas d'ajouter un chapitre à l'abondante littérature de la technique sardinière et de disserter longuement sur les causes de la prétendue *disparition* de la sardine, ainsi que sur les remèdes à employer. Mais nous devons indiquer en quelque mots causes supposées et remèdes proposés, ne serait-ce que pour compléter l'image du peuple sardinier que nous avons essayé de tracer.

Il est certain que de la saison de pêche de 1901 à celle de 1902, la production de la pêche sardinière baissa brusquement, de Camaret à Belle-Ile, de 37.473.000 kilos à 6.352.000, soit un déchet des cinq sixièmes. Cette raréfaction soudaine prit au dépourvu les pêcheurs qui n'ont ni fonds de secours, ni caisses de prévoyance, ni occupations capables de parer aux aléas de la pêche. Il importe cependant de remarquer que, comme la sardine est plus chère dans les années de disette, le produit de la vente ne baissa que de 9.803.000 francs à 3.831.000, c'est-à-dire des trois cinquièmes seulement [1]. Il y eut donc moins d'argent sur la côte ; mais l'argent ne diminua pas, tant s'en faut, en proportion de la raréfaction de la sardine. Nous donnons ces chiffres sans commentaires et simplement pour mettre en garde contre certaines exagérations. Ceci dit, voici brièvement résumées les causes qui peuvent rendre compte de la diminution du rendement de la pêche.

La première et sans doute la plus importante est la température. Dans la froide année 1902, la température des eaux de surface fut toujours voisine du minimum exigé pour le développement du

1. *Statist. des pêches marit. 1901, 1902, Pêche de la sardine.*

plankton dont se nourrit la sardine. Or, ce minimum suffit pour que la sardine se montre; mais il ne suffit pas pour qu'elle se montre en grandes troupes; il faut des températures un peu plus élevées et surtout un peu plus constantes.

La seconde cause est l'économie exagérée d'appât, ou l'emploi d'appâts de mauvaise qualité. Comme nous l'avons vu, la rogue de morue coûte trop cher aux pêcheurs, notamment depuis 1901. Aussi ont-ils tendance à ne l'employer qu'en petite quantité et à la remplacer, pour tout ou partie, par des appâts inférieurs. Un de ces appâts est la farine d'arachides, mais cette substance économique et toxique à la fois a le double inconvénient de faire *lever* médiocrement la sardine qui ne l'aime pas, et de corrompre rapidement la chair des poissons qui l'ont avalée. On a songé à remplacer la rogue norvégienne par celle des morues de la pêche française d'Islande et de Terre-Neuve ; mais cette rogue ne vient qu'en petite quantité et trop tard pour être utilisée par la pêche sardinière; conservée jusqu'à la saison suivante, elle perd une partie de ses qualités d'appât. La rogue américaine présente les mêmes inconvénients. Les tentatives faites pour enlever à la farine d'arachides sa toxicité en la délayant quarante-huit heures à l'avance dans de vieilles saumures n'ont pas donné jusqu'ici des résultats assez probants.

Les pêcheurs ont attribué aussi la diminution de la sardine à une espèce de cétacés abondante surtout dans la baie de Douarnenez, les *belugas* [1]. A ces destructeurs de la sardine leur observation aidée de beaucoup d'imagination ajoute un autre vorace, le *grand poisson*, comme ils l'appellent, dont l'espèce est incertaine et les dimensions effrayantes. Il est difficile de croire que les voraces vus ou imaginés par les pêcheurs soient devenus du jour au lendemain grands destructeurs de sardines, après une longue période d'inaction : car ce n'est pas d'hier qu'il y a des *belugas* dans la baie de Douarnenez.

Le véritable et le plus terrible ennemi de la pêche sardinière n'est autre que l'esprit de routine et de division des pêcheurs. Car ceux-ci n'ont jamais rien fait pour corriger les aléas d'un métier dont les profits ont toujours été incertains, inégaux, et bien connus comme tels. Au lieu d'employer les grands engins qui font le succès des pêcheurs de Galice et de Portugal et qui ont entre

1. Les *belugas* diffèrent d'une manière assez sensible des marsouins avec lesquels on les confond souvent. Le marsouin n'a jamais eu la réputation d'être un vrai destructeur de sardines.

autres avantages celui de rendre inutile l'emploi des appâts, les marins de l'Ar-Mor s'obstinent à conserver leurs filets appâtés à la rogue. Lorsqu'ont apparu sur les côtes les grandes sennes Belot. qui augmentent la productivité de la pêche et diminuent ses aléas, le marins se sont émus, parce qu'ils ne pouvaient tous en avoir, parce qu'ils ne supportaient pas l'idée que l'un d'eux pêchât plus de sardines que l'autre, et parce qu'ils ne songeaient pas à coopérer pour l'achat et l'emploi de ces engins : aussi ont-ils obtenu de l'État, le 21 janvier 1888, l'interdiction de la senne Belot pendant la saison de pêche. Rebelles au progrès et à l'esprit d'association, ils supportent de temps à autre les conséquences de leur humeur routinière.

C'est donc la transformation morale et sociale du pêcheur qui seule peut assurer l'avenir économique de la pêche et de l'industrie sardinière. L'œuvre, sans doute,est ardue ; mais elle mérite d'être entreprise, car le pêcheur de l'Ar-Mor du sud, avec tous ses défauts, est très digne d'intérêt. Deux institutions surtout semblent capables de lui donner le soutien intellectuel et moral qui lui manquent. La première est celle des écoles de pêche dont nous avons parlé à propos de Groix, où l'école fondée en 1895 a déjà donné de beaux résultats [1]. A l'école de Groix se sont ajoutées, en 1901, celle de Concarneau, et en 1903 celle de Douarnenez, qui l'une et l'autre s'adressent spécialement à la population sardinière. La seconde institution est celle des Abris du Marin, dont nous avons aussi parlé à propos de l'île de Sein où l'Abri a pleinement réussi. Les Abris du Marin ont pour principal but d'arracher les pêcheurs à l'alcool en leur donnant à terre, entre deux pêches, des salles de réunion, de jeux et de lecture. Des abris existent aujourd'hui dans le pays sardinier, à Camaret, à Audierne, au Guilvinec et à Concarneau ; ils sont entretenus par les cotisations des pêcheurs et des dons volontaires.

Tout le monde sait qu'un autre remède a été proposé à la crise sardinière. Mais il faut bien mal connaître le marin-pêcheur breton pour croire que le remède puisse soulager le mal. Il s'agit de l'installation, soit permanente, soit temporaire ou *volante*, de colonies de pêcheurs sur des côtes de nos possessions riches en espèces marines comestibles, comme celles d'Algérie et de Tunisie, de Tunisie surtout. Ce n'est pas la première fois que cette idée se fait jour ; ce n'est même pas la première fois qu'on tente de passer à l'exécution. En 1892 se fonda la Société des Pêcheries françaises

1. *Ligue Maritime* de juin 1904.

de Tabarka pour l'exploitation des richesses marines, que l'on représentait comme fabuleuses dans les parages de cette île. La société fit appel au concours des pêcheurs bretons. Huit pêcheurs de Douarnenez arrivèrent avec leurs familles à Tunis. Chacun avait reçu du ministre de la marine 100 francs pour acheter des filets ; mais ils arrivèrent sans filets ni embarcations. On leur fit des faveurs nouvelles : des embarcations furent remorquées gratuitement à Tabarka ; on autorisa, pour en construire d'autres, le prélèvement gratuit de bois dans les forêts de l'État ; la Société des pêcheries alloua aux marins, pour le temps de leur installation, 65 francs par mois. Rien n'y fit : les Bretons quittèrent Tabarka, les uns à la fin de 1892, les autres en 1893. La Société des pêcheries fut liquidée en 1894, non sans avoir tiré, nous dit M. Marc Parker, quelques ressources de l'élevage des porcs dans les forêts de Kroumirie. D'autres Bretons étaient allés dans le même temps à Philippeville : ils revinrent aussi vite que leurs confrères de Tabarka [1].

L'insuccès des tentatives de 1892 n'a pas découragé les protagonistes de l'émigration à tout prix, parce qu'une nouvelle idée a surgi, celle de l'installation *volante*, pendant la campagne sardinière, des marins pêcheurs, qui retourneraient passer l'hiver chez eux. Mais cette nouvelle conception doit entraîner des frais énormes que les colonies ne sont pas disposées à supporter, et il n'est pas sûr que les Bretons consentent à accepter même six mois d'expatriation sous un climat et sur un sol si différents des leurs. Les pêcheries du lac Bahirt el Biban, sur la frontière de Tripolitaine, ont attiré dans le courant de 1904 une douzaine de pêcheurs bretons ; mais il ne semble pas que le mouvement doive s'étendre. Rien de plus instructif que la note suivante publiée par la *Revue générale de la marine marchande* le 8 octobre 1903 [2] ; elle donne une idée des véritables dispositions des gens de l'Ar-Mor : « Plusieurs centaines de familles désireuses d'émigrer se sont fait inscrire dans les mairies ; seulement la presque totalité de ces marins demandent au gouvernement de leur assurer le rapatriement, au cas où la nostalgie s'emparerait d'eux. »

En réalité, le marin pêcheur d'Armorique n'émigre pas et ne veut pas émigrer. Il se conforme ainsi aux traditions de sa race. Car il est à remarquer qu'aux siècles de colonisation libre, les Bas-Bretons n'ont guère pris de part aux grands mouvements d'expan-

1. Marc Parker, *Les pêcheurs bretons en Tunisie* (Rev gén. de la mar. march., 1er semestre 1904, p. 96, 151, 191, 236, 270, 492).

2. *Rev. gen. de la mar. march.* 2e semestre 1903, p. 634.

sion maritime. Ils n'ont point eu de marchands audacieux comme ceux de Dieppe, de corsaires et de boucaniers comme ceux de Saint-Malo, de colons comme les Normands, les Poitevins et les Saintongeois qui ont peuplé le Canada. Ils n'ont eu ni leur Dunkerque, ni leur La Rochelle. Mais ces tendances sédentaires de la race ont été encore accrues par la main-mise de l'État français sur les gens de mer. Les privilèges de l'inscription maritime, comme ses obligations, retiennent les marins sur leurs côtes. Or, c'est en Armorique que la marine militaire de la France recrute le gros de ses équipages ; c'est là qu'elle a concentré une bonne partie de ses installations, sur le bastion péninsulaire formé par la Basse-Bretagne entre l'Océan et la Manche. Le marin de l'Ar-Mor demeure donc, toute sa vie, à une sorte de poste de surveillance, sur la frontière maritime.

---

essa

pe

1

CHAPITRE IX

La Frontière maritime

Valeur militaire de la presqu'île armoricaine. — Effets sociaux de l'inscription maritime en Basse-Bretagne. — Les retraités militaires et les demi-soldiers. — La navigation fictive. — Discipline et encadrement des populations côtières. — Une anomalie : le pillage des épaves. — Création des deux arsenaux. — Brest : le camp retranché, le port militaire, l'arsenal. — Ouvriers de l'arsenal. — Le port de commerce : tentatives de développement. — Forteresse et port militaire de Lorient. — Lorient port de construction. — Lorient port de commerce. — Brest et Lorient comme centres d'attraction.

Nous n'avons vu, jusqu'ici, la Basse-Bretagne que dans ses formes de développement autonomes. A peine chacun de ces développements particuliers, agricole, industriel ou maritime, commence-t-il à s'aiguiller, non sans résistances et sans à-coups, vers des voies nouvelles. Maintenant nous abordons l'étude d'un agrégat social importé tout entier et de toutes pièces. C'est celui de la frontière maritime française et des groupes industriels et militaires qui se sont greffés sur elle. Quoique la frontière n'existe en fait, avec son appareil de défense et d'outillage, que depuis le XVII[e] siècle, ces deux cents années d'existence, avec leurs enrégimentements et leurs armements continus, ont déjà mis sur la situation économique et sociale des gens de mer une empreinte profonde. Et cela est d'autant moins étonnant que l'outillage de défense côtière et de guerre maritime a été spécialement accumulé à la pointe d'Armorique, où l'on a entassé, comme dit Michelet, « la force de la France au bout de la France [1] ».

L'Armorique, si inférieure au point de vue des relations pacifiques et de l'accroissement du bien-être humain, non seulement parce qu'elle est stérile, mais parce qu'elle est malaisément abor-

1. Michelet, *Hist. de Fr.*, t. II. Introd.

dable, tire avantage pour la guerre de ces sources d'infériorité dans la paix. Elle est à la fois un bastion de défense et une base d'attaque, qui domine l'Océan et la Manche. Nulle presqu'île n'est mieux protégée contre les invasions par mer : les courants de marée font de l'entrée du Morbihan, du Raz de Sein, du chenal du Fromveur et des canaux de Bréhat des fleuves rapides et difficiles à franchir ; le délitement des granites côtiers sème d'innombrables dangers sur une zone de un à trois milles, le long du littoral de Tréguier, de Léon et de Cornouaille ; sur la côte elle-même, les points de débarquement sont rares et incommodes. Derrière ces barrières maritimes ne manquent pas les abris, où peuvent s'établir en toute sécurité les flottes et les arsenaux. Une population nombreuse et pauvre offre une excellente matière au recrutement. La Basse-Bretagne était donc une forteresse maritime toute préparée : la France n'avait plus qu'à l'organiser en y jetant ses institutions militaires et son or.

Cette organisation de la frontière a eu un double résultat. Elle a transformé en grande partie, socialement et économiquement, la population côtière ; elle a abouti à la création des arsenaux de Brest et de Lorient.

Nul exemple peut-être n'est plus propre que celui de l'inscription maritime à montrer que, si les mœurs modifient souvent les lois, les lois peuvent aussi, dans certains cas, donner aux mœurs de tout un groupe social une orientation nouvelle. Ainsi, pour l'explication de la surpopulation de l'Ar-Mor, le système de l'inscription maritime est un fait au moins aussi important que la récolte du goémon ou la pêche sardinière.

L'organisation inaugurée par Colbert, au moyen d'une sorte de coup de filet sur les populations côtières, sous le nom de « classes », le 22 septembre 1668, et devenue « l'inscription maritime » le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), a marqué d'une empreinte plus profonde les populations de la côte d'Armorique que celles de tout autre point du littoral français [1]. Car le service de l'État est de nos jours pour les marins de Basse-Bretagne une condition vitale d'existence, tandis que sur les autres zones du littoral il ne passe qu'en seconde ligne, après les professions libres maritimes ou terrestres. A cause de la situation économique de la presqu'île, si pauvre par elle-même, et si pauvre surtout en comparaison de la richesse des autres côtes françaises à population dense, l'inscription

1. Sur l'inscription maritime, v. notre rapport au Congrès du Commerce de juin 1905 (XIII[e] section, *Marine marchande*).

maritime est devenue en Armorique, non point une de ces lois d'impôt du sang qu'on ne supporte que par devoir, mais la porte d'entrée d'une carrière dont les conditions matérielles et morales pour le marin sont supérieures à celles d'une existence indépendante. Aussi, tandis que pour telle autre partie du littoral, comme la Flandre ou la Vendée, les effets sociaux de l'inscription maritime sont à peu près négligeables tant ils sont restreints, ils figurent au premier rang sur les côtes de la Basse-Bretagne.

Déjà l'inscription n'est pas étrangère, comme nous l'avons vu, au développement pléthorique de la pêche littorale, qui fait tort à la navigation, au commerce et même à la grande pêche ou à la pêche hauturière. Car le retraité de la marine de guerre cumule très bien les revenus de la petite pêche avec ceux de sa pension militaire. A l'âge de jeunesse et de force où les marins sont ambitieux et aventureux, il a couru les mers sur les bateaux de l'État au lieu de faire la grande pêche ou le long cours. Revenu tôt dans ses foyers, grâce aux conditions libérales de mise à la retraite qui lui permettent souvent de quitter l'uniforme avec une pension, vers l'âge de quarante ans, il ne pense plus à sortir de chez lui. Mais ses goûts maritimes ne sont pas tout à fait éteints. S'il ne peut trouver d'autre occupation, comme cela arrive loin des villes maritimes, dans les villages côtiers, il achète un bateau de pêche, et il va capturer le poisson frais ou le crustacé au large de son petit port. Élément social inerte et indifférent à tout progrès, puisque sa vie matérielle est assurée, il ne contribue pas peu à perpétuer les habitudes routinières dans la masse des pêcheurs côtiers. Comme pour le pêcheur agriculteur, la pêche n'est pour le retraité qu'un accessoire. Mais les retraités font nombre chez les gens de mer et accroissent la force numérique des groupes de petite pêche.

D'une manière générale, le régime de l'inscription, avec le développement des pensions militaires pour les marins de l'État et des demi-soldes pour les marins de la pêche et du commerce, a fait de tout l'Ar-Mor un pays de pensionnés d'État complètement dispensés, dans l'organisation matérielle de leur vie, de ces préoccupations de prévoyance qui se font jour si souvent et avec tant d'exagération chez le bourgeois et chez le paysan français. L'afflux d'argent des pensions et des délégations arrivant d'une manière assurée et à terme fixe a singulièrement contribué à accroître la population sur tout le ruban côtier de l'Ar-Mor. Un autre motif concourt au même but : c'est le développement des

services variés de la frontière, qui offrent à tant d'activités des champs restreints et des émoluments modestes, mais extrêmement nombreux. A la primitive population des pêcheurs s'est jointe tout un peuple nouveau de douaniers, de gardiens de phare, de guetteurs de sémaphore, de gardes maritimes, de syndics. En parcourant les côtes, on échappe difficilement à l'impression que toute la population de l'Ar-Mor est encadrée comme un corps d'armée établi en permanence sur une frontière. Et cette impression n'est pas éloignée de la vérité.

En se développant normalement au milieu d'une population dont les instincts maritimes sont très-prononcés, le régime de l'inscription, s'il a été en quelque sorte la pompe aspirante de l'activité maritime au profit du service de l'État, a échappé du moins, dans la majeure partie des cas, à ces défauts inhérents au système lui-même et qui en font un trompe-l'œil sur tant de points du littoral français. Nous voulons parler des abus de la navigation fictive. Trop souvent, on le sait, les inscrits maritimes sont de faux marins qui ne sont inscrits qu'en vue de bénéficier de la demi-solde de retraite ; ils tournent la loi qui les oblige à naviguer au moyen d'ingénieux artifices, dont le principal consiste à avoir un rôle de pêche et une *plate* qui sert soi-disant à pêcher et qui en réalité pourrit dans le fond d'un port. Or, des abus de cette sorte sont relativement peu répandus sur les côtes de Basse-Bretagne, où la plupart des inscrits sont des marins authentiques. Toutefois le régime de l'inscription y produit aussi, dans une mesure plus restreinte, son contingent de marins de fantaisie. C'est surtout au fond des rias si nombreuses et si profondément creusées dans les terres qu'existent les « navigateurs fictifs ». Car les limites de l'inscription maritime sont reculées, par une législation trop libérale, jusqu'aux points où remontent les hautes marées d'équinoxe : sur ces points où la salure des eaux, elle-même, est exceptionnelle, la vie maritime ne saurait exister, ce qui n'empêche pas les riverains d'être inscrits. A plus forte raison des mariniers de rivière ont-ils le bénéfice de l'inscription, alors que l'existence du marin sur la côte et celle du marin au large leur sont également inconnues : le fait a été signalé, en 1902, au Conseil général du Finistère [1]. Donc, le long des rias, et au fond des rias, le régime de l'inscription enfle d'une manière fictive la force numérique des groupes maritimes.

1. Conseil gén. Finistère, 25 mars 1902, Rapport de M. Lesbourre, inspecteur des eaux et forêts (C. G. F., avril 1902, p. 222).

Un résultat plus général et plus profond du régime de l'inscription a été de façonner peu à peu les populations de la côte au joug d'une certaine discipline sociale qui leur manquait. Quoiqu'il soit impossible de discerner d'une manière précise, dans l'avènement de cette discipline, ce qui est dû au régime de l'inscription et ce qui est dû au progrès général des mœurs, il n'est pas douteux que l'établissement de l'inscription et celui des services de la frontière ont concouru d'une manière puissante à régulariser les habitudes sociales des marins pêcheurs. Nous avons indiqué dans un précédent chapitre qu'autrefois, à cause de l'absence du goût et de l'instinct de la propriété, les gens de la côte avaient des mœurs effrénées et pillardes dont rien n'approchait dans les districts les plus sauvages de l'intérieur. Nous avons parlé des *pagans* de la côte de Kerlouan et de Guissény, au N. W. du Léon, qui mettaient au pillage les navires jetés à la côte sur ces parages dangereux de l'entrée de la Manche, et qui, dit-on, n'épargnaient même pas les naufragés. Ces mœurs barbares n'étaient pas particulières aux riverains des grèves du Léon. Elles existaient partout sur l'Ar-Mor, mais elles étaient en vigueur surtout sur les deux zones où chaque année se brisaient le plus grand nombre de navires, c'est-à-dire au N.W., sur les côtes du Léon, de Portsall à Roscoff, et au S.W., sur les grèves de la baie d'Audierne et sur les roches de Penmarch. Ce serait une singulière histoire à écrire que celle des naufrageurs de Léon et de Cornouaille. Aujourd'hui, les habitudes de férocité ont disparu, et celles de déprédation à outrance tendent à disparaître. Cependant, une survivance remarquable due à ces habitudes, quelque peu endiguées et adoucies, s'est maintenue chez les pêcheurs. Ceux-ci méconnaissent avec entêtement la législation qui fait de l'Etat le propriétaire des épaves, quels que soient les sauveteurs, et qui n'accorde à ces derniers qu'une prime proportionnée à l'importance du sauvetage [1]. Les marins continuent à se regarder comme les propriétaires légitimes de tout ce qui vient à la côte. Menaces, amendes et prison n'y font rien. Cependant la législation des épaves est aussi ancienne que le régime de l'inscription maritime lui-même, puisqu'elle remonte à une ordonnance de 1681. Mais sur ce point les hommes de la côte ont obstinément maintenu ce qu'ils considéraient comme leur droit. Lorsque, le 1er novembre 1903, le vapeur le *Vesper* fit naufrage à l'entrée du Fromveur, la cargaison, composée de barils de vin, échoua tout

1. Sur cette législation, v. E. Fron, *Les épaves et leur découverte*, (Rev. gén. de la mar. march., 22 sept. 1904).

entière sur la côte, entre le Conquet et Plouguerneau ; tous les villages furent en liesse, et il y eut des scènes épiques d'ivrognerie. Dans la nuit du 2 au 3 septembre 1905, le navire anglais *Unzumbi*, chargé de bananes et de maïs, toucha sur un plateau de roches près de Molène. Ce bateau n'était pas perdu : on put le renflouer et le conduire à Brest ; mais dans l'intervalle toute la cargaison avait été pillée. Ainsi, qu'il s'agisse d'épaves, de cargaisons charriées à la côte ou de bateaux simplement échoués, tout ce qui sombre ou tout ce qui touche sur les rochers d'Armorique est exposé au même sort, et il se trouve même des publicistes originaires du pays pour tenter de justifier les exploits des pilleurs d'épaves [1]. Sur ce point, au moins, l'embrigadement des populations côtières par l'inscription et par les services de la frontière a été impuissant à modifier les vieux instincts.

Mais la plus importante conséquence de l'établissement de la frontière a été la création des deux grands arsenaux, Brest et Lorient, autour desquels se sont rapidement fondées les deux plus grandes agglomérations urbaines de Basse-Bretagne, centres d'absorption des millions du budget français de la marine, centres de consommation qui engloutissent une partie de la production agricole et maritime du pays voisin, quoique ces villes nouvelles, créations factices et presque soudaines, ne soient point dans des conditions normales d'existence et ne méritent guère d'être regardées comme des capitales. Ce n'est pas qu'elles n'aient essayé, l'une et l'autre, de se développer librement à côté des deux arsenaux d'où elles tirent leur origine et leur activité. Mais elles n'y ont guère réussi, car elles avaient contre elles, non seulement le voisinage des établissements militaires qui les entravait, mais encore, et surtout, les lois générales du développement de la presqu'île, si peu favorables à la naissance de grandes places d'industrie et de commerce.

Le port de Brest, fondé en 1631 dans le vallon de la Penfeld, dont deux siècles de travaux ont fait une rue maritime étroite et profonde de 2 kilomètres de longueur, comprend aujourd'hui une forteresse d'un périmètre très-étendu, des installations militaires qui débordent sur la rade à l'W. du débouché de la Penfeld, et un port de commerce situé à l'E. de cette embouchure. L'agglo-

1. « Ces actes ne sont qu'une large contrebande, et non un vol, puisque l'Etat est le seul propriétaire frustré, et que l'Etat c'est nous ». (P. de Ritalongi, les *Bigouden*, Nantes, 1894, p. 42). Celui qui écrivait sous le pseudonyme « Ritalongi » était originaire de Pont-l'Abbé.

mération urbaine s'étend, comme les installations maritimes, bien au-delà de l'enceinte fortifiée par Vauban, et Brest, avec ses faubourgs, présentait en 1901 un total de 117.517 habitants [1].

Le vrai port de Brest, aujourd'hui, c'est la rade elle-même, sur laquelle s'ouvrent directement les établissements nouveaux. Aussi le camp retranché a-t-il pour objet de défendre, non seulement la ville et l'arsenal, mais la rade tout entière et son Goulet qui s'ouvre sur l'Iroise. La forteresse comprend donc deux parties, la côte Nord et la côte Sud de la rade. L'une et l'autre ont des fronts de terre contre l'invasion possible d'un corps de débarquement, et des fronts de mer contre les tentatives de forcement des passes du Goulet. Les fronts de terre de la côte Nord ne sont vraiment protégés que sur leur secteur occidental, le seul exposé aux coups d'un ennemi débarquant à la pointe du Léon ; sur le front de mer, les rives du Goulet sont hérissées de forts et de batteries. Sur la côte Sud, on a fait deux places fortifiées de la presqu'île de Quélern et de l'île Longue, en les fermant par des ouvrages à leur jonction avec la presqu'île de Crozon ; la presqu'île de Crozon elle-même est englobée tout entière dans la place de Brest, avec ses forts destinés, soit à interdire les débarquements du côté de la baie de Douarnenez, soit à croiser leurs feux dans le goulet et dans la rade avec les forts de la côte Nord. La côte Sud et ses lignes fortifiées sont donc les véritables réduits de défense de Brest.

A l'abri de cette grande forteresse, le port de guerre possède, outre le bassin intérieur que forme la Penfeld, 5 formes de radoub pour grands navires, dont les plus vastes, à Pontaniou, ont 150 mètres de longueur, et dont deux, au Salou, en se joignant bout à bout, permettent à des navires plus longs encore d'entrer dans les bassins. Sur les deux rives de la Penfeld sont les cales de construction, les magasins et les ateliers construits par Vauban et Choquet du Lindu. Le port, trop étroit et incommode, se complète maintenant par l'adjonction de vastes terre-pleins à Lanninon, à l'W. de l'embouchure de la Penfeld ; une partie de la rade, close d'une jetée de 400 mètres et d'une digue de 1.500 mètres qui laissent entre elles deux passes, est devenue la *rade-abri* qui contient la plupart des postes de mouillage des bâtiments de guerre.

Le port militaire de Brest est à la fois un port d'armement,

1. Brest, 84.284 ; Lambézellec, 19.187 ; Saint-Pierre, 10.332 ; Saint-Marc, 3.714.

de ravitaillement et de construction. Son rôle pour les constructions neuves est assez important : il a participé, en 1902, aux crédits ouverts pour 3 cuirassés nouveaux sur 9, pour 4 nouveaux croiseurs cuirassés sur 16, pour 2 croiseurs de première classe sur 3 ; les « crédits-matières » ont dépassé 9 millions pour les constructions neuves, soit le tiers de la dépense totale faite dans les cinq ports de guerre. Mais Brest est aussi un grand port d'armement et de ravitaillement, et il est surtout la base principale du recrutement de la flotte armée. C'est à la caserne de son dépôt des équipages, à la « division » comme on l'appelle, qu'affluent les marins qui attendent les embarquements ou qui viennent de débarquer. En 1898, la « division » de Brest ne comptait pas moins de 4.514 marins sur 8.660 qui se trouvaient en tout dans les dépôts des cinq ports militaires [1] ; plus de la moitié à elle seule. Ainsi se montre le rôle de Brest comme chef-lieu militaire de cet Ar-Mor qui est lui-même le noyau du recrutement des équipages de la flotte française. Enfin le port de Brest est le principal port d'attache et la base d'opérations éventuelle de l'escadre du Nord. Moins importante que la flotte de la Méditerranée, l'escadre du Nord comprend cependant, en 1905, 6 cuirassés dont 3 garde-côtes, 4 croiseurs cuirassés, 1 croiseur, 1 aviso torpilleur et un certain nombre de contre-torpilleurs. Les garde-côtes seuls hivernent à Cherbourg qui peut être regardé comme leur port d'attache ; le reste de l'escadre demeure à Brest.

Les ateliers, les magasins et les services de l'arsenal ont accumulé à Brest une nombreuse population ouvrière, dont le travail et les conditions d'existence, malgré l'apparence d'usine colossale que présente l'arsenal, ne rappellent que d'assez loin les groupes librement établis dans les pays industriels. D'abord, malgré la complexité de l'outillage maritime moderne, aucune classe ouvrière fondée sur la spécialisation et sur l'habileté technique n'a pu s'y fonder. La fabrication des pièces essentielles des bâtiments et des machines, ainsi que des affûts et des appareils de manœuvre, est confiée par l'État aux usines de Paris, de Saint-Denis, du Creusot, du Havre, de Saint-Nazaire, de la Seyne et de Saint-Chamond [2] ; l'arsenal de Brest, comme les autres arsenaux maritimes, ne conserve que les opérations de montage

1. Ministère de la Mar. Budget de 1900. *Etat des effectifs du personnel pour 1898*, p. 42-43.

2. Min. de la Mar. *Compte général des travaux pendant l'année 1902.*

et d'ajustage que facilite l'emploi de nombreuses machines-outils. Aussi le recrutement des ouvriers est-il très facile. Ces ouvriers, qui ne sont pas des inscrits maritimes, représentent le trop plein de la masse rurale, qui déborde sur Brest de la zone avoisinante. Du Faou à Saint-Renan, par Daoulas, Landerneau et Plabennec, les jeunes paysans qui n'ont pas de travail assuré ou pas d'héritage foncier à recueillir glissent peu à peu vers l'arsenal, et en particulier vers la direction des constructions navales, qui emploie la majeure partie du personnel ouvrier. En 1898, le port avait en tout 6.867 contremaîtres, chefs ouvriers, ouvriers et apprentis ; à elle seule, la direction des constructions navales en occupait 5.531 [1]. Depuis cette époque, le chiffre des ouvriers a baissé, mais cette baisse n'a eu que d'assez modestes proportions. Le salaire moyen de l'ouvrier de l'arsenal de Brest ressort à 3 fr. 65 par jour ouvrable, et si l'on songe qu'à ce salaire s'ajoute pour l'ouvrier l'assurance d'une retraite, si d'autre part on le met en parallèle avec les salaires agricoles et industriels de Basse-Bretagne, on comprend que le prolétariat breton se précipite vers les arsenaux, où il entrerait en masse si les portes étaient largement ouvertes.

Les services de l'arsenal, ainsi que les métiers et les commerces de consommation qu'ils groupent autour d'eux, suffisent à alimenter l'activité de Brest. Toutefois cette ville a eu des ambitions plus étendues. Sa position géographique à la pointe du continent et la sûreté de sa rade lui ont fait espérer de devenir quelque jour l'émule de Hambourg et de Liverpool, et de prendre sa part des relations transatlantiques. Ces plans d'avenir ne sont pas demeurés confinés dans le cerveau des faiseurs de projets : ils ont inspiré, sous le second Empire, la création du port de commerce, et, de nos jours, la construction d'une forme de radoub qui sera une des plus grandes d'Europe.

Le second Empire a été l'époque où se sont ouvertes devant le port de Brest les plus brillantes perspectives d'avenir. On croyait volontiers alors qu'un port était favorisé par sa position à la pointe du continent, depuis que les chemins de fer mettaient en communication rapide la côte et l'intérieur ; on ne doutait pas que les lignes transatlantiques françaises n'eussent avantage à raccourcir le plus possible le trajet par mer, en établissant leur tête de ligne à l'extrême ouest de la France. C'est pourquoi le port de commerce, qui occupait autrefois à Brest un morceau de quai du port de guerre, fut transféré en 1862 sur les vastes terre-pleins artificiels

1 Minist. de la mar. Budget de 1900. *Etat des effectifs pour 1898*, p. 176-177.

de Porstrein, à l'E. de l'embouchure de la Penfeld, où l'on créa 5 bassins pourvus de môles, de quais et de voies ferrées ; les bateaux trouvaient dans les bassins un mouillage normal de 6 mètres. Trois ans plus tard, en 1865, la ligne ferrée de Paris à Brest était ouverte, et la Compagnie transatlantique établissait au nouveau port une escale de sa ligne du Havre à New-York.

Cette première tentative ne réussit pas. Quelques années d'expérience montrèrent que l'escale nouvelle ne servait qu'à peu de chose, et, en 1874, la Compagnie transatlantique la supprima. Cependant, les apôtres des destinées mondiales du port de Brest ne se laissèrent pas décourager. L'accroissement rapide du tonnage des grands paquebots, la nécessité de ports en eau profonde accessibles à toute heure et l'insuffisance évidente du port du Havre leur fournirent de nouveaux arguments, tandis que les progrès de la navigation à vapeur, ainsi que ceux du balisage et de l'éclairage dans l'Iroise, faisaient tomber les objections de ceux qui reprochaient à Brest sa difficulté d'accès. En 1899, la construction d'une seconde voie sur la ligne de l'Ouest permit de réduire de 14 heures à 10 la durée du voyage de Brest à Paris. En 1903 ont commencé les travaux d'une immense forme de radoub de 225 mètres de long, que ses auteurs destinent aux transatlantiques futurs.

Cependant, l'avenir mondial du port de Brest ne semble pas assuré. On ne croit plus aujourd'hui qu'il y ait un intérêt majeur à réduire quand même la durée du voyage par mer. Les passagers allemands, hollandais et belges pour l'Amérique aiment mieux s'embarquer directement à Hambourg, à Brême, à Rotterdam et à Anvers que prendre le bateau à Southampton, au Havre et à Cherbourg. Quant au trafic des marchandises, le mouvement qui se dessine à l'époque moderne est encore plus défavorable aux prétentions de Brest. Ce n'est pas quand l'axe économique de l'Europe se déplace sensiblement vers le centre que la vieille citadelle de l'Ar-Mor peut espérer devenir l'entrepôt général du trafic atlantique. Hambourg et, peut-être plus que Hambourg, Rotterdam et Anvers garderont la première place. Le port de Brest est donc réduit à chercher autour de lui les éléments de son trafic. Mais ces éléments ne sont ni nombreux, ni importants ; et surtout, la loi de dissémination qui domine toute la vie économique et sociale en Armorique agit encore ici pour empêcher les rares éléments qui existent de se concentrer dans un grand centre commercial. C'est aux petites cales de la côte, et au pied même des champs de production, que les vapeurs anglais vont chercher fruits et primeurs.

C'est sur l'Ar-Mor tout entier que se disperse la seule industrie active que possède la Basse-Bretagne, celle des conserves de légumes et de poisson. Non seulement les produits, en Basse-Bretagne, ne circulent guère, mais ceux qui circulent ne se canalisent pas dans une seule voie et vers un seul marché ; ils se dispersent en une multitude de petits canaux.

Enfin, la situation de Brest et son rôle comme arsenal et comme grande place de guerre nuisent nécessairement à son développement autonome. Tout, dans le port et dans la rade, est subordonné à l'intérêt militaire ; toutes les activités sans emploi se tournent d'elles-mêmes vers les services de la marine. Toutes les réglementations en vigueur, dans la rade et aux approches, sont faites dans l'intérêt de la flotte de guerre ; aucune n'est faite en faveur du Brest commercial.

Cela ne veut pas dire que le port de Brest soit incapable de tout développement. La seule présence d'un centre de consommation de plus de 100.000 habitants que le chemin de fer n'alimente guère [1] suffit à expliquer l'accroissement de son trafic, qui lui donne un rang honorable parmi nos ports de grand cabotage. En 1903, le mouvement de la navigation, entrées et sorties comprises, a été de 496.563 tonneaux [2], dont 74.206 seulement au long cours et au cabotage international, c'est-à-dire avec l'étranger.

L'histoire du port militaire de Lorient rappelle l'histoire de Brest ; mais à Lorient, le développement commercial a précédé le développement militaire, au lieu de le suivre comme à Brest ; et en fin de compte, le mouvement commercial a eu le même sort dans les deux villes ; il a été étouffé, pour des raisons à peu près identiques, dans l'une comme dans l'autre. Et, à Lorient, l'action de l'établissement militaire comme pôle de répulsion de la libre activité commerciale et industrielle a été d'autant plus remarquable, que c'est à 12 kilomètres seulement de la ville maritime que s'est établie la grande industrie d'Hennebont, comme si quelque zone militaire lui avait interdit l'accès de Lorient.

Comme l'agglomération de Brest, celle de Lorient s'est rapidement accrue : Lorient a débordé de toutes parts au delà de son enceinte fortifiée ; mais la population du groupe lorientais ne va pas à la moitié de celle de la grande forteresse de l'extrême Ouest : Lorient, ville et faubourgs, n'a que 54.168 habitants [3]. Comme à

1. *Tableau général du commerce et de la navigation*, 1903, II, 197.
2. *Tableau général du commerce et de la navigation*, 1903, II, 196.
3 Lorient, 44.640 ; Keryado, 5.028 ; moitié de Caudan, 4.500.

Brest, la défense fortifiée a pour but de protéger, non seulement la ville et l'arsenal, mais encore et surtout la rade et ses abords. La rade de Lorient n'est autre chose que la ria double du Blavet, qui vient d'Hennebont, et du Scorff dont les deux rives constituent le port militaire. Cette ria n'a de profondeur que dans son chenal central, où elle a des fonds de 7 à 20 mètres sur une largeur moyenne de 600 mètres à peine ; elle est fort incommode pour les évolutions des grands navires, ce qui explique que Lorient ne soit ni un port d'armement ni un port d'attache pour les flottes.

Les premières installations militaires de Lorient remontent à 1696 ; mais, dès 1667, plusieurs Compagnies commerciales avaient choisi pour port d'attache Lorient, qui jusqu'à la Révolution dépendit surtout de la compagnie des Indes ; c'est elle qui édifia les vastes bâtiments où l'arsenal est installé aujourd'hui. Mais la prospérité commerciale de Lorient était factice ; elle ne reposait que sur l'existence de la puissante Compagnie qui avait centralisé depuis Law une grande partie du trafic d'outre-mer ; aussi s'écroula-t-elle pour ne plus se relever, avec la Compagnie elle-même. La marine militaire s'établit pendant la Révolution dans le port de la compagnie des Indes, qu'elle a toujours gardé depuis ; le port de commerce actuel, beaucoup plus modeste, est de création récente.

Le camp retranché de Lorient n'est vulnérable par terre, comme celui de Brest, que vers l'W., où la côte est en retrait jusqu'à la rivière de Quimperlé et offre de nombreux points de débarquement. Aussi est-ce de ce côté que des forts côtiers défendent l'accès de l'arsenal. Mais, comme à Brest, le principal réduit de la défense de Lorient se trouve au S. où il commande le débouché de la rade. L'île de Groix, puissamment fortifiée, est pour Lorient ce que la presqu'île de Crozon et les lignes de Quélern sont pour Brest.

Le port de guerre, où les magasins sont sur la rive droite du Scorff et les cales de construction sur la rive gauche, en Caudan, n'a que 2 bassins de carénage de 120 et de 151 mètres de longueur. Son rôle est très défini comme port de construction, et les installations de ses grandes cales de lancement sont supérieures à celles de Brest. Dans les crédits ouverts pour les constructions neuves en 1902, le port de Lorient a participé pour 1 cuirassé sur 9 en construction, 8 croiseurs cuirassés sur 16, et quelques contre-torpilleurs et torpilleurs. Il a donc été, par excellence, le port de construction des croiseurs cuirassés ; les « crédits-matières » pour

les constructions neuves ont atteint à Lorient 6.260.000 francs [1]. En revanche, on n'y arme que fort peu de bateaux ; la caserne des marins, la « division » de Lorient, ne contenait guère plus de 800 hommes [2] aux années de tension politique, et en contient aujourd'hui beaucoup moins.

Malgré l'activité des constructions, l'arsenal de Lorient n'est pas supérieur, comme établissement industriel, à l'arsenal de Brest. Dans l'un et dans l'autre, les conditions de travail et la situation des ouvriers sont les mêmes. Comme à Brest, c'est la masse rurale voisine, dans un rayon de 10 à 15 kilomètres, qui recrute l'arsenal de Lorient. En 1898, le personnel ouvrier s'est élevé à 4.865 hommes, dont 3.945 aux constructions navales, où le salaire moyen, un peu inférieur à celui de Brest, s'élève à 3 fr. 35 [3]. L'arsenal du Sud est donc un centre d'attraction, comme celui de l'Ouest ; mais, comme pour Brest, l'attraction ne s'exerce que sur une zone assez restreinte, et elle est limitée par les diminutions lentes, mais progressives, que la marine s'efforce d'opérer dans le personnel ouvrier de ses arsenaux.

Le rôle exclusivement militaire de Lorient a étouffé, comme à Brest, à l'époque moderne, toute tentative d'expansion commerciale. Au reste, Lorient ne pouvait avoir, comme port mondial, les aspirations de Brest, car sa situation géographique n'a rien de remarquable ni d'avantageux. Cependant, au point de vue du trafic local, Lorient dispose d'éléments plus riches et plus variés que Brest. Le développement des usines à sardines et à légumes sur l'Ar-Mor méridional, l'abondance relative du fret lourd de sortie représenté par les poteaux de mines, le voisinage du groupe industriel d'Hennebont semblent donner à Lorient quelques bases solides pour le trafic de son port de commerce. Les proportions de ce port sont fort modestes. Il ne comprend qu'un bassin à flot de 530 mètre de long sur 70 de large et n'est ouvert qu'aux navires de 5 mètres de tirant d'eau en grande marée ; « en marée de morte eau, les navires de 2 m. 80 à 3 mètres de tirant d'eau ont seuls accès dans l'avant port » [4]. Aussi le port de Lorient n'est-il guère utilisé que par le cabotage. En 1903, la navigation au long cours

1. Minist. de la mar. *Compte général des travaux pendant l'année 1902*, p. 18-19.

2. Minist. de la mar. *Budget de 1900. Etat des effectifs pour 1898*, p. 63.

3 Minist. de la mar. *Budget de 1900. Etats des effectifs pour 1898*, p. 182-183.

4. *Instr. naut.*, n° 795, p. 85. Les *Instr. naut.*, signalent 13 dangers pour la passe Ouest, entre l'entrée de la rade et celle du port.

n'y a compté que 42.272 tonneaux, et le cabotage 103.830. Le voisinage et l'activité relative d'Auray et d'Hennebont montrent bien la dissémination de l'activité maritime autour de Lorient.

Ainsi, Brest et Lorient, à la fois grandis et entravés par leur rôle militaire, ne sont que des citadelles et des arsenaux ; ni l'une ni l'autre de ces deux villes n'a pu attirer vers soi et concentrer la vie économique et sociale de la Basse-Bretagne, malgré leur puissance de consommation et l'attraction qu'elles exercent autour d'elles sur une zone limitée. On voit par là que l'établissement d'une puissante organisation militaire sur la frontière n'a pu modifier d'une manière appréciable la rigueur des lois naturelles qui imposaient à l'Armorique sa fragmentation. La frontière a pu discipliner et encadrer les groupes maritimes ; mais elle n'a pas sensiblement changé leur répartition géographique. Les zones d'attraction de Brest et de Lorient sont restreintes ; encore attirent-elles plutôt les gens de l'intérieur que ceux de la côte. Ce sont, au reste, les seules zones d'attraction qui existent sur toute l'étendue du pays. Lorsque le Bas-Breton sort de son village côtier ou continental, s'il ne se rend pas à Lorient ou à Brest, c'est presque toujours hors de Basse-Bretagne qu'il émigre. Et l'émigration est active en Basse-Bretagne, parce que la vie, sur bien des points, est trop dure.

CHAPITRE X

SURPOPULATION, NOMADISME, ÉMIGRATION [1]

Forte densité de la population. — Prolificité. — Décroissance de la densité de la côte vers l'intérieur. — Nullité de l'émigration sur l'Ar-Mor. — Activité relative de l'émigration rurale. — Le nomadisme. — Nomadisme professionnel : sabotiers. charbonniers. couvreurs d'ardoises. — *Pillaouer* de la Roche-Derrien, de Botmeur et de Brennilis. — Nomadisme vagabond : mendiants de Saint-Nicolas du Pélem ; maraudeurs de Coët-Coët. — L'émigration. — Emigration temporaire des ouvriers agricoles vers la Beauce, la Normandie et Jersey. — Zones d'émigration : le « pôle de répulsion » oriental. — Emigration définitive : terrassiers et manœuvres ; ouvriers ardoisiers ; colonie bretonne de Trélazé. — Colonie bretonne du Havre. — Exode féminin vers les villes. — Emigration lointaine : République Argentine et Canada. — Rôle de la voie ferrée dans l'émigration.

Toutes les formes de l'activité humaine en Basse-Bretagne nous ont montré que le travail agricole, industriel et maritime dispose d'une main-d'œuvre dont la valeur salariée est tantôt infime, tantôt médiocre. Sans doute, cette main-d'œuvre vaudrait assez peu de chose partout, car son rendement est inférieur, faute de spécialisation, faute d'application raisonnée du machinisme et faute de grande industrie. Toutefois, le taux si bas des salaires dépend avant tout en Basse-Bretagne de l'extrême abondance de l'offre de travail, ou en d'autres termes de la forte densité de la population. Cette densité est un phénomène tout particulier. Elle n'existe nulle part ailleurs en France dans les pays qui n'ont, comme l'Armorique, ni grands marchés, ni grande industrie, et qui vivent exclusivement, comme elle, de l'exploitation locale des produits du sol ou des produits de la mer. Elle produit donc un trop plein relatif de population, et produit aussi le correctif ordinaire, qui est le déracinement partiel sous la vieille forme du

1. V. planche IV.

nomadisme, ou sous la forme moderne de l'émigration temporaire ou définitive.

La densité de la population armoricaine provient partout, à l'intérieur comme sur la côte, d'une prolificité dont le taux assez élevé, quoique variable d'un canton à l'autre, s'affirme comme un phénomène général, encore qu'il montre une tendance à décroître dans les villes. Le chiffre des naissances, par rapport aux décès, a donné, en 1903, un excédent de 8.630 dans le Finistère, de 5.968 dans le Morbihan, de 3.841 dans les Côtes-du-Nord ; les trois départements ont une moyenne de naissances qui est respectivement de 3.10, 2.80 et 2.75 pour 100 habitants, tandis que la moyenne française n'est que de 2.12 [1]. Contrairement à un préjugé assez généralement répandu, la prolificité n'est pas plus sensiblement marquée dans les populations maritimes que dans les populations rurales. Ce qui a pu donner cours au préjugé, c'est le très grand excédent de naissances dans certains noyaux maritimes où le développement de l'industrie sardinière a été accompagné d'une brusque recrudescence de la natalité, comme Douarnenez, Tréboul [2], Penmarch, Le Guilvinec. Mais à prendre la lisière maritime de l'Ar-Mor dans son ensemble, on n'y peut discerner une prolificité plus accentuée que dans les pénéplaines et dans l'Ar-Coat. Il est vrai qu'en 1903, l'arrondissement demi-maritime, demi agricole de Quimper a présenté le taux très élevé de 3.94 naissances pour 100 habitants, parce qu'il est par excellence l'arrondissement sardinier : mais celui de Brest, où l'élément maritime est pourtant nombreux, n'avait que 2.83, tandis que l'arrondissement presque entièrement rural de Châteaulin avait 3.28 ; Lannion, maritime et rural, avait 2.77, et Loudéac, uniquement rural, avait 2.80 ; Lorient, malgré son peuple de marins, avait 2.63, tandis que Pontivy, qui n'a pas un kilomètre de côtes, avait 3.34 ; Morlaix, qui est en partie maritime, avait 2.82, et Guingamp, tout continental comme Pontivy, avait 3.09 [3]. On doit donc admettre que la prolificité est en Basse-Bretagne un fait général, et que, si elle semble être un peu moins forte sur la côte à l'exception des districts sardiniers, c'est que la part de l'élément urbain est plus grande sur l'Ar-Mor où sont situées toutes les grosses villes de la péninsule, et même, peut-on dire, toutes les villes sans exception, celles de l'intérieur n'étant

1. *Statistique du mouvement de la population*, 1903, tableau XXI.
2. De 1897 à 1901, il y a eu à Tréboul 825 naissances contre 391 décès.
3. *Statistique du mouvement de la population*, 1903, tableau XLI.

que des bourgades, comme Guingamp et Pontivy, que leur qualité de centres administratifs hausse à la dignité de villes.

Malgré ce nivellement de la prolificité en Basse-Bretagne, et quoique la prolificité soit ici le seul facteur de l'accroissement de la population, la densité est bien plus forte sur la côte qu'à l'intérieur. Ce fait bien connu a été mis en lumière avec précision par M. Robert, au moyen du calcul de la population sur 11 zones d'équidistance, tracées de 5 en 5 kilomètres à partir du rivage, à l'exception de la première qui n'a que 2 kilomètres [1]. Ce calcul a donné pour la Bretagne tout entière 177 habitants par kilomètre carré sur la première zone et 61 sur la onzième, avec une progression assez régulièrement décroissante. En se bornant aux 6 premières zones et en distinguant trois régions, le plateau septentrional, le plateau méridional et l'extrême ouest, on a respectivement pour la première et pour la sixième zones 200 et 67, 177 et 63, 102 et 60. Il est certain que la présence de l'élément urbain infirme quelque peu l'autorité de ces calculs, et qu'il n'est pas prudent d'en tirer des conclusions trop précises sur l'aptitude des différentes parties de la péninsule à nourrir une population nombreuse ; mais un fait positif demeure, celui de la décroissance de la densité de la côte vers l'intérieur, malgré une prolificité au moins égale. D'où vient une inégalité si marquée ?

D'un mot on peut en résumer la cause première, la cause essentielle, qui est fort simple : l'homme de l'intérieur n'a que la terre pour le nourrir, l'homme de la côte a la terre et la mer à la fois ; l'intérieur n'a qu'une couche sociale, les paysans, la côte en a deux, les paysans et les marins. A surface et à force de production égales, la côte doit donc avoir deux fois plus d'habitants que l'intérieur.

Mais cette explication générale doit être complétée. Comme causes agissantes de densité, l'émigration ou la non émigration valent au moins autant que l'abondance ou la pénurie des ressources. Or, l'habitant de l'Ar-Mor n'émigre que peu ou pas ; celui de l'intérieur, sur de vastes zones, émigre assez volontiers. Chez le premier, la prolificité produit tous ses effets de densité accrue ; chez le second, ces effets sont en grande partie détruits par les courants qui canalisent vers l'extérieur le trop plein de la population rurale.

Nous avons vu que le marin d'Armorique est si attaché à ses

1. E. Robert, *La densité de la population en Bretagne* (Ann. de Géogr. XIII, 1904, p. 296-309).

rochers et à ses grèves, que toute tentative pour créer chez lui un courant d'émigration, même lorsqu'il est en butte à la misère, est condamnée à un échec fatal. Préposé depuis plus de deux siècles à la garde de la frontière, retenu chez lui par le monopole des pêcheries littorales, par les multiples emplois maritimes créés par l'État, par le service de la flotte de guerre et par la demi-solde, ses instincts d'émigration, s'il en eut jamais, se sont tout à fait éteints. L'agonie du cabotage à voiles et la diminution fatale des voiliers long-courriers lui ont fermé les quelques horizons extérieurs qui lui étaient encore ouverts. Aujourd'hui il est plus ancré à son petit port que le paysan n'est enraciné à son champ. Au caractère stable et local de la vie maritime s'ajoutent, pour détourner le marin de l'émigration, les nouveaux intérêts qu'il s'est créés presque partout en achetant une maison et un bout de terre et de jardin. La lente régression vers la vie agricole achève et complète l'œuvre de l'inscription maritime : le marin, maître de son petit lopin de terre, assuré de sa demi-solde, candidat effectif ou éventuel à un des nombreux petits emplois d'État, ne sort pas de chez lui.

En revanche, le paysan, lorsque toutes les terres sont prises dans son village et lorsqu'il ne trouve plus de travail où il puisse louer ses bras, ce qui arrive souvent dans les régions pauvres, n'a devant lui qu'un avenir incertain et un horizon obscur, s'il ne se décide pas à quitter son clocher. De longue date, dans l'ancienne Basse-Bretagne, si attaché qu'il fût à sa lande, la misère était la plus forte et le chassait. Aujourd'hui, tantôt c'est la misère qui agit encore, tantôt le paysan a pris des habitudes ataviques de déracinement temporaire, comme le marin a pris des habitudes de stabilité ; dans le second cas, le paysan s'en va, non en quête de pain, mais en quête de bien-être ; il va chercher pendant l'été de l'argent au loin, pour que le foyer ait un peu d'aisance pendant l'hiver. De nos jours, le rural de Basse-Bretagne sort souvent de chez lui au printemps, comme le maçon de la Creuse, pour rentrer à la fin de l'été ou à l'automne.

Mais ce n'est là qu'une des formes d'un phénomène social très complexe.

Le déracinement forcé s'est produit pendant longtemps, en Basse-Bretagne, d'une manière presque exclusive, sous la forme du nomadisme. Certaines professions, nous avons vu pourquoi, étaient forcées d'y recourir. L'isolement et l'éparpillement des groupes ruraux obligeaient les représentants de plusieurs petits métiers à courir la campagne, et ces errants étaient assez nombreux

pour former une classe sociale à part. A côté d'eux et se greffant naturellement sur leur classe se plaçaient les vagabonds de profession douteuse dont le régime de la propriété collective a longtemps favorisé l'éclosion et le développement.

A mesure que le nomadisme a décliné avec les progrès des mœurs, de la circulation et de la police, l'émigration régulière a grandi. Elle prend des formes variées; elle est temporaire ou définitive.

Le nomadisme, malgré sa décroissance, a survécu sur plusieurs points et pour plusieurs classes, tantôt en se régularisant, tantôt en conservant, au moins en partie, sa liberté et sa sauvagerie primitives. Car la Basse-Bretagne est le pays des survivances. Il n'y a maintenant qu'un petit nombre de nomades, comme il y a peu de pilleurs d'épaves; mais on rencontre encore les uns comme les autres.

Parmi les métiers nomades où les errants ont à peu à près régularisé leurs itinéraires, leurs mœurs et leurs relations sociales, on doit citer les fabrications de sabots et de charbons de bois dans les forêts. Comme nous l'avons vu[1], malgré la raréfaction de ses bois et la médiocre étendue où ils sont réduits, l'Armorique conserve encore des communes forestières et des métiers de la forêt. Principalement, les bois de Camors, de Floranges et de Lanvaux dans le Vannetais, ceux du Huelgoat dans le bassin de Châteaulin, ceux de Beffou, de Coat an Noz et de Duault dans la Montagne du nord, contiennent des groupes forestiers qui fabriquent les sabots et les charbons et qui vont les vendre là où il n'y a pas de forêts. Dès le stade de la production, sabotiers et charbonniers sont obligés de se déplacer. Ils achètent une coupe de bois où ils restent deux à quatre ans ; quand la matière première est épuisée, ils vont s'établir dans une autre coupe, à quelques kilomètres plus loin. Les charbons sont vendus, en général, par des marchands en gros. Mais pour les sabots, ce sont tantôt des intermédiaires, tantôt les producteurs eux-mêmes qui les vendent[2].

1. V. Chap. II.

2. Les sabotiers mènent une existence très primitive. Leurs campements ressemblent à des villages indiens. Ce sont des huttes rondes en branchages, avec portes basses et trou pratiqué dans le haut. Une hutte plus grande que les autres sert d'atelier. Les cabanes d'habitation contiennent pêle-mêle quelques meubles et des lits faits de grosses branches non travaillées; au milieu, un foyer sans cheminée, dont la fumée sort par le trou du toit Et pourtant, ces ouvriers gagnent plus d'argent que les ouvriers agricoles; ce n'est pas le manque de ressources qui les réduit à cette vie; ce sont les conditions mêmes de leur travail. V. plus haut, chap. II, p. 95-96.

Dans leurs zig-zags variés à travers l'Armorique, on distingue deux voies principales. La première est la grande diagonale qui va du Vannetais en Léon et que trace sur la carte la route d'Angers à Brest [1]. C'est dans le Léon complètement déboisé que les sabotiers de Camors, de Floranges, de Lanvaux et du Huelgoat vont vendre leur marchandise. La seconde est tracée par tous les chemins qui descendent du haut belvédère de Quintin-Duault et de Coat an Noz vers le Trégorrois, qui, comme le Léon, manque presque complètement de la matière première et par conséquent des produits.

Un autre métier a fourni pendant longtemps, en Trégorrois, ses ouvriers ambulants sur une zone assez étendue. C'est celui des couvreurs d'ardoises, à la Roche-Derrien [2]. Dans le Trégorrois presque entièrement dépourvu d'ardoisières, les carrières de la Roche-Derrien étaient un gisement précieux, dont les produits étaient demandés à dix lieues à la ronde. Les couvreurs en ardoises (*touerien mein-glaz*) devinrent ainsi par la force des choses des nomades absents de chez eux du lundi matin au samedi soir. Ils étaient redoutés des paysans pour la malice qu'on leur attribuait comme à tous les ambulants : car le rural fixé au sol a toujours craint comme plus avisés que lui ceux qui vont de pays en pays; et il a eu peur, avec plus de raison, du goût des nomades pour le maraudage. Mais l'épuisement progressif des carrières de la Roche-Derrien a diminué et diminue tous les jours le nombre des couvreurs ambulants.

Plus redoutés encore que les couvreurs d'ardoises étaient les *pillaouer* ou chiffonniers de la Roche [3]. Ceux-ci sillonnaient et sillonnent toujours, malgré leur diminution rapide, les routes du Trégorrois et du Lannionais. Chaque pillaouer était commerçant à sa manière, et maraudeur quand l'occasion se présentait. Un pillaouer exploitait une commune ou deux ; il troquait des fruits et de la poterie contre des étoupes, du chiffon ou de la ferraille. Ces chiffonniers étaient les clients habituels du tribunal de simple police de Lannion. A la Roche-Derrien, où ils étaient fort redoutés pour leurs goûts de maraude, ils occupaient avec les couvreurs d'ardoises un quartier spécial, « véritable Cour des miracles ». Moins nombreux aujourd'hui, ils laissent encore des traces de leurs mœurs dans les habitudes de déprédation que

1. Par Josselin, Pontivy et Carhaix.
2. Quellien, *l'Argot des nomades en Basse-Bretagne*, p. 7.
3. Quellien, *ouvr. cit.*, p. 6, p. 8-18.

l'on reproche aux gens de la Roche-Derrien. « Mes chers Rochois, gens de peine, disait en chaire le recteur de la Roche, vous partez dès le matin, vous courez toute la journée, vous rapportez des choses.... Mais lesquelles ? La plupart du temps des choses volées ! »

Au groupe des pillaouer de la Roche-Derrien s'ajoute encore aujourd'hui le groupe bien plus nombreux des pillaouer de Botmeur et surtout de Brennilis [1]. Les gens de l'Arrée se déplacent tous très facilement, et c'est parmi eux que les cultivateurs du Léon recrutent en cas de besoin des ouvriers pour les foins et pour la moisson. Mais à Botmeur et à Brennilis, pays très pauvres, le second surtout, le trop plein de la population fournit aussi des chiffonniers, qui ne vont guère à l'E., et se dirigent presque toujours au N. W. et au S., vers les riches terres du Léon et de la Cornouaille. Vers le S., on signale particulièrement leur passage à Pleyben et à Briec, sur la grande route de Morlaix à Quimper ; vers l'W. et vers le N., ils exploitent les régions du Faou, de Daoulas et de Landivisiau. Comme ceux de la Roche-Derrien, les pillaouer de l'Arrée diminuent de jour en jour : c'est d'une autre manière que les gens de la Montagne satisfont aujourd'hui leurs goûts de voyages et d'horizons nouveaux.

Tous ces nomades ambulants, couvreurs d'ardoises et pillaouer, exerçaient au moins une profession définie. Bien qu'ils vécussent en marge de la société, ils lui rendaient des services et justifiaient leur existence dans l'organisme social rudimentaire de l'Armorique rurale. Il n'en est pas de même des vagabonds sans métier dont l'existence est la phase inférieure du nomadisme. Nombreux autrefois en Basse-Bretagne comme partout, plus rares depuis que des mesures de police ont organisé la chasse aux vagabonds, ils ne mériteraient même pas une mention si leurs groupes ne dérivaient directement, en certains cas, de l'organisation morale ou économique du pays. Ainsi, sur plusieurs points, la charité mal entendue de grands propriétaires a établi de véritables centres de paupérisme qui servent de lieux de rendez-vous aux nomades ; sur d'autres, les anciennes propriétés collectives de village ont favorisé l'établissement de groupes qui vivent en marge de la société, comme ils vivent en marge de la propriété individuelle.

Un exemple remarquable du premier cas existe sur le stérile massif granitique de Quintin-Duault, à Saint-Nicolas du Pélem, pays de grande propriété et de misère. Il y a une quarantaine

1. Canton de Pleyben.

d'années, un riche propriétaire de Saint-Nicolas avait organisé et élargi ses aumônes de manière à attirer à son château les gens sans feu ni lieu de la contrée, à plusieurs lieues à la ronde ; en outre, il donnait à qui voulait un petit emplacement pour bâtir une cabane. En les nourrissant et en les logeant, il fit de ces mendiants, peut-être provisoires, des mendiants définitifs et héréditaires. Le petit groupe qu'il avait fondé s'est perpétué à Saint-Nicolas, où plus de cent individus, avec leurs familles, sans moyens d'existence avoués, vivent d'aumônes et de maraude.

Le cas du groupe de nomades de Saint-Nicolas n'est qu accidentel. Sans doute il s'est reproduit ailleurs, mais il n'y a rien là qui soit en rapport avec le jeu des lois économiques établies en Basse-Bretagne. Au contraire, les anciennes propriétés collectives de village ont favorisé l'éclosion de toute une classe de gens dont la fixation au sol n'était que provisoire. Ces gens étaient les *pentyer* dont nous avons décrit l'existence [1], qui usurpaient avec la tolérance des communiers un coin de terre et un emplacement pour se bâtir une hutte, et qui transportaient d'endroit en endroit leur domicile provisoire et leur culture primitive. Cette classe a disparu maintenant : les *pentyer* ont été évincés ou ont pu arriver à la propriété individuelle. Toutefois il y a au moins un groupe de gens chez qui revivent les anciens *pentyer* avec leurs mœurs frustes et leurs habitudes de maraude : ce sont les habitants du village de Coët-Coët, en Guénin [2].

Coët-Coët est un amas de huttes extrêmement misérables où vivent une cinquantaine de chefs de famille avec un grand nombre de femmes et d'enfants. Autour de leurs huttes ils possèdent, sans avoir aucun titre de propriété, quelques lopins de terre qui proviennent sans doute de l'ancienne usurpation des *pentyer* sur les propriétés collectives. Mais ces terrains ne suffiraient pas à faire vivre les gens de Coët-Coët, dont les goûts, au reste, ne vont point à la culture. Ils exercent en apparence des métiers définis, comme ceux de charpentier et de maçon, qui leur servent de prétextes décents pour courir la campagne, et qui leur permettent de satisfaire leurs instincts de maraude. Ils se gardent bien de marauder chez leurs voisins immédiats, qu'ils lient à leurs intérêts en les terrorisant et en les ménageant à la fois : ils opèrent sur une vaste zone, vers Locminé, Grand Champ et Saint-Jean Brévelay, et vont même jusqu'à Vannes. Leurs larcins sont facilités par l'habi-

1. V. chap. II, p. 90-91.
2. Canton de Baud.

tude des paysans de laisser tout ouvert chez eux quand ils vont aux champs. Les maraudeurs ont ainsi toutes commodités pour faire main basse sur le *charnier* où est le lard, sur la toile, sur les provisions de toute nature. Ils opèrent aussi dans les foires nombreuses des localités voisines. Ils sont assez bien organisés pour avoir des maisons de recel au bourg même de Locminé. Ces maraudeurs étaient si bien placés, il y a peu de temps encore, hors de la société, que les vieillards et les hommes mûrs qui se trouvent parmi eux n'ont même pas d'état civil ; il convient d'ajouter que les générations plus jeunes en ont un.

C'est surtout comme survivance d'un état social à peu près périmé que nous avons analysé le curieux groupe des nomades de Coët-Coët. Sous cette forme inférieure, comme sous les formes un peu plus élevées des professions ambulantes, le nomadisme en Armorique tend à disparaître. Il diminue plus vite que la misère, dont il semble que la décroissance devrait accompagner la sienne : car c'est l'émigration qui est devenue, à la place du nomadisme, le palliatif moderne de la misère qui continue de sévir.

L'émigration régulière et en masses notables du trop plein de la population rurale d'Armorique n'a pu naître que le jour où les voies modernes de communication sont venues faire brèche à l'antique isolement du pays. Elle a donc dépendu avant tout de la création du réseau des chemins de fer et s'est développée avec lui. Car l'émigration par mer est peu importante : la mer de Basse-Bretagne ne conduit nulle part, puisqu'elle n'a aucune grande ligne de navigation qui fasse relâche dans ses ports. A l'exception des ouvriers agricoles qui vont à Jersey, il n'y a à peu près aucun courant d'émigration maritime. Tous ceux qui partent affluent aux voies ferrées qui les emportent vers les pays fortunés de l'Est, vers la France où tout travail se paie cher. Ceux même, fort peu nombreux, qui veulent quitter l'Europe, doivent aller par voie ferrée au Havre, à Saint-Nazaire ou ailleurs. Aussi les deux grandes artères de l'émigration, temporaire ou définitive, sont les deux voies principales du Nord et du Sud, Brest à Rennes et Brest à Nantes.

L'émigration temporaire, dont le contingent est fort gros, comprend à peu près exclusivement des ouvriers agricoles. Les gens qui émigrent pour toujours ont, naturellement, des origines plus variées ; mais chez eux la masse agricole l'emporte aussi de beaucoup.

Les ouvriers agricoles qui essaiment au printemps forment deux courants bien distincts. Le premier est dirigé vers le travail

des foins et de la moisson, en Normandie, en Beauce et aux environs de Paris ; le second, bien moins important, va vers Jersey, en juin, pour l'arrachage des pommes de terre.

Les travailleurs des foins et de la moisson partent en grande quantité des horizons pauvres du massif granitique de Quintin-Duault, du massif de Pontivy-Guéméné et des crêtes de Grandchamp et de Lanvaux. Cette zone orientale de la Basse-Bretagne est un véritable « pôle de répulsion ». On n'évalue pas à moins de 30 °/₀ des ouvriers agricoles du canton de Guéméné-sur-Scorff la proportion de ceux qui partent chaque printemps. Ceux-là vont surtout en Beauce ; dans le canton voisin du Faouët, ils vont en Normandie. Ceux de Locminé vont dans l'un et dans l'autre pays ; il en est de même de ceux de Pontivy et de Gouarec. Saint-Nicolas-du-Pélem, Bourbriac, Quintin et Châtelaudren fournissent de forts contingents pour les fermes de Beauce et de Seine-et-Oise. Au N. d'une ligne allant de Belle-Isle-en-Terre à Saint-Brieuc, l'émigration agricole vers le centre de la France diminue fortement. Il en est de même à l'W. d'une ligne joignant Lannion à Quimperlé. Dans toute la partie occidentale de la Basse-Bretagne, l'émigration pour les foins et pour la moisson n'est que fragmentaire et clairsemée. C'est ainsi qu'elle n'est que 1 °/₀ des ouvriers agricoles dans le canton de Lanmeur ; à Collorec et à Plonévez-du-Faou, le chiffre atteint encore 10 °/₀ ; à la Feuillée, l'émigration pour la moisson, autrefois active, a beaucoup diminué ; à Scaër et à Briec, elle est faible, et le dernier contingent vers l'W. est fourni par la commune de Quéménéven. L'extrême Ouest ne donne point d'émigrants de ce genre : il n'en vient aucun, en particulier, de toute la masse rurale du Léon, entre l'Arrée et la Manche ; le Léon, au reste, n'alimente aucun courant d'émigration hors de Basse-Bretagne [1], si faible soit-il, à l'exception de l'exode tout spécial des compagnies roscovites.

Les compagnies de l'Ouest et d'Orléans favorisent l'émigration temporaire des ouvriers agricoles. Ceux-ci ont à leur charge leur voyage d'aller, mais ils sont rapatriés gratuitement. Payés, en général, dans les fermes de Beauce et de Normandie, à raison de 5 francs par jour ouvrable, ils rapportent de leurs trois mois de campagne une somme de 300 à 400 francs, qui leur permet de payer en Bretagne le fermage de leur champ et de leur maison, et de faire vivre leur famille pendant l'hiver.

1. Cependant, quelques communes du Léon, limitrophes du Trégorrois ou de la Cornouaille, sont entamées par l'émigration. Ainsi Guiclan, canton de Taulé, a perdu par l'émigration 400 habitants en 19 ans.

Les émigrants qui vont à Jersey viennent d'une zone plus restreinte que les ouvriers de moisson. La zone de Jersey comprend d'abord le Trégorrois, le Lannionais et une partie du Goëlo. A lui seul, le canton de Perros-Guirec envoie dans l'île anglaise 200 ouvriers agricoles. Mais toute la côte en fournit un grand nombre, d'Etables à Plestin-les-Grèves. A l'intérieur, l'émigration pour Jersey s'étend sur un ruban assez étroit, du N. au S., de Bégard à Mur-de-Bretagne, à travers la Montagne et le massif de Quintin-Duault, par Saint-Nicolas du Pélem et Gouarec ; elle se termine au S. à Perret, à Silfiac et dans le canton de Pontivy. L'émigration jersiaise suit donc du S. au N. une route qui coïncide d'une manière assez remarquable avec les voies par où les sabotiers de Duault descendent vers le Trégorrois. Cette émigration dure moins que l'exode vers la Normandie et la Beauce. L'arrachage des pommes de terre à Jersey se fait pendant six semaines seulement, de la fin de mai au commencement de juillet. Les émigrants s'embarquent soit à Saint-Brieuc, sur les vapeurs de la ligne régulière qui va du Légué à Saint-Hélier, soit à Tréguier sur de petits voiliers. Lorsqu'ils ne boivent pas tout leur gain à Jersey, ce qui arrive trop souvent, ils rapportent de leur courte campagne 150 à 200 francs. On voit, en tenant compte de la moindre durée de la campagne, que l'émigration à Jersey est aussi lucrative que l'émigration en Beauce ou en Normandie.

Au même ordre de faits se rattache l'émigration temporaire roscovite que nous avons étudiée dans un chapitre précédent. Mais cette émigration, comme nous l'avons vu, se distingue de toutes les autres par son but commercial et par son organisation supérieure.

L'émigration définitive n'est pas canalisée, comme l'émigration temporaire, en quelques courants bien déterminés. Elle aussi a sa source principale dans la zone orientale de l'Armorique ; mais elle se disperse, hors du pays, en une quantité de ruisseaux où l'élément bas-breton ne tarde pas à se perdre dans la masse étrangère, à l'exception de deux ou trois colonies qui conservent une autonomie relative. Le chiffre de l'émigration totale doit être fort élevé ; mais il serait difficile de l'évaluer, même d'une manière approchée.

Il convient de rappeler d'abord qu'une partie de la Basse-Bretagne émigre à l'intérieur vers les arsenaux de Brest et de Lorient. Mais nous avons vu que les zones d'attraction intensive de Brest et de Lorient sont assez limitées. La grande masse

s'écoule hors du pays ; elle est attirée par Paris, par les grandes villes et par les industries qui ont besoin d'une abondante main-d'œuvre.

La Basse-Bretagne, qui fournit tant de travailleurs à bon marché, aux bras solides, étrangers à tout métier spécialisé et complexe, est une pépinière de manœuvres et de terrassiers pour toutes les entreprises qui ont à remuer de la terre et des pierres, comme les travaux de chemins de fer, les carrières, et en particulier les carrières d'ardoises. L'émigration des terrassiers est mixte : elle est tantôt temporaire et tantôt définitive. Dans le premier cas, que nous avons relevé en Cornouaille, à Cast et à Plomelin, et dans le bassin de Châteaulin, à Carhaix, l'exode se fait du printemps à l'automne, comme celui des ouvriers agricoles. Dans le second, les hommes émigrent immédiatement après leur service militaire, comme cela arrive dans le canton de Carhaix pour une proportion de 10 % des hommes valides, ou bien, comme il arrive dans une proportion beaucoup plus faible à Maël-Carhaix, ils émigrent un peu plus tard et emmènent toute leur famille avec eux. Les directions prises par ces émigrants sont extrêmement variées ; ils vont partout où il y a des chantiers, partout où l'on demande des bras. Mais on doit une mention spéciale à la colonie d'ouvriers bretons qui s'est établie aux ardoisières d'Angers et en particulier à Trélazé. Il était tout naturel qu'un courant d'émigration assez puissant s'établit dans cette direction. L'Armorique, avec les ardoisières de sa grande vallée centrale de Châteaulin à Caurel, dispose d'un personnel nombreux, habitué d'assez longue date à ces travaux, et aujourd'hui contraint en partie à chercher du travail ailleurs, par suite du moindre rendement des carrières d'ardoises sur les zones depuis longtemps exploitées. Aussi est-ce à l'W. de la Cornouaille, à Pleyben, à Briec, à Coray, à Elliant, et à l'extrême E. des gisements ardoisiers, à Caurel, que l'on signale le plus grand nombre de départs pour Trélazé. Pleyben, avec ses carrières en décadence du Pont de Coblant, semble être le centre de cette émigration : 70 ouvriers quittent tous les ans la commune de Pleyben sans esprit de retour, et c'est vers Angers que la plupart se dirigent. Au contraire les ardoisières centrales, qui sont en pleine activité autour de Motreff, ne fournissent aucun contingent notable à l'exode vers les exploitations d'Angers.

Une colonie de Bas-Bretons, aussi bien définie que celle des ouvriers d'ardoises de Trélazé, s'est établie au Havre. Mais celle-

ci n'a pas, loin de là, un caractère exclusivement « terrien ». Malgré l'instinct sédentaire du marin breton, les métiers de la mer conduisent vers le Havre un certain nombre d'émigrants, sur une zone limitée qui va de Tréguier à l'île de Batz par Perros-Guirec et Lannion. L'émigration havraise entraîne aussi des gens venant de régions intérieures comme Belle-Isle-en-Terre, Plonévez du Faou, Pleyben et Coray. Ces émigrants exercent des professions assez variées. Ceux de l'île de Batz vont sur les chalands de la Seine ; ceux de Perros-Guirec recherchent surtout les embarquements sur les bateaux de la Compagnie transatlantique et des Chargeurs Réunis ; les gens de Roscoff montent de petits établissements de commerce. Mais tous ensemble forment au Havre un groupe déterminé qui occupe deux faubourgs, le faubourg Saint-François et la plaine de l'Eure, où le parler breton est fort répandu. La paroisse Saint-François a un aumônier breton. Une société spéciale, celle de Saint-François Régis, s'est fondée au Havre pour régulariser les nombreuses unions libres entre Bretons pauvres et pour supporter les frais des mariages civils et religieux.

Bien plus importante que les colonies localisées de Trélazé et du Havre, l'émigration générale des campagnes vers les villes verse chaque année sur le pavé de Paris et des villes de l'intérieur un véritable flot de jeunes hommes et surtout de jeunes filles, les premiers venus pour exercer les professions les plus variées, les secondes placées presque toujours comme domestiques et comme nourrices. L'exode féminin l'emporte de beaucoup sur celui des hommes. Les servantes de ferme sont pour cette émigration un aliment inépuisable. Nous avons noté l'extraordinaire abondance de la main-d'œuvre féminine dans la campagne basse-bretonne, mais nous avons noté aussi pour les femmes un relèvement des salaires agricoles comparativement supérieur au relèvement des salaires masculins. Ce fait est en relation avec l'émigration féminine vers les villes. La jeune paysanne va d'abord à la ville voisine, en Bretagne même, et en particulier à Lorient et à Brest, où elle a des gages plus élevés que dans les petits centres ; au bout de quelques années, lorsqu'elle est « débrouillée », elle file sur Paris ou sur quelque grande ville de l'intérieur, où ses gages sont tout de suite doublés ou triplés. Le clergé d'Armorique combat vivement cette émigration croissante ; mais il ne semble pas que, sur ce point, sa prédication ait grand succès.

Tous les courants d'émigration que nous avons étudiés jusqu'ici conduisent le Bas-Breton sur des terres françaises, ou

sur la terre à demi-française de Jersey. A côté d'eux l'on a vu pointer, à plusieurs reprises, des tentatives d'exode vers les terres lointaines. Mais, en général, ces tentatives n'ont eu qu'une portée fort médiocre et n'ont donné que de faibles résultats. Si le paysan d'Armorique quitte plus volontiers son village que le marin ne quitte son port, le premier n'est pas plus disposé que le second à la véritable expatriation, celle qui rompt tous les liens entre la terre natale et le nouveau séjour. Le paysan de Basse-Bretagne n'abandonne guère la terre de France, où malgré son langage et ses mœurs frustes, il se sent partout chez lui. Rien ne montre mieux la solidité du lien qui unit le pays d'Armorique à la patrie commune. Malgré la misère et malgré la surpopulation, les Bas-Bretons ne s'expatrient pas plus que la moyenne des Français.

Cependant, sur deux points de l'intérieur qui font l'un et l'autre partie d'un pays pauvre, à Roudouallec et au Faouët, un courant d'émigration s'était établi, il y a une vingtaine d'années, vers cette République Argentine qui a tenté, même hors de Basse-Bretagne, un assez grand nombre de Français. Les gens qui partaient du Faouët et de Roudouallec étaient tous des cultivateurs qu'éblouissait le mirage des concessions de terre. Mais cette émigration demeura toujours fort limitée ; elle a depuis longtemps cessé, sur les nouvelles décourageantes adressées au pays par ceux qui s'étaient établis là-bas.

Un événement n'a pas peu contribué à détourner les Bas-Bretons de l'émigration lointaine : c'est la vaste escroquerie du marquis de Rays, en 1878. C'était surtout aux gens simples d'Armorique que s'était adressé le fondateur de la « Nouvelle France », pour peupler sa colonie fabuleuse. Le souvenir de son insuccès n'a pas disparu dans le pays. Méfiant par nature, le Bas-Breton l'est encore devenu davantage depuis l'échec d'une entreprise qui paraissait réunir, chez son promoteur et chez ses principaux agents, toutes les conditions d'honorabilité.

Pourtant, de nouvelles tentatives ont été faites dernièrement pour arracher les paysans d'Armorique non seulement à leur terre de grès, de schiste et de granite, mais à la France où presque tous vont d'habitude chercher les ressources qui leur manquent chez eux. A la suite de l'expulsion des congrégations, en 1902, une œuvre de propagande se fonda à Saint-Brieuc dans le but d'encourager un certain nombre de paysans à suivre les moines et les religieuses, dont une assez forte partie quittait la France à desti-

nation du Dominion. Des émissaires parcoururent les campagnes en célébrant en termes pompeux les avantages accordés aux émigrants par le gouvernement canadien ; ils parlaient de vastes concessions de terres ; ils ne négligeaient pas de faire concevoir aux paysans des craintes pour le libre exercice de leur religion, en France, et de leur vanter par contraste l'absolue « liberté religieuse » du Canada. Cette propagande devint assez vive pour que le gouvernement français s'en émût et adressât, en juillet 1904, une circulaire aux maires de toutes les communes de Bretagne, pour les inviter à détourner le mouvement vers nos possessions d'Algérie [1]. Cependant, il ne semble pas que cette émotion ait été fondée. Il n'y a jamais eu de véritable exode vers le Canada, même au moment de la plus vive campagne religieuse les départs ont été isolés ou fragmentés. Le Trégorrois, le Lannionais et le Goëlo, où l'influence du clergé décline, sont demeurés à peu près sourds à toutes les incitations ; il en est de même du Léon, malgré la puissance du clergé dans ce pays, parce que l'homme du Léon n'émigre jamais ; nous avons recueilli la trace *d'une seule* émigration dans le canton de Lannilis, où un cultivateur, parti en 1902 pour le Canada, est revenu en 1904, « plus léger d'argent qu'au départ ». En revanche, on signale quelques émigrants à Saint-Thégonnec, à la Feuillée, au Huelgoat, à Paule, à Plévin [2], à Mur-de-Bretagne, c'est-à-dire presque exclusivement dans l'Ar-Coat ; des tentatives inutiles ont été faites en d'autres endroits et en particulier à Daoulas. Mais le mouvement n'a été qu'éphémère, même sur les points ou il a partiellement réussi. Ceux qui sont partis n'ont pas été suivis. Ainsi, malgré le puissant aiguillon du sentiment religieux, cette nouvelle tentative pour expatrier les Bas-Bretons a eu le même sort que ses devancières. L'émigration d'Armorique est demeurée nationale.

L'étude des courants d'émigration montre que les départs temporaires ou définitifs sont nombreux surtout dans la partie orientale de la Basse-Bretagne. Presque toute l'émigration temporaire vient, soit du Trégorrois et du Goëlo pour Jersey, soit du massif de Quintin-Duault, du bassin de Corlay et des tables granitiques du Vannetais et de l'E. de la Cornouaille, pour les ouvriers agricoles de la Beauce et de Normandie. Ce sont les

1. Cette circulaire a été reproduite dans la *Revue générale de la marine marchande* du 14 juillet 1904.

2. Paule et Plévin sont dans le canton de Maël-Carhaix.

mêmes régions qui fournissent les plus forts contingents de départs définitifs, à l'exception du courant spécial de l'émigration ardoisière. Le Léon ne donne pas d'émigrants ; la partie occidentale du bassin de Châteaulin et la Basse Cornouaille en donnent peu ; la côte n'en donne que sur la zone trégorroise, entre Saint-Brieuc et Batz.

Quels que soient sa nature et son objet, l'émigration montre une forte tendance à l'accroissement, à mesure que s'ouvrent de nouvelles voies ferrées. Ce sont ces voies qui ont rendu possible l'émigration temporaire agricole pour les travaux de la moisson. Sur les riches terres mal peuplées de la Beauce, avant le réseau ferré, c'étaient les Percherons pauvres qui seuls venaient faire les foins et la récolte ; ensuite sont venus les Belges, avec le rapide développement du réseau ferré au Nord ; en dernier lieu et depuis quelques années seulement, viennent les Bretons, qui tendent à supplanter Percherons et Belges. Ce seul fait montre bien le rôle souverain du chemin de fer dans l'émigration armoricaine.

CHAPITRE XI

Les Villes, les Routes, les Échanges [1]

Les villes : petits marchés de l'intérieur, villes fluvio-maritimes, villes maritimes. — Routes. — Difficultés de la construction des routes. — Caractère stratégique et tracés rectilignes des premières routes ; les rectifications. — La vicinalité ; ses progrès et son insuffisance. — Voies fluviales ; canal de Nantes à Brest et canal du Blavet ; nullité du trafic. — Voies ferrées. — Grandes lignes du Nord et du Sud. — Réseau extérieur et réseau intérieur. — Influence sociale des voies ferrées. — Caractère archaïque conservé par les échanges : foires urbaines ; foires des hauts lieux et des landes.

Chez la prolifique et pauvre population de Basse-Bretagne, le nomadisme de jadis et l'émigration moderne auraient été canalisés vers les centres d'attraction urbaine de la presqu'île, si la presqu'île avait eu ces croisées de grandes routes maritimes ou terrestres où les marchandises affluent de toutes parts : car en ce cas les hommes auraient suivi les marchandises. Mais ces carrefours n'existaient point, et les villes ne sont pas sorties de l'état embryonnaire. Les grandes routes maritimes évitent le roc armoricain : elles vont chercher aux estuaires de la Seine et de la Loire leurs points de soudure avec les grandes routes terrestres. Quant à ces dernières, elles n'entrent pas en Basse-Bretagne, où elles ne trouveraient qu'une impasse. Les routes de terre et de mer de la presqu'île ne servent donc qu'à un trafic localisé sur des zones assez étroites. Aussi leurs croisées n'ont vu naître que des petites villes, où l'activité et les affaires ont des proportions étriquées comme les rues elles-mêmes, dont la physionomie vieillotte condense en une image de bois et de pierre toute l'Armorique ancienne. Sans doute, il faut faire exception pour Brest et pour Lorient. Mais ces deux villes ont été en quelque sorte importées de toutes pièces

1. V. planche V.

avec l'appareil militaire auquel elles doivent leur existence. Ni l'une, ni l'autre n'a grandi à l'aide des ressources du sol, des ressources de la mer, et des voies de trafic.

Toutes les villes nées spontanément du sol et des routes de terre et de mer sont donc des petites villes; aucune commune urbaine n'atteint 20,000 habitants [1]. Les plus petites sont celles où se croisent des routes uniquement terrestres ; non seulement ce sont les plus petites, mais elles ne grandissent pas et n'ont en général que peu de chances de grandir. Viennent ensuite les villes bâties au fond des rias, que nous appellerons villes « fluvio-maritimes ». Celles-ci ont pour elles à la fois les routes de terre et de mer. En aval, les estuaires gonflés par la marée permettent aux bateaux de cabotage de remonter jusqu'à leurs quais. En amont, leurs petits fleuves sont toujours innavigables ; mais les routes de terre suivent les profondes échancrures qu'ils creusent dans le plateau ; et comme il arrive souvent que deux vallées débouchent sur la ria au point où la marée cesse de se faire sentir, une croisée de deux routes de terre et d'une route marine se trouve toute tracée, et la ville se forme autour. Il n'y a pas autant de villes fleuvio-maritimes que de rias, mais il s'en faut de peu. Ces villes ne sont pas, comme les premières, incapables de tout développement; mais leur croissance est fort lente. Elles se distinguent nettement d'une troisième catégorie urbaine, celle des villes maritimes. Celles-ci, situées sur la côte même ou au débouché maritime des estuaires, sont presque toutes des ports de pêche. Aussi leur développement dépend de celui de la pêche et des industries qui en dérivent : elles sont donc plus nombreuses sur la côte sud, où se trouvent, de Douarnenez à Belle-Ile, les villes sardinières, les seules de l'Ar-Mor et de la Basse-Bretagne qui augmentent rapidement, si l'on ne tient pas compte des deux arsenaux.

Quoique les petits marchés intérieurs soient parfois moins peuplés que les gros bourgs voisins, le caractère urbain des agglomérations se précise de manière à tracer la ligne de démarcation entre le bourg et la petite ville. Les routes qui aboutissent à cette dernière s'étranglent et deviennent tortueuses en approchant de la croisée centrale ; elles ont des pavés ronds, très petits ; elles sont bordées de maisons où la boutique à étal, basse et sombre, dominée par un étage en surplomb avec revêtement d'ardoises et pignon sur rue, ne figure pas seulement à l'état de curiosité

1. Non compris Saint-Brieuc et Vannes, qui sont dans une zone de transition.

archéologique, car dans la petite ville, dans les quartiers centraux au moins, ces vieilles maisons sont encore la note architecturale dominante. A la croisée centrale on a ménagé une place relativement vaste, que les rues étroites font paraître plus vaste encore ; au milieu sont les halles bâties sur charpente, basses et sombres comme les maisons, et garnies à l'intérieur, comme les anciennes églises, d'une forêt de poutres entrecroisées. C'est le cœur de la cité ; au dedans se tiennent les marchés de denrées, et au dehors, sur la place, les marchés de chevaux et de bestiaux. Cette place est vaste précisément parce que nous sommes dans un pays d'élevage, où, même avant l'essor moderne, les plus grosses transactions portaient sur le bétail. Aujourd'hui, le souci de l'hygiène détermine les municipalités à rejeter extra-muros, sur un terrain des faubourgs, le marché du bétail : mais ce souci n'est pas encore généralisé ; il y a plus d'une localité urbaine où le marché se tient au cœur même de l'agglomération [1]. Ramassées, serrées autour de leur place centrale, avec leurs rues étroites et leurs venelles [2] plus étroites encore, ces petites villes ne s'allongent pas en faubourgs. Elles ne s'accroissent guère. Elles sont mortes, sauf les jours de foires et de marchés. Trois seulement, Guingamp, Pontivy et Loudéac, sont devenues des centres administratifs et par conséquent des nids de fonctionnaires, les deux premières surtout, qui doivent à ce supplément de population une extension relative et même une certaine figure de villes modernes que les autres n'ont pas. En dehors de ces exceptions, la prospérité du marché intérieur est étroitement subordonnée aux ressources de la région où il se trouve. Sur les tables granitiques, la prospérité ne croît pas vite, et les vieilles petites villes continuent à vivre, sans changement, de leur vie presque mécaniquement réglée : on y bâtit peu, les transactions ne s'y étendent guère. Tel est le cas de Locminé, de Baud, de Guémené-sur-Scorff, du Faouët, de Rostrenen. Dans le bassin schisteux intérieur et dans les hémicycles, il en est à peu près de même, parce que les transactions, tout en croissant, demeurent très disséminées dans les foires que possède presque chaque bourg. Le Faou [3] et Châteauneuf du Faou sont de vrais modèles de la vieille cité d'Armorique. Le noyau urbain de

1. Exemples, Locminé, le Faou.

2. Terme très usité en Basse Bretagne par la voirie urbaine.

3. Le Faou est au fond d'une des rivières de la rade de Brest. Mais cette rivière ne lui sert à peu près à rien : elle ne suffit pas à en faire une ville fluvio-maritime.

Carhaix ressemble aussi à une survivance archéologique ; mais Carhaix, nœud de chemins de fer, est avant tout une gare, et semble appelé à des destinées particulières. Sur les tables schisteuses et métamorphiques de Cornouaille, Gourin et Scaër se sont quelque peu rajeunis ; mais c'est surtout en Léon que la petite ville de l'intérieur profite de la richesse croissante du pays qui alimente ses marchés. A Landivisiau, tout allure archaïque a déjà disparu dans la construction urbaine ; à Saint-Pol de Léon, la plupart des bâtiments anciens qui subsistent ont un caractère artistique qui les fait respecter ; à Lesneven, un quartier nouveau s'est joint à la vieille ville. Toutefois, en Bas-Léon, où les effets du grand élevage ne se font pas encore sentir d'une manière aussi nette, Lannilis, Ploudalmézeau et surtout Saint-Renan se sont moins renouvelés : Saint-Renan, en particulier, donne l'impression du vieux style urbain d'Armorique tout autant que Châteauneuf, le Faou et Guémené sur Scorff.

Plus moderne et plus vivante en général, la ville fluvio-maritime enchâsse pourtant, dans sa parure de maisons neuves et de rues bien tracées, quelques incrustations d'antiques maisons et de venelles du moyen-âge. Mais ces quartiers ne sont que des témoins d'un âge disparu. Ils ne donnent pas la dominante de la physionomie urbaine. Le centre de la ville fluvio-maritime n'est pas à la place médiane : il est au port. La mince rivière aux eaux noires, sans profondeur, dont le vallon tortueux se creuse profondément en amont dans les tables granitiques ou dans les moutonnements schisteux de l'arrière-pays, passe sous un dernier pont et devient soudain plus large et surtout plus profonde au point où remonte la marée haute. Le maigre filet d'eau douce se perd tout de suite dans les vasières du relai de mer ; il n'est visible qu'à marée basse, où il creuse dans la vase un chenal aussi tortueux que le cours d'amont. A partir du dernier pont, en aval, le port est formé par quelques centaines de mètres de quais avec revêtements en pierre. Sauf à Morlaix, c'est partout un port d'échouage où les bateaux accolés au quai sont à sec à marée basse. Aussi n'est-il accessible que pour les petits caboteurs. Cette condition limite rigoureusement son activité maritime au bornage [1], au cabotage côtier, et au commerce de détail avec les Iles Britanniques qui peut

1. On entend par bornage la navigation faite par une embarcation jaugeant 25 tonneaux au plus, avec faculté d'escales intermédiaires entre son port d'attache et un autre point déterminé, qui n'en doit pas être distant de plus de 15 lieues marines (Décret-loi du 20 mars 1852, art. 2).

se faire aussi par caboteurs de petite taille : ces derniers sont les *chasse-marée*, autrefois nombreux entre la Bretagne, les îles de la Manche et le Royaume-Uni, et aujourd'hui de plus en plus rares. Le cabotage national absorbe la plus grande partie de l'activité extérieure des villes fluvio-maritimes. Le tableau suivant le montre bien : il donne le chiffre des tonneaux de jauge, entrées et sorties comprises, pour la navigation de concurrence et pour le cabotage national, dans les ports fluvio-maritimes de Basse-Bretagne, en 1903, à l'exception de Morlaix dont la situation mérite un examen spécial, et du port d'Hennebont auquel la grande industrie de Lochrist et de Kerglaw donne aussi un rôle à part [1] :

	Navigation de concurrence Tonneaux	Cabotage national Tonneaux	Proportion du cabotage pour cent tonneaux
Pontrieux.........	5.124	8.646	63
Tréguier..........	13.002	15.847	55
Lannion..........	3.100	12.193	78
Landerneau.......	7.976	3.993	33
Châteaulin-Port Launay..	999	9.543	90
Quimper.........	6.994	12.780	64
Pont-Aven........	445	6.861	93
Quimperlé........	»	1.219	100
Auray............	5.576	16.582	74

Sur la côte Nord, les relations avec l'Angleterre assurent à la navigation de concurrence un rôle assez important : elle l'emporte même, à Landerneau, sur le cabotage. Mais partout ailleurs le cabotage domine, et de la rade de Brest au Morbihan surtout, la part de la navigation concurrente est réduite, dans les petits ports fluvio-maritimes, à fort peu de chose.

On voit donc combien est faible, dans ces villes, l'activité maritime, étroitement localisée dans les relations côtières ou presque côtières. Malgré leurs ports, les villes fluvio-maritimes ne sont guère que des marchés ruraux, comme le prouve la nature des marchandises qui entrent et qui sortent par bateau. Pontrieux, Tréguier et Lannion expédient au Havre, à Cherbourg, à Bordeaux et à Bayonne les grains et les farines qui proviennent des riches terres à céréales du Trégorrois-Goëlo ; ils reçoivent les matériaux de construction dont manque le Trégorrois pauvre en affleurements de pierres et en gisements ardoisiers. Châteaulin-Port-Launay

1. *Tableau gén. du comm. et de la navig.* 1903, II, pp. 117-167, 226-255.

expédie aussi les grains du bassin intérieur vers Brest, Bayonne et Bordeaux ; il reçoit du phosphate de chaux qui remonte le canal de Brest à Nantes pour l'amendement des terres de l'Ar-Coat. Par Quimper sortent les grains de Cornouaille pour Bayonne et Bordeaux ; par le même port entrent les engrais chimiques venus de Dunkerque. Quant au trafic du Pont-Aven, de Quimperlé et d'Auray, il est uniquement local. L'activité de ce dernier port est due surtout à l'approvisionnement de Belle Ile en Mer, qui se fait plutôt par Auray que par la presqu'île de Quiberon [1].

Ainsi les villes fluvio-maritimes sont des marchés agricoles où s'échangent les mêmes produits qu'à l'intérieur, mais leurs petits ports leur donnent l'avantage d'une voie d'entrée et de sortie peu coûteuse qui s'ajoute aux voies terrestres. Cela suffit à expliquer leur activité relative et leur air de prospérité. Deux de ces ports fluvio-maritimes ont même atteint, pour des raisons différentes, un assez remarquable degré de développement, malgré la dissémination du mouvement maritime sur toute la côte et malgré la concurrence de Brest et de Lorient : ce sont Hennebont et Morlaix.

A Hennebont, le port a profité sur de vastes proportions, pour ses relations avec l'Angleterre, du continuel passage des houilles et des matières premières qui montent vers Kerglaw et vers Lochrist, des poteaux de mines qui descendent de l'intérieur par le canal du Blavet, et pour ses relations avec les côtes françaises, des produits fabriqués qui viennent de Lochrist et de Kerglaw. L'activité du port s'est chiffrée en 1903 par 67.883 tonneaux, dont 60.820 pour la navigation de concurrence. Mais la ville d'Hennebont elle-même profite fort peu de ce trafic. Elle voit, en quelque sorte, de ses fenêtres, ce mouvement passer sous ses yeux ; elle n'y prend guère de part. Elle demeure le petit marché agricole aux relations restreintes et localisées.

A Morlaix, il n'en est pas de même. Morlaix est un vieux centre commercial et même industriel qui a été le premier de l'Armorique ; quoiqu'il se soit laissé devancer par les villes de la frontière maritime, plus jeunes et pourvues des industries d'État, le port de Morlaix conserve encore des traces de son ancienne prospérité, qu'il n'a pas renoncé à faire revivre. Les vieilles industries de la région morlaisienne, minoteries, papeteries, tanneries et fabriques de toile, l'industrie plus récente de la tonnellerie, l'industrie d'État de la manufacture de tabacs, et, avant tout, la situation

1. *Tableau gén. du comm. et de la navig.* 1903, II, tableau n° 20.

du port et de la ville sur la zone de rencontre des belles terres à céréales du Trégorrois et des belles terres d'élevage du Léon, ont donné à Morlaix des avantages qu'aucune autre ville fluvio-maritime de Basse-Bretagne ne présente au même degré. En 1794, Cambry énumérait avec détail les ressources du commerce de Morlaix, où il voyait la première place commerciale du pays [1]. Cette impression était partagée par Fourcy, en 1844 [2], et par Limon, en 1852 [3]. Dès 1837, Morlaix était relié au Havre par un service régulier de vapeurs qui s'est toujours maintenu depuis, sans se développer. En 1855, la ville fermait par une écluse la partie d'amont de sa rivière maritime, et en faisait un bassin à flot qui lui a coûté 762.000 francs, le seul qui existe dans les ports fluvio-maritimes de l'Armorique. La longueur des quais utilisables du port est aujourd'hui de 2.110 mètres. Mais la concentration de l'activité dans les grands ports et les proportions toujours croissantes prises par les bateaux, même par les bateaux de grand cabotage, ont nui au développement maritime de Morlaix. En 1903, le mouvement du port n'a été que de 61.180 tonneaux, dont 23.225 pour la navigation de concurrence [4]. Au moins ce mouvement alimente-t-il réellement l'activité du centre urbain de Morlaix. Cette ville compte, pour se développer, sur le raccordement par voie ferrée du port et de la gare, située à 58 mètres au-dessus du bassin à flot ; quand ce raccordement sera terminé, Morlaix aura opéré la soudure de la voie ferrée et de la voie maritime, qui n'existe aujourd'hui en Armorique qu'à Brest, à Lorient, à l'Aber-Vrach, à Tréguier et à Paimpol : encore ce ne sont que des voies de 1 mètre qui aboutissent à ces trois dernières localités, tandis que le raccordement de Morlaix est à voie normale.

Malgré l'activité relative d'Hennebont et de Morlaix, les villes fluvio-maritimes ne semblent pas appelées à un brillant avenir. Car leurs rias sont trop étroites et trop peu profondes pour les bateaux modernes ; la navigation y est difficile et même aléatoire ; elle coûte du temps et de l'argent. Ce sont donc surtout les villes maritimes qui profitent de l'activité industrielle de l'Ar-Mor. Elles sont abordables *de plano*, et les tronçons côtiers de chemins de fer les font communiquer avec l'arrière-pays. Aussi grandissent-elles assez vite, et elles ont toutes une tendance très prononcée à

1. Cambry, p. 6-9.
2. De Fourcy, p. 21.
3. Limon, p. 32.
4. *Tableau gén. du comm. et de la navig.*, 1903, II, pp. 190-194.

faire, si l'on peut dire, une toilette moderne. Elles sont neuves ou se sont renouvelées.

Ces villes sont peu nombreuses sur la côte Nord, où le commerce par mer, qui consiste en produits agricoles, est intéressé à remonter le plus loin possible dans l'intérieur et à conserver ses entrepôts dans les ports fluvio-maritimes. La côte Nord n'a, en fait, que deux villes sur la lisière littorale, Paimpol et Roscoff : la première a grandi par la pêche d'Islande, la seconde par les primeurs. Paimpol possède pour sa flottille islandaise deux bassins à flot, dont un de construction très récente. Comme Tréguier, Lannion et Pontrieux, Paimpol est un port de sortie pour les grains de la région ; mais il est surtout le port d'Islande. Son mouvement a été en 1903 de 39.673 tonneaux, dont 20.865 pour la navigation à l'étranger, dont font partie les mouvements des bateaux islandais. Aucune ville de Basse-Bretagne ne s'est plus modernisée que Paimpol ; aucune n'a plus complètement dépouillé à peu près tout caractère archaïque. Il en est de même de Roscoff. Autrefois simple dépendance de Saint-Pol-de-Léon, au temps où son port ne faisait guère que le commerce des eaux-de-vie, la ville de Roscoff a conquis son autonomie et s'est livrée à l'exportation des produits maraîchers vers l'Angleterre, qui fait de nos jours sa prospérité. Sur les 26.030 tonneaux des entrées et sorties de 1903, 19.185 venaient d'Angleterre ou y allaient. Le Roscoff actuel est presque entièrement neuf. La ville maritime a délaissé tout-à-fait le vieux Roscoff, *Roscoff-Coz*, situé à 500 mètres à l'W., sur une anse sablonneuse. Mais, Paimpol et Roscoff exceptés, la côte Nord n'a point de villes maritimes.

Au contraire, sur les baies de l'Iroise et sur la côte Sud se déroule toute une série de petits ports dont plusieurs sont actifs. En règle générale, les villes maritimes dont la prospérité était uniquement fondée sur le cabotage sont déchues et languissantes, tandis que les villes sardinières grossissent de jour en jour. A la première espèce appartiennent le Conquet et même Camaret ; le Conquet n'est plus guère que la station d'arrivée des bateaux d'Ouessant, Camaret n'est qu'un port de pêche côtière ; aucun développement n'est possible pour l'une et l'autre de ces petites villes ; aussi ont-elles gardé leurs vieilles pierres, tout comme les petits marchés agricoles de l'intérieur ; c'est Châteauneuf du Faou et Guéméné-sur-Scorff que l'on retrouve au Conquet et à Camaret. En revanche, les villes de la côte sardinière jettent bas leurs masures, percent de nouvelles rues, s'étendent en longs faubourgs

et s'entourent d'une banlieue populeuse. Tel est le cas de Douarnenez-Ploaré-Tréboul qui ne forme qu'un tout, ainsi qu'Audierne-Poulgoazec. Pont-l'Abbé a un caractère mixte : c'était autrefois une ville fluvio-maritime ; elle le serait encore, si la profondeur de son estuaire n'était par trop insuffisante ; mais les caboteurs, même de petite taille, ne peuvent guère remonter aujourd'hui jusqu'à Pont-l'Abbé, dont le vrai port est au débouché maritime, aux quais sardiniers et caboteurs de Loctudy et de l'île Tudy. Concarneau, uniquement sardinier, s'accroît comme Douarnenez et Audierne. Port Louis ferait de même, s'il n'était gêné par le voisinage immédiat de Lorient. Port-Haliguen et Port Maria, à Quiberon, se développent en même temps que l'industrie sardinière ; il en est de même du Palais, chef-lieu de Belle-Ile-en-Mer. Tous ces petits ports n'ont à peu près aucune relation avec l'étranger. La part du cabotage national y est encore plus élevée que dans les villes fluvio-maritimes : 15.968 tonneaux sur 16.906 à Douarnenez, 10.247 sur 12.538 à Audierne, 10.831 sur 13.704 à Concarneau, 7.088 sur 8.366 à Port-Louis, 12.402 sur 15.116 à Port-Haliguen, 45.226 sur 46.354, c'est-à-dire presque la totalité, au Palais [1]. Mais au marché des produits agricoles, qui dominait dans les villes fluvio-maritimes, se substitue le marché des produits de la mer, poissons frais et conservés, sel marin, soude brute. Le centre de la cité n'est plus à la halle ni sur la place aux bestiaux, il est à la poissonnerie et aux usines. Seule, la ville mixte de Pont-l'Abbé est avant tout un marché agricole, débouché d'un petit et riche district, comme Roscoff sur la côte nord ; et comme Roscoff, ses principales relations sont avec l'étranger et notamment avec l'Angleterre. Le cabotage ne s'est chiffré à Pont-l'Abbé-Loctudy, en 1903, que par 10.648 tonneaux contre 16.243 à destination ou en provenance de l'étranger. Le trafic de Pont-l'Abbé est donc fondé, comme celui de Roscoff, sur les produits de la terre, et cette ville a su se renouveler autant que Roscoff : elle a dépouillé entièrement son habit des siècles passés. Toutes les autres villes maritimes, de Douarnenez au Palais, sont des agglomérations d'usines sardinières et de logements ouvriers : aussi, malgré l'effort moderne pour les remettre à neuf, elles ne laissent pas la même impression de riante propreté que Roscoff et que Paimpol : il y a trop d'usines, trop de débris de toute sorte, trop de mauvaises odeurs et trop de promiscuité.

1. *Tabl. gén. du comm. et de la navig.*, 1903, II, p. 117-167, 226-255.

L'analyse que nous venons de faire des villes de Basse-Bretagne nous montre que la population urbaine s'entasse sur l'Ar-Mor aux dépens des pénéplaines et de l'Ar-Coat. Nous avons cité à l'intérieur 19 villes, toutes du type simple et toutes très-petites, car aucune n'atteint 10.000 habitants, tandis que nous avons, avec les deux arsenaux, 24 villes ou groupes de villes fluvio-maritimes et maritimes où ne manquent pas les agglomérations assez importantes, même en dehors de Brest et de Lorient, si l'on fait abstraction de la commune pour considérer le faisceau urbain : Douarnenez-Ploaré-Tréboul compte 20.724 habitants, Quimper-Kerfeunteun 22.261, Concarneau-Lanriec-Beuzec-Conq 14.757, Morlaix-Saint-Martin-des-Champs 18.105. Ainsi les villes se sont établies surtout aux points où elles avaient vue sur la mer, et c'est là seulement qu'elles ont grandi et se sont allongées en faubourgs Rien ne montre mieux qu'en Basse-Bretagne la voie maritime est la voie commode, la voie naturelle du trafic, malgré les dangers dont sont hérissées les côtes. Car si ces dangers ont suffi pendant de longs siècles à éloigner de l'Armorique les navigateurs qui avaient le choix de leur atterrissage, ils ne suffisaient pas à détourner des voies de mer le trafic local : la route maritime, avec tous ses périls, existait au moins, tandis que les routes terrestres n'existaient pas ou étaient impraticables.

Aucun pays peut-être ne se prêtait moins que la Basse-Bretagne à la création d'un bon réseau de routes. Le sol imperméable multiplie les fondrières en plaine et les ravinements sur les coteaux. Le climat humide empêche la consolidation de la chaussée et déchausse les cailloux d'empierrement. Les vallées profondément creusées, les crêtes aux pentes abruptes donnent aux routes, à moins de grands travaux, des profils en dents de scie : pour faire des voies praticables et commodes, il faut traiter les chemins de ce pays de plaines comme des chemins de montagne ; il faut calculer les tracés, contourner les crêtes, suivre le plus possible à mi-côte les vallées d'érosion et allonger le parcours. Les bons matériaux d'empierrement, quartzites et grès armoricains, ne se trouvent pas partout ; les granites friables que l'on est parfois réduit à employer ne sont, après peu de temps, que boue et poussière. Les fossés encaissent toutes les routes, y accumulent les eaux, et en font, pendant les grosses pluies, des rivières ou des marais, selon que la pente est prononcée ou non. Il n'est pas étonnant que la bonne viabilité soit venue si tard en Basse-Bretagne, où de nos jours elle n'a pas terminé son œuvre qui est

à peu près achevée partout ailleurs en France. Il est assez naturel aussi que les premières grandes routes, tracées un peu à la légère sur un sol que l'on assimilait trop volontiers aux plaines parce qu'il n'avait pas de hautes montagnes, aient dû être rectifiées et refaites en partie.

On sait que les grandes routes modernes, en Basse comme en Haute-Bretagne, remontent au gouvernement du duc d'Aiguillon, qui prolongea sur les territoires qu'il administrait le réseau de routes royales créé dans toute la France sous le règne de Louis XV; on sait aussi que les guerres anglaises activèrent ces travaux à la pointe d'Armorique, et que le réseau de Basse-Bretagne a été tracé dans un but stratégique autant qu'économique. Des documents nous prouvent que le duc d'Aiguillon ne s'illusionnait pas sur les difficultés particulières de la voirie armoricaine [1] ; en fait, il fallut tout le XVIII[e] siècle pour construire le réseau des grandes routes [2]. Cependant les constructeurs ne tinrent pas un compte suffisant des conditions naturelles. Ils tracèrent les routes de Basse-Bretagne comme ils eussent tracé celles de Touraine ou de Flandre. Ce fut le triomphe de la ligne droite, accompagné d'une méconnaissance complète du relief du sol, de sa nature, et des effets du climat. Ainsi furent tracées, presque au cordeau : la grande route du Nord, Brest-Saint-Brieuc, qui prend de biais ou à angle droit les creuses vallées du Léon et du Trégorrois ; la grande route du Sud, Audierne-Quimper-Nantes, qui suit souvent, à la vérité, les sillons N.W.-S.E. de Cornouaille, mais qui, de temps à autre, enjambe aussi les cluses pratiquées normalement aux plis ; la route transversale de Quimper-Landerneau, qui monte et descend dans les multiples faisceaux de plis du bassin de Châteaulin, qu'elle prend tous par le travers ; la route Morlaix-Carhaix-Hennebont, dont le tracé primitif coupe la montagne d'Arrée et la Montagne-Noire sans rien perdre de son allure rectiligne, au prix de pentes effrayantes ; enfin, et surtout, la grande diagonale de Pontivy-Carhaix-Landerneau, la route intérieure par excellence, qui courait en ligne droite à travers les crêtes d'Arrée, les bossèlements granitiques du Huelgoat et de Rostrenen, les creux des schistes de Carhaix et les pointes gréseuses de Quénécan.

1. Lettre du duc d'Aiguillon au contrôleur général, 2 février 1757, citée par MARION, *la Bretagne et le duc d'Aiguillon*, p. 74.

2. Les dossiers de l'Intendance sur la construction des grandes routes vont de 1727 à 1785 (*Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, série C).

De telles routes pouvaient servir, comme les routes romaines, à la marche des troupes, et, à la rigueur, aux transports militaires; mais elles n'ouvraient au trafic aucune voie dont il pût aisément se servir. Après leur construction, la masse continentale de l'Armorique demeura aussi fermée qu'auparavant à la circulation des produits, des hommes et des idées. L'œuvre du dernier demi-siècle a été de corriger les routes sur des sections nombreuses et étendues, en changeant les tracés et en les allongeant. Il n'est donc pas exagéré de dire qu'il a fallu un siècle pour que la création du duc d'Aiguillon portât ses fruits. Telle qu'on l'avait conçue au XVIII[e] siècle, elle était à peu près manquée et inutile ; elle n'a pas été seulement modifiée, mais recommencée en grande partie.

Prenons par exemple la grande voie du Nord, devenue aujourd'hui la route nationale n° 12 de Brest à Paris. Entre Brest et Guingamp, sur une longueur de 102 kilomètres 1/2 (tracé primitif), elle a été corrigée sur 7 sections dont la longueur totale était de 40 kilomètres 1/2 ; le tracé nouveau a porté la distance de Brest à Guingamp de 102 kilomètres 1/2 à 108 kilomètres ; encore convient-il de remarquer que presque toutes les corrections ont été faites dans le Finistère ; le tracé primitif n'a été que fort peu remanié dans les Côtes-du-Nord, où les remaniements seraient pourtant fort nécessaires. L'exemple de la grande diagonale (route nationale n° 164 d'Angers à Brest) est encore plus remarquable. De Landerneau à Pontivy, le tracé primitif se déroule sur 112 kilomètres. Il a fallu rectifier 8 sections dont la longueur, qui était de 52 kilomètres, a été portée à 64 kilomètres 300. Le tracé actuel, d'une longueur totale de 124 kilomètres 300, est donc pour plus de moitié entièrement nouveau. Les remaniements les plus longs, comme celui de la Feuillée à Carhaix, qui dépasse 25 kilomètres, ont eu pour but d'éviter les chevauchements sur les bosses granitiques et les chutes brusques suivant le profil en travers des vallées, pour suivre dans toutes leurs sinuosités les pentes plus douces des rigoles d'érosion. Ces travaux ont fait d'une route, autrefois très-âpre, une des plus commodes qui soient pour un pays si accidenté.

Plus utiles encore que la construction des grandes routes, les travaux de vicinalité, qui seuls ont pu diminuer l'isolement des petits groupes ruraux disséminés d'Armorique, n'ont pas connu les méthodes vicieuses de la construction primitive des routes, car les travaux de vicinalité datent presque exclusivement de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Contemporains de la correction des

routes principales, ils ont été conduits dans le même esprit, ce qui veut dire que les chemins ne présentent pas de pentes exagérées et sont aisément praticables. Mais l'ouverture de tant de communications nouvelles n'a pu produire jusqu'ici tous ses effets bienfaisants. Par rapport aux besoins d'une population très-dense, et presque exclusivement rurale, la vicinalité d'Armorique est bien incomplète. Si nous comprenons dans la vicinalité les chemins de grande communication, les chemins d'intérêt commun et les routes départementales, — ces dernières n'existant plus que dans le Finistère, — nous trouvons 3.460 kilomètres pour les Côtes-du-Nord, 2.423 pour le Finistère, 3.024 pour le Morbihan [1]. Cela fait, pour le premier de ces départements, 503 mètres courants de chemins par kilomètre carré, pour le deuxième, 359 mètres, pour le troisième, 444 mètres. Or la moyenne de la France est de 493 mètres. Les Côtes-du-Nord la dépassent un peu; mais le Morbihan est notablement au-dessous, et le Finistère, — le vrai département bas-breton, — se trouve dans un état de déplorable infériorité. Si nous comparons la longueur des chemins au chiffre de la population, l'insuffisance du réseau d'Armorique apparaît plus nettement encore. Car, pour 1.000 habitants, les Côtes-du-Nord ont 5.700 mètres de chemins, le Morbihan 5.300 et le Finistère 3.100 seulement, tandis que la moyenne française atteint 6.400 mètres. On peut donc admettre que le paysan du centre de la France dispose de deux fois plus de chemins classés et entretenus que le paysan du Finistère.

Ce n'est pas seulement par l'insuffisance de longueur du réseau que pèche la vicinalité de Basse-Bretagne. Si le tracé des chemins est bien étudié et ne prête guère à la critique, la bonne exécution de la chaussée se heurte à plus d'une difficulté demeurée jusqu'ici invaincue. D'abord, les chemins classés reprennent souvent, purement et simplement, la piste des anciens chemins creux, de ces chemins, comme dit Cambry, « qui sont des abîmes impraticables ; dans l'hiver, des voitures s'y brisent..... J'ai passé, continue-t-il, des mares où mes chevaux étaient à la nage ; j'étais dans l'eau jusqu'à la poitrine [2] ». Ces fondrières étaient dues aux hauts talus des fossés qui encaissaient le chemin creux. Or, le chemin classé qui succède au chemin creux n'abat pas les fossés ; tout au plus les écarte-t-il quelque peu ; encore le fait-il d'une manière insuffisante, puisque les chemins n'ont qu'une largeur moyenne de

1. *Statistique financière des départements en 1901*, tableaux n°s 10 et 11.
2. CAMBRY, p. 12.

10 mètres dans le Finistère contre 10 mètres 21 pour l'ensemble de la France [1]. Et il ne faut pas oublier qu'avec la coutume de la mitoyenneté des fossés donnant sur les chemins, la moitié de ces fossés, souvent fort larges, est comptée à droite et à gauche dans la largeur de la voie. Les chemins sont donc très-étroits. Aussi le chemin empierré et entretenu n'échappe pas aux inconvénients, — atténués sans doute, mais toujours existants, — de l'ancien chemin creux. Lui aussi a ses fondrières peu praticables après les grosses pluies.

Ce qu'a été pour les communications terrestres la route diagonale de Brest à Angers, le canal de Nantes à Brest avec son complément, le canal du Blavet, l'a été pour les communications fluviales. Ces canaux ont été entrepris dans une pensée analogue à celle qui a dicté la création des grandes routes ; ils ont été exécutés, comme les grandes routes, au mépris des règles d'une bonne viabilité ; mais les voies navigables ne se rectifient pas aussi aisément que les voies terrestres : aussi, tandis que les grandes routes se modernisaient, la construction primitive des canaux a subsisté tout entière.

De même que les grandes routes avaient été entreprises, au temps des guerres anglaises de Louis XV, dans un but avant tout stratégique, parce que les communications par mer vers Brest et Lorient, le long de la presqu'île, étaient devenues trop périlleuses, de même les deux canaux de Nantes à Brest et du Blavet ont été commencés au temps des guerres impériales, parce que les communications côtières étaient redevenues difficiles et parce que les communications terrestres, sur les routes infestées de chouans, étaient devenues difficiles aussi. Le premier canal joignait Brest, et le second Lorient, à l'intérieur de la France ; ils se rencontraient au centre stratégique de la péninsule, Pontivy, devenu poste militaire pendant l'Empire sous le nom de Napoléonville. Ils ont été construits l'un et l'autre comme une route du duc d'Aiguillon ; de nos jours où leur utilité stratégique a disparu, ils ne rendent pas plus de services au trafic que n'en rendrait la route d'Angers à Brest si on l'avait laissée dans son état primitif. Seule, la partie inférieure du canal du Blavet doit aux usines d'Hennebont une certaine activité.

Le canal de Brest à Nantes emprunte à partir de la rade, sur 25 kilomètres, la ria de l'Aulne ou rivière de Châteaulin. La navigation fluviale ne commence qu'à l'écluse de Guily-Glas, près de

1. *Statistique financière des départements pour 1901*, tableau n° 11.

Port Launay. De ce point à la bifurcation du canal du Blavet, près de Pontivy, la distance à vol d'oiseau est de 80 kilomètres. Le tracé du canal en couvre 153, c'est-à-dire à peu près le double. Ici se montre un excès contraire à l'excès de rectitude des grandes routes primitives ; mais, si contraire qu'il soit, cet excès produit les mêmes effets que l'autre : il éloigne le trafic de la voie fluviale. Le canal suit les méandres de l'Aulne, de l'Aven et du Kergoat, encaissés dans les schistes du bassin de Châteaulin ; sur l'Aulne surtout se multiplient ces boucles, habituelles aux rivières schisteuses, qui font du cours du petit fleuve bas-breton une répétition des tracés complexes de la Meuse, entre Mézières et Namur, et de la Moselle entre Thionville et Coblentz. Le tracé devient un peu moins sinueux sur le Kergoat, où la pente s'accentue, sur le plateau de Glomel, zone de partage entre les eaux de l'Aulne et du Blavet, et dans les vallées des petits affluents du Blavet jusqu'à Gouarec. En revanche, la rapidité des pentes multiplie jusqu'à la zone de partage le nombre des biefs. Entre le Moustoir et Glomel, le canal gravit le plateau au moyen d'un véritable escalier d'écluses. La longueur moyenne du bief, qui était de 2.381 mètres sur l'Aulne, s'abaisse rapidement à 1.851 mètres sur l'Aven, à 643 sur le Kergoat [1], pour tomber à 454 mètres aux abords de Glomel, où le canal, parti du niveau de la mer à Guily-Glas, arrive à 182 mètres d'altitude, dont près des deux tiers sont rachetés sur les 17 kilomètres qui séparent Port de Carhaix de Glomel [2]. Sur le versant du Blavet, les pentes sont moins fortes : la longueur moyenne de chaque bief atteint 1.250 mètres jusqu'à Gouarec, et 1.276 mètres de Gouarec à Pontivy. Mais, à partir de Gouarec, le canal suit le cours du Blavet canalisé, comme de Guily-Glas à Port de Carhaix il avait suivi l'Aulne et l'Aven. Or le cours du Blavet n'est pas moins sinueux que celui de l'Aulne. Car le Blavet se trace, lui aussi, une cluse profonde et étroite dans les schistes, les quartzites et les grès de Quénécan, puis une vallée plus large dans les schistes de Pontivy ; mais, dans la vallée comme dans la cluse, le Blavet est une rivière à méandres : de Gouarec à Pontivy, la distance est de 22 kilomètres par la route et de 37 par le canal.

Tel est le canal de Brest à Nantes dans son parcours bas-breton. Cette voie fluviale, qui épouse directement les formes du terrain et les sinuosités des vallées, est une des plus remarquables qui

1. Fourcy, p. 23.
2. Altitude de Port de Carhaix, 74 m.

soient en France. Nulle phrase ne saurait bien rendre la beauté de cette lente coulée d'eaux sombres, à pleins bords, entre les revêtements ardoisiers de la vallée de l'Aulne dominés par la Montagne-Noire, et surtout au milieu des pointements de roches ruiniformes de Quénécan, que couronnent des bois entre lesquels des cascades de pierrailles descendent jusqu'au halage. Ici le travail de l'homme a ajouté au paysage bien plus qu'il ne lui a ôté. Il n'est guère douteux que les anciennes vallées de l'Aulne et du Blavet, avec leurs minces filets d'eaux bruissant entre les pierres d'un lit parfois à demi desséché, ne valaient pas les merveilleuses coupées où le canal de Nantes à Brest donne l'illusion d'un grand fleuve qui se fraie sa voie dans les *Roc'h* et dans les *Créac'h* de l'Armorique intérieure. Mais cette superbe route fluviale demeure inutile et à peu près déserte. Il est presque aussi rare de voir un bateau sur le canal qu'une automobile dans les chemins forestiers de Quénécan. Tous les quais sont déserts; aucun, sauf celui de Port de Carhaix, n'est relié à une voie ferrée. Les deux seuls ports fluviaux dont la statistique daigne enregistrer le mouvement sont aux deux extrémités de la partie armoricaine du canal, à Châteaulin-Port-Launay (17.782 tonnes en 1903), et à Pontivy (18.841 tonnes [1]). Tout le mouvement de la section de Châteaulin à Redon, malgré sa longueur considérable de 265 kilomètres, ne représente que 1,5 pour °/₀₀ du trafic de nos canaux. Les chalands du canal ne peuvent avoir que des dimensions modestes, car la longueur utile des écluses n'est que de 25 mètres 70, et le mouillage normal, qui est officiellement de 1 m. 62, ne dépasse pas 90 à 95 centimètres sur d'importantes fractions du parcours [2]. Les rares marchandises embarquées ou débarquées sont presque uniquement des matériaux de construction, des engrais chimiques et des produits agricoles. Et encore ce mince trafic semble destiné à être ravi au canal par les voies ferrées de 1 mètre qui se multiplient aujourd'hui dans les trois départements bas-bretons : depuis 1900, le mouvement du canal de Nantes à Brest, déjà si peu actif, ne cesse de diminuer.

Le canal du Blavet n'a pas le profil en montagnes russes du grand canal intérieur dont il n'est que l'annexe. Car il ne fait qu'emprunter sur 60 kilomètres le cours inférieur du Blavet, entre Pontivy et Hennebont. La longueur moyenne des biefs dépasse

1. *Statistique de la navigation intérieure*, 1903, p. 96-108.
2. *Statistique de la navigation intérieure*, 1903, p. 35. — *Instr. naut.* n° 785, p. 86.

2 kilomètres ; la navigation est donc aisée, rapide, et serait sans doute active, si le canal du Blavet conduisait quelque part. Mais, s'il joint la mer d'un côté, de l'autre il aboutit au canal de Nantes à Brest où le trafic est nul. Il subit donc le même sort que la voie principale. Toutefois, la partie inférieure du canal du Blavet a vu son mouvement s'accroître d'une manière soudaine depuis l'établissement de la grande industrie d'Hennebont. Les usines tirent parti des chutes du canal comme force motrice, et du canal lui-même comme voie de transport, sur les 12 kilomètres qui les séparent de la mer. Elles se servent d'un remorqueur à vapeur, le premier et le seul de cette espèce sur les voies fluviales d'Armorique où l'on ne connaît que le halage par chevaux. Les quais des usines sont les seuls ports du canal de Blavet où il y ait de l'animation. Le port des Gorêts dessert l'usine de Kerglaw ; son mouvement a été, en 1903, de 84.200 tonnes de houille, de bois, de minerais et de produits industriels. Le port de l'usine de Lochrist, au Grand Barrage, est bien moins important (10.028 tonnes). Mais, comme on le voit, l'ensemble atteint près de cent mille tonnes pour les seules usines d'Hennebont. Au-dessus du Grand Barrage, jusqu'à Pontivy, le canal du Blavet redevient à peu près aussi solitaire que le canal de Nantes à Brest [1].

Si les deux voies fluviales de l'Armorique demeurent à peu près inutiles et ne contribuent pas à accroître les relations de la presqu'île avec l'extérieur, cela provient, non seulement de la construction fort peu *commerciale* de la maîtresse voie, mais du tracé général des canaux qui ne concorde point avec les lignes naturelles du trafic. Ces lignes ne traversent pas l'intérieur de la presqu'île ; elles ne suivent ni la transversale du N. au S., ni la diagonale du S. E. au N. W. Jalonnées par tous les grands groupements urbains d'Armorique, elles suivent de l'E. à l'W. la côte Nord et la côte Sud, pour se joindre sur les bords de l'Iroise, comme les formations géologiques de la Basse-Bretagne s'y joignent en un faisceau complexe. Parmi les routes du duc d'Aiguillon, les seules dont l'importance commerciale ait primé tout de suite le but stratégique sont les routes de Rennes à Brest et de Nantes à Quimper. Ce sont aussi ces deux grandes routes qui suivent fidèlement les deux principales voies ferrées, artères vitales par où passent presque tous les hommes et une bonne partie des marchandises qui entrent en Basse-Bretagne ou qui en sortent.

1. *Statistique de la navigation intérieure*, 1903, p. 96-172.

La ligne de l'Ouest, de Rennes à Brest, construite de 1863 à 1865, parcourt la Basse-Bretagne de Saint-Brieuc à Brest, sur 148 kilomètres. Entre Saint-Brieuc et Landivisiau, elle coupe à angle droit les vallées, creuses aux approches du niveau de base, des rivières qui apportent à la Manche les eaux des massifs de Quintin-Duault et de l'Arrée. Aussi les ouvrages d'art sont nombreux et les dépenses de premier établissement ont été assez élevées : 427.961 francs par kilomètre pour la section de Brest à Rennes. La voie unique de la construction primitive a été doublée en 1899. Les recettes brutes se sont élevées, en 1902, à 30.820 fr. par kilomètre. Cette grande ligne n'atteint donc pas la moyenne du réseau de l'Ouest qui est de 33.019 francs. Cela provient de la diminution rapide du trafic-marchandises de Saint-Brieuc vers Brest, et de l'abondance des voyageurs à tarif réduit. Toutefois, le coefficient d'exploitation est relativement peu élevé, et le produit net par kilomètre (13.178 francs), dépasse de plus de 600 francs la moyenne du réseau [1]. Ajoutons que le trafic se développe d'année en année.

On ne peut séparer de l'étude de la principale ligne celle de ses affluents côtiers, qui sont utiles à sa prospérité. Car, de Saint-Brieuc à Landerneau, la voie ferrée ne traverse la zone fluvio-maritime que sur un seul point, à Morlaix ; partout ailleurs elle est au cœur de la pénéplaine, à l'intérieur de l'Armorique, encore que le tracé primitif, qui devait longer la base de Coat-an-Noz, de Beffou et de la montagne d'Arrée, ait été modifié dans le sens d'un rapprochement de la côte par Napoléon III, pour obéir « au vœu général des populations », comme disent les documents du temps [2]. Aussi des embranchements côtiers sont nécessaires pour apporter à la ligne principale le tribut des villes de l'Ar-Mor et pour souder à la voie ferrée les rares voies de trafic maritime. Ces embranchements sont de deux sortes. Les premiers ont été établis à voie normale comme la grande ligne : ce sont Plouaret-Lannion (1881), et Morlaix-Roscoff (1883). Ces petites lignes possèdent des éléments de trafic assez actif que nous connaissons. Malgré cela, la recette brute kilométrique n'est que de 6.494 francs en 1902, et le coefficient d'exploitation monte à 96 °/₀. Aussi, malgré l'inconvénient des transbordements aux gares de jonction, les voies affluentes établies depuis ont été construites, comme partout

1. *Statistique générale des chemins de fer au 31 décembre 1902.* Documents principaux Tableau n° 10.

2 Mille, *Profil géologique de la ligne de Paris à Brest*, 1865, p. 8.

ailleurs en Basse-Bretagne, sur le type plus pratique des voies de 1 mètre, où les frais d'établissement descendent à 150.000 francs, à 100.000 et jusqu'à 40.000 francs par kilomètre, et où l'exploitation est aussi économique que possible. Ces lignes sont Guingamp-Paimpol (1894), Saint-Brieuc-Guingamp par Plouha (1904), Plouëc-Tréguier (1905), Brest-Portsall (1893-1899), Brest-l'Aber Vrach (1894-1900), Landerneau-Brignogan (1894-1901), Plabennec-Plouescat (1904). Le coefficient d'exploitation est encore fort élevé; il oscille entre 64 et 82 °/₀ ; cependant il laisse un produit net qui atteint jusqu'à 1.860 francs par kilomètre, sur la ligne de Brest à Portsall [1].

La ligne d'Orléans, de Nantes à Quimper et à Landerneau, reproduit à peu près, sur la voie principale et sur les voies affluentes, les caractères de la grande ligne du Nord. Toutefois elle ne les reproduit que dans des proportions amoindries, car elle ne sert pas aux relations directes de Paris avec la plus grande ville de Basse-Bretagne, et ses voies affluentes, sauf une seule, n'ont qu'un maigre trafic. La section de Nantes-Châteaulin a été construite de 1862 à 1864, et celle de Châteaulin-Landerneau, retardée par les grands viaducs qui enjambent l'Aulne et les vallées de l'hémicycle de Sizun, n'a été terminée qu'en 1867. De Vannes à Landerneau la voie se déroule sur une longueur de 202 kilomètres. Jusqu'à Quimper son exécution a été relativement facile, car elle suit aisément les synclinaux de relief assez prononcés du Vannetais et de Cornouaille, et les vallées transversales ne sont pas aussi profondes au voisinage du niveau de base que les vallées du Nord. Aussi les dépenses d'établissement n'ont atteint que le chiffre de 319.705 francs par kilomètre. La double voie, posée depuis longtemps de Nantes à Vannes, a été prolongée en 1900 de Vannes à Quimper, tandis que la section de Quimper à Landerneau demeurait à voie unique. Mais le mouvement est assez faible, pour des raisons analogues à celles qui diminuent le trafic entre Rennes et Brest. Les recettes brutes au kilomètre ont été seulement de 22.413 francs en 1902, très inférieures à la moyenne du réseau d'Orléans qui était cette même année de 32.343 francs. Cependant le coefficient d'exploitation, relativement minime, ne dépasse pas 50 °/₀ [2].

Comme la ligne du Nord, la ligne du Sud ne peut se séparer de ses embranchements côtiers. A première vue, il semble que

1. Finistère, Conseil général, 21 août 1903, p. 246 247. Tableau n° 2.

2. *Statistique des chemins de fer au 31 décembre 1902.* Documents principaux. Tableau n° 10.

ceux-ci doivent être très productifs d'Auray à Quimper, puisqu'ils mettent la ligne principale en communication avec la côte sardinière. Il n'en est rien pourtant, car l'unique élément de trafic fourni par le pays est trop mince pour alimenter les voies ferrées. On a commencé, comme au Nord, par construire des embranchements à voie normale : ce sont Auray-Quiberon (1882), Rosporden-Concarneau (1883), Quimper-Douarnenez (1884), Quimper-Pont-l'Abbé (1884). Une seule de ces lignes est réellement productive ; c'est Quimper-Douarnenez, où les recettes brutes ont été en 1902 de 9.154 francs et le produit net de 3.978 francs par kilomètre. Mais les trois autres n'ont qu'un rendement médiocre, et même les deux tronçons de Quimper-Pont-l'Abbé et de Rosporden-Concarneau laissent des déficits d'exploitation. Aussi les nouveaux affluents côtiers sont-ils construits avec voie de 1 mètre. Ce sont Douarnenez-Audierne (1894), Quimperlé-Pont-Aven (1903). Le premier, simple prolongement de Quimper-Douarnenez, a un trafic assez animé comme la ligne à voie normale : par son produit net de 2.275 francs par kilomètre en 1902, le tronçon Douarnenez-Audierne s'est placé à la tête de tout le réseau armoricain à 1 mètre [1].

On peut désigner le réseau que nous venons d'analyser sous le nom de *réseau extérieur* de la Basse-Bretagne, dont il dessine à une petite distance les contours côtiers. A ce réseau est venu s'ajouter le *réseau intérieur* qui n'est point, comme les tronçons côtiers, une simple annexe des grandes lignes, mais qui vit de sa vie propre. Ce réseau est presque entièrement composé de voies de 1 mètre. La seule ligne à voie normale qu'il contienne dessine à l'E., d'une manière assez précise, la limite continentale de la Basse-Bretagne : c'est la ligne d'Auray à Saint-Brieuc par Pontivy (1864-1872). Mais toutes les autres voies, construites à 1 mètre d'écartement, forment un réseau homogène dont le centre de rayonnement est à Carhaix, d'où les lignes partent vers cinq directions, Morlaix, Guingamp, Loudéac, Rosporden, Châteaulin. La première ligne, Carhaix-Morlaix, a été mise en service en 1891, et le réseau s'achève à l'heure présente. Les dépenses d'établissement ont varié de 101.000 à 170.000 francs par kilomètre. Le trafic, qui consiste exclusivement en produits agricoles, est assez faible ; il donne une recette brute de 4.278 francs par kilomètre, une recette nette de 760 francs seulement, car le coefficient d'exploitation, beaucoup trop élevé, atteint 82 °/o. Toutefois aucune de ces lignes

1. Finistère, Conseil général, 21 avril 1903, p. 246-247. Tableau n° 2.

du réseau intérieur ne présente les déficits d'exploitation de certains tronçons côtiers de l'Ar-Mor méridional [1].

Au réseau carhaisien s'ajoutent aujourd'hui, dans le Morbihan et dans les Côtes-du-Nord, les réseaux nouveaux à 1 mètre que construisent ces deux départements. En Basse-Bretagne sont déjà ouvertes les lignes de Lorient-Plouay-Ploermel, et de Guéméné-Pontivy-Naizin : d'autres sont en construction [2]. On ne peut encore apprécier l'activité de ces réseaux incomplets.

Les voies ferrées en exploitation, en Basse-Bretagne, présentent en 1905 un développement de 1.297 kilomètres, dont 601 à voie normale et 696 à voie étroite. Le réseau extérieur, lignes principales et lignes satellites comprises, compte 478 kilomètres à voie normale, 198 à voie étroite ; le réseau intérieur n'a que 123 kilomètres à voie normale contre 498 à voie étroite. Les deux réseaux s'opposent donc nettement par l'écartement adopté pour la plupart des voies autant que par la nature du trafic, qui est à grande distance pour le premier et local pour le second. L'ensemble des réseaux donne une moyenne de 9.663 mètres courants de voies ferrées par myriamètre carré. La moyenne française étant de 9.338 au 31 décembre 1902, la Basse-Bretagne est aussi bien partagée à ce point de vue que le reste du territoire. Il n'en est pas de même si l'on compare la longueur du réseau ferré au chiffre de la population : car on n'obtient que 9.211 mètres de voies pour 10.000 habitants, tandis que la moyenne de la France est de 12.858 [3]. Mais cette infériorité elle même disparaît à la simple considération du développement des côtes en Basse-Bretagne et des multiples petites voies maritimes qui doublent ou qui complètent les voies ferrées.

Nous avons dit que ce sont les chemins de fer qui ont ouvert de larges brèches dans la muraille de Chine qui fermait l'ancienne Basse-Bretagne. Nous n'y reviendrons donc pas. Nous noterons seulement que l'action énergiquement niveleuse de la voie ferrée se fait sentir surtout le long des deux grandes artères, de Vannes et de Saint-Brieuc à Brest. Elle y fait disparaître, en particulier, le vrai patrimoine intellectuel du peuple armoricain, ces chansons locales avec accompagnement de biniou que tout le territoire connaissait autrefois. On ne rencontre plus de ménétriers sur la

1. *Statistique des chemins de fer au 31 décembre 1902*. Tableau n° 10.

2. *Statistique financ. des départ. en 1901*. Tableau n° 13.

3. *Statistique des chemins de fer au 31 décembre 1902*. Documents divers. Tableau n° 2 bis.

zone des voies ferrées. Ces voies interceptent même et détournent quelques unes des anciennes routes naturelles que suivaient les hommes et les marchandises; au moins y diminuent-elles la circulation. C'est ce qui arrive, par exemple, pour l'antique route qui descend du belvédère de Quintin-Duault vers le Trégorrois : la ligne de Paris à Brest s'est mise en travers. « Cette ligne, dit Quellien avec quelque exagération, a coupé en deux, vers le milieu, l'ancien évêché de Tréguier. De Louargat et de Belle-Isle-en-Terre on ne vient plus au delà de Bégard ; les charbonniers de Coat-an-Noz ont avec peine entretenu jusqu'à présent leurs relations avec les habitants de la côte [1]. »

Cependant, le développement des chemins de fer, dont l'effet normal est partout ailleurs de canaliser les échanges et de les concentrer dans quelques grands marchés, n'a pas ôté au trafic bas-breton ses caractères archaïques, dont le plus remarquable est la dissémination des échanges dans les nombreuses foires du pays. Nous trouvons ici encore un indice de cette fragmentation imposée par les lois naturelles à la vie économique. Mais une autre raison explique la vitalité des foires et l'accroissement de leur nombre. Presque toutes les grosses transactions se font en bétail, surtout de nos jours où l'élevage tend à se généraliser en Armorique et à devenir la première et la plus productive des industries agricoles. Or il n'est pas douteux que les acheteurs comme les vendeurs ont intérêt à traiter leurs affaires aussi près que possible du lieu d'élevage. A mesure que l'élevage fait tache d'huile, de nouvelles foires s'établissent [2], et les anciennes, en général, ne perdent pas leur animation. De 1832 à 1902, le nombre des localités autorisées à établir des foires, dans le seul Finistère, a doublé en passant de 86 à 175, et ce chiffre de 175 représente les deux tiers des communes finistériennes. Il y a plus d'un siècle, Cambry se plaignait déjà que les foires étaient « trop multipliées » ; il reprochait au paysan de n'y aller « que pour céder à sa paresse, à l'espèce de débauche et d'ivresse que ces assemblées déterminent [3] ». Que ne dirait-il pas aujourd'hui !

La Basse-Bretagne connaît deux sortes de foires, les foires urbaines, et les foires des hauts lieux et des landes. Les premières, qui se tiennent dans les villes et dans les gros bourgs ou à leurs

1. Quellien, *Chansons et danses des Bretons*, p. 35-36.

2. Dans la seule session d'août 1903, le Conseil général du Finistère a donné un avis favorable à la création de 8 nouvelles foires au Faou et à Lesneven.

3. Cambry, p. 13.

portes, sont naturellement de beaucoup les plus nombreuses ; ce sont aussi celles où se font les plus gros chiffres d'affaires. Le pays de grand élevage, le haut Léon, est entouré d'un anneau de foires qui attirent une grande affluence d'hommes et de marchandises. Les plus animées sont celles de Lesneven, Gouesnou, Landerneau, Landivisiau et surtout Morlaix, où la *foire haute* d'octobre, déjà très active du temps de Cambry, est probablement la plus forte de Basse-Bretagne. Lannion et Guingamp sont à ce point de vue les centres principaux du Trégorrois, et Carhaix, Callac, Rostrenen et Corlay sont ceux du bassin intérieur. La ligne d'élevage de Cornouaille et du Vannetais est jalonnée par les foires de Quimper, Scaër, Quimperlé, Baud et Locminé. On voit que, sans suivre servilement le tracé des voies ferrées, les foires urbaines actives tendent à se rapprocher des réseaux et à leur servir d'affluents intermittents ; il convient, au reste, d'ajouter que le tracé des voies ferrées a tenu compte des jalons commerciaux posés par ces assemblées.

Il n'en est pas de même des foires tenues sur les hauts sommets et sur les grandes landes. Celles-ci ne s'adaptent pas et ne peuvent s'adapter aux conditions modernes de la circulation et du trafic. Elles plongent leurs racines historiques en des superstitions et des croyances dont le souvenir vit encore chez le peuple, comme nous l'avons vu[1]. Les *Créac'h*, les *Menez*, les vastes horizons déserts où se tiennent les foires ont été consacrés par la piété de la foule avant de servir aux réunions d'affaires. Aussi n'est-il pas étonnant que les deux Menez d'où l'on domine la plus vaste étendue de pays aient tous les deux des foires. Ce sont le Menez-Bré, qui a vue sur tout le pays de Tréguier et de Lannion, et le Menez-Hom, belvédère de l'hémicycle de Cast et du bassin de Châteaulin. La grande foire du Menez-Bré, qui a lieu en juillet, est extrêmement active. Pareillement animées sont les foires tenues aux grandes landes des tables granitiques de Cornouaille et du Vannetais, dont les principales sont celles de Confort et de Melrand.

C'est ainsi que dans la Basse-Bretagne moderne, sillonnée de chemins de fer, se maintiennent ces réunions, véritables survivances économiques. La Basse-Bretagne est le pays des survivances : celles qui sont d'ordre économique se maintiennent aussi bien que celles qui sont d'ordre moral et social ; peut-être même les premières sont-elles plus tenaces que les secondes.

1. V. chap. I.



rach
annilis
ST
Pont
es

CHAPITRE XII

LE PRÉSENT ET L'AVENIR

Résumé. — **L'homme physique en Basse-Bretagne. — L'homme intellectuel et moral. — La langue. — L'instruction primaire. — Les perspectives d'avenir.**

Notre tâche touche à sa fin. Nous avons montré que les conditions naturelles ne se contentent pas d'isoler la terre basse-bretonne, et qu'elles lui imposent aussi un sectionnement en compartiments distincts dont chacun forme un tout physique. Aussi n'est-ce pas un seul agrégat, mais plusieurs agrégats sociaux qui ont grandi sur ce sol, comme le prouvent le développement inharmonique des mœurs individuelles et la variété des rapports entre individus et entre classes. La vie, relativement facile sur quelques points, était dure dans la masse du pays, soit à l'intérieur, soit sur la côte. A l'intérieur, les grès et les granites infertiles, les eaux mal aménagées sur des horizons parfois tabulaires et presque toujours imperméables, la brousse des bois et des landes rendaient l'exploitation malaisée ; c'est pourquoi les grandes propriétés, l'exploitation indirecte, l'indivision et les domaines congéables furent, autant que les ajoncs et les bruyères, les pousses naturelles de ce sol de rochers et de marais. Comme les hommes ne pouvaient se grouper sous peine de famine, ils durent se disperser en petits agrégats presque atomiques ; les divisions religieuses et politiques, paroisse et commune, englobèrent de vastes étendues et manquèrent de capitales. Faute de chemins, l'homme dut trouver sur les lieux mêmes les éléments et les matériaux de son habitation. Aidé pour cultiver la terre, sur l'Ar-Mor, par les engrais marins, il n'avait aucun secours semblable dans l'Ar-Coat où l'exploitation du sol est demeurée longtemps rudimentaire, jusqu'à la construction des routes et jusqu'à l'extension de l'élevage. Les cantons maraîchers

du littoral ont suivi la destinée particulière qui leur permet d'alimenter l'exportation, et qui fait à l'isolement commercial de la presqu'île quelques brèches restreintes. L'industrie a été encore moins heureuse que la culture. Toutes les industries d'extraction ont avorté parce que les gisements étaient médiocres et disséminés; les industries nées sur le sol bas-breton au temps de son isolement absolu sont écrasées sans peine, aujourd'hui, par les produits qui viennent de l'extérieur. L'Ar-Mor est la seule zone industrielle : mais sa prospérité dépend d'abord des pêches côtières, toujours assez aléatoires, comme le prouve la destinée de la plus importante de toutes, la pêche sardinière ; sauf sur deux points, la grande pêche et la pêche hauturière n'existent pas; ensuite, l'Ar-Mor possède des industries d'Etat importées, dont le développement très artificiel est soumis à des règles étroites, et l'organisation militaire de la frontière paralyse la libre activité du pays. Une surabondance relative de population accompagne la lenteur du développement économique ; aussi une partie de la masse rurale déborde, pour un temps ou pour toujours, hors des frontières de Basse-Bretagne. Cet exode est favorisé par les voies de communication nouvelles, qui relient les villes des deux côtes Nord et Sud et qui projettent à l'intérieur un réseau maintenant assez serré, tout en respectant quelques-unes des formes archaïques des échanges, comme les foires, que les instincts de survivance et les conditions économiques modernes s'accordent à favoriser.

L'homme qui s'est développé sur ce sol et dans ces conditions, et sur qui pèse encore aujourd'hui une hérédité aussi rigoureuse que l'âpreté de la terre, ne peut, même au physique, être le même partout. De longs siècles de misère ont réduit la taille moyenne chez les hommes de l'Ar-Coat, et un seul siècle d'alcoolisme commence à produire un résultat semblable chez les pêcheurs de l'Ar-Mor. La taille moyenne n'est que de 1 m. 55 à 1 m. 60 sur le massif de Quintin-Duault, dans les Montagnes du Nord et du Sud, dans le bassin de Carhaix-Châteaulin; elle atteint 1 m. 65 à 1 m. 70 sur l'Ar-Mor, mais on remarque, notamment à Tréguier, à Penmarch, à Concarneau et à Groix, que la race, ravagée par la scrofule, s'étiole et diminue. Au contraire, les hommes sont assez grands et vigoureux dans les pénéplaines, entre l'Ar-Coat et l'Ar-Mor, notamment en Cornouaille où la race est forte et de haute taille de Pont-Croix au Faouët, par Quimper, Elliant et Scaër. Les épidémies sont fréquentes partout, aussi bien dans les pénéplaines et sur l'Ar-Mor que dans l'Ar-Coat, car le mépris de l'hygiène est

une règle générale : mais ce sont surtout, sur l'Ar-Mor, des épidémies localisées de choléra [1], de typhoïde et de scarlatine ; à l'intérieur, où le choléra n'est guère signalé, les épidémies de typhoïde, de dysenterie [2] et même de variole éclatent de temps à autre. Comme le mépris de l'hygiène, la mortalité infantile qui en dérive est une règle générale. Cette mortalité donne la plus mauvaise des sélections, car avec les principes barbares qui régissent en Basse-Bretagne la nourriture et l'élève des enfants, le nourrisson robuste est aussi exposé à succomber que le nourrisson faible. Le développement de la race est donc entravé par le legs de la misère passée, par le mépris présent de l'hygiène et par les progrès de l'alcoolisme. Cependant, l'accroissement du bien-être et l'indéniable afflux de l'argent dans tous les pays d'élevage et de culture maraîchère produisent sur certains points leurs effets bienfaisants. Ainsi, la race de taille moyenne, vigoureuse et bien portante, du haut Léon, est évidemment une race bien nourrie.

Si l'homme physique, malgré ses qualités d'endurance, est victime d'une mauvaise hygiène et de conditions de vie trop primitives que l'abondance relative de l'argent ne suffit pas encore à améliorer, l'homme intellectuel et moral pèche par arrêt de développement résultant d'une passivité excessive, qui elle-même dépend, à l'intérieur, de l'isolement des cantons ruraux enfermés dans un étroit horizon, et qui, sur l'Ar-Mor, dépend de la tutelle de l'État sur le peuple maritime. Isolement et passivité ont été encore accrus par une langue pauvre et dépourvue de toute force expansive, qui a élevé autour des Armoricains une barrière plus infranchissable que les crêtes de grès de l'Ar-Coat et les chaînes de récifs de l'Ar-Mor. Cependant, toutes les vieilles barrières commencent à tomber. Le paysan bas-breton est devenu bilingue. Dans presque tout le pays, il conserve sa langue maternelle et l'emploie pour les relations courantes ; mais il sait parler le français, et si parfois il ne l'emploie pas avec les étrangers, c'est qu'il ne le veut pas. Il n'y a guère que les très vieilles générations, surtout parmi les femmes, où l'on rencontre aujourd'hui un certain nombre de personnes qui ignorent réellement le français. L'extension des fonctions publiques, le service obligatoire sur la flotte ou dans les casernes et l'instruction primaire ont généralisé le français jusque

1. Ces épidémies éclatent périodiquement dans les centres sardiniers comme Tréboul, Penmarch, le Guilvinec.

2. Une des plus violentes épidémies de dysenterie a sévi à Spézet et dans les communes voisines en 1901.

dans les communes les plus reculées. Les effets de l'enseignement primaire auraient été plus rapides encore, si son organisation en Basse-Bretagne avait été meilleure. Malheureusement il y a souvent pénurie d'écoles, de maîtres et de classes. Les immenses communes d'Armorique devraient toutes avoir de nombreuses « écoles de section », car on ne peut songer à grouper au chef-lieu la population scolaire éparpillée : or il y a beaucoup à faire sous ce rapport. Dans ce pays de population dense, les classes regorgent souvent d'élèves et deviennent des garderies où l'action du maître s'exerce mal : en 1897, 5 départements seulement avaient plus de 1 °/₀ de leurs classes avec 80 élèves et plus, et parmi ces cinq départements figuraient le Morbihan (5,4 °/₀), le Finistère (2,2 °/₀) les Côtes-du-Nord (2,1 °/₀) [1]. Aussi, malgré les grands progrès réalisés, la Basse-Bretagne est la partie de la France qui a le plus d'illettrés. Elle a cependant marché à pas de géant dans le cours du dernier siècle. En 1827, il n'y avait pas 20 °/₀ de conscrits sachant au moins lire dans le Finistère et dans le Morbihan ; la proportion était un peu supérieure à 20 °/₀ dans les Côtes-du-Nord. En 1897, le Finistère et les Côtes-du-Nord ont entre 80 et 90 °/₀ de conscrits possédant l'instruction primaire ; mais le Morbihan arrive le dernier des départements français, avec moins de 80 °/₀ ; et d'autre part, la proportion du Finistère et des Côtes-du-Nord ne se retrouve que dans la Haute-Vienne, la Dordogne, les Landes et la Corse ; tous les autres départements ont plus de 90 °/₀ [2].

Ainsi, les progrès sont grands, mais ils sont récents et ils ne sont pas complets. Ils n'ont donc pu transformer la mentalité générale. Le Bas-Breton, malgré sa bonne volonté et son désir de s'instruire, est demeuré fruste dans ses idées comme dans sa vie. Le fond de bon sens qu'il possède est souvent recouvert par des vagues de passion violente qui le jettent aux extrêmes en matière politique. Le remède est tout trouvé : c'est une question de temps ; c'est aussi une question de diffusion du capital. La Basse-Bretagne est la seule région agricole de France qui ait une grande masse de prolétaires. Il faut que cette masse arrive peu à peu à la propriété, sous quelque forme que ce soit.

L'avenir social et intellectuel du pays se confond donc avec son avenir économique. Notre étude nous a renseigné sur les ressources latentes de l'Armorique, comme sur ses ressources existantes.

1. *Statistique de l'enseignement primaire*, t. VI, 1896-1897, p. LIII.
2. *Statistique de l'enseignement primaire*, t. VI, 1896-1897, tableaux n[os] 7 et 8.

On ne peut guère entrevoir pour la Basse-Bretagne, malgré les espérances qui se font jour quelquefois, la perspective de devenir un grand entrepôt commercial pour les deux mondes, comme les bouches de l'Elbe, du Rhin, de l'Escaut et même de la Seine. D'abord, la matière commerciale y manque, soit comme hommes, soit comme produits. Le Bas-Breton, en général, n'a pas l'instinct du négoce ; et la production, comme la consommation, sont étroites et bornées. Ensuite, les routes maritimes et terrestres, qui pourraient apporter de l'extérieur hommes et produits, ne confluent pas en Basse-Bretagne, et n'ont pas plus d'intérêt à y confluer que dans le Kerry, le Cornwall et la Galice.

On ne peut pas espérer davantage une transformation industrielle autonome. Par ses ressources propres, la Basse-Bretagne est incapable d'opérer une transformation semblable. Il faudrait donc qu'elle eût recours aux grandes industries importées. Celles-ci pourraient être attirées dans le pays entier, comme elles l'ont été à Hennebont, par les forces hydrauliques abondantes, par le bon marché des houilles anglaises et par le bas prix des salaires. Mais sur ces trois conditions favorables au développement de l'industrie, deux tendent à disparaître. La force hydraulique, si elle est abondante, est trop disséminée pour la production croissante de force que l'industrie exige, et les salaires tendent à s'élever rapidement.

La Basse-Bretagne ne doit donc compter, dans l'avenir, que sur son sol et sur ses pêcheries.

Ces ressources sont loin d'être à dédaigner, car ni le sol, ni les pêcheries ne donnent aujourd'hui ce qu'ils devraient donner. Pour les méthodes modernes, le sol de Basse-Bretagne, malgré la stérilité de quelques-unes de ses parties, est presque partout appropriable et transformable, soit pour l'élevage, soit pour la culture. Les rapides progrès de l'élevage et des transactions agricoles, le succès des engrais marins sur la côte et des phosphates à l'intérieur le prouvent d'une manière évidente. Quant aux pêcheries, elles aussi seront capables d'une très grande extension, dès que les marins de l'Ar-Mor voudront faire leur profit des méthodes rationnelles d'exploitation de la mer déjà employées en Angleterre, en Allemagne et même en Espagne. Ils devront d'abord agrandir le champ qu'ils cultivent et organiser l'exploitation au large, au lieu de demeurer fixés à leurs côtes. Déjà les tentatives faites dans cette voie permettent de bien augurer de l'avenir des pêcheries, comme les progrès de l'élevage

donnent foi dans l'avenir d'une terre encore incomplètement utilisée.

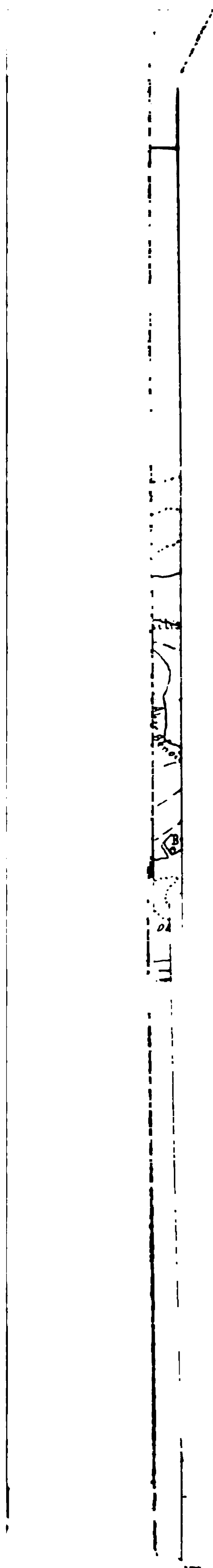
En tenant compte des horizons qui s'ouvrent et qui s'étendront d'année en année, on est en droit de dire que la population, si dense pour une région agricole et maritime, ne sera pas trop nombreuse le jour où le sol et la mer seront exploités comme ils doivent l'être ; le peuple armoricain pourra même s'accroître encore. Bien plus, l'abondance du capital humain, dont la valeur ne cessera d'augmenter, place la presqu'île armoricaine dans des conditions particulièrement favorables. Tout compte fait, la Basse-Bretagne est un pays riche d'avenir et de forces jusqu'ici inemployées, ou mal employées.

NOTE I.

Les renseignements dont l'origine n'est pas donnée sont dus, soit à nos enquêtes sur place, soit à nos correspondants énumérés page 6.

NOTE II.

La notation *si*, sur la planche III hors texte (Cultures, élevage, pêcheries, industries), signifie *industrie de la soude et de l'iode*.



BIBLIOGRAPHIE

1° Documents cartographiques.

Carte topographique de l'État-Major au 1:80.000, feuilles 40 (Plouguerneau), 41 (Lannion), 42 (Tréguier), 56 (Ouessant), 57 (Brest), 58 (Morlaix), 59 (Saint-Brieuc), 72 (Quimper), 73 (Châteaulin), 74 (Pontivy), 87 (Pont-l'Abbé), 88 (Lorient), 89 (Vannes).

Carte géologique détaillée au 1:80.000, notices explicatives de M. Charles Barrois, feuilles 40-56 (Plouguerneau-Ouessant), 57 (Brest), 58 (Morlaix), 59 (Saint-Brieuc), 72 (Quimper), 73 (Châteaulin), 74 (Pontivy), 87 (Pont-l'Abbé), 88 (Lorient), 89 (Vannes).

Vasseur et Carez. — Carte géologique de France au 1:500.000, feuilles IV N.O. (Morlaix), IV S.O. (Brest).

Service hydrographique de la marine, Cartes particulières des côtes de France, du cap Fréhel au Morbihan, n°ˢ 833, 832, 831, 967, 956, 950, 966, 964, 3473, 3521, 3507, 3525, 3505, 125, 129, 132, 135, 4700.

Service hydrographique de la marine, Cartes des courants de marée : Hédouin, Courants de la Manche et de l'entrée de la mer du Nord, 12 cartes, numérotées 5 A à 5 L.

Raynaud. — Courants de la côte ouest de France, 12 cartes, numérotées de 11 A à 11 L.

Meteorological Office, *Pilot charts*. Année 1902.

E. Robert. — Carte de la densité de la population en Bretagne calculée par zones d'égal éloignement de la mer (Ann. de Géogr., XIII, 1904, planche).

2° Documents officiels.

Ministère de l'Agriculture. — *Statistique agricole décennale de 1892*. Résultats généraux. Tableaux [publiée en 1897].

— du Commerce. . — *Résultats statistiques du recensement des industries et professions*, 1900.

— du Commerce. . — *Bulletins de l'office du Travail*, 1902 à 1904.

— du Commerce. . — *Statistique annuelle du mouvement de la population*, 1903.

Ministère de la Marine . . — *État des effectifs du personnel pour 1898* [1900].
— de la Marine . . — *Compte général de l'exercice 1902.*
— de la Marine . . — *Statistique des pêches maritimes*, 1901.
— de la Marine . . — *Statistique des pêches maritimes*, 1902.
— de l'Instruction publique. — *Statistique de l'enseignement primaire pour 1897* [1900].
— de l'Intérieur . . — *Situation financière des départements en 1901.*
— de l'Intérieur . . — *Situation financière des communes en 1903.*
— de la Justice. . . — *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, 1902.
— des Travaux publics. — *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur*, 1903.
— des Travaux publics. — *Statistique de la navigation intérieure*, 1903.
— des Travaux publics. — *Statistique des chemins de fer français au 31 décembre 1902.* Documents principaux [1904].
— des Travaux publics. — *Statistique des chemins de fer français au 31 décembre 1902.* Documents divers, lignes d'intérêt général [1904].
— des Finances . . — *Direction générale des douanes. Tableau du commerce et de la navigation*, 1903
MASCART. — *Annales du Bureau central météorologique*, t. III, Paris, Années 1899, 1900, 1901.

3° Divers.

ANSTED. — *The Channel Islands*, Londres, 1893.
Annuaire du Comité central des armateurs de France, Paris, 1904.
AULANIER. — *Traité du domaine congéable*, Saint-Brieuc, 1828.
BAGOT. — *Roscoff au point de vue médical* [chez l'auteur, Saint-Pol-de-Léon, 1902].
BARRÉ. — *L'Architecture du sol de la France*, Paris, 1903.
BARROIS. — *Le massif de la rade de Brest* (Bull. Soc. Géol. de Fr., (3), t. XIV, 1886).
— — *Excursion à Gouarec et aux Salles de Rohan* (Bull. Soc. Géol. de Fr., (3), t. XIV, 1886).
— — *Le massif granitique du Huelgoat* (Bull. Soc. Géol. de Fr., (3), t. XIV, 1886).
— — *Excursion à Quimperlé, Gourin, le Faouet* (Bull. Soc. Géol. de Fr., (3), t. XIV, 1886).

Barrois. — *Des divisions naturelles de la Bretagne* (Annales de Géographie, 15 janvier et 15 mars 1897).
— — *Bretagne. Extrait du livret-guide pour le VIII[e] Congrès géol. international*, Paris, 1900.
— — *Sur les phénomènes littoraux actuels du Morbihan* (Ann. Soc. Géol. du Nord, t. XXIV, p. 182-226).
— — *Répartition des îles méridionales de la Bretagne* (Ann. Soc. Géol. du Nord, t. XXVI, p. 2-16).
— — *Sur l'extension du limon quaternaire en Bretagne* (Ann. Soc. Géol. du Nord, t. XXVI, p. 33-44).
— — *Sketch of the geology of Central Britanny* (Proceedings of the Geologists' Association, 1899).
Baudouin de la Maison Blanche. — *Les institutions convenancières ou Traité du domaine congéable*, Saint-Brieuc, 1776.
Bernard (A.). — *L'Ile de Groix* (Ann. de Géogr., 15 avril 1892, p. 259-278).
Bertereau (Martine de), baronne de Beausoleil. — *La Restitution de Pluton. A Monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu. Des mines et minières de France, cachées et detenuës jusques à présent au ventre de la terre, par le moyen desquelles les Finances de sa Majesté seront beaucoup plus grandes que celles de tous les Princes Chrestiens, et ses sujets plus heureux de tous les Peuples*, Paris, 1640.
Blanchard. — *Le Fraisier de Plougastel*, Paris, 1878.
Bohéas. — *Topographie médicale de l'île d'Ouessant*, Paris, 1883.
Borderie (de la). — *Géographie féodale de la Bretagne*, Rennes, 1889.
— — *Histoire de la Bretagne*, Rennes, Paris, 1899.
Bourde de la Rogerie. — *Le Prieuré de l'île Tristan* (Bull. Soc. Archéol. du Finist., XXXII, 1905).
Cambry. — *Voyage dans le Finistère en 1794*, 2[e] éd., Brest, 1835, notes d'E. Souvestre.
Davy. — *Note sur les mines de Poullaouen* (Bull. Soc. Géol. de Fr., (3), t. XIV, 1886).
Eléouët. — *Considérations générales sur la race équestre et sur la race bovine dans le Finistère*, Morlaix, 1837.
Espinay (d'). — *L'Ancien droit successoral en Basse-Bretagne*, Angers, 1895.
Fisher. — *The Stannaries of Cornwall* (Journal of the Royal Instit. of Cornwall, vol. XVI, part. 2, 1905).
Fontaine. — *Situation matérielle et morale des pêcheurs, de Tréguier à Morlaix* (Rev. gén. de la mar. march., 31 mars 1904).
Gallouédec (L.). — *Études sur la Basse-Bretagne* (Ann. de Géogr., II, p. 173; III, p. 42 et 450).
Goury. — *Appendice des souvenirs polytechniques*, Paris, 1828.
Guillotin de Corson. — *Pardons et pèlerinages en Basse-Bretagne* (Diocèse de Vannes), Rennes, 1898.

GUILLOTIN DE CORSON. — *Les templiers et les hospitaliers en Bretagne*, Nantes, 1902.
HABASQUE. — *Réponse à certaines observations de M. Charles Dupin* (Annales de la Société d'Agriculture de Saint-Brieuc, 1828).
— — *Coup d'œil sur le département des Côtes-du-Nord*, 1836.
Instructions nautiques, n° 785 (côte nord de France).
Instructions nautiques, n° 795 (côte ouest de France).
KERFORNE (F.). — *Étude sur la région silurique occidentale de la presqu'île de Crozon*, Rennes, 1901.
LANDRIEU. — *La question de la rogue* (Rev. gén. de la mar. march., 24 septembre 1903).
LE BRAZ (A.). — *Au pays des pardons*, Rennes, Paris, 1894.
— — *Culte des fontaines chez les Bretons armoricains* (Bull. Soc. Archéol. du Finist., 1899).
— — *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, 2° éd., Paris, 1902.
— — *Le Théâtre celtique*, Paris, 1904.
LE BRAS (Y.). — *Les pêcheurs agriculteurs en Cornouaille* (Rev. gén. de la mar. march., 14 janvier 1904).
— — *Enquête sur la situation matérielle et morale des pêcheurs d'Audierne* (Rev. gén de la mar. march., 14 avril 1904).
LE GOFFIC. — *Sur la côte*, Paris, 1897.
LE GOUVELLO. — *Un apôtre de la Bretagne au XVII° siècle : le vénérable Michel de Nobletz*, Paris, 1898.
LE MEN. — *La faïencerie de Quimper* (Bull. Soc. Archéol. du Finist., t. I-II-III-IV, 1873-1877).
LIÉGARD. — *Les Saints guérisseurs en Basse-Bretagne* (Bretagne Nouvelle, mai-juin-juillet 1904).
LIÉGEARD. — *Flore de Bretagne*, Paris. 1879.
LIMON. — *Usages et règlements locaux en vigueur dans le Finistère*, Quimper, 1852.
LLOYD. — *Flore de l'Ouest de la France*, Nantes, 1854.
LOTH. — *Essai sur le verbe néo-celtique*, Paris, 1882.
— — *L'émigration bretonne en Armorique*, Paris, 1883.
LUKIS. — *Note sur le Huelgoat et Poullaouen* (Bull. Soc. Géol. de Fr., (3), t. XIV, 1886).
LUZEL. — *Gwerziou Breiz Izel*, Lorient, 1868-1874.
— — *Soniou Breiz Izel*, Paris, 1890.
MACKINDER. — *Britain and the British Seas*, Londres, 1904.
MAHÉ DE LA BOURDONNAIS. — *Voyage en Basse Bretagne chez les Bigouden*. Paris, 1892.
MARTONNE (DE). — *Le développement des côtes bretonnes et leur étude morphologique* (Bull. Soc. Sc. et Méd. de l'Ouest, t. XII, n° 1, 1903).
MILLE. — *Ligne de Paris à Brest, Section de Rennes à Brest, profil géologique*, Paris, 1865.

Monneraye (de la). — *Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine*, Saint-Brieuc, 1884.
Morice (dom). — *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750.
— — *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de la Bretagne*, Paris, 1742.
Morvonnais (de la). — *Considérations sur l'économie rurale de la Bretagne*, Vannes, 1876.
— — *L'Économie rurale de la Bretagne et son agriculture*, Rennes, 1894.
Nadaud. — *Mémoires sur les terres vaines et vagues et sur les biens communaux en Bretagne*, Rennes, 1828.
Ogée. — *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Nantes, 1778.
Parker (Marc). — *Les pêcheurs bretons en Tunisie*, Paris, 1904.
Picard. — *L'Ouvrier agricole de Saint-Pol de Léon*, Brest, 1904.
Picquenard. — *La végétation en Bretagne*, Paris, 1900.
— — *Recherches sur l'extension ancienne de la forêt de Névet* (Revue de Bretagne, 1903).
Quellien. — *L'argot des nomades en Basse-Bretagne*, Paris, 1886.
— — *Chansons et danses des Bretons*, Paris, 1889.
Ritalongi (de). — *Les Bigouden*, Nantes, 1894.
Robert. — *La densité de la population en Bretagne* (Ann. de Géogr., XIII, 1904).
Roché. — *La culture des mers*, Paris, 1898.
— — *Les grandes pêches maritimes modernes de la France*, Paris, s. d. [vers 1895].
Sébillot (P.). — *Le folklore des pêcheurs*, Paris, 1901.
Sée (H.). — *Étude sur les classes rurales en Bretagne au Moyen-Age*, Paris-Rennes, 1896.
Seilhac (de). — *La pêche à la sardine*, Paris, 1903.
Séjourné. — *Vie du R. P. Maunoir*, Paris, 1895.
Soudry. — *Traité du domaine congéable*, Rennes, 1899.
Suess. — *La Face de la Terre*, trad. E. de Margerie, t. II, Paris, 1900.
Watrin. — *Code rural*, 1900 [pour le domaine congéable].

4° Documents d'archives.

Arch. dép. du Finistère.	H. 98	[Biens des abbayes].
— —	H. 379 *bis*	[Dunes de Santec].
Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.	C. 1487	[Mines de Basse-Bretagne]
— —	C. 1488	
— —	C. 1489	

TABLE DES CHAPITRES

PLANCHES HORS TEXTE

